REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX – TRAVAIL - PATRIE

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

COMITE NATIONAL DE SUIVI-EVALUATION
DE LA MISE EN OEUVRE DE LA SND30

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE – WORK – FATHERLAND

MINISTRY OF THE ECONOMY, PLANNING
AND REGIONAL DEVELOPMENT

NATIONAL COMMITTEE FOR MONITORING-EVALUATION
OF THE IMPLEMENTATION OF NDS30

RAPPORT D'EVALUATION A MI-PARCOURS DE LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT 2020-2030

SND30

PHASE 2 - VISION - 2035
EMERGENT CAMEROON

SOMMAIRE

SOMMAIRE i
LISTE DES GRAPHIQUES iii
LISTE DES TABLEAUX vi
RESUME EXECUTIF 1
INTRODUCTION 7
Chapitre 1 : Situation macro-économique et état de mise en œuvre des orientations générales de la SND30 9
1.1. Cadre Macro-économique 9
1.2. Etat de mise en œuvre des orientations fondamentales de la SND30 23
1.3. Etat de mise en œuvre des considérations clés 24
1.4. Niveau d'opérationnalisation des plans phares 26
1.5. Niveau de respect des principes directeurs 28
Chapitre 2 : Evaluation de la mise en œuvre de la stratégie du secteur « Industries et Services » 29
2.1. Développement des industries 29
2.2. Développement des services 44
2.3. Dynamisation du secteur privé 51
2.4. Transformation du système financier 54
Chapitre 3 : Evaluation de la mise en œuvre de la Stratégie du Secteur « Rural » 63
3.1. Accroissement de la productivité, de la production et de la compétitivité des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques 63
3.2. Accès à la terre, aux équipements et infrastructures de production 74
3.3. Structuration et renforcement des capacités des acteurs 76
3.4. Environnement et protection de la nature 76
Chapitre 4 : Evaluation de la mise en œuvre de la Stratégie du Secteur « Infrastructures » 81
4.1. Infrastructures énergétiques 82
4.2. Infrastructures de transport 85
4.3. Infrastructures de télécommunications 91
4.4. Infrastructures hydrauliques et d'assainissement 93
4.5. Modernisation urbaine 96
4.6. Infrastructures domaniales, cadastrales, foncières et patrimoniales 99
Chapitre 5 : Evaluation de la mise en œuvre de la Stratégie du Secteur « Education et Formation Professionnelle » 101
5.1. Accès, équité et inclusion 102
5.2. Qualité et pertinence 106
5.3. Renforcement du système éducatif 109

Chapitre 6 : Evaluation de la mise en œuvre de la Stratégie du Secteur « Santé »113
6.1. Promotion de la santé et de la nutrition.....113
6.2. Prévention de la maladie.....114
6.3. Prise en charge des cas.....116
6.4. Renforcement du système de santé.....117
6.5. Gouvernance et pilotage stratégique.....123
Chapitre 7 : Evaluation de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Protection Sociale125
7.1. Sécurité Sociale et travail décent.....125
7.2. Transferts sociaux.....126
7.3. Action Sociale.....128
7.4. Promotion du genre et de l'équité.....129
7.5. Communication pour le développement social.....131
7.6. Accès aux facilités sociales de base.....131
Chapitre 8 : Evaluation de la Politique Nationale de l'Emploi.....135
8.1. Evaluation globale de la politique de l'emploi au Cameroun.....135
8.2. Promotion de l'emploi dans les projets d'investissement public.....137
8.3. Productivité agricole, emploi et revenus en milieu rural.....139
8.4. Promotion de la migration de l'informel vers le formel.....139
8.5. Création et préservation de l'emploi décent dans les grandes entreprises.....141
8.6. Mise en adéquation formation-emploi et insertion professionnelle.....142
8.7. Régulation du marché du travail.....144
Chapitre 9 : Evaluation de la mise en œuvre de la Stratégie du Secteur « Gouvernance »145
9.1. Evaluation globale de la gouvernance au Cameroun.....145
9.2. Décentralisation et développement local.....148
9.3. Renforcement de l'Etat de droit, sécurité des personnes et des biens.....152
9.4. Amélioration du service public de l'Etat.....158
9.5. Gouvernance économique et financière.....160
9.6. Intégration régionale et facilitation des échanges.....170
9.7. Aménagement du territoire.....172
9.8. Promotion du bilinguisme, du multiculturalisme et de la citoyenneté.....173
Chapitre 10 : Pilotage, financement et suivi-évaluation de la SND30175
10.1. Financement de la stratégie.....175
10.2. Dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la stratégie.....177
10.3. Communication.....179
Chapitre 11 : Evaluation des progrès, principales contraintes et recommandations.....181
11.1. Evaluation des progrès vers les objectifs de la SND30.....181
11.2. Recommandations.....184

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution du taux de croissance (2020-2024) 11
Graphique 2 : Croissance du PIB réel réalisée en comparaison au profil de la SND30 12
Graphique 3 : Évolution du taux d'inflation (indice des prix à la consommation en %) de 2018 à 2024 13
Graphique 4 : Recettes internes en % PIB 15
Graphique 5 : Evolution des recettes pétrolières en % PIB 15
Graphique 6 : Part des dépenses en capital dans le budget de l'Etat 16
Graphique 7 : Déficit global en % PIB 16
Graphique 8 : Evolution du ratio dette extérieure/exportation 17
Graphique 9 : Part des importations dans le PIB 17
Graphique 10 : Part des exportations dans le PIB 19
Graphique 11 : Part des produits primaires dans les exportations 19
Graphique 12 : Part des produits manufacturés dans les exportations 19
Graphique 13 : Solde courant de la balance de paiement en % PIB 21
Graphique 14 : Evolution des principaux soldes de la balance de paiement de 2015 à 2023 (en milliards de FCFA) 22
Graphique 15 : Evolution de la masse monétaire en % du PIB de 2020 à 2025 23
Graphique 16 : Evolution du crédit à l'économie de 2020 à 2025 23
Graphique 17 : Evolution de la part des ressources allouées aux CTD 25
Graphique 19 : Evolution du taux de croissance du secteur primaire 32
Graphique 20 : Evolution de l'Indice de Développement des TIC au Cameroun entre 2020 et 2024 33
Graphique 21 : Evolution du volume d'exportation de grume en m^3 35
Graphique 22 : Evolution du PIB dans les industries extractives 37
Graphique 23 : Evolution du PIB (%) dans le secteur des hydrocarbures 41
Graphique 24 : Part des industries chimiques et pharmaceutiques dans le PIB (%) 43
Graphique 25 : Evolution du chiffre d'affaires du secteur d'assurance de 2015 à 2023 (en milliards) 59
Graphique 26 : Evolution des transferts de fonds de la diaspora vers le Cameroun (en millions USD) 60
Graphique 27 : Répartition des transferts de la diaspora selon les principaux pays d'envoi en 2024 60
Graphique 28 : Evolution de la valeur ajoutée par travailleur dans le secteur primaire de 2010 à 2023 63
Graphique 29 : Aperçu de l'évolution du taux d'autosuffisance alimentaire de quelques filières 65
Graphique 30 : Productivité au Cameroun et en Afrique subsaharienne (USD constant de 2015) 66
Graphique 31 : Rendement des céréales au Cameroun et en Afrique (Kg/hectare) 68
Graphique 32 : Evolution de l'offre locale de poissons 72
Graphique 33 : Evolution de la capacité de production énergétique installée 83
Graphique 34 : Evolution du taux d'accès à l'électricité 83

Graphique 35 : Evolution du taux brut de scolarisation et du taux brut d'admission dans le primaire 103
Graphique 36 : Evolution du taux d'achèvement dans le primaire 104
Graphique 37 : Evolution du taux brut de scolarisation au premier cycle du secondaire 105
Graphique 38 : Evolution de la part du budget du secteur éducation 110
Graphique 39 : Evolution du taux de la prévalence du paludisme 114
Graphique 40 : Dynamique de la prévalence et de l'incidence du VIH 115
Graphique 41 : Evolution du taux de mortalité maternelle 116
Graphique 42 : Evolution du taux de mortalité néonatale 117
Graphique 43 : Evolution du nombre de décès liés au VIH 117
Graphique 44 : Evolution du nombre de médecins pour 10 000 habitants 122
Graphique 45 : Évolution de l'effectif des personnels de santé 123
Graphique 46 : Evolution des ressources financières transférées aux Communes (en milliards FCFA) 124
Graphique 47 : Evolution de la part du budget alloué au secteur de la santé 124
Graphique 48 : Evolution du taux de couverture sociale 126
Graphique 49 : Evolution du taux d'accès à l'eau potable 131
Graphique 50 : Taux d'accès à une source d'eau améliorée en 2016 132
Graphique 51 : Evolution du taux d'accès à l'électricité 133
Graphique 52 : Evolution de la proportion de la population ayant accès à un logement décent 134
Graphique 53 : Evolution du taux de sous-emploi 135
Graphique 54 : Indicateurs de mesure de la sous-utilisation de la main d'œuvre en milieu rural et urbain en 2021 137
Graphique 55 : Répartition des dotations en crédit de paiement des projets du BIP par catégorie 137
Graphique 56 : Evolution des emplois potentiels générés par le BIP du Cameroun 138
Graphique 57 : Productivité par tête (en millions FCFA) dans les entreprises modernes 139
Graphique 58 : Productivité par tête (en millions FCFA) dans les entreprises modernes dans les branches du secteur rural 139
Graphique 59 : Structure des emplois des personnes de 14 ans et plus suivant le secteur institutionnel 140
Graphique 60 : Nombre de PME créées dans les CFCE et estimation du nombre d'emplois créés dans les PME 141
Graphique 61 : Evolution de la part de chaque catégorie d'entreprises dans les emplois permanents entre 2015 et 2022 141
Graphique 62 : Part de chaque catégorie d'entreprises dans la création d'emplois permanents entre 2015 et 2022 142
Graphique 63 : Evolution du nombre de CFP au Cameroun entre 2019 et 2022 143
Graphique 64 : Nombre de CFP par région et par ordre d'enseignement en 2022 143
Graphique 65 : Evolution du nombre des apprenants dans les CFP entre 2019 et 2022 143
Graphique 66 : Répartition régionale du nombre d'apprenants dans les CFP en 2022 143

Graphique 67 : Evolution des ressources de la Dotation Générale de la Décentralisation de 2020 à 2024 150
Graphique 68 : Taux d'exécution des décisions de justice 154
Graphique 69 : Evolution de la population carcérale 155
Graphique 70 : Indice de perception de la corruption 158
Graphique 71 : Rang sur 180 pays du Cameroun suivant l'indice de perception de la corruption 159
Graphique 72 : Evolution de la dette de 2018 à 2024 (en % du PIB) 164
Graphique 73 : Evolution de la dette intérieure et la dette extérieure de 2020 à 2024 164
Graphique 74 : Evolution du ratio dette extérieure et exportations 164
Graphique 75 : Evolution globale du Chiffre d'affaires, de la valeur ajoutée et des charges du personnel des Entreprises et Etablissements publics (2018-2021) 165
Graphique 76 : Evolution des IDE nets entrant en % du PIB au Cameroun 170
Graphique 77 : Evolution de la part (en %) du BIP dans le budget de l'Etat entre 2020 et 2025 175
Graphique 78 : Evolution des transferts de fonds (% du PIB) reçus de la diaspora entre 2020 et 2023 . 177
Graphique 79 : Evolution du taux d'épargne domestique brute (% du PIB) entre 2020 et 2024 177
Graphique 80 : Perspective d'évolution du taux de croissance du déflateur du PIB 181
Graphique 81 : Profils de croissance en % de la SND30 et à politique inchangée 182
Graphique 82 : PIB réel base 2016, scénario SND30 et à politique inchangée 182
Graphique 83 : PIB nominal, scénario vision de la SND30 et trajectoire à politique inchangée 183
Graphique 84 : Taux d'investissement SND30 et à politique inchangée 183
Graphique 85 : Investissement en valeur courante, SND30 et politique inchangée 184

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution volontariste de quelques indicateurs du cadre macroéconomique dans la SND30 9
Tableau 2 : Evolution des prix des principaux produits exportés 11
Tableau 3 : Evolution des taux de croissance sectoriels 12
Tableau 4 : Recettes du budget exécuté 14
Tableau 5 : Evolution des recettes budgétaires exécutées hors emprunts par catégorie 14
Tableau 6 : Evolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement 15
Tableau 7 : Poids en % des principaux produits dans les importations totales 18
Tableau 8 : Part des différents produits dans les exportations hors hydrocarbures 20
Tableau 9 : Balance des paiements de 2019 à 2023 20
Tableau 10 : Taux de croissance de quelques branches stratégiques 30
Tableau 11 : Taux de croissance des sous-branches des « industries agroalimentaires » (en %) 33
Tableau 12 : Liste des projets miniers en cours au Cameroun 38
Tableau 13 : Fiche comparative de la situation des industries de production de ciment en 2020 et 2025 .40
Tableau 14 : Fiche comparative de la situation des industries de production de carreaux en 2020 et 2025 40
Tableau 15 : Statistiques du secteur bancaire 55
Tableau 16 : Evolution de la production des principales spéculations 64
Tableau 17 : Taux de réalisation objectifs de production des principales spéculations (en tonnes) 65
Tableau 18 : Niveau de réalisation de quelques produits de la filière animale 71
Tableau 19 : Evolution de la production des produits animales et halieutiques 71
Tableau 20 : Situation de quelques grands projets 81
Tableau 21 : Taux Net de Scolarisation Ajusté (TNSA) au primaire selon différentes sources de données 103
Tableau 22 : Quelques indicateurs de scolarisation au niveau du secondaire 108
Tableau 23 : Evolution de quelques indicateurs de santé 113
Tableau 24 : Synthèse du paysage financier de la CSU phase 1 (milliards FCFA) 118
Tableau 25 : Panier de soins de la phase 1 de la CSU, 2023-2025 119
Tableau 26 : Productivité de quelques unités locales de production pharmaceutique en Afrique 120
Tableau 27 : Part de la commande publique pharmaceutique au Cameroun et ailleurs 121
Tableau 28 : Situation de la carte sanitaire publique en 2024 122
Tableau 29 : Densité de personnels de santé pour 10 000 habitants au Cameroun et ailleurs 122
Tableau 30 : Pourcentage de ménages ayant accès à une source d'eau améliorée en 2022 132
Tableau 31 : Taux d'accès à l'électricité selon le milieu 133
Tableau 32 : Taux d'accès à l'électricité par région en 2021 134
Tableau 33 : Taux d'emploi par sexe, groupe d'âge et caractéristiques des personnes en emploi de 14 ans ou plus, selon le milieu de résidence en 2021 135

Tableau 34 : Quelques indicateurs du marché de l'emploi selon le milieu de résidence en 2021 136

Tableau 35 : Répartition (en %) des personnes âgées de 14 ans et plus en situation d'emploi selon le secteur institutionnel, le secteur d'activité et le milieu de résidence en 2021 136

Tableau 36 : Scores CPIA du Cameroun en 2022 et 2023 147

Tableau 37 : Notation de l'évaluation de la gouvernance selon quelques institutions internationales 148

Tableau 38 : Situation de la disponibilité des textes d'application pour les administrations qui transfèrent les compétences aux Régions 149

Tableau 39 : Situation de la disponibilité des textes d'application pour les administrations qui transfèrent les compétences aux Communes 149

Tableau 40 : Evolution des ressources d'investissement transférées aux CTD entre 2018 et 2024 151

Tableau 41 : Evolution du nombre d'inscrits dans le fichier électoral 156

Tableau 42 : Evolution de la part du BIP dans le budget de l'état 162

Tableau 43 : Evolution du taux d'exécution BIP entre 2018 et 2024 (base ordonnancement) 162

Tableau 44 : Soldes budgétaires en 2023 et 2024 (en milliards) 162

Tableau 45 : Contribution des bailleurs au financement en termes d'engagement (conventions signées) de 2020 à 2024 168

Tableau 46 : Comparaison du profil d'allocation du budget prévu dans la SND30 aux allocations de la Loi de Finances entre 2021 et 2024 176

Tableau 47 : Perspectives de croissance à l'horizon 2030 181

RESUME EXECUTIF

En 2020, le Cameroun s'est doté de la Stratégie Nationale de Développement (SND30) comme cadre de référence de la seconde phase de transformations pour sa vision d'un Cameroun émergent, démocratique et uni dans sa diversité à l'horizon 2035. Parvenu en 2025, le Gouvernement s'est engagé à réaliser une évaluation à mi-parcours dans le but de capitaliser les leçons apprises et optimiser la mise œuvre de la SND30 sur la période 2025-2030. Au plan méthodologique, le rapport sanctionne un long processus de collecte, d'analyse, de consolidation des informations, associé à des discussions structurées avec les experts sectoriels des administrations, des parlementaires, des CTD, des organisations du secteur privé, et de la Société Civile, notamment dans le cadre d'une démarche co-organisée avec la Banque Mondiale au titre du Country Economic Memorandum (CEM). Il s'appuie aussi sur les sessions et revues sectorielles organisées au titre des sous-commission du Comité National de Suivi-Evaluation de la SND30 (CNSE).

En termes de contexte, la mise en œuvre de la SND30 a débuté en 2020, dans un environnement International fortement marqué par la pandémie de la COVID19, dont les conséquences au-delà des aspects sanitaires ont désarticulé les chaines d'approvisionnement logistiques, et profondément affecté l'économie mondiale dans le temps. Ensuite est apparue la crise Russo-Ukrainienne avec son flot d'implications sur les échanges et la disponibilité à l'échelle mondiale des ressources et denrées essentielles dont ces deux pays étaient des fournisseurs importants. Plus récemment, la crise Israélo-palestinienne, et les politiques commerciales de la nouvelle administration américaine ont accru la fébrilité d'une économie mondiale globalisée. Au plan Interne, l'Etat du Cameroun par des stratégies volontaristes parvient à ramener progressivement la paix dans les zones de crises socio-sécuritaires, notamment dans la Région de l'Extrême-Nord sujette aux assauts de la Secte Boko-Haram et dans les Régions du Sud-ouest et du Nord-Ouest sujettes aux revendications sécessionnistes. Ces éléments de contexte ont eu une influence certaine sur la dynamique de réalisation des objectifs quantitatifs de croissance et de réduction de la pauvreté, du fait des contraintes imposées au déploiement des développements sectoriels organisés autour des 4 piliers de la Stratégie.

- **En ce qui concerne l'objectif de croissance, la SND30 avait envisagé un relèvement progressif de la croissance à 8,5% à l'horizon 2025. Le solde global des finances publiques devant être progressivement maitrisé à -1,5% du PIB en 2025. De même le déficit courant de la balance des paiements devrait passer de -3,4% du PIB en 2020 à -2,6% en 2025. Le crédit à l'Economie devrait s'établir à 23,2% en 2025.**

L'évaluation révèle que la croissance est demeurée positive sur la période 2020-2025, mais en deçà des ambitions de la stratégie. Les taux de croissance sur la période 2020 à 2025 ont respectivement été de : 0,3% ; 3,3% ;3,7% ; 3,2% ; 3,5% et 3,8%. Cependant le déficit global a pu être maitrisé à -1,4% du PIB, mais les finances publiques suggèrent qu'une attention particulière soit accordée aux ratios de liquidité de la dette, et à la question des Soldes Engagés Non Décaissés (SENDs). Le déficit courant de la balance des paiements s'est amplifié jusqu'en 2023 atteignant -5,2% du PIB. Cependant sur les années 2024 et 2025, un rétrécissement est observé de sorte qu'en 2025, la projection du déficit courant n'est que -2,8% du PIB. La masse monétaire a légèrement dépassé les prévisions atteignant 27,7% du PIB. Par contre le niveau de crédit est resté en dessous des attentes. En 2025, le crédit à l'économie devrait s'établir de 17,5% contre une prévision initiale de 23,2%.

- **Concernant la réduction de la pauvreté, le Gouvernement s'était fixé pour objectif, de ramener le taux de pauvreté monétaire à 25% en 2030 tout en réduisant de manière**

significative les inégalités, l'Indice de Gini devant être ramené à 0,34 en 2030.

Entretemps, la 5e Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (ECAM5), principale opération statistique de mesure de la pauvreté au niveau national, a été publiée en mars 2024. Elle indique que le taux de pauvreté en 2022, c'est-à-dire la proportion des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté (813FCFA par jour) est de 37,7%. Ce niveau de pauvreté, correspond à environ 10,1 millions de personnes, réparties dans l'ensemble du pays. La pauvreté reste un phénomène persistant, plus important en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet plus de la moitié de la population (56,3%) en milieu rural vit en dessous du seuil de pauvreté et cette proportion est de 21,6% en milieu urbain. Cependant l'enquête a mis en évidence, une dynamique nouvelle d'augmentation de la pauvreté en milieu urbain. En termes d'inégalités, l'enquête a révélé que les 20% des ménages les plus riches, ont un niveau de dépenses de consommation 10 fois plus élevés que celles des 20% des ménages plus pauvres. L'indice de Gini quant à lui est estimé en 2022 à 0,4 contre 0,34 attendu en 2030. Des disparités existent également au plan régional, certaines Régions concentrant des niveaux relativement plus élevés de pauvreté (Extrême-Nord, Nord, Nord-ouest).

Les éléments contextuels défavorables à la réduction de la pauvreté au Cameroun, sont les risques sécuritaires dans les Régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, l'insuffisance de la croissance économique relativement au taux de croissance démographique et à l'inflation qui érode le pouvoir d'achat des ménages, toutes choses à mettre en lien avec les chocs économiques à l'international. Toutefois, l'action volontariste de l'Etat est demeurée remarquable, concernant notamment le maintien d'une politique de subvention des prix à la pompe, la revalorisation salariale des personnels de l'Etat, le relèvement du SMIG et du déploiement sur le terrain de programmes de transferts sociaux et d'insertion économiques, y incluant les programmes de reconstruction et de développement.

PILIER 1 : TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE

Le pilier transformation structurelle de l'Economie prend en compte l'évaluation des stratégies des secteurs : rural ; industries et services ; et infrastructures. En ce qui concerne le secteur rural, la stratégie envisageait un relèvement progressif de la croissance du secteur primaire de 3,6% en 2020 à 7,6% en 2025. Sur la période 2020-2025, les réalisations ont été de : 1,4% ; 2,9% ; 3,4% ; 2,2% ; 3,5% et 3,6%. La conjonction de cette faible croissance et de la dynamique démographique s'est traduite par une stagnation de la productivité globale du travail. La part du secteur primaire dans les exportations a connu une tendance baissière passant de 22,7% en 2020 à 18% en 2025. Les exportations de grumes sont en tendance baissière suite à l'anticipation de l'arrêt des exportations en 2027. Celles-ci sont passées de 777 652 m^3 en 2020 à 222 186 en 2025. Ceci a permis le relèvement de la part des bois sciés dans les exportations.

Dans le secteur des industries et services, la stratégie envisageait un relèvement de la part des industries manufacturières de 17,7% en 2020 à 19,9% en 2025. Sur la période d'évaluation cet indicateur est resté inférieur à 14%. Par ailleurs la part des industries manufacturières dans les exportations devrait passer de 23% en 2020 à 30% en 2025. L'évaluation révèle que l'indicateur est resté en deçà de 23,3% sur la période soumise à évaluation.

Dans le secteur des infrastructures, la stratégie a prévu que la proportion du réseau bitumé passerait de 6% en 2020 à 12% en 2025. Les réalisations montrent que cette proportion a atteint 9,5% en 2025. Le taux d'accès à l'électricité devrait passer de 64,7% en 2020 à 95% en 2025. La réalisation est de 77,8% en 2025. Quant à la capacité de production énergétique, elle devrait passer de 1516 Mw en 2020 à 3500 Mw en 2025. La réalisation estimée en 2025 est de 2 280 Mw en 2025. Au-delà de la question des capacités, l'exigence d'efficience dans un contexte de contraintes budgétaires, suggère une optimisation dans

l'exploitation des infrastructures disponibles. La SND30, avait formulé parmi ses considérations clés, la nécessité de garantir un fonctionnement à niveau des infrastructures existantes en s'assurant notamment de la circulabilité des routes par un entretien adéquat, la réduction au minimum des pertes de charge dans les réseaux de transport et de distribution de l'électricité, ainsi qu'un traitement volontariste du problème de l'équilibre du secteur de l'énergie entre autres.

PILIER 2 : DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET DU BIEN ÊTRE

Le pilier développement du capital humain et du bien-être prend en compte les stratégies de l'éducation, de la santé et de la protection sociale. En ce qui concerne l'éducation, le taux d'achèvement du primaire a connu d'importants progrès passant 71,5% en 2020 à 80,7% en 2024 et une estimation de 83,8% en 2025. La valeur attendue de 2025 étant de 83,8%. Au niveau du secondaire, la scolarisation est cependant restée en dessous des attentes. La SND30 prévoyait un relèvement ambitieux de la scolarisation au secondaire, passant de 47,5% en 2021 à 58% en 2025. La réalisation a été de 47,4% en 2025. De même, la perspective du taux d'achèvement du secondaire était de 59,4% en 2025 pour une réalisation de 44%.

En ce qui concerne la santé, les tendances en matière de mortalité maternelle, néo natale et infanto juvénile se révèlent encourageantes. Le taux de mortalité maternelle est de 237,1 pour 100 000 naissances pour une prévision de 244. La mortalité infanto juvénile est 38 pour 100 000 naissances contre une prévision de 41,8. La mortalité néonatale a atteint 6,8 pour 100 000 naissances contre une prévision de 9,6. Cependant le paludisme, le retard de croissance demeurent d'importantes préoccupations. En effet la SND 30 avait prévu de baisser 1/3 la prévalence des maladies transmissibles et non transmissibles. La prévalence attendue du paludisme était donc de 15,9% en 2025. La réalisation a été de 19,2%. Au niveau du retard de croissance, la prévalence attendue était de 18,6 en 2025 pour une réalisation de 25%. La densité du personnel médical ainsi que les ressources financières constituent un autre point d'attention du secteur de la santé. Le nombre de médecins pour 10 000 habitants est estimé à 1,68 en 2025 contre une prévision de 2. La part de la santé dans le budget national est de 5,5% contre une prévision en 2025 de 7,6%. Il convient de noter que les recommandations d'Abudja préconisent une part de 15%.

S'agissant de la protection sociale, le pourcentage de la population utilisant au moins les services d'eau potable est passé de 68,5% en 2020 à 78,3% en 2025., la réalisation étant de 71,3% en 2025. Le taux de couverture sociale qui estime la proportion de la population couverte par au moins trois risques devrait passer de 22,8% en 2020 à 42,7% en 2030. La réalisation est de 23% en 2025. La proportion de la population vivant dans un habitat décent est restée stable à 35% à 42% en 2025.

PILIER 3 : EMPLOI ET INSERTION ECONOMIQUE

En ce qui concerne le pilier emploi, au regard des données disponibles jusqu'en 2021, le sous-emploi global pourrait être passé de 61,4% en 2020 à 58,05% en 2025. La prévision basée sur la perspective d'un sous-emploi de 49% en 2030 étant de 56,4 en 2025. Ainsi le sous-emploi semble être dans une dynamique positive de réduction. On note cependant une tendance à la hausse du taux de sous-emploi visible (lié à la durée du travail) qui pourrait être passé de 18,7% en 2021 à 21% en 2025. C'est donc le sous-emploi invisible (lié au salaire) qui portent les effets positifs au niveau du sous-emploi global. Il serait passé de 47% en 2020 à 40,9% en 2025. Le taux de chômage élargi quant à lui présente une tendance haussière, passant de 8,7% à 9,8% entre 2020 et 2025. Le taux de chômage est particulièrement élevé au niveau de l'enseignement supérieur. Il serait passé de 19,9% à 21,6% entre 2020 et 2025. Par ailleurs il convient relever la baisse tendancielle du taux d'activité compris pour les diplômés de niveau enseignement supérieur.

PILIER 4 : GOUVERNANCE

En ce qui concerne le pilier gouvernance, la part du budget transféré aux CTD (calculée en référence au budget sur ressources propres) est passée de 9,96% en 2021 23,3% en 2025. Lorsque cette part est calculée par rapport au budget total, elle passe de 6,3% en 2023 à 17 % en 2025. Dans tous les cas, la référence au seuil critique de 15% a été dépassée, traduisant ainsi la pleine opérationnalisation de la politique de décentralisation. Cependant le système judicaire présente d'importantes préoccupations. Le taux d'exécution des décisions de justice est de 40,8% et le taux d'occupation des prisons est estimé à 184,4%. La part du BIP dans le budget de l'état connait une tendance baissière, passant de 23,7% en 2020 à 19,7% en 2025, la cible étant de 32% en 2025.

La question de la Gouvernance des entreprises publiques mérite aussi une attention particulière, en effet, le dernier rapport de l'ex-Commission Technique de Réhabilitation (CTR) indiquait sur la base des comptes consolidés des entreprises publiques par secteur, des Résultats Nets négatifs dans l'agriculture/sylviculture, Industries/commerces et Génie civil/BTP. En termes de perception, la corruption demeure un phénomène important selon 88,6% des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête paix et sécurité conduite par l'Institut National de la Statistique. Enfin, les agences de notation souveraine perçoivent le Cameroun comme un pays au risque élevé qui certes continue d'honorer ses engagements financiers mais dont la trésorerie reste fortement dépendante de la conjoncture. Le pays demeure en effet au grade spéculatif, à 5 marches du grade investissement, correspondant à l'ambition d'émergence.

En conclusion, le Cameroun met en œuvre sa SND30 de manière volontariste, dans un contexte économique international particulièrement difficile du fait de crises multiformes. En conséquence, la dynamique attendue sur les indicateurs de mesures reste en retrait des niveaux escomptés. Le caractère interdépendant des économies limite la portée des efforts pourtant consentis en interne, notamment au plan de la croissance et des revenus. Le retard de croissance qui est de l'ordre de trois points en moyenne annuelle, correspond à un risque élevé de compromission de l'ambition d'émergence. Cependant, le pays dispose de ressorts de rattrapage tout aussi importants. D'abord, la réalité des projets industriels et miniers encouragés par un effort de recherche d'attractivité par le biais d'incitations diverses, permet d'entrevoir à moyen terme, une accélération de la croissance dans les secteurs primaire et secondaire et notamment dans la production manufacturière, et donc une consolidation de la transformation structurelle, au fil des cycles cumulés de projets. Plus encore, une amélioration des capacités productives déjà installées, par le biais du renforcement de l'environnement concurrentiel, pourrait induire des points de croissance additionnels et enfin d'importantes initiatives sous forme de programmes, projets et réformes entamés au titre de la mise en œuvre de la SND30 doivent être poursuivies et approfondies pour catalyser et prolonger par effets combinés, le mouvement de transformation structurelle déjà enclenché. L'évaluation appelle la nécessité de poursuivre et de renforcer la mise en œuvre des piliers et stratégies sectorielles avec quelques points d'attentions particuliers notamment :

- La nécessité de poursuivre les efforts de discipline budgétaires mis en œuvre dans le cadre du programme économique et financier avec le FMI et d'approfondir la Réforme des Finances Publiques en lien avec le Régime financier de l'Etat de 2018 et du code de transparence y associé ;
- La nécessité de renforcer l'efficacité de l'Etat actionnaire, notamment dans un contexte de retrait d'Investisseurs dans certaines entreprises stratégiques et de viabiliser de manière volontariste l'ensemble du portefeuille d'entreprises publiques ;

- La nécessité de poursuivre la mise en œuvre du Plan Intégré d'Import Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISA) et de mettre en œuvre de manière efficace le projet d'aménagement de terres dans la plaine centrale (PATIPAPLACE) ;
- La poursuite du déploiement du Programme d'Impulsion Initiale de la SND30 en faveur d'une programmation Stratégique volontariste, en relation notamment avec la Société Nationale d'Investissement dans sa nouvelle configuration d'une part et une attention particulière sur l'aménagement de la Zone Industrielle Intégrée au Port de Kribi (ZIIPK) d'autre part ;
- La nécessité de démarrer et d'achever le projet de réhabilitation de la SONARA en parallèle avec l'accompagnement adéquat des initiatives déjà entamées dans ce secteur ;
- De veiller au déploiement efficace et cohérent de la nouvelle ordonnance sur les incitations à l'investissement et l'opérationnalisation de l'APZE en vue de consolider et d'accélérer la dynamique des projets industriels et miniers en cours ;
- La nécessité de veiller à un entretien à niveau du réseau routier pour garantir une circulabilité satisfaisante des routes avec une priorité sur les grands corridors de transports ;
- La nécessité de veiller à un entretien à niveau des voiries notamment dans les principales villes, et parvenir à un traitement satisfaisant des déchets ;
- La nécessité de mettre en œuvre en tant qu'un portefeuille, un train critique de projets d'infrastructures pour l'émergence du Cameroun, l'instrument portefeuille devant aider à construire des synergies opérationnelles pour générer des bénéfices additionnels en faveur de l'économie nationale ;
- La nécessité de pérenniser les transferts sociaux directs et de mettre en place le Fonds de Solidarité National ;
- La nécessité de poursuivre les efforts en faveur d'un déploiement progressif de la couverture santé universelle, en élargissant le panier des soins et en mettant en place un cadre légal et réglementaire adéquat ;
- La nécessité de poursuivre les efforts dans le cadre de la mise en œuvre du PACT de partenariat adossé à la stratégie sectorielle de l'Education au renforcement de l'orientation en faveur des formation techniques et scientifiques dans le cadre du STEM et du développement des compétences.

INTRODUCTION

1. Le Cameroun est engagé depuis 2010, dans une dynamique de transformations par vagues successives, devant lui permettre de réaliser à l'horizon 2035, son ambition de devenir un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité. La première vague de transformations était contenue dans le **D**ocument de **S**tratégie pour la **C**roissance et l'**E**mploi (**DSCE**) parvenu à son terme en 2020. Depuis lors, la **S**tratégie **N**ationale de **D**éveloppement 2020-2030 (**SND30**) a été adoptée comme cadre de référence pour une deuxième vague de transformations jusqu'en 2030. Rendu en 2025, les principes de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) suggèrent la réalisation d'une évaluation à mi-parcours.

2. Le présent rapport, vient répondre à cette exigence de principe, en conformité avec les missions du Comité National de Suivi-Evaluation de la mise en œuvre de la SND30 (CNSE-SND30). Au plan méthodologique, le rapport sanctionne un long processus de collecte, d'analyse, de consolidation des informations, associé à des discussions structurées avec les experts sectoriels des administrations, des parlementaires, des CTD, des organisations du secteur privé, et de la Société Civile, notamment dans le cadre d'une démarche co-organisée avec la Banque Mondiale au titre du Country Economic Memorandum (CEM) désormais rebaptisé Growth and Jobs report.

3. Par ailleurs, il s'appuie sur les revues et rencontres, organisées au titre des travaux des Sous-Commissions Sectorielles du CNSE-SND30. Il est donc, en tant que telle, une synthèse des évaluations des sept (07) stratégies sectorielles adossées à la SND30. Il s'agit de : la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR), la Stratégie de développement du Secteur de l'Education et de la Formation (SSEF), la Stratégie de Développement du secteur des Industries et des Services (SDIS), la Stratégie Sectorielle de la Santé (SSS), la Stratégie de Protection Sociale et autres Services Sociaux (SPSS), la Stratégie de Développement des Infrastructures (SDI), et la Stratégie Sectorielle de Gouvernance (SSG). Le présent rapport est structuré en six (06) parties :

- ***La première partie porte sur la situation macroéconomique et l'état de mise en œuvre des orientations générales de la SND30,*** elle aborde successivement les éléments relatifs à : la situation macro-économique du Cameroun ; l'état de mise en œuvre des orientations fondamentales de la SND30 ; l'état de mise en œuvre des considérations clés ; le niveau d'opérationnalisation des plans phares ; et le niveau de respect des principes directeurs.

- ***La deuxième partie traite de l'état de mise en œuvre du pilier transformation structurelle de l'économie.*** Elle met en relief les principaux résultats de l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie de développement des industries et services ; de la stratégie de développement du secteur rural ; et de la stratégie de développement des infrastructures. Plus spécifiquement, cette partie présente les avancées enregistrées en matière de développement des industries et des services ; de la dynamisation du secteur privé ; de la transformation du système financier ; de développement de la productivité et de la production agricoles ; de l'environnement et la protection de la nature ; et du développement des infrastructures productives.

- ***La troisième partie concerne l'état de mise en œuvre du pilier développement du capital humain et du bien-être.*** Y sont présentées les résultats de l'évaluation et les principales réalisations dans les domaines de l'éducation, la formation et l'employabilité ; la santé et la nutrition ; l'accès aux facilités sociales de base ; la protection sociale.

- ***La quatrième partie porte sur l'état de mise en œuvre du pilier promotion de l'emploi et insertion économique,*** il aborde le niveau de mise en œuvre des composantes suivantes : promotion de l'emploi dans les projets d'investissement public ;

productivité agricole, emploi et revenus en milieu rural ; promotion de la migration de l'informel vers le formel ; création et préservation de l'emploi décent dans les grandes entreprises ; mise en adéquation formation-emploi et insertion professionnelle ; et régulation du marché du travail.

- ***La cinquième partie traite de l'état de mise en œuvre du pilier gouvernance, décentralisation et gestion stratégique de l'Etat.*** Il met en relief les principaux résultats de l'évaluation de la stratégie de gouvernance ainsi que les principales actions menées, les contraintes et difficultés rencontrées, les défis et mesures correctives en matière de décentralisation et de développement local ; du renforcement de l'État de droit et de la sécurité des personnes et des biens ; de l'amélioration du service public de l'État ; gouvernance économique et financière ; de l'aménagement du territoire ; et de promotion du bilinguisme, du multiculturalisme et de la citoyenneté.

- ***La sixième partie aborde les éléments relatifs au pilotage, au financement et au suivi-évaluation de la SND30.*** Il est question ici de présenter les réalisations, les principales actions menées et les goulots d'étranglement en matière de financement, de pilotage, de suivi/évaluation, de dispositif statistique. Cette partie aborde également les éléments relatifs à : l'accélération des progrès vers les objectifs de la SND30 ; les principales contraintes dans la mise en œuvre de la SND30 ; et les recommandations.



CHAPITRE 1

SITUATION MACRO-ÉCONOMIQUE ET ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DE LA SND30



Chapitre 1 :

Situation macro-économique et état de mise en œuvre des orientations générales de la SND30

1.1. Cadre Macro-économique

4. La stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) a envisagé de porter la croissance économique à une moyenne de 8,1% par an, sur la période couverte par la stratégie. Celle-ci devrait alors passer en moyenne à 6,6% sur la période 2021-2025 puis à 9,3% sur la période 2026-2030. L'essentiel de cette croissance devant être portée par le PIB non pétrolier. En effet, les perspectives de la SND30 intégraient un recul du PIB pétrolier jusqu'en 2025. Le déflateur du PIB était supposé connaître une évolution modérée n'excédant pas une croissance de 1,6% par an. Les recettes totales en pourcentage du PIB devraient passer de 15,3% sur la période 2021-2025 à 17,1% sur la période 2026-2030. Le taux d'investissement devrait se relever progressivement de 24,2% sur la période 2021-2025 à 27,7% sur la période 2026-2030. Le taux d'investissement public par contre devrait connaitre une tendance baissière du fait de la mise en place des mécanismes innovants de financements privés tels que les partenariats public-privé et plus spécifiquement les approches de type project finance. Les soldes primaires hors pétrole en pourcentage du PIB devraient considérablement s'amenuiser, pour atteindre de -1,9% du PIB sur la période 2021-2025. Le solde global également devrait passer de -3,9% en moyenne sur la période 2016-2020 à -1,6% sur la période 2021-2025 et -1,5% sur la période 2026-2030.

Tableau 1 : Evolution volontariste de quelques indicateurs du cadre macroéconomique dans la SND30

Catégorie	Indicateurs	2016-2020	2021-2025	2026-2030
PIB	Croissance du PIB réel	4	6,6	9,3
	PIB pétrolier	-3,2	-2,5	4,2
	PIB non pétrolier	4,5	7	9,5
	Déflateur du PIB	1,5	1,6	1,4
Recettes	Ratio des recettes totales sur le PIB	15,2	15,3	17,1
	Ratio des recettes non pétrolières sur le PIB	13,1	14,1	16,2
Investissement	Taux d'investissement	22,9	24,2	27,7
	Taux d'investissement public	4,1	3,4	3,2
Dépenses	Dépenses totales en % PIB	18,8	17,1	18,9
	Dépenses courantes en % PIB	11,6	10,6	11,4
	Dépenses en capital/dépenses totales	37,5	37,8	39,4
	Dépenses en capital en % PIB	7,1	6,5	7,4
Soldes finances publiques	Solde primaire hors pétrole en % PIB	-3,1	-1,9	-1,9
	Solde global % PIB	-3,9	-1,6	-1,5

Source : MINEPAT, SND30

1.1.1. Environnement international

5. La mise en œuvre de la SND30 s'est faite dans un contexte caractérisé par des effets de la pandémie de la COVID19 et du conflit russo-ukrainien. Ces deux chocs exogènes ont perturbé le commerce extérieur à travers des chaines d'approvisionnement ainsi que la montée du prix de l'énergie et des céréales, générant ainsi une inflation importée pour le Cameroun, et qui a fragilisé ses finances publiques. Aussi, le 10 avril 2024, l'agence de notation Standard and Poor's a abaissé la notation du Cameroun de B à B- indiquant un risque élevé de non-remboursement de ses dettes. Ceci a eu pour effet mécanique de renchérir les taux d'intérêts des emprunts sollicités par le Cameroun sur le marché financier international.

6. En ce qui concerne les prix internationaux des principaux produits exportés par le Cameroun, l'année 2020 qui correspond à l'année de validation de la SND30 a été marquée par une baisse généralisée des prix du fait d'un effondrement de la demande lié aux différentes mesures de restriction associées à la pandémie du Covid-19. La reprise post covid-19 ainsi que les tensions géopolitiques associées au conflit Russo-Ukrainien se sont globalement traduites par des flambées de prix de bon nombre de matières premières.

- **Pétrole brut** : Le prix du baril de brent a connu une progression de 67% en 2021 et 41% en 2022 passant ainsi de 41$ le baril en 2020 à 97$ en 2022. La baisse observée sur les années 2023 et 2024 sont le fait du ralentissement de l'économie américaine et de la baisse de la demande chinoise.
- **Gaz naturel :** Le prix du gaz naturel est quant à lui passé de 3,24$ par Million British Termal Units (MMBtu) à 40,34$ en 2022. Cette progression correspond à un taux de croissance de 397% en 2021 et 150% en 2022.
- **Cacao :** Le conflit Russo-Ukrainien n'a pas influencé les prix du Cacao. Cependant en 2023 et 2024, on note des progressions respectives de 37% et 123%. Cette poussée est notamment le fait des conditions climatiques défavorables en Côte d'Ivoire et au Ghana, deux pays qui concentrent environ 60% de l'offre mondiale.
- **Bois grume :** Le prix du bois grume a progressé entre 2020 et 2021 passant de 399,46$ par mètre cube à 414,2$. Il a par la suite évolué en dents de scie entre 2022 et 2024 pour s'établir à 378,6$ en 2024. La reprise post Covid19 est notamment le fait du redémarrage du secteur de l'immobilier aux Etats Unis. Cette dynamique a cependant été freinée par la hausse des taux d'intérêt.
- **Coton :** Le prix du coton a progressé positivement de 2020 à 2022 passant de 1,59$ le kg en 2020 à 2,86$ en 2022. Il a par la suite baissé à 2,09$ en 2023 et 1,9$ en 2024. La baisse des prix est le fait de la surproduction au Brésil qui est désormais le premier exportateur mondial de coton devant les Etats Unis (12,4 millions de balle en 2023 pour le Brésil contre 11,8 millions pour les Etats Unis). Par ailleurs la demande mondiale en coton est en repli au profit des fibres synthétiques moins couteuses telles que polyester.
- **Aluminium :** Le prix de l'aluminium a progressé en 2021 du fait de la reprise post-covid 19 passant de 108,92$ la tonne métrique à 161,71$. Le prix a alors progressivement fléchi pour atteindre 109,4$ la tonne métrique. Cette baisse du prix est notamment liée à l'accroissement de la production de la Chine dans un contexte de faible demande industrielle en Chine, en Europe et aux Etats Unis.

Tableau 2 : Evolution des prix des principaux produits exportés

	Pétrole Brut Brent ($/bbl)	Gaz Naturel, Europe ($/mmbtu)	Cacao ($/kg)	Café arabica ($/kg)	Café robusta ($/kg)	Bois grume ($/m³)	Coton ($/kg)	Aluminium ($/mt)
2017	52,81	5,72	2,03	3,32	2,23	395,22	1,84	71,76
2018	68,35	7,68	2,29	2,93	1,87	413,55	2,01	69,75
2019	61,41	4,80	2,34	2,88	1,62	391,92	1,72	93,85
2020	41,26	3,24	2,37	3,32	1,52	399,46	1,59	108,92
2021	69,07	16,12	2,43	4,51	1,98	414,22	2,23	161,71
2022	97,10	40,34	2,39	5,63	2,29	368,94	2,86	121,30
2023	80,76	13,11	3,28	4,54	2,63	378,62	2,09	120,57
2024	78,73	10,96	7,33	5,62	4,41	378,68	1,91	109,40

Source : INS.

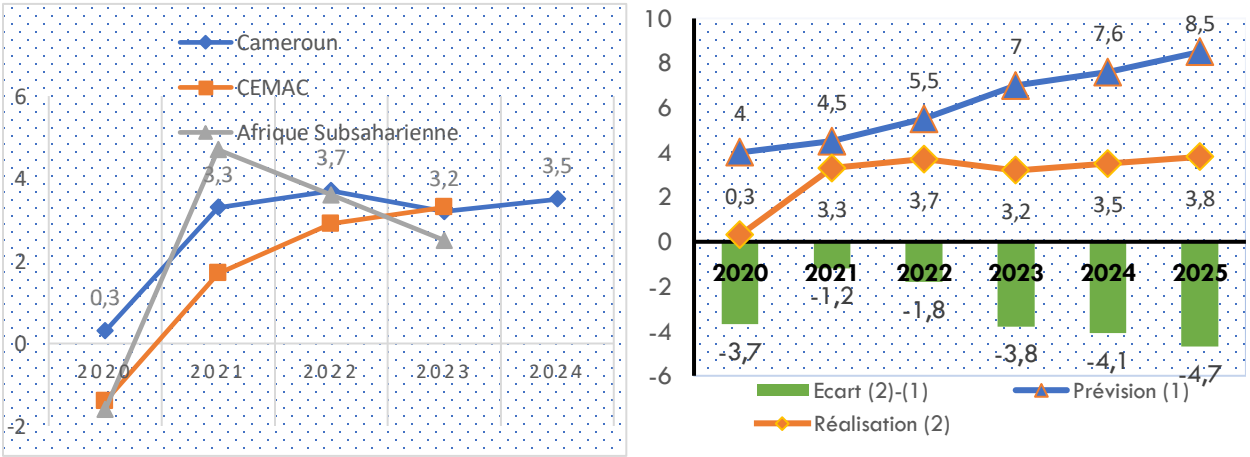
1.1.2. Environnement national

7. Au plan national, le contexte de mise en œuvre de la SND30 est marqué par les exactions de la secte boko haram dans l'Extrême-Nord, les crises sécuritaires dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest et les impacts de la crise sécuritaire en RCA avec pour corolaires l'afflux des réfugiés et la perturbation des échanges commerciaux.

1.1.2.1. Secteur réel

8. Les estimations basées sur les comptes des trois premiers trimestres de l'année 2024 suggèrent un taux de croissance de 3,5% en 2024. Ce taux confirme bien une dynamique de reprise après l'année 2020, qui avait été affectée par les conséquences immédiates de la pandémie à Covid19, notamment les ruptures des chaines d'approvisionnement et le ralentissement des échanges à l'échelle mondiale. Depuis lors, le Cameroun a réalisé des performances encourageantes, avec un taux de croissance moyen annuel estimé à 3,4% entre 2021 et 2024. Cette moyenne se situe bien au-dessus de la moyenne CEMAC estimée à 2,7% sur la période ; et sensiblement au même niveau que la moyenne de l'Afrique sub-saharienne qui se serait établie, selon les estimations, à 3,6%. **Toutefois, ce taux de croissance reste bien en recul de la moyenne de 6,6% projeté par la SND30 sur la période 2021-2025.**

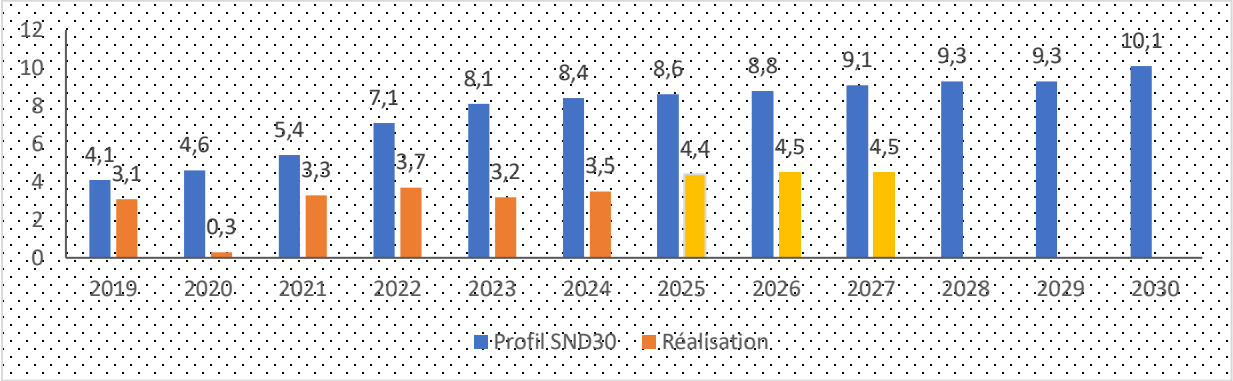
Graphique 1 : Evolution du taux de croissance (2020-2024)



Source : INS, Comptes nationaux 2023 ; INS, Comptes trimestriels 2024

9. Le graphique ci-dessous indique l'ampleur des décalages enregistrés et prospectifs entre 2020 et 2027. Les données de la période 2025-2027 correspondent aux prévisions du document de programmation budgétaire. Malgré le caractère légèrement optimiste de ces prévisions par rapport aux tendances actuelles, il subsiste d'importants écarts entre la croissance anticipée qui se stabilise à 4,5% et les ambitions de la SND30 dont les taux de croissance volontaristes dépassent 8% dès 2023.

Graphique 2 : Croissance du PIB réel réalisée en comparaison au profil de la SND30



Source : INS, Comptes nationaux ; MINEPAT, SND30 ; MINFI, DPEB

10. Sur la période 2020-2023, la croissance annuelle moyenne de la valeur ajoutée nationale a été de 3,4%. Le secteur tertiaire a connu la croissance la plus forte avec 3,6%, suivi du secteur secondaire avec une progression moyenne annuelle de 3,2%. Enfin, les activités agricoles ont réalisé la croissance la plus faible avec une moyenne annuelle de 2,8%.

11. Du fait de l'élargissement de l'assiette fiscale et de l'amélioration des processus de collecte, une croissance annuelle moyenne relative forte (4,6%) a été observée au niveau des impôts et taxes nets de subvention sur produits.

Tableau 3 : Evolution des taux de croissance sectoriels

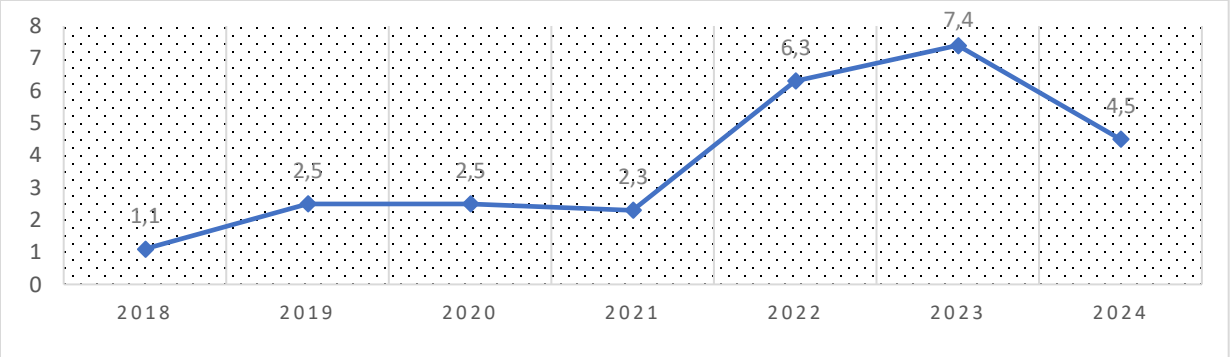
Libellé	2020	2021	2022	2023	20-23
Primaire	1,4%	2,9%	3,4%	2,2%	2,8%
Secondaire	1,4%	4,0%	3,3%	2,3%	3,2%
Tertiaire	0,1%	3,0%	3,9%	3,9%	3,6%
Total valeurs ajoutées	0,7%	3,2%	3,7%	3,2%	3,4%
Impôts et taxes nets des Subventions	-4,5%	4,6%	4,4%	4,7%	4,6%
PIB	0,3%	3,3%	3,7%	3,2%	3,4%

Source : INS, MINFI

12. En ce qui concerne le niveau général des prix, le taux d'inflation est estimé à 7,4% pour 2023 contre 6,3% en 2022. Au cours de ces deux années, ce taux a largement dépassé le seuil de 3% fixé par la CEMAC dans le cadre de sa mission de surveillance multilatérale. Cette inflation est principalement liée à l'accroissement des prix des produits alimentaires (+12,9%) et des prix des services de restaurants et hôtels (+ 6,3%). Les principales augmentations concernent les huiles et graisses (+27,0%), les pains et céréales (+16,3%), les poissons et fruits de mer (+14,4%), les viandes (+12,2%), les laits, fromages et œufs (+10,7%) ainsi que les légumes (+7,6%).

13. Contrairement aux années 2020 et 2021 où l'inflation était principalement due à la hausse des prix des produits importés du fait de la Covid19 et du conflit opposant la Russo-Ukrainien, l'inflation observée en 2022 et 2023 est plus endogène dans la mesure où les prix ont plus augmenté pour les produits locaux (+8,2%) que pour les produits importés (+5,7%).

Graphique 3 : Évolution du taux d'inflation (indice des prix à la consommation en %) de 2018 à 2024



Source : INS

14. Ces poussées inflationnistes constituent une préoccupation importante pour les autorités du pays, du fait de leur impact sur le pouvoir d'achat des populations en général, et des populations vulnérables en particulier. La politique des subventions des prix à la pompe, exigée par les besoins de trésorerie publique, est très prudemment aménagée pour tenir compte des nécessités de protection sociale. La persistance dans le temps de ces tensions inflationnistes est fortement liée à l'évolution de conflits internationaux, et aux fluctuations des prix des matières premières.

1.1.3. Finances publiques

15. La gestion des finances publiques est orientée vers la poursuite de l'effort de consolidation budgétaire engagée par le Gouvernement depuis 2017, date de signature d'un accord triennal au titre de la Facilité Elargie de Crédit avec le FMI. Ces efforts visent à assurer la soutenabilité des finances publiques dans l'optique d'éviter un endettement non viable. Par ailleurs, elle garantit la bonne mise en œuvre de la SND30 en cohérence avec les engagements pris dans le cadre du Programme Economique et Financier avec le Fonds Monétaire International (FMI). Cette consolidation se fait à travers l'amélioration de la mobilisation des recettes non pétrolières, le renforcement de la discipline budgétaire ainsi que l'amélioration de l'efficacité et de la qualité des dépenses publiques. En effet, la SND30 fait de la stabilité du cadre macro-économique, un principe directeur, pour garantir le succès de la stratégie.

16. Sur la période 2020-2024, les recettes (fiscales, non fiscales, dons et emprunts) du budget général voté sont passées de 4 951,7 milliards à 6 679,5 milliards FCFA. Cette évolution correspond à une croissance de près de 35% sur la période et de 7,7% en moyenne annuelle. Les ressources cumulées sur la période 2021-2024 se chiffrent ainsi à 23 224 milliards FCFA.

17. Les lois de finances initiales ont systématiquement connu des révisions, toutes à la hausse, à l'exception de celle de l'année 2020. Entre 2021 et 2024, les ressources supplémentaires annuelles ont représenté respectivement 12,1%, 6,8%, 6,2% et 8%. Les recettes exécutées totales sont estimées à 24 355 milliards FCFA sur la période 2021-2024. Un tel rythme porterait les recettes à 60 888 milliards FCFA sur une période de 10 années.

Tableau 4 : Recettes du budget exécuté

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total 2021-2024
Recettes du budget général voté (1)	4 373,8	4 513,5	4 850,5	4 951,7	4 670,0	5 599,7	6 274,8	6 679,5	23 224,0
Recettes du révisé (2)		4 689,5	5 212,0	4 409,0	5 235,2	5 977,7	6 662,5	7 212,5	25 087,9
Autorisations finales (3)	4 373,8	4 886,2	5 428,0	4 409,0	5 235,2	5 977,7	6 662,5	7 212,5	25 087,9
Recettes du budget exécuté (4)	4 529,7	4 909,5	4 974,6	4 478,8	5 043,7	6 074,7	6 024,3	7 212,5	24 355,3
Taux d'exécution (4) / (3)	103,6%	100,5%	91,6%	101,6%	96,3%	101,6%	90,4%		

Source : MINFI, Lois de règlement ; MINFI, Lois de finances initiales 2024

18. Sur la période 2020-2024, les recettes internes nettes ont connu une progression annuelle moyenne de 12,8%, dont 11,8% pour les recettes fiscales internes nettes, 17,3% pour les recettes pétrolières et 14,1% pour les recettes non fiscales. Ainsi, les recettes fiscales nettes sont passées de 3 098,14 milliards en 2020 à 5 009,3 milliards en 2024. En ce qui concerne les recettes pétrolières, elles sont passées de 428,2 milliards en 2020 à 809,5 milliards en 2024. Quant aux recettes non fiscales, elles sont passées de 186 milliards FCFA en 2020 à 315,5 milliards FCFA en 2024.

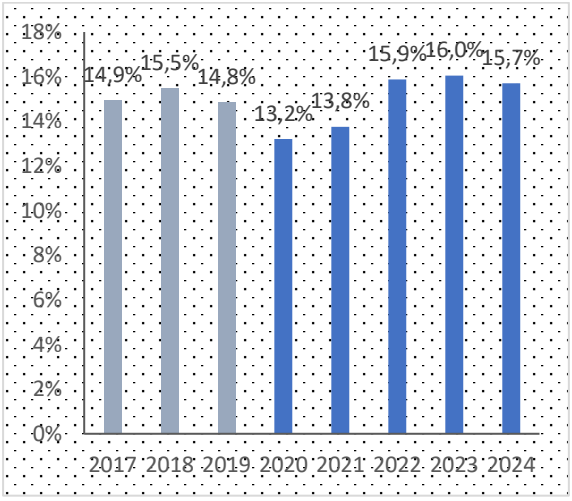
Tableau 5 : Evolution des recettes budgétaires exécutées hors emprunts par catégorie

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes internes	**3131,6**	**3436,2**	**3451,2**	**3098,1**	**3435,0**	**4394,2**	**4797,5**	**5009,3**
Recettes fiscales nettes	2524,9	2744,4	2702,3	2483,9	2779,3	3372,4	3592,8	3884,3
Remboursement des crédits de TVA			*66,0*	*79,0*	*67,0*	*80,0*	*59,3*	*84*
Recettes pétrolières	413,8	529,8	584,5	428,2	513,5	*774,5*	881,0	809,5
Recettes non fiscales	193,0	161,9	164,4	186,0	142,2	247,3	323,8	315,5
Dons	66,9	**48,1**	**133,3**	**36,0**	**56,1**	**219,5**	**107,2**	**96,8**
Fonds spécial de lutte contre la covid-19					**-61,6**	**-25,7**		
Total recettes nettes du budget général	**3198,6**	**3484,3**	**3584,5**	**3134,2**	**3429,5**	**4588,0**	**4904,8**	**5106,1**
Comptes spéciaux du Trésor				**200,2**	**129,9**	**68,2**	**51,2**	*56,4*
Total des recettes budgétaires nettes	**3198,6**	**3484,3**	**3584,5**	**3334,4**	**3559,4**	**4656,2**	**4956,0**	**5162,5**

Source : MINFI, Lois de règlement ; MINFI, Lois de finances initiales 2024

19. L'évolution des recettes internes en pourcentage du PIB présente une tendance globalement haussière de 2020-2024. Celles-ci sont passées de 13,2% en 2020 à 16% en 2023 et une estimation de 15,7% est faite pour l'année 2024. Le creux de l'année 2020 est le fait de la pandémie de la covid19 qui a fait fléchir l'activité et les possibilités de collecte de l'impôt. Les situations observées à partir de 2022 sont le fait de l'élargissement de l'assiette fiscale et l'optimisation des processus de collecte.

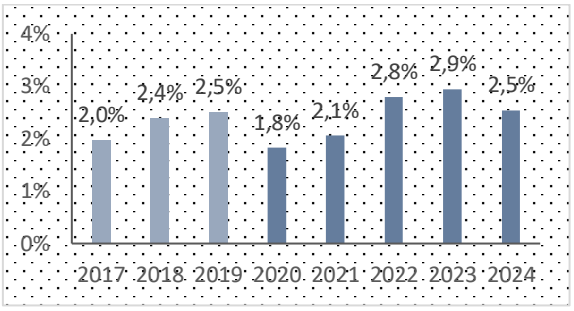
Graphique 4 : Recettes internes en % PIB



Source : MINFI, Lois de règlement ; INS, Comptes nationaux ; nos calculs

20. Les recettes pétrolières ont connu une baisse entre 2019 et 2020, passant de 584 milliards en 2019 à 448 milliards en 2020. Cette baisse est liée aux perturbations de la demande mondiale qui a entrainé une contraction des prix. Elles ont par la suite progressivement augmenté pour atteindre 810 milliards en 2024. Cette dynamique est reflétée au niveau de la part de ces recettes dans le PIB qui a progressé de 2,1% en 2021 à 2,9% en 2023.

Graphique 5 : Evolution des recettes pétrolières en % PIB



Source : MINFI, Lois des finances initiales

21. Les dépenses budgétaires globales sont restées quasiment stables en pourcentage du PIB. Celles-ci représentaient 23,1% en 2020 et sont établies à 22,8% en 2024. Cette stabilité est globalement reflétée au niveau des dépenses courantes et des dépenses en capital. Les dépenses courantes sont restées autour de 12% du PIB tandis que les dépenses en capital ont fluctué autour de 4,5% en dépit du pic de 5,1% observé en 2022 et du creux de 3,6% observé en 2023. D'une manière générale on note une baisse des dépenses en capital en pourcentage du PIB sur la période 2020-2024 par rapport à la période 2017-2019. En effet, sur la première période, celles-ci étaient supérieures à 6%. Par contre, les dépenses liées à l'amortissement du capital semblent connaitre une tendance à la hausse. Elles sont passées de 5,7% en 2020 à 6,1% en 2024. Au niveau des dépenses de personnels, des variations sont observables. Celles-ci représentaient 37,2% du PIB en 2020 et ont fléchi à 34% en 2021. On note un pic de 40% en 2022 et une baisse 35% en 2023.

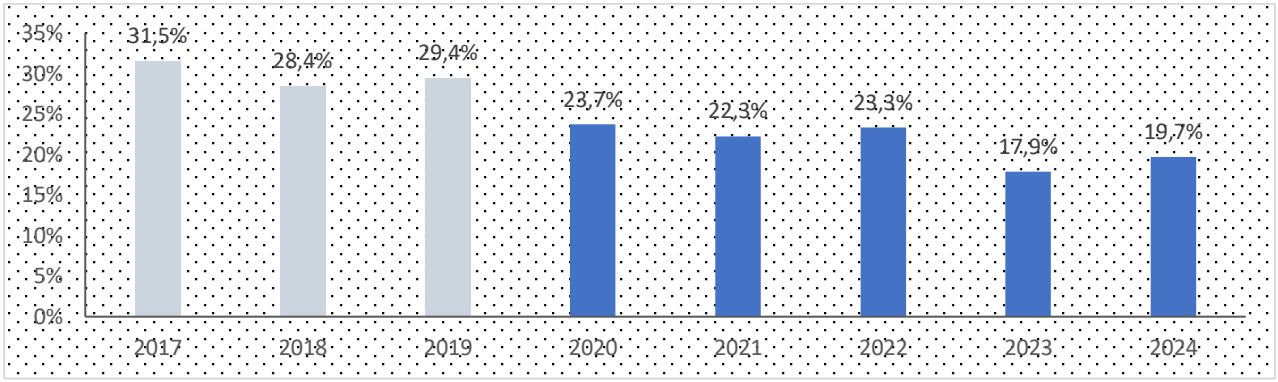
Tableau 6 : Evolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement

Catégories	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses courantes	11,0	11,6	12,4	12,0	12,6	11,6	13,1	12,1
Intérêts et commissions	*11,8*	*7,9*	*7,9*	*10,2*	*10,3*	*6,3*	*6,1*	*8,3*
Dépenses de personnels	…	…	*35,1*	*37,2*	*34,0*	*40,1*	*35,0*	*38,6*
Biens et services	…	…	*31,0*	*31,0*	*32,1*	*23,3*	*31,3*	*23,9*
Transferts courants	…	…	*26,0*	*21,5*	*23,5*	*30,3*	*27,6*	*29,2*
Dépenses en capital	6,8	6,3	6,3	4,5	4,5	5,1	3,6	4,5
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Comptes d'affectation spéciale	0,0	0,0	0,0	0,8	0,5	0,2	0,1	0,2
Amortissement du capital	2,3	3,7	3,9	5,7	5,0	6,6	4,6	6,1
Dépenses budgétaires en %PIB	**20,2**	**21,7**	**22,6**	**23,1**	**22,7**	**23,4**	**21,3**	**22,8**

Source : MINFI, Lois de finances

22. Par rapport à l'année 2019, les dépenses en capital en valeur absolue ont connu une tendance baissière. Elles se situaient à 1 462 milliards en 2019 et se sont établies à 1 077,6 milliards en 2023 et 1 424,1 milliards en 2024. La part de dépenses dans le budget exécuté a également connu un fléchissement important, passant de 31,5% en 2017 à 19,7% en 2024. Les niveaux élevés de 2017 à 2019 étant expliqués par la construction des infrastructures sportives liées à la Coupe d'Afrique des Nations (CAN). Toutefois, cette proportion demeure inférieure au seuil de 30% prescrit par la SND30.

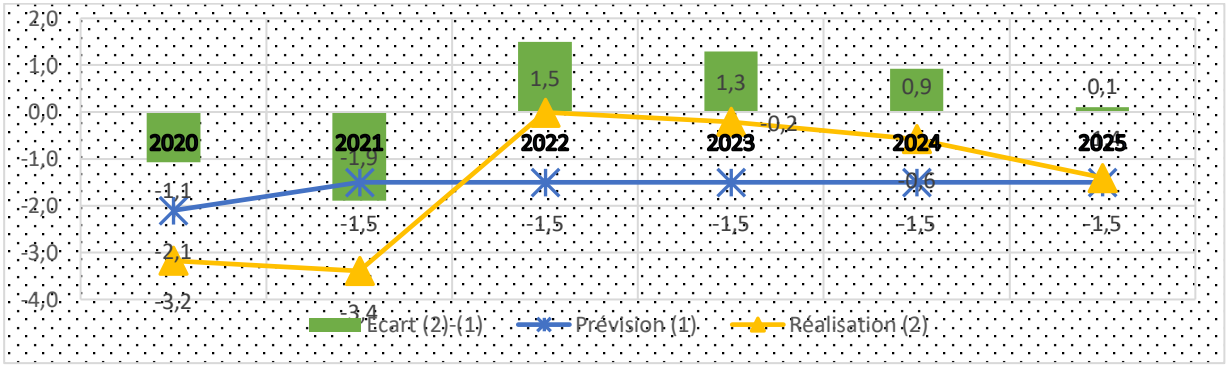
Graphique 6 : Part des dépenses en capital dans le budget de l'Etat



Source : Lois des règlements (2017-2023) ; Loi révisée (2024)

23. La mise en regard des recettes et dépenses budgétaires met en évidence une tendance à la maitrise du déficit global. Celui-ci était de -3,2% en 2020, -3,4% en 2021, -0,01 en 2022, -0,2 en 2023 et à -0,6% en 2024. Le déficit budgétaire était important les deux premières années de mise en œuvre de la SND30 marquée particulièrement par la COVID19 et ses conséquences. Toutefois, sur la période 2022-2024 on enregistre des déficits budgétaires au-dessus des cibles fixées par la SND30. Le besoin de financement brut en pourcentage du PIB connait également un rétrécissement passant de 8,9% en 2020 à 4,8% en 2023 et 6,6% en 2024.

Graphique 7 : Déficit global en % PIB

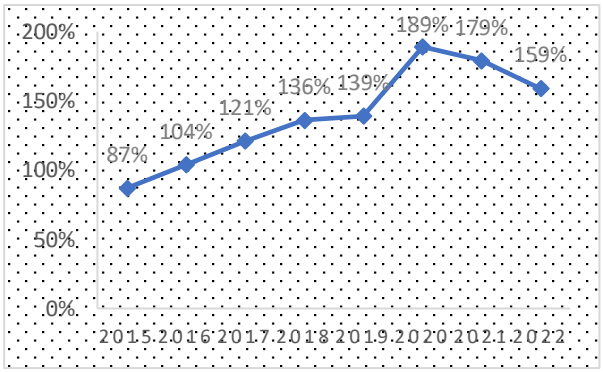


Source : MINFI, Lois des règlements ; INS, Comptes nationaux 2023 ; INS, Comptes trimestriels 2024.

24. S'agissant du **Service de la dette publique**, il baisse de FCFA 344,2 milliards en valeur absolue entre 2023 et 2024 soit -16,8% en valeur relative. Cette baisse est liée en grande partie à la provision pour apurement des restes à payer au Trésor qui passent de 359,2 milliards en 2023 à 100,0 milliards en 2024 (-259,2 milliards), ainsi qu'à la diminution de la dette extérieure de 73 milliards. Nonobstant, une provision de 50 milliards a été prévue pour amorcer dès 2024 l'apurement de la dette flottante auditée. Au premier semestre 2023, l'encours de la dette du secteur public était de 12 137 milliards, soit environ 43,8% du PIB. Cet encours se répartit en 92,6% de dette de l'Administration Centrale ; 7,3% de dette des Entreprises et Etablissements Publics et 0,1% de dette des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD).

25. S'agissant de la politique d'endettement, elle vise à renforcer la soutenabilité et la viabilité de la dette du pays. La stratégie d'endettement à moyen terme 2023-2025 vise entre autres à maintenir le taux d'endettement inférieur à 50% du PIB, en dessous du seuil fixé dans le cadre de la convergence sous-régionale à 70% du PIB. Ce taux est de 43,9% en septembre 2023 et est en hausse de 2,9% en glissement trimestriel. Il suit une dynamique haussière depuis plusieurs années. De plus, l'encours de la dette extérieure est structurellement supérieur aux recettes d'exportation, ce qui constitue un risque de liquidité pour le remboursement de ce segment de la dette.

Graphique 8 : Evolution du ratio dette extérieure/exportation



Source : CAA, INS

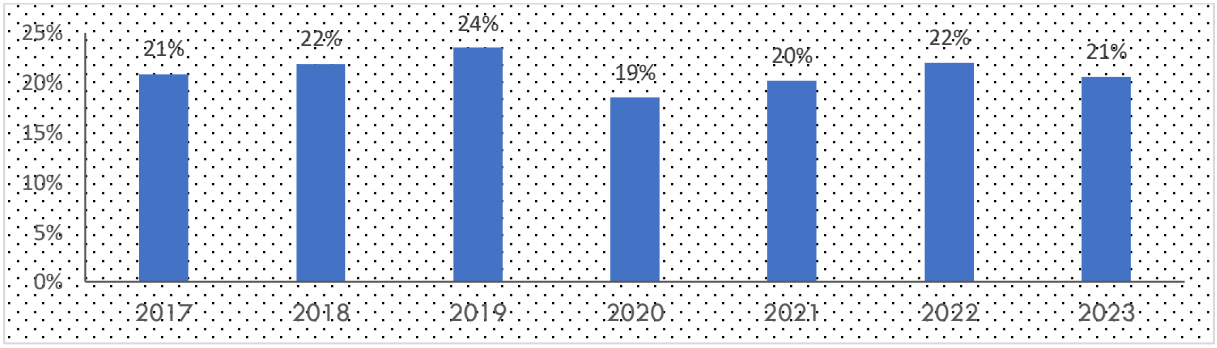
26. La stratégie d'endettement du Cameroun demeure la diversification du portefeuille, la priorisation des prêts concessionnels, la promotion des marchés domestiques et des approches PPP pour un meilleur partage des risques et une rentabilité accrue des projets à financer. Il convient de relever, concernant la dette extérieure, que le phénomène des Soldes Engagés Non Décaissés (SEND) constitue une préoccupation importante pour le Gouvernement, car l'Etat est contraint de régler des échéances de dettes pour des financements non décaissés au profit des projets. Ceci modifie de fait les calculs de rentabilité économique et sociale qui peuvent y être attachés. Ce phénomène questionne le niveau de maturité des projets ayant motivé ces prêts. En fin 2024, ces fonds s'élevaient à 4 102,0 milliards FCFA. Ils sont en évolution par rapport décembre 2023 où ils s'élevaient à 3 843,4 milliards FCFA.

1.1.4. Secteur extérieur

27. En matière de commerce extérieur [1], les échanges entre le Cameroun et le reste du monde se sont effectués dans un contexte marqué par : (i) un niveau élevé de l'inflation mondiale ; (ii) une forte hausse des cours des matières premières ; (iii) une dépréciation de l'Euro par rapport au Dollar américain ; et (iv) la persistance de la perturbation des chaînes mondiales d'approvisionnements.

28. La part des importations dans le PIB est d'en moyenne 21% entre 2017 et 2023. Cette part a connu une tendance croissante entre 2017 et 2019 passant de 21% à 24%. Suite à la crise du Covid-19, l'indicateur a connu une basse à 19% en 2020 avant d'amorcer de nouveau une phase ascendante.

Graphique 9 : Part des importations dans le PIB



Source : INS

[1] RASIPEFIN, 2021.

29. La structure des principaux produits importés montre qu'en 2019, les hydrocarbures représentaient 26,3% de l'ensemble des importations. La crise du Covid-19 qui s'est traduite par une perturbation des chaines d'approvisionnement a suscité une baisse de la part de ce produit qui est passé à 18,3% et 18,1% respectivement en 2020 et 2021. Au cours des années 2022 et 2023, on a assisté à une remontée de cet indicateur qui s'est établi à 23,5% en 2022 et 24,2% en 2023. Ainsi c'est quasiment le quart des dépenses d'importations qui sert à l'achat des hydrocarbures.

30. A la suite des hydrocarbures, les machines et appareils se démarquent avec des poids de 10 à 13% en 2023 et 2024. Ceux-ci sont suivis des véhicules et tracteurs qui représentent 5 à 6%. Les principaux produits agroalimentaires qui pèsent le plus dans les importations se révèlent être le riz, le poisson et le blé. Ils représentent dans leur ensemble entre 11 et 15% selon les années. Les produits pharmaceutiques, le clinker, les matières plastiques et autres produits chimiques, les papiers et cartons complètent la liste des importations. Le tableau ci-après montre que 19 catégories de produits représentent environ le quart des importations.

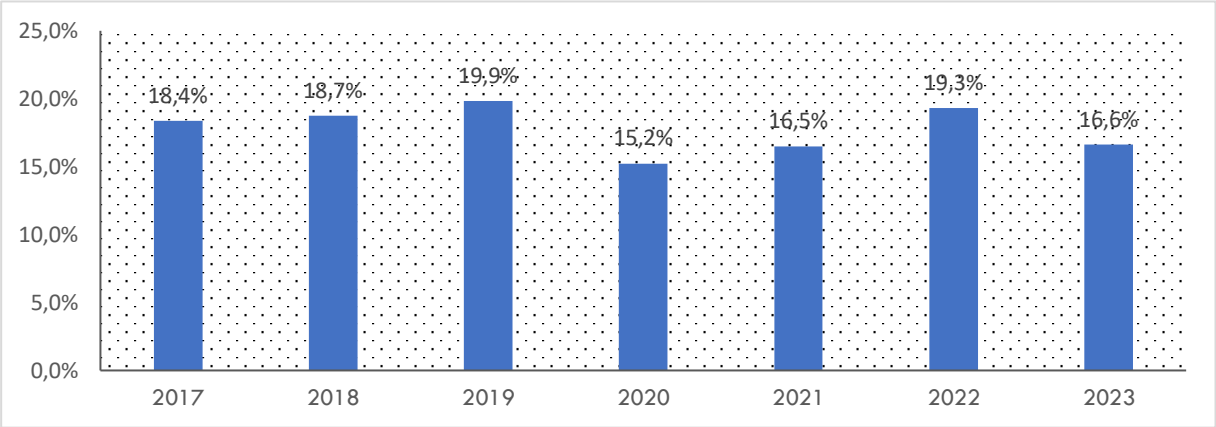
Tableau 7 : Poids en % des principaux produits dans les importations totales

Produit	2019	2020	2021	2022	2023
Hydrocarbures	26,3	18,3	18,1	23,5	24,2
Machines et appareils	7,5	12,2	12,1	10,6	13,1
Véhicules et tracteurs	5,1	5,0	6,4	5,8	6,6
Riz	6,0	5,0	5,4	5,4	4,0
Poisson	3,5	4,3	3,5	4,1	3,7
Blé	3,7	4,4	4,7	5,3	3,6
Produits pharmaceutiques	3,3	5,0	4,9	3,4	3,3
Matières plastiques	3,1	3,6	3,8	3,8	3,1
Clinker	2,8	2,6	2,9	1,8	2,7
Huiles brutes ou raffinées	0,6	0,8	1,3	2,2	2,3
Sucre et sucreries	0,6	0,9	0,9	1,1	1,7
Insecticides fongicides, herbicides	1,2	1,6	1,4	1,4	1,6
Produits chimiques inorganiques	1,7	1,0	0,0	1,2	1,6
Papiers et cartons	1,4	1,8	1,7	1,6	1,4
Engrais	1,1	1,2	0,9	1,4	1,3
Boissons, liquides alcooliques	1,0	1,4	1,2	1,2	1,3
Lait en poudre ou concentré	0,6	0,8	0,9	0,7	0,7
Coke de bitume et autres résidus de pétrole	0,8	0,9	0,8	0,5	0,4
Maïs	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2
Produits	**70,4**	**70,9**	**71,0**	**75,0**	**76,7**

Source : INS, notes sur le commerce extérieur et nos calculs

31. En ce qui concerne les exportations, on note que la part des exportations dans le PIB est passée de 18,7% en 2018 à 19,9% en 2019. Du fait de la crise Covid-19, on note une baisse de cette part à 15,2% en 2020 et 16,5% en 2021. Malgré le pic de 19,3% observé en 2022, cette part a fléchi à 16,6% en 2023. Ainsi comparativement aux années 2017, 2018, la situation des exportations en 2023, ne traduit pas véritablement une montée en puissance d'une politique de promotion des exportations.

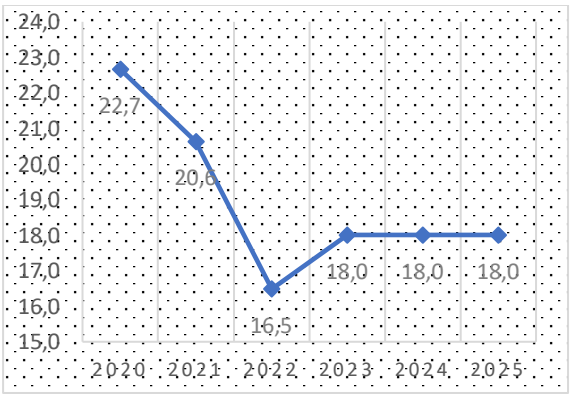
Graphique 10 : Part des exportations dans le PIB



Source : INS

32. Le pétrole et le gaz naturel continuent d'occuper une place prépondérante dans nos exportations. Ces deux produits représentaient entre 45 et 53% des exportations entre 2019 et 2021. Le poids de ces deux produits a connu un pic à 61, 6% en 2022 et s'est établi à 51,8% en 2023. Les produits agricoles et sylvicoles occupent une place importante dans les exportations hors hydrocarbure. Le Cacao en fèves représente le quart de l'ensemble de cette catégorie. Ce produit est suivi par le bois scié qui représente entre 14 et 16% des exportations hors hydrocarbures. On peut noter avec satisfaction que le bois transformé rapporte davantage que le bois en grumes dont la part tend à décliner passant de 8% en 2019 à 4% en 2023.

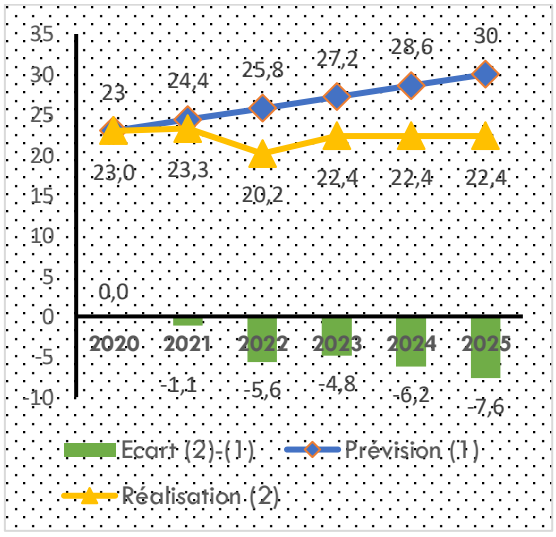
Graphique 11 : Part des produits primaires dans les exportations



Source : INS, Tableaux des ressources et des emplois

33. La part des produits manufacturiers dans les exportations a connu une baisse entre2020 et 2023 en passant de 23,0% à 20,2%. En 2023 et 2024, elle représente 22,4%. Comparée aux projections de la SND30, elle demeure encore faible avec un gap de 6,2 points en 2024. La cible projetée étant d'atteindre 30% en 2025.

Graphique 12 : Part des produits manufacturés dans les exportations



Source : INS, Tableaux des ressources et des emplois

34. Les principaux produits exportés sont notamment : le Cacao en fèves, le Bois scié, le Coton brut, les pates de cacao, le Bois grumes et le Beure de cacao.

Tableau 8 : Part des différents produits dans les exportations hors hydrocarbures

Produits	2019	2020	2021	2022	2023
Cacao en fèves	26%	25%	23%	24%	25%
Bois sciés	15%	16%	15%	16%	14%
Coton brut	11%	12%	12%	12%	10%
Pates de caco	4%	5%	6%	6%	7%
Bois grumes	8%	8%	8%	6%	4%
Beurre de cacao	3%	4%	4%	4%	4%
Aluminium brut	5%	0%	3%	4%	4%
Feuilles de placage en bois	2%	0%	2%	2%	2%
Barres en fer ou en acier	1%	0%	1%	1%	1%
Tôles en aluminium	0%	5%	0%	0%	0%
Bois contre-plaqués	0%	0%	0%	0%	0%
Total	**75%**	**75%**	**75%**	**74%**	**71%**

Source : INS, notes sur le commerce extérieur et nos calculs

35. S'agissant de la balance de paiement, le compte courant est passé de -4,3% en 2019 à -5,2% en 2023. En valeur, il est passé de -872 milliards en 2020 à -1 212,5 milliards en 2023. La balance courante est la somme de la balance des biens, de la balance des services, de la balance des revenus primaires et de la balance des revenus secondaires. Hormis la balance des revenus secondaires, tous les autres soldes sont systématiquement négatifs. Le déficit de la balance des biens a eu tendance à se réduire sur la période 2020-2023, passant de -391,3 en 2020 à -197,3 en 2022. Il s'est cependant aggravé en 2023 pour se situer à -843 milliards FCFA. La balance des revenus secondaires est passée de 239,2 milliards en 2020 à 284,6 en 2021 et 548,8 en 2023. Elle a donc visiblement bénéficié de la reprise post covid-19 dans les pays d'Europe d'où proviennent l'essentiel des transferts.

Tableau 9 : Balance des paiements de 2019 à 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
I - Solde courant	**-992,0**	**-872,0**	**-996,9**	**-941,2**	**-1 212,5**
Balance des biens	-431,6	-391,3	-390,4	-197,3	-843,3
Balance des services	-361,6	-236,4	-485,9	-508,5	-330,0
Balance des revenus primaires	-493,8	-483,5	-405,2	-689,4	-588,0
Balance des revenus secondaires	295,0	239,2	284,6	454,0	548,8
II-Financement extérieur	**1 155,0**	**445,9**	**855,7**	**1 451,4**	**1 238,9**
1-Secteur privé non bancaire	**416,5**	**398,2**	**714,3**	**1016**	**700,1**
Investissement direct étrangers	527,1	341,3	503,6	560,3	547,1
Investissement de porte feuille[2]	71,8	29,9	-100	29,8	3,0
Tirage nets (hors IDE)	-182,4	27,0	310,7	425,9	150,0
2-Administration publique	**873,1**	**322,3**	**360,4**	**414,1**	**307,8**
Dons projets (y compris C2D)	133,3	36,8	64,7	104,2	139,4
Tirages nets sur emprunts obligataires	0	-6,2	0	0	39,3
Tirages nets hors obligations du Trésor	739,8	291,7	295,7	309,9	129,1
3-Banque créatrices de monnaies	**-134,6**	**-274,6**	**-219**	**21,3**	**231**
III-Erreurs et omissions	**-7,4**	**7,7**	**-12,9**	**23,1**	**-46,3**
IV-Solde global	**155,6**	**-418,4**	**-154,1**	**533,3**	**-19,9**
V-Financement du solde	**-155,6**	**418,4**	**154,1**	**-533,3**	**19,9**

Source : Balance des paiements du Cameroun 2023

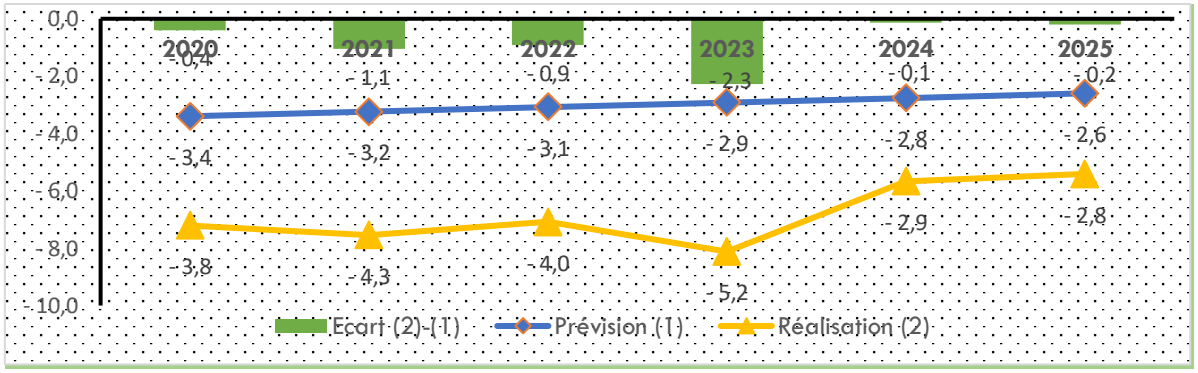
[2] Y compris produits financiers dérivés

36. Compte de capital : on note l'absence des éléments liés au compte de capital dans la balance de paiements ci-dessus présentée. Le compte de capital prend en compte les transferts en capital et les actifs non financiers non produits. Les transferts en capital sont constitués des dons d'équipements ou d'infrastructure, de la composante en investissement de l'aide publique au développement, des remises et annulations de dettes, des héritages ou legs transnationaux à usage de capital. Les actifs non financiers prennent en compte les droits sur ressources naturelles, les brevets, licences et marques ainsi que les fonds commerciaux ou droits similaires. Selon le FMI, sur la période 2020 à 2023, les soldes du compte de capital du Cameroun ont respectivement été de 8, 23 ; 21 et 19 milliards FCFA. La faiblesse de ces soldes pourrait expliquer leur non-apparition au niveau de la balance des paiements nationale.

37. Compte financier : Il prend en compte les investissements directs étrangers, les investissements de portefeuille, les crédits commerciaux, les prêts, les dépôts et avoirs bancaires, et les autres engagements financiers. Le Compte financier du Cameroun est le véritable soutien de la balance de paiement du Cameroun. Son solde est passé d'environ 446 milliards en 2020 à 1 239 milliards en 2023. En pourcentage du PIB, il est donc passé de 1,9% du PIB en 2020 à 6,7% du PIB en 2021 et 5,3% du PIB en 2023 reflétant ainsi des besoins croissants de financement de l'économie du Cameroun.

38. Les investissements directs étrangers n'ont pas connu de véritable décollage. Ils sont passés de 527 milliards en 2029 à 341,3 milliards du fait de la crise sanitaire. Ils ont atteint 560 milliards en 2022 et ont fléchi à 547,1 milliards en 2023. Ils demeurent bien éloignés des besoins de financements attendus par la SND30 dont les projets prioritaires ont été chiffrés à 37 500 milliards et les besoins globaux à 88 000 milliards FCFA.

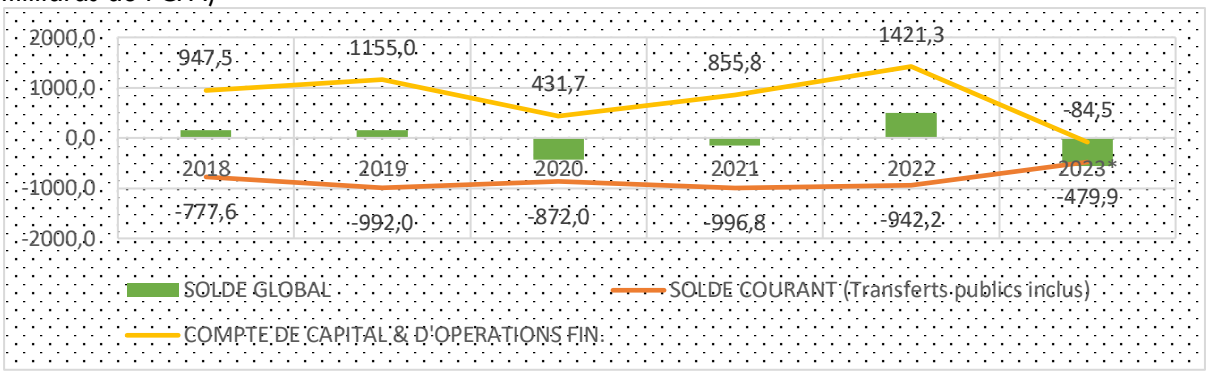
Graphique 13 : Solde courant de la balance de paiement en % PIB



Source : MINFI, Rapport du comité de la balance des paiements 2023 ; INS, Comptes nationaux 2023 ; INS, Comptes trimestriels 2024

39. Le déficit du solde des biens se réduit, passant de 390,4 milliards en 2021 à 197,3 milliards en 2022. Cette évolution résulte d'une augmentation des recettes d'exportations FOB (+1 064,5 milliards), plus importante que celle des dépenses d'importations FOB (+871,4 milliards). Les exportations augmentent de 32,7% pour se situer à 4 322 milliards, sous l'effet de l'accroissement des exportations des huiles brutes de pétrole (+56,3%), en lien avec la hausse des cours et l'appréciation du dollar. Les hausses sont également enregistrées au niveau des autres principaux produits d'exportation, notamment le gaz naturel liquéfié (+148,8%), le cacao brut en fèves (+18,1%), le bois et ouvrages en bois (+7,8%) et le coton brut (+8,5%). Le déficit de la balance des services se creuse de 22,6 milliards par rapport à 2021 pour se situer à 508,5 milliards. Cette évolution est principalement imputable à l'aggravation du déficit du poste « transport » (-154,3 milliards). Par contre, l'on enregistre : (i) une réduction des déficits des postes « voyages » et « assurances », respectivement de 61,1 milliards et de 6,7 milliards ; (ii) une amélioration du solde des « autres services » de 63,9 milliards.

Graphique 14 : Evolution des principaux soldes de la balance de paiement de 2015 à 2023 (en milliards de FCFA)



Source : MINFI. *=Compilation au troisième trimestre de l'année

40. Comme le témoigne le graphique ci-dessus, le déficit du compte courant est principalement causé par 3 postes, celui de la balance des revenus primaires et ceux de la balance des biens et services (balance commerciale). **Le déficit du solde des revenus primaires** s'aggrave de 285,2 milliards pour s'établir à 690,4 milliards, du fait essentiellement de la hausse des dividendes versés aux entreprises étrangères par leurs filiales locales.

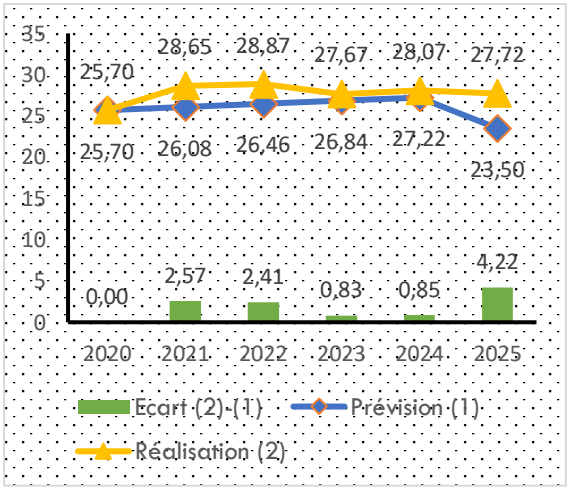
41. Le solde de la balance des revenus secondaires croit sans cesse depuis 2012 malgré la baisse en 2020 passant de 295,1 milliards en 2019 à 239,2 milliards en 2020. Cette baisse est imputable aux effets néfastes du Covid19 qui ont entrainé, en général, une diminution des revenus notamment ceux de la diaspora. Ce compte est essentiellement tiré par l'augmentation des transferts courants notamment ceux provenant de la diaspora. Ils proviennent principalement de la France (25%), suivie par la CEMAC (21,3%), les Etats-Unis (15%), la Grande-Bretagne (10,4%), l'Allemagne (7,7%), l'Italie (3,3%) et le Nigéria (10%). Les transferts reçus de la CEMAC proviennent essentiellement du Congo (42%), de la Guinée Equatoriale (16,7%), du Tchad (16%) et du Gabon (14,8%).

42. L'autre composante de la balance de paiement est la balance financière constituée des financements extérieurs. A ce propos, en 2022, les financements extérieurs enregistrent des entrées nettes supérieures à celles de 2021 de 565,5 milliards. Cette évolution est attribuable à l'accroissement des entrées nettes des capitaux dans le secteur public et le secteur privé non bancaire, ainsi qu'à la réduction des sorties nettes dans le secteur bancaire. Les entrées nettes du secteur privé non bancaire s'accroissent de 372,2 milliards, pour se situer à 1 086,6 milliards. Cette progression est liée à l'augmentation des flux d'investissements directs étrangers (+56,7 milliards) et des tirages nets (+185,7 milliards). Les financements extérieurs nets du secteur public augmentent de 53,7 milliards, pour se situer à 414,1 milliards. Ils sont composés des tirages nets sur emprunts ordinaires (309,9 milliards) et des dons (104,2 milliards).

1.1.5. Situation monétaire

43. En 2023, la situation monétaire a été marquée en glissement annuel par une hausse de 11,4% des avoirs extérieurs nets du système monétaire, une hausse de 19,0 % du crédit intérieur imputant ainsi une augmentation de la masse monétaire de 7,6%. De manière spécifique, il y a eu une hausse des **avoirs extérieurs nets** du système monétaire, résultant des flux transactionnels avec le reste du monde qui ont progressé de 58,2 % pour se situer à 2 891,7 milliards. Cette évolution est tirée, entre autres, par la forte expansion des avoirs extérieurs gérés par la Salle des marchés (307,3 %), suivie de celle des avoirs en Compte d'Opérations (10,6 %) grâce essentiellement aux rapatriements de devises effectués par les opérateurs économiques, malgré la hausse des engagements extérieurs (8,0 %) du système monétaire. Les réserves de change se sont situées à 7 071,2 milliards à fin juin 2023, contre 5 612,4 milliards un an plus tôt, et ont représenté environ 4,71 mois d'importations de biens et services.

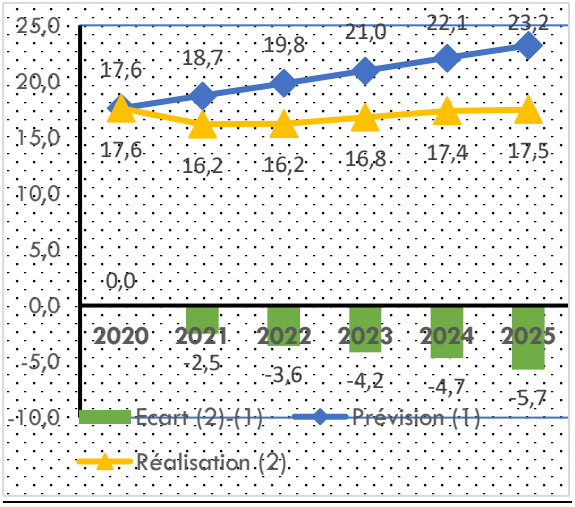
Graphique 15 : Evolution de la masse monétaire en % du PIB de 2020 à 2025



Source : BEAC, Rapport annuel 2023 ; INS, Comptes nationaux 2023 ; INS, Comptes trimestriels 2024

44. S'agissant des créances sur les Etats de la sous-région, on observe un accroissement de créances nettes du système monétaire sur les États de la CEMAC (12,1 %) de 9 104,5 milliards. Celui-ci est particulièrement dû à la poursuite des émissions de titres publics par les Etats et détenus principalement par les banques de la sous-région. **S'agissant du crédit à l'économie intérieure, au 31 septembre 2023, on enregistre une hausse des crédits à l'économie, qui ont crû de 8,1% pour s'établir à 10 236,8 milliards. Cette évolution est principalement liée à celle des concours au secteur privé non financier (contribution de 7,3 points) et aux entreprises publiques non financières (0,7 point).**

Graphique 16 : Evolution du crédit à l'économie de 2020 à 2025



Source : BEAC, Rapport annuel 2023 ; INS, Comptes nationaux 2023 ; INS, Comptes trimestriels 2024

1.2. Etat de mise en œuvre des orientations fondamentales de la SND30

45. Pour sa mise en œuvre, la SND30 a retenu trois orientations fondamentales qui encadrent l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement sur la période 2020-2030. Ces orientations sont : (i) un mix entre l'import/substitution et la promotion des exportations ; (ii) un Etat stratège et pragmatique ; et (iii) une combinaison entre une planification impérative et une planification indicative. L'état de mise en œuvre de ces orientations fondamentales se présente comme suit :

46. Dans l'optique d'adresser la première orientation fondamentale portant sur le mix entre l'import-substitution et la promotion des exportations, des efforts ont été menés, depuis le début de la mise en œuvre de la SND30, en vue du renforcement de la politique de substitution aux importations. En 2023, le Gouvernement a élaboré un Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH) dans l'optique d'adresser la politique d'import-substitution. Ce plan vise à : (i) faciliter le développement des actions du secteur privé dans le domaine agropastoral sur des espaces sécurisés et aménagés ; (ii) contribuer à l'augmentation significative de la production et de la disponibilité des produits locaux de grande consommation et ; (iii) créer un environnement propice au développement des activités agropastorales. Le PIISAH concerne les filières qui grèvent substantiellement la balance commerciale, à savoir : le riz, le maïs, le blé/farines locales, le palmier à huile, le mil/sorgho/soja, le poisson et le bovin/lait. Dans la loi de finances de 2025, une provision de 53 Milliards de FCFA a été inscrite au profit du PIISAH. En 2024, la mise en œuvre du PIISAH a permis entre autres d'obtenir les résultats ci-après : 13 000 tonnes de farines panifiables ont été produites ; 452 tonnes de semences de riz, de maïs, de mil, de sorgho, de soja et de fourrage ont été produites ; 2 millions de tonnes d'engrais ont été mis à la disposition des producteurs ; et 21 centres d'insémination artificielle sont en cours de construction. En outre, dans la perspective de donner une première impulsion rapide à la transformation structurelle de l'économie, un Programme d'Impulsion Initiale pour la transformation structurelle de l'économie, en abrégé P2I-SND30, a été dérivé de la SND30. Le P2I-SND30 est un portefeuille de 30 projets

répartis dans les filières prioritaires de la SND30. Ce portefeuille de projets qui doivent être réalisés par des entités privées ou d'économie mixte avec une contribution de l'Etat a été adressé dans les lois de finances de 2024 et 2025 respectivement à travers des provisions de 30 milliards et 20 Milliards de FCFA. Dans le cadre de son opérationnalisation, deux conventions ont été signées : (i) une convention entre le MINEPAT et la Société Nationale d'Investissement (SNI) portant sur l'ingénierie des projets industriels identifiés dans le programme d'une part ; et (ii) une convention entre le MINEPAT et le Port Autonome de Kribi (PAK) portant sur un accompagnement en support des aménagements d'espaces nécessaires à l'installation des industries dans le complexe et en particulier celles identifiées dans le P2I-SND30. Dans ce cadre, le PAK a mobilisé avec ses partenaires, Tanger Med Engeneering pour la réalisation de études de faisabilité désormais bouclées pour le projet de Zone Industrielle Integrée au Port de Kribi (ZIIPK) sur une superficie de près de 4000 ha. La mise en place d'une filiale dediée est en cours avec le consortium HOLDCO (AGL+ARISE) et BELMONT.

47. S'agissant de la seconde orientation fondamentale qui porte principalement sur la mise en place des facilités pour l'émergence du secteur privé comme principal moteur de la croissance économique, le Cameroun dispose d'un cadre légal et règlementaire pour la promotion de l'Investissement Privé qui a permis de mettre en place des incitations fiscales ciblées à la production des biens de grande consommation, la sélection et l'accompagnement d'entreprises stratégiques locales à fort potentiel, la mise en place des facilités d'accès à la commande publique et à la sous-traitance dans les grands projets. Ce cadre en vigueur depuis 2013, vient d'être renforcé par ordonnance n°2025/002 du 18 Juillet 2025. Par ailleurs, le Cameroun a poursuivi ses efforts de développement des infrastructures visant à favoriser l'émergence d'un secteur privé compétitif à travers l'amélioration de l'offre en énergie, la modernisation des infrastructures portuaires, l'aménagement des zones industrielles de Kribi. Un Programme d'Impulsion Initiale pour la transformation structurelle de l'économie (P2I-SND30) a été dérivé de la SND30, et comprend 30 projets qui sont pour la plupart des initiatives privées devant faire objet d'un suivi spécifique.

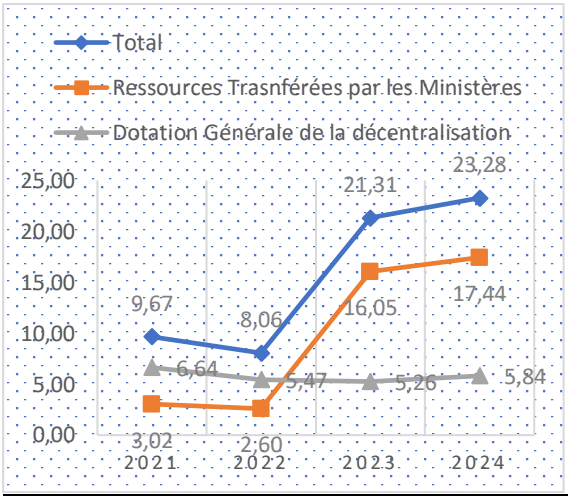
48. En ce qui concerne l'orientation fondamentale qui préconise une articulation entre planification indicative et planification impérative, un avant-projet de loi de programmation stratégique avait déjà été élaboré, mais pourrait être mis à jour avant toute évolution, l'intérêt étant de prioriser et de fixer dans le temps des balises à la hauteur de l'ambition de l'émergence. En attendant une évolution favorable, le dispositif de suivi-évaluation en place, consacre une planification unifiée, avec des stratégies sectorielles adossées à la SND30, suivies et pilotées de manière intégrée. Ce dispositif permet de bâtir des consensus et des engagements sectoriels participatifs.

1.3. Etat de mise en œuvre des considérations clés

49. La SND30 est opérationnalisée à travers ses sept (07) considérations clés. Celles-ci définissent les réformes devant permettre de poser les bases pour le déploiement des autres aspects de la stratégie. Elles concernent pour l'essentiel la Gouvernance Economique et Financière.

50. Considération clé 1 : Porter la part des ressources transférées aux Collectivités Territoriales Décentralisées à au moins 15% des recettes propres de l'Etat, l'ensemble des activités relatives aux compétences désormais dévolues aux CTD sont progressivement extraites des budgets des administrations concernées. Ainsi, les budgets des Ministères se recentrent de plus en plus vers les aspects relatifs aux compétences non transférées. En termes d'enveloppe, le montant des ressources transférées par les ministères aux CTD est passé de 103,9 milliards en 2021 à 873,7 milliards en 2024, soit 17,4% des recettes propres de l'Etat. En outre, entre 2020 et 2024, la Dotation Générale à la Décentralisation est passée de 10 milliards à 292,5 milliards de FCFA, soit 5,8% des recettes propres de l'Etat. L'augmentation progressive de ces ressources allouées à la décentralisation témoigne d'une volonté politique de renforcer la décentralisation. **En considérant ainsi l'ensemble des ressources allouées à la décentralisation, la part des ressources transférées aux CTD a désormais atteint 23,3% des recettes propres de l'Etat, largement au-dessus de la cible de 15% fixée dans la SND30.**

Graphique 17 : Evolution de la part des ressources allouées aux CTD



Source : MINDDEVEL

51. Considération clé 2 : Porter à au moins 60% d'ici 2030 la part de la commande publique en biens et services, adressée aux industries locales, y compris pour les forces de défense et de sécurité. La circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 05 avril 2022 a reprécisé la modalité de la préférence nationale instituée par le décret N°2018/366 portant code des marchés publics (Article 106). Ainsi, les appels d'offres International sont désormais soumis à une marge de préférence nationale. A titre d'illustration, lors de la passation de marché dans le cadre d'une consultation Internationale, une marge de préférence est accordée à offres équivalentes et dans l'ordre de priorité aux soumissions présentées : a) par une personne physique de nationalité camerounaise, ou personne morale de droit camerounais ; b) une entreprise dont le capital est intégralement ou majoritairement détenu par des personnes de nationalité camerounaises ; c) une personne physique ou morale justifiant d'une activité économique sur le territoire camerounais, d) un groupement d'entreprises associant des entreprises camerounaises. La marge de préférence[3] varie entre 10% et 15% selon la nature de la prestation. Pour le suivi particulier de cette considération clé, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a mis en place par décret N°032/PM du 15 Avril 2024 un Comité Interministériel d'orientation et de suivi de la captation de la commande publique en biens et services produits localement.

52. Considération clé 3 : Achever tous les projets en cours et finaliser toutes les modalités de mise en service complet des infrastructures issues des grands projets de 1ère génération. En fin 2024, quasiment tous les grands projets démarrés avant l'adoption de la SND30 ont été achevés, notamment : la ligne de transport d'électricité du barrage hydroélectrique de Memve'ele, l'usine de pied du barrage hydroélectrique de Lom Pangar, le barrage hydroélectrique de Nachtigal, l'autoroute Kribi-Lolabe, la section rase campagne de l'autoroute Yaoundé-Nsimalen, la première phase de l'autoroute Douala-Yaoundé déjà en circulation, avec un raccordement complet à la route nationale numéro 3 par Boumnyebel, le Projet d'Alimentation en Eau Potable de la ville de Yaoundé et ses environs (PAEPYS), la seconde phase du complexe industrialo portuaire de Kribi a été finalisée et est entrée en exploitation, etc.

53. Considération clé 4 : Privilégier dans la réalisation des grands projets, les approches en Project-Finance et Partenariat Public-Privé. Le cadre législatif relatif à la promotion des PPP et des approches Project-Finance s'est enrichi avec la promulgation de la loi N°2023/008 du 25 juillet 2023 fixant le Régime Général des Contrats de Partenariat Public-Privé. En s'appuyant sur l'exemple de la centrale de Nachtigal et de la centrale à gaz de Kribi qui ont été réalisés sur le modèle project finance et PPP, le Gouvernement a requis le soutien de la Banque Mondiale qui a mobilisé le Fonds de Conseil en Infrastructure Publique-Privée (PPIAF) pour avoir une approche généralisée et soutenue par les PTF. Une première liste de projets éligibles avait été formulée pour mobiliser l'ensemble des partenaires techniques et financiers. Il s'agissait entre autres : des barrages de Kikot, de Grand Eweng et de Mbakaou ; du chemin de fer Lolabé-Kribi-Edéa ; de la voie de contournement de Douala ; de la voie de contournement de Yaoundé ; et de l'Autoroute Douala-Limbé.

[3] Si une entreprise étrangère propose un prix de 100 et une entreprise locale propose un prix de 105. Avec une marge de préférence nationale de 15 %, on considère que l'offre étrangère doit être inférieure à 85 % de l'offre locale pour être préférée. Ici, 105 × 0,85 = 89,25. Comme 100 > 89,25, l'entreprise locale peut être choisie.

54. Considération clé 5 : Finaliser la réforme foncière. Sur ce point, en marge des travaux en cours sur le régime foncier, une politique de constitution de réserves foncières est mise en place par le Gouvernement et a permis de sécuriser de milliers d'hectares de terrain en les déclarant pour cause d'utilité publique, au domaine privé de l'Etat, afin d'être cédé aux investisseurs privés requérants. On peut par exemple citer l'incorporation par décret du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, de réserves foncières pour une superficie de 1 070 ha aux lieux dits « Lagdo », « Nyakira », « Batschéo », etc. **Par ailleurs, pour l'agro-industrie, le MINADER et le MINDCAF ont mis en route le projet plaine centrale (PATIPAPLACE) portant sur une première phase de 400 000 ha, extensible à terme à 1 200 000 ha et ouverts aux promoteurs agroindustriels.**

55. Considération clé 6 : Promouvoir l'émergence et le soutien des champions nationaux dans les secteurs moteurs de la transformation structurelle. Le Gouvernement a mis en place un mécanisme de promotion et d'émergence des entreprises Championnes Nationales. Dans le cadre de ce mécanisme et en concertation avec le secteur privé, une première vague de cinq entreprises ont été identifiées comme ayant un fort potentiel de croissance et pouvant bénéficier d'un soutien mixte de l'Etat (financier et non financier) notamment à travers : des subventions, des exonérations fiscales, des facilités d'accès à des guichets de financement, de facilitation foncière, des conseils techniques, etc. cette sélection repose sur des critères rigoureux d'industrialisation, d'import-substitution, de création de valeur ajoutée, de compétitivité, d'innovation, et de potentiel international. Les entreprises identifiées se regroupent dans les secteurs de l'agro-industrie, des transports et de l'électronique. Il s'agit notamment : de **SOPROICAM**, société de production de tourteaux de soja pour l'alimentation animale ; de **SOTRABUS**, entreprise de montage de bus à usage de transport en commun ; de **ZNG SMART CARDS FACTORY**, entreprise industrielle de production des cartes magnétiques et des terminaux électroniques ; de la **Société Camerounaise de Production du Riz (SCPR)**, spécialisée dans la production de riz paddy à grande échelle et la fabrication d'emballages en polypropylène tissés ; et de la **Société Agroindustrielle Camerounaise (AGROCAM)**, spécialisée dans la production de poussins et de fabrication d'alvéoles..

56. Considération clé 7 : Donner priorité à la maintenance des équipements et infrastructures existants pour garantir leur pérennité et leur fonctionnalité. Une étude visant à explorer la démarche d'évaluation et de budgétisation active des charges d'entretien et de maintenance des infrastructures publiques dans l'optique de garantir la permanence de leur fonctionnalité a été réalisée. Par ailleurs, un guide d'évaluation et de budgétisation de ces charges a été élaboré et vulgarisé afin de permettre aux administrations de prendre en compte les besoins budgétaires des charges récurrentes dès la conception des projets d'investissement public. **Sur ce point aussi, l'introduction des principes de la comptabilité générale dans la gestion des finances publiques, permettra de garantir le positionnement systématique des provisions budgétaires en faveur des acquis de patrimoine.**

1.4. Niveau d'opérationnalisation des plans phares

57. Dans le cadre de la mise en œuvre de la SND30, une note de cadrage opérationnel et de démarche d'implémentation des plans et réformes avait été élaborée. Elle fournit en réalité une démarche programmatique par vague pour assurer une absorption efficace et efficiente des travaux conduisant à une bonne implémentation de la SND30. En effet, toutes les initiatives, projets et réformes de la SND30 ne peuvent se déployer en même temps, d'où cette nécessité de programmation à la suite des travaux de planification, toute chose qui a d'ailleurs alimenté l'avant-projet de loi portant orientation programmatique de la SND30. Concernant spécifiquement les quinze plans phares de la SND30, l'on note les avancées ci-après :

I. Le Programme Présidentiel de Reconstruction des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest et le Programme Présidentiel de Reconstruction de la Région de l'Extrême-Nord sont en cours de mise en œuvre ;

II. La Stratégie de Développement des Compétences a intégré la logique générale du programme « **Train my Genération** », y compris le cadre national de certification pour permettre une mise à niveau des qualifications et des acquis de compétences. La démarche est déployée au titre du PADESCE et soutenue par la Banque Mondiale. En outre, une stratégie de développement de l'entreprenariat a aussi été adoptée par le Gouvernement ;

III. Le déploiement du programme STEM est intégré dans la stratégie sectorielle de

l'éducation et de la formation qui a été validée en 2024 ;

IV. La Planification spécifique du secteur de l'Energie est réalisée avec le soutien de la Banque Mondiale dans le cadre de la recherche et du suivi de l'équilibre du secteur de l'Electricité impliquant les principaux acteurs du secteur ;

V. Le processus de formulation du programme agro-industriel a été initialisé et le processus de recrutement des différents consultants est en cours. Par ailleurs, certaines spéculations ont fait l'objet des plans spécifiques. Il s'agit notamment du Riz dont les travaux d'élaboration d'une stratégie ont été soutenus par la Coalition for African Rice Development (CARD), du Palmier à Huile, du poisson, etc. En outre, un Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH) a été élaboré en 2023 ;

VI. **Les mutations attendues dans le domaine de l'économie numérique sont portées par le Programme d'Accélération de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC), soutenu par la banque Mondiale au titre d'un accord de crédit IDA de 100 millions de dollars US.**

VII. Pour le développement du transport multimodal, une Stratégie Intégrée d'Infrastructures de Transport Multimodal (S2ITM-SND30) a été adoptée et fait l'objet d'une convention de collaboration entre le MINTP et MINT depuis 2022 ;

VIII. Le S2ITM-SND30 intègre aussi de fait les questions d'entretien courant des infrastructures de transport dans leurs différentes composantes routières, ferroviaires, aérienne et maritimes ;

IX. Concernant l'extension d'AluCam la première phase a fait l'objet d'une étude de faisabilité pour une augmentation des capacités de 25%, des concertations sont en cours dans les Services du Premier Ministre sur ce sujet. Le projet est aussi intégré dans le programme d'impulsion initiale de la SND30. Toutefois, il convient de souligner que suite à l'incendie survenue en 2023 et ayant quasiment porté un coût d'arrêt à la production, une évaluation des besoins de réhabilitation a été conduite. Les besoins de financement y relatifs sont estimés à plus de 40 milliards FCFA pour la remise en service complète de l'unité de production ;

X. Le projet de Yard pétrolier de Limbé (phase 2) a lui aussi fait l'objet d'une étude de faisabilité complète, mais sa mise en route exige préalablement la mise en œuvre du plan d'investissement du Chantier Naval et Industriel du Cameroun (CNIC), pour le rendre viable et à même de porter en modèle corporate Finance ledit projet ;

XI. **Le projet de complexe industrialo-portuaire de Kribi, a fait l'objet d'importants travaux de planification dans le cadre du Fonds de Développement de la Région de Kribi (FDRK) soutenus par l'Agence Française de Développement, à la suite du Schéma Directeur des Aménagements Généraux (SDAG). Le projet de construction de la deuxième phase du port de Kribi (phase 2), financé par EXIMBANK CHINA et l'Etat du Cameroun pour un coût global d'environ 479,9 Milliards de FCFA, a été achevé et le nouveau terminal à conteneurs dudit port est entré en exploitation le 09 mai 2025. Par ailleurs, un cadre de collaboration avec AGL, ARISE, BELMONT et TANGER-MED Engeneering a été mis en place pour le développement de la Zone Industrielle Intégrée po ur l'aménagement de plus de près de 4000 ha.**

XII. Pour la modernisation urbaine, le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain déploie une logique de planification urbaine intégrale qui est traduite principalement dans le Projet de Développement de Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR) appuyé par la Banque Mondiale ;

XIII. Concernant la protection sociale, le Cameroun dispose d'un Document de politique de protection sociale élaboré avec l'appui des PTF notamment l'UNICEF, qui inclut les composantes contributives et non contributives, ainsi que le développement de l'offre de services sociaux. Le Gouvernement travaille actuellement à la pérennisation des programmes de transferts sociaux directs et particulièrement à la mise en place du Fond de Solidarité Nationale.

XIV. En ce qui concerne les aspects de résilience socio-environnementale, l'élaboration des schémas d'Aménagement et de Développement Durable intègre systématiquement cette dimension qui devra alors être progressivement consolidée dans un plan d'ensemble pour un suivi centralisé. En ce sens, un Plan National Climat a été élaboré et la Contribution Déterminée Nationale (3.0) est en cours de finalisation.

XV. Pour la modernisation des aéroports, les travaux de planification sont en cours au Ministère des Transports sous la conduite opérationnelle des structures spécialisées (CAA, ADC). Cette planification inclut la veille normative, la modernisation des infrastructures existantes et la perspective d'infrastructures nouvelles compatibles à l'ambition d'émergence en 2035.

1.5. Niveau de respect des principes directeurs

58. Pour l'atteinte des objectifs de la SND30, huit (08) principes directeurs ont été définis, il s'agit : (i) du maintien de la stabilité du cadre macroéconomique ; (ii) d'une planification unique qui articule clairement et sans ambigüité la hiérarchie des divers outils de planification sectorielle, thématique et spatiale ; (iii) de l'articulation de planification dans une logique de développement harmonieux, équilibré et équitable du territoire ; (iv) de la planification de l'action de développement dans le cadre de la décentralisation ; (v) de l'intégration dans la planification des exigences de rattrapage pour les zones affectées par les crises sociales et sécuritaires ; (vi) de l'intégration des exigences d'unité dans la diversité et de l'amélioration du rapport entre l'Etat et les citoyens ; (vii) du renforcement de la gestion stratégique de l'Etat, et la création des conditions optimales pour que le secteur privé prenne toute sa place et joue un rôle moteur dans l'économie ; (viii) de la prise en compte dans la planification, des engagements internationaux en matière de développement tout en les contextualisant. Les efforts faits pour le respect de ces principes directeurs concernent notamment :

- **Pour le maintien de la stabilité macroéconomique,** le solde du compte courant est passé de -3,4 en 2022 à -4,1 en 2023. Le solde global est passé de -3,2% en 2020 et -3,4% en 2021 à -0,6% en 2024. La réduction du déficit du solde budgétaire primaire non pétrolier de -4,1 en 2020 à -2,5 en 2023.

- **Pour l'intégration dans la planification des exigences de rattrapage pour les zones affectées par les crises sociales et sécuritaires,** le Programme Présidentiel de Reconstruction et de Développement des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ainsi que celui de la Région de l'Extrême-Nord sont en cours de mise en œuvre.

- **Pour l'articulation de la planification dans une logique de développement harmonieux, équilibré et équitable du territoire,** les activités d'élaboration des Plans Régionaux de Développement (PRD) et l'actualisation des Plans Communaux de Développement (PCD) ainsi que des SRADDT et PLADDT, s'accentuent sur le terrain et bénéficient des appuis de nouveaux programmes de coopération comme le PROLOG et l'initiative CAFI.

- **Pour le renforcement de la gestion stratégique de l'Etat, et la création des conditions optimales pour que le secteur privé prenne toute sa place et joue un rôle moteur dans l'économie,** on note l'organisation régulière des cadres de concertation avec le secteur privé, et la poursuite des initiatives/réformes nécessaires pour améliorer le climat des affaires et favoriser l'accompagnement de l'investissement privé. Une nouvelle ordonnance a été prise par le Président de la République en date du 18 juillet 2025, pour renforcer le cadre incitatif.

- **Pour la prise en compte dans la planification, des engagements internationaux en matière de développement,** le Gouvernement se concerte de façon régulière avec les Partenaires au Développement en vue d'améliorer la prise en compte des Objectifs de Développement Durable (ODD) et des autres engagements internationaux dans politiques publiques. Elles ont lieu non seulement dans le cadre de la Revue Volontaire, mais aussi au titre des revues sectorielles organisées dans le cadre de la mise en œuvre de la SND30.

ETAT DE MISE EN ŒUVRE DU PILIER TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE





CHAPITRE 2

EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATÉGIE DU SECTEUR « INDUSTRIES ET SERVICES »





Chapitre 2 :

Evaluation de la mise en œuvre de la stratégie du secteur « Industries et Services »

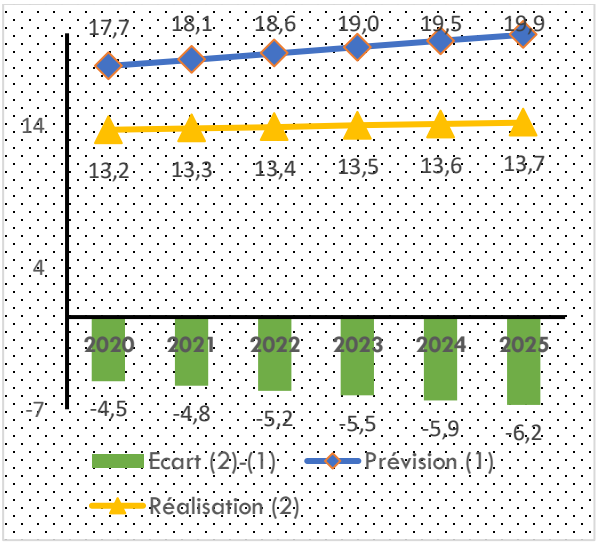
2.1. Développement des industries

59. Dans le but de faire du Cameroun, à l'horizon 2030, le Commutateur (fournisseur d'énergie électrique), le Nourricier (fournisseurs des produits agro-industriels) et l'Equipementier (fournisseur de biens d'équipement notamment les meubles) de la CEEAC et du Nigeria, deux (02) principales orientations en matière de développement industriel avaient été retenues, à savoir : (i) la promotion de l'industrie manufacturière et ; (ii) le rattrapage technologique. Ces orientations devraient permettre d'une part de faciliter l'insertion économique mondiale du Cameroun et d'autre part d'accélérer l'import/substitution. En termes d'objectifs, l'ambition est de porter à l'horizon 2030 : (i) la part du secteur secondaire dans le PIB à 36,8% ; (ii) la Valeur Ajoutée Manufacturière (VAM) à 25% ; et (iii) la part des exportations des produits manufacturiers à 54,5%.

60. A cet effet, le périmètre stratégique a été subdivisé en neuf (09) sous-secteurs industriels moteurs que sont : l'énergie, l'agro-industrie, le numérique ainsi que les filières Forêt-Bois, Textile-Confection- Cuir, Mines-Métallurgie-Sidérurgie, Hydrocarbures- Pétrochimie-Raffinage, Chimie-Pharmacie et Construction-Services-Professionnels-Scientifiques-Techniques et enfin le développement des services non financiers.

61. D'une manière globale, depuis 2020, la part de la valeur ajoutée manufacturière sur le PIB réel connait une très légère augmentation. En moyenne, cette croissance est de 13,4% depuis la mise en œuvre de la SND30. **Cependant malgré ces légers progrès, la part de la valeur ajoutée manufacturière dans le PIB demeure très éloignée de la cible de 20% fixée par la SND30 à l'horizon 2025. Le gap se creuse davantage au fil des années en passant de 4,5 points de retard enregistré en 2020 à 5,9 points de retard en 2024, le gap projeté en 2025 étant de 6,2 points.**

Graphique 18 : Evolution de la part de la valeur ajoutée manufacturière sur le PIB réel entre 2020 et 2025



Source : INS, Comptes nationaux 2023 ; INS, Comptes trimestriels 2024 ; et nos calculs

62. Par ailleurs, on note que la branche « Construction/BTP » (+4,44% en moyenne) se comporte assez bien depuis le lancement de la SND30. Il en est de même de celle du « Développement des services non financiers marchands » (+3,42% en moyenne). La branche extractive quant à elle, connait de forte perturbation en raison de la nécessaire régulation des extractions mécanisées et semi-mécanisées et de l'utilisation excessive de produits nuisibles à l'environnement.

Tableau 10 : Taux de croissance de quelques branches stratégiques

Branche	2020	2021	2022	2023	2024
Agro-industrie (Industrie Agroalimentaire)	2,79%	9,53%	4,15%	3,92%	2,81%
Forêt-Bois (Sylviculture)	-0,08%	2,52%	5,23%	3,68%	-0,59%
Mines-Métallurgie-Sidérurgie (Industries extractives et autres industries manufacturières)	2,55%	-2,99%	-1,33%	-1,90%	-8,48%
Construction-Services Professionnels-Scientifiques-Techniques (BTP)	6,76%	2,67%	4,23%	4,12%	4,41%
Développement des services non financiers (Administrations Publiques)	2,03%	2,75%	3,49%	3,15%	5,66%

Source : INS, Comptes Nationaux

2.1.1. Industrie de l'énergie

63. L'industrie de l'énergie regroupe toutes les activités liées à la production, à la transformation, au transport, à la distribution et à la consommation de diverses formes d'énergie. Dans le cadre de la SND30, le Gouvernement, se fondant sur le grand potentiel énergétique du Cameroun, s'est fixé pour objectif de produire l'énergie électrique en quantité abondante pour améliorer le cadre de vie de sa population ; satisfaire son industrialisation ; et devenir un pays exportateur d'énergie. Cette ambition impose de développer l'important potentiel hydroélectrique national, de renforcer l'apport des énergies alternatives pour mieux répondre aux besoins spécifiques tels que la cuisson des aliments, les transports et l'éclairage urbains, les industries manufacturières, mais aussi de renforcer et optimiser l'utilisation de la biomasse. A ce titre, le Gouvernement s'est engagé à : (i) poursuivre l'installation de nouvelles capacités de production ; (ii) développer l'énergie photovoltaïque ; (iii) développer l'énergie thermiques à base du gaz ; (iv) développer l'énergie issue de la biomasse ; et (v) renforcer la législation visant à stimuler l'investissement privé national dans la construction des minicentrales hydroélectriques et centrales solaires.

64. En ce qui concerne l'installation de nouvelles capacités de production, le résultat majeur des dernières années est celui de la mise en service de l'ensemble des groupes de la centrale hydroélectrique de Nachtigal (420Mw). En outre, la centrale hydroélectrique au pied du barrage de Lom Pangar est totalement rentrée en service (30Mw). Ces nouvelles installations ont permis de porter la capacité totale de production à 2016 MW sur les 3500 MW prévus dans les projections de la SND30.

65. Par ailleurs, la structuration et les études de développement des projets en préparation se poursuivent (Kikot-500Mw, Grand-Eweng-1080Mw, Minkouma-300Mw, Cholet-600MW dont 300MW pour le Cameroun). Dans ce cadre, des accords de développement ont été signés entre EDF et le Gouvernement du Cameroun pour la réalisation du projet d'aménagement hydroélectrique de Kikot et entre le Gouvernement et CAM-HYDRO pour la réalisation du projet d'aménagement hydroélectrique de Minkouma. Les équipes dirigeantes de ces projets ont déjà été installées. En outre, du fait de la drastique baisse de la production de la centrale de Memve'ele en période de saison sèche et des effets du changement climatique, le Gouvernement a décidé de poursuivre la maturation du projet de construction d'un barrage de retenu en amont de Memve'ele avec une centrale solaire hybride.

66. Sur la question de transport d'électricité, le Gouvernement a procédé à la mise en service de la ligne 225 KV Ahala- Abong Mbang à l'effet d'interconnecter le Réseau interconnecté Sud au Réseau Est et de la ligne 225 KV Nkongsamba-Bafoussam afin d'améliorer la plage de tension dans les Régions de l'Ouest et Nord-Ouest. Il est aussi important de signaler que certains projets contribuant à la remise à niveau du Réseau de transport et à l'évacuation de l'énergie produite par le barrage de Natchigal ont été mis en service, à l'instar du poste 225/90/30/15 KV de Nyom II et de la ligne 225KV Nyom II-Oyomabang-Nkolbisson.

En outre, on note la poursuite des travaux de construction des lignes de transport d'énergie électrique et des postes de transformation dans les villes de Douala, Yaoundé, Garoua et Maroua. On peut mentionner entre autres, les lignes 400 KV Nyom II-Nkolnkoumou-Edea (Beon), la ligne 225KV Garoua-Maroua, les lignes 90KV aérienne et souterraine autour des villes de Douala et Yaoundé.

67. Concernant le développement des énergies renouvelables, le Gouvernement a poursuivi la diversification de sa production d'électricité et la réduction de son empreinte carbone. Des centrales solaires ont été mises en service, comme celles de Guider et de Maroua (30Mw), contribuant ainsi à la réduction des délestages et à l'autonomie énergétique des localités situées autour de ces villes. La mise en œuvre du projet d'électrification rurale de 1 000 localités par système solaire photovoltaïque a permis le branchement de 1 048 ménages, portant ainsi à 24 852 le nombre de ménages connectés dans 350 localités à électrifier dans la première phase du projet. Par ailleurs, dans le cadre de la phase 2 de ce Projet, 2 586 ménages des 47 localités concernées de la région du Nord ont été connectés. On note également la mise en service du mini barrage hydro électrique de Mbakaou carrière d'une puissance de 1,4 MW dans le Département de Djerem. Cet ouvrage a permis de démantèlement de la centrale thermique de Tibati. D'autres projets de même ordre sont envisagés, notamment le barrage hydro électrique de 20 MW à Dibombé dans le département du Moungo, de l'extension des centrales solaire de Maroua et Guider. Des initiatives privées soutiennent également l'électrification rurale et l'accès à l'énergie pour tous.

68. Pour ce qui est du développement de l'énergie thermique à base du gaz, les approvisionnements en Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL) connaissent une nette augmentation depuis la mise en œuvre de la SND30. Cette progression (7,8%) est tirée par la hausse des importations (14,7%). La production nationale diminue de 18,4% et les quantités mises à la consommation progressent de 4,9%. Le Gouvernement a procédé à la mise en service d'un centre emplisseur de GPL à Bamenda. Celui-ci devrait augmenter les capacités d'enfûtage du gaz domestique dont les approvisionnements pour le marché national sont passés de 35 000 tonnes en 2000 à pratiquement 200 000 tonnes en 2025. Afin d'y faire face, le Gouvernement a lancé les travaux de construction des centres emplisseurs d'Ebolowa et de Kumba respectivement les 22 et 29 Avril 2025. Il convient de souligner ici que le pays importe encore environ 80% de ce combustible chaque année pour garantir l'approvisionnement des ménages.

2.1.2. Agro-industrie

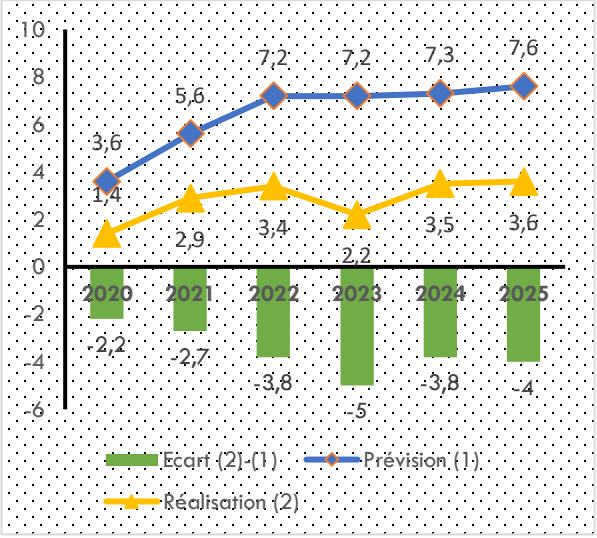
69. Le positionnement comme nourricier de la CEEAC et du Nigéria exige d'accroître substantiellement, en quantité et en qualité, la production agricole afin d'assurer l'autosuffisance alimentaire interne, d'approvisionner la demande croissante des agro-industries nationales en matières premières agricoles et de conquérir les marchés de la sous-région. A cet effet, des filières prioritaires ont été identifiées, notamment : le coton, le cacao-café, l'huile de palme, le sucre, le caoutchouc, le riz, le maïs, la banane-plantain, le poisson, le lait et la viande.

70. Dans cette perspective, le Gouvernement a élaboré et met en œuvre un plan de soutien à la relance économique qui se focalise sur la production et la transformation des produits de grande consommation pour amorcer le rééquilibrage progressif de la balance commerciale du Cameroun. Le plan est axé sur les produits suivants : le riz, le maïs, le blé, le lait, le poisson, le mil/sorgho et le soja. Ce plan de soutien est suppléé par le Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH) dont la mise en œuvre a démarré en 2024 et couvre le triennat 2024-2026. Le PIISAH concerne les filières de grande consommation qui grèvent de manière substantielle la balance commerciale, parmi lesquels : le riz, le maïs, le blé, l'huile de palme, le poisson, le lait et d'autres céréales.

71. De manière globale, les « industries agroalimentaires » contribuent pour 1 point à la croissance du PIB du secteur secondaire. De 2020 à 2023, elles ont connu une croissance moyenne de 4,64%. Cette évolution a été soutenue par la consolidation des activités dans les branches : «

industrie des boissons » (passant de 4,9% à 6,8%) ; « travail des grains et fabrication des produits amylacés » (passant de 2,3% à 6,2%) ; « industrie des corps gras et d'aliments pour animaux » (passant de 0,4% à 3,4%) et « industrie du lait, des fruits et légumes et des autres produits alimentaires » (passant de -3,6% à 6,0%). Les branches ayant contribué au ralentissement des industries agroalimentaires sont notamment : « industrie du cacao, du café, du thé et du sucre » (passant de -4,9% à -0,6%) ; « industrie des produits à base de céréales » (passant de 5,5% à 1,5%) ; « industrie de la viande et du poisson » (passant de 4,5% à 1,8%).

Graphique 19 : Evolution du taux de croissance du secteur primaire



Source : INS, Comptes nationaux 2023 ; INS, Comptes trimestriels 2024 ; nos calculs

72. Dans les « industries du cacao, café, thé et sucre », l'activité ralentit. Cette situation est imputable à la baisse de la production du sucre et du café robusta, en lien avec les conditions climatiques défavorables et les difficultés financières de la SOSUCAM. En ce qui concerne spécifiquement la filière cacao, on note qu'avec la mise en place de AFRICA PROCESSING COMPANIE (APC), le taux de transformation local du cacao est passé de 29% en 2020 à 33% en 2024.

73. S'agissant de la filière palmier à huile les importations moyennes annuelles sont estimées à 300 000 tonnes sur la période 2020-2024 malgré l'accroissement de la production locale qui est passée de 270 000 en 2020 à 300 000 tonnes en 2024.

74. La bonne tenue des activités dans la branche « travail des grains et fabrication des produits amylacés » est liée notamment à l'accroissement de la demande de farine dont la production augmente de 19,8% par rapport à 2022. Par ailleurs, la mise en service d'une nouvelle unité de production de farine à Kribi et la disponibilité du blé, dont les cours mondiaux ont connu un recul en 2023, participent également à cette embellie.

75. Concernant les « Industries de boissons », l'accroissement de sa valeur ajoutée est soutenu par la hausse de la demande qui s'est traduite par la construction de nouvelles unités de production et de nouveaux centres de distribution. L'opération de rachat de Guinness Cameroun S.A par la SABC, entreprise depuis juillet 2022 a été approuvée le 28 mars 2023, par l'organe en charge des questions de concurrence dans la zone CEMAC. Depuis lors, des investissements sont en cours, notamment la construction des usines de production des produits Guinness à Yaoundé, Bafoussam et Garoua, ainsi que la réhabilitation des usines existantes.

76. Dans les « industries de production, de transformation et de conservation de la viande du poisson et des produits de la pêche », les activités ont été impactées par la crise sécuritaire dans certains bassins de production et la baisse de la production de géniteurs performants du fait de l'indisponibilité de l'aliment.

Tableau 11 : Taux de croissance des sous-branches des « industries agroalimentaires » (en %)

Libellé	2019	2020	2021	2022	2023	Poids 2023
Industries agroalimentaires	**2,4**	**2,8**	**9,5**	**4,1**	**3,9**	**100**
Industries de production, de transformation et de conservation de la viande du poisson et des produits de la pêche	5,9	4,5	1,5	4,0	1,8	21,0
Travail des grains et fabrication des produits amylacés	5,0	2,3	2,0	2,9	6,2	16,2
Industrie du cacao, café, thé et sucre	4,9	-4,9	2,8	4,4	-06	6,9
Industrie des corps gras et d'aliments pour animaux	0,5	0,4	3,0	4,1	3,4	14,4
Fabrication de produits à base de céréales	5,1	5,5	3,4	4,3	1,5	12,8
Industrie du lait, des fruits et légumes et des autres produits alimentaires	3,0	-3,5	214,2	4,3	6,0	6,2
Industrie de boissons	-3,8	4,9	13,0	4,9	6,8	22,5
Industries du tabac	0,9	2,8	39,6	3,0	3,2	0,1

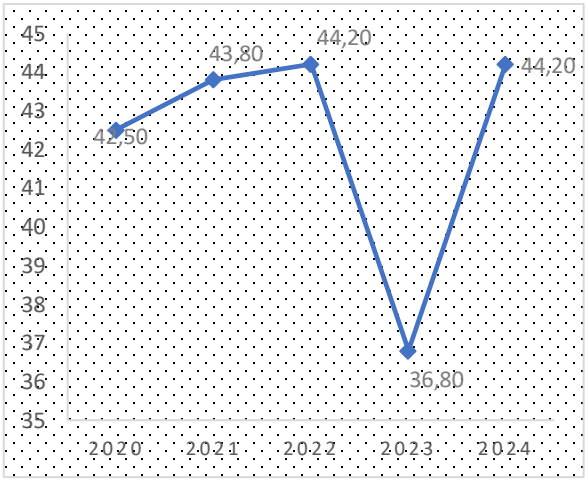
Source : INS

2.1.3. Industrie du numérique

77. L'industrie numérique au Cameroun, en pleine croissance, est un secteur porteur de développement économique et de création d'emplois. Dans ce domaine, la SND30 envisage de : (i) reconfigurer l'écosystème numérique national, en créant notamment une société de patrimoine de l'infrastructure numérique ; (ii) poursuivre la construction d'une infrastructure numérique moderne ; (iii) sécuriser globalement les réseaux. En outre, le Gouvernement envisage la création des parcs et technopoles numériques en vue : (iv) de développer la production des contenus numériques ; (v) d'accroître et de diversifier les usages et services numériques ; (vi) de développer la fabrication et l'assemblage des pièces et appareils numériques.

78. Selon l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), l'Indice de Développement des TIC au Cameroun a significativement évolué depuis 2020, passant de 42,50 à 44,20 en 2024, malgré un creux enregistré en 2023.

Graphique 20 : Evolution de l'Indice de Développement des TIC au Cameroun entre 2020 et 2024



Source : UIT

79. En 2023, le Cameroun a obtenu un score de 36,8 sur 100, se classant 33ème sur 47 pays africains et 6ème sur 10 en Afrique Centrale. Ce classement reflète des performances en dessous de la moyenne régionale, avec des indicateurs tels que la couverture des réseaux 3G et 4G à 18,4 sur 100, et des prix des données mobiles relativement élevés. En 2024 par contre, le pays a progressé avec un score de 44,2, se positionnant 31ème en Afrique et 3ème en Afrique Centrale, derrière le Gabon (74,7) et la Guinée équatoriale (44,8). Cette amélioration

est attribuée aux investissements dans les infrastructures numériques et aux politiques de transformation numérique en cours.

80. Selon l'ART, le segment des télécommunications électroniques reste dominé en 2023 par les opérateurs privés, qui détiennent plus de 80% des parts de marché. Il s'agit d'Orange Cameroun (35,61%), MTN Cameroun (35,25%) et Nexttel (10,71%). La CAMTEL se place en troisième position avec des parts de marché évaluées à 18,43%. Le taux de pénétration d'internet quant à lui est d'environ 34%, alors que le nombre d'utilisateurs des médias sociaux est évalué à 16% de la population totale. Dans le même ordre d'idées, l'on dénombre 26,6 millions de connexions mobiles, 122 000 camerounais inscrits sur la plateforme Twitter, 720 000 inscrits sur LinkedIn, 4 millions d'abonnés sur Facebook et 600 000 abonnés sur Instagram. Concernant le e-commerce, il est ressorti que 5,6% seulement des internautes camerounais effectuent des achats en lignes.

81. En outre, on note la poursuite du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNuC) qui résulte d'un accord conclu entre le Gouvernement Camerounais et la Banque Mondiale. Le PATNuC vise principalement à accroître l'inclusion numérique et l'utilisation des solutions agricoles numériques par des petits exploitants agricoles, acteurs des chaînes de valeur agricoles cibles. La mise en œuvre du projet a permis d'atteindre les principaux résultats suivants : la construction de 3 Centres de données (Data Centers) régionaux (Centre, Nord et Littoral) ; la mise en place de la plateforme de gestion électronique du courrier administratif (GECOP) dans plusieurs ministères et administrations ; le déploiement de la messagerie professionnelle pour les agents publics ; l'installation de 100 Espaces Numériques Ouverts (ENO) dans les zones enclavées ; la connexion Internet étendue à plus de 500 écoles et établissements publics dans les zones défavorisées ; le financement et accompagnement de startups numériques locales à travers des incubateurs.

82. En outre, plusieurs autres activités ont été réalisées dans ce domaine parmi lesquelles : la mise en place des laboratoires de cybersécurité à l'Ecole Polytechnique de l'Université de Douala, à l'Université de Buea (Faculty of Engineering) et à l'Université de Dschang (Campus CRESA de Nkolbisson) ; l'organisation des campagnes nationales pour la promotion de la culture de la cybersécurité et la sensibilisation à l'utilisation responsable des réseaux sociaux ; la signature de conventions de partenariat entre la CAMTEL et des opérateurs de télécommunications du Tchad (SOS Télécoms et Sotel), qui renforcent la coopération sous-régionale et l'interconnexion des réseaux ; la signature d'un protocole ART/MTN/Orange relatif à la construction des liaisons urbaines à fibre optique.

83. Par ailleurs, les travaux relatifs au développement de la fibre optique, visant à améliorer la connectivité Internet haut débit, à désenclaver les zones rurales, et à renforcer l'infrastructure numérique nationale, se sont poursuivis notamment à travers les projets comme le PATNuC, le Projet CAB (Central African Backbone), et des partenariats public-privé. En 2024, le linéaire de fibre optique a atteint 20 000 km.

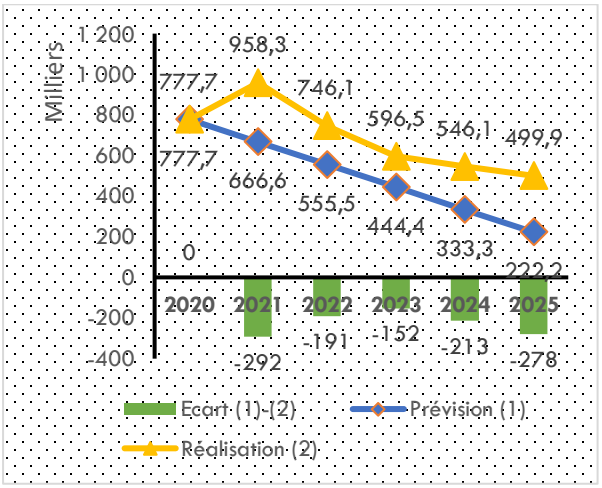
2.1.4. Forêt-Bois

84. Les orientations de la SND30 dans le domaine forêt-bois visent à l'accroissement de la valeur ajoutée, et concernent entre autres : (i) le développement des plantations forestières ; (ii) le renforcement de l'industrie de transformation du bois jusqu'à la troisième transformation, en vue de la fabrication des meubles, la construction des logements et bâtiments et les usages industriels. A cet effet, le Gouvernement s'est engagé à orienter la commande publique en matière d'approvisionnement en meubles vers la production locale et de renforcer les normes d'utilisation du bois dans les constructions, d'une part ; et à mettre en place un cadre approprié pour l'éclosion des technopoles bois, d'autre part. Le Gouvernement s'est également engagé à renforcer la transparence dans la gestion des forêts communales et des forêts communautaires ; et veiller à la régulation de la production de biomasse énergie.

85. Il convient de rappeler que le Cameroun dispose d'un patrimoine forestier important et diversifié, estimé à près de 22 millions d'hectares, dont 17,5 millions d'hectares de forêt exploitable, abritant environ 300 essences ligneuses. Actuellement, 101 concessions, avec 122 UFA ont été créées, pour une superficie d'environ 7 000 000 hectares dont 110 sont sous aménagement, 44 sont certifiées OLB chaîne de contrôle et exploitant

forestier. Les forêts communales (73 au total) couvrent une superficie estimée à 2 345 307 hectares. Les forêts communautaires par contre s'étendent sur une superficie de près de 1 000 000 d'hectares. La capacité totale de production est d'environ 7 000 000 m³ par an. Cependant, la production forestière annuelle oscille entre 2 000 000 et 3 000 000 m³, soit 28,6% à 42,8% de ladite capacité. Sur les 300 espèces recensées, l'exploitation forestière cible près de 60 essences, parmi lesquelles 06 seulement (Ayous, Sapelli, Tali, Azobé, Okan, Fraké) couvrent près de 70% de la production. Or, au plan économique, la transformation[4] de ces ressources ligneuses constitue une opportunité de développement et de réduction de la pauvreté. D'où la nécessité d'aller vers une Transformation Plus Poussée du Bois (TPPB). Toutefois, les industries nationales des produits de la TPPB restent dominées par de très petites unités dispersées dans les centres urbains, très peu équipées, offrant des produits de très faible qualité et très peu compétitifs. **Les statistiques disponibles révèlent que 251 Unités de Transformation du Bois sont opérationnelles sur l'ensemble du territoire national dont : 80 (soit 32%) à la 2ème transformation ; 16 (soit 6%) à la 3ème transformation ; et 08 (soit 3%) à la 4ème transformation.**

Graphique 21 : Evolution du volume d'exportation de grume en m³



Source : INS ; MINFOF ; nos calculs

86. Depuis le début de la mise en œuvre de la SND30, le cadre légal et réglementaire de la gestion de la forêt et du bois a connu deux mutations majeures, à savoir :

a. L'adoption de la décision d'interdire progressivement l'exportation des bois sous forme de grumes le 18 septembre 2020 au terme d'une réunion des Ministres du Bassin du Congo chargés des Forêts, de l'Industrie et de l'Environnement. Cette loi qui devait entrer en vigueur le 1er janvier 2023 a été reportée au 1er janvier 2028. Le report de cette décision a eu pour conséquence la reprise à la hausse des exportations des grumes ;

b. La promulgation de la loi n°2024/008 du 24 juillet 2024, portant régime des forêts et de la faune au Cameroun. Celle-ci remplace la loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 et vise à moderniser la gestion des ressources forestières et fauniques en mettant l'accent sur la conservation durable, l'utilisation rationnelle des ressources, et la préservation des droits des communautés locales. Elle proscrit l'exportation du bois sous forme de grumes.

87. L'Arrêté conjoint N°0162/MINFOF/MINTP/MINMAP relatif à la commande publique sur l'étendue du territoire national a été également pris en vue d'encourager l'utilisation du bois d'origine légale et des produits dérivés de bois pour limiter la forte propension à la commande des meubles en bois importés. L'ANOR travaille à la mise en place et la vulgarisation des normes de transformation et produits dérivés du bois (dimensions standards des portes, fenêtres, mobiliers de bureau…).

88. En outre, le Cameroun a opté pour la mise en place des zones économiques spéciales dédiées notamment à la transformation du bois. A cet effet, 4 zones ont été identifiées il s'agit : d'Edéa, Bertoua, Kribi et Douala. S'agissant spécifiquement de la zone de Bertoua, des études de préfaisabilité ont été réalisées et 120ha de terres ont été sécurisés au profit du projet et une procédure a été engagée pour sécuriser les 780ha supplémentaires. Il est donc

[4] La transformation des produits bois comporte les degrés ci-après : (i) **1er degré** : Débités (sciages de toutes dimension, Equarris, Rondelles et Plots) ; et les placages tranchés ou déroulés ; (ii) **2e degré** : Bois massifs reconstitués, Lambris, Parquets etc… ; (iii) **3e degré** : Briquettes de bois, Lamellés collés, Contreplaqués, etc… ; (iv) **4e degré** : Meubles, Portes, Fenêtres etc…

important de poursuivre les efforts de promotion de la transformation locale de bois notamment à travers l'extension progressivement de la liste des essences d'exportation interdite sous forme de grume.

89. Par ailleurs, pour ce qui est de la construction des infrastructures de formation technique, technologique et professionnelle (IFTTP) de transformation du bois, le Gouvernement a doté certains établissements secondaires ainsi que des associations d'acteurs des métiers bois, d'outils de transformation du bois et des séchoirs. Les PME du domaine bénéficient également d'un accompagnement du Gouvernement dans les processus d'acquisition d'équipements à haute valeur technologique dans les domaines de la 2e, 3e et 4e transformation. C'est le cas des exonérations des droits et taxes de douane sur les appareils, les équipements, les matériels et les outils importés destinés aux activités de transformation plus poussée du bois.

90. Enfin, en ce qui concerne le renforcement des capacités, plus de 2 163 artisans menuisiers ont été formés aux techniques et technologies modernes de transformation du bois, en vue d'améliorer leur compétitivité dans la 3ème et 4ème transformation.

2.1.5. Textile-Confection-cuir

91. L'orientation de la SND30 pour la filière consiste à : (i) augmenter la production cotonnière nationale au seuil de 600 000 tonnes/an à l'horizon 2025 ; (ii) intégrer la transformation industrielle de la fibre locale pour atteindre un taux minimum de 50% à l'horizon 2030 ; (iii) développer une industrie de fabrication et de confection des tenues, notamment de sport (maillot, survêtement, basket, etc.), capable de satisfaire au moins 50% de la demande nationale ; et (iv) fournir les grands corps de l'Etat (militaires, policiers et civils), en tenues et équipements vestimentaires incorporant au moins 60% du coton camerounais. Par ailleurs, l'Etat explore les possibilités de relancer les tanneries et l'industrie de fabrication des articles en cuir (bottes, sacs, ceintures, etc.).

92. Depuis quelques années, le développement des industries du textile et de la confection est confronté à des nombreuses difficultés. Selon les statiques de l'INS, le taux de croissance des industries textile et de la confection est passé de 3,4% en 2020 à 1,2% (données provisoires) en 2023. Cette situation s'expliquerait principalement par le fait que la SODECOTON et la CICAM, chargées respectivement de l'encadrement de la production du coton et de la filature, rencontrent des difficultés. La filière textile et confection se caractérise principalement par la transformation limitée du coton localement et la faible industrialisation de la confection, dominée par l'artisanat. En effet, sur le coton produit, seule une infime partie (environ 2%) est transformée localement par les unités de filature et tissage. Le coton fibre est pour l'essentiel (plus de 50%) exporté vers les marchés occidentaux et d'Asie orientale. La filature est réalisée pour l'essentiel par la CICAM (avec plus de 90% de la production). Cependant, la société ne parvient pas à satisfaire la demande locale notamment à produire des tissus de qualité et surtout les tissus dont ont besoin les industries de confection comme matières premières. En outre, la filière reste confrontée aux difficultés liées à la concurrence des importations de friperie, de tissus de contrefaçon et de contrebande d'origine asiatique et ouest-africaine.

93. En termes d'actions, un plan de restructuration de la CICAM a été élaboré à la suite d'une étude réalisée par le Bureau de Mise à Niveau (BMN), à la demande du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT). Cette étude a mis en évidence la vétusté des équipements de production et une sous-utilisation de l'outil de production allant jusqu'à près de 90% sur certains sites au moment du diagnostic. Il n'a malheureusement pas été exécuté faute de financement. Plus récemment, la CICAM a élaboré un plan d'affaire 2025-2029 visant à moderniser l'appareil de production de l'entreprise et à relancer ses activités. Par ailleurs, dans le cadre de l'opérationnalisation du P2I-SND30 et du Plan de Développement des Capacités Militaro-Industrielles (PDCMI), le Ministère de la Défense a entrepris des travaux en vue de la mise en place d'un projet de construction d'une usine textile moderne spécialisée dans la confection d'effets militaires. Ce projet s'inscrit dans une logique de souveraineté industrielle, de sécurité nationale, et de relance de la filière textile locale. De plus, le MINADER a

élaboré la stratégie du développement durable de la filière coton (SDDC 2024-2030) dont l'objectif est de développer une chaine de valeur intégrée de production durable du coton et de transformation dans une industrie textile compétitive.

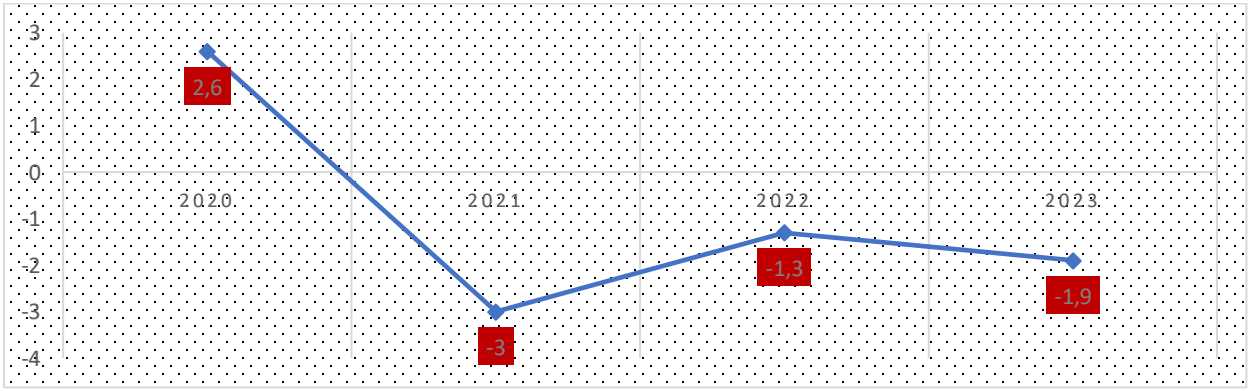
94. Par ailleurs, la SODECOTON a signé en 2025 un partenariat avec le groupe ARISE en vue de la mise en place d'une unité de tissage et de filature pour la transformation de 70 000 tonnes de fibre de coton par an.

95. S'agissant du développement de l'industrie du cuir, malgré le potentiel dont dispose le pays dans ce secteur et les efforts du Gouvernement en vue de la modernisation de cette filière, les résultats restent encore peu tangibles. Le taux de croissance des industries du cuir et fabrication des chaussures demeure très faible, il varie de 2,7% en 2020 à 3,1% en 2023 selon les données de l'INS. Parmi les actions réalisées pour le développement de la filière cuir figurent : l'accompagnement technique et financier des PME de la filière cuir et artisanat connexe (cordonniers, maroquiniers), la réhabilitation de certaines tanneries notamment celles de Maroua et de Ngaoundéré, le renforcement des capacités techniques des acteurs dans les centres de formation du MINEFOP, la mise en place de clusters d'artisans autour des grands marchés urbains notamment à Yaoundé, Douala et Maroua.

2.1.6. Mines-Métallurgie-Sidérurgie

96. Le développement de la filière Mines-Métallurgie-Sidérurgie, repose essentiellement sur un ensemble de projets/programmes intégrés et axés sur la valorisation optimale des ressources minières du pays, dans une logique d'augmentation de la production industrielle d'une part, et de création de bassins d'emplois stables et pérennes, d'autre part. L'objectif visé par la SND30 est d'atteindre 3,4% du PIB en 2030 dans la branche des industries extractives. Au regard du graphique ci-dessous, l'activité dans cette branche se dégrade entre 2022 et 2023 (-1,9%). Ceci pourrait être la conséquence de la baisse de la production aussi bien du pétrole brut que du gaz naturel.

Graphique 22 : Evolution du PIB dans les industries extractives



Source : INS, Tableaux des ressources et des emplois

97. Actuellement, 15 projets miniers sont en cours de mise en œuvre à la SONAMINES dont 6 projets de production des minerais de fer. Parmi ces projets, huit sont en phase d'exploration et sept en phase d'exploitation.

Tableau 12 : Liste des projets miniers en cours au Cameroun

PROJETS	ENTREPRISES CONTRACTUELLES	TYPES DE CONTRAT
1. FER DE KRIBI-LOBE	SINOSTEEL CAM S.A,	Exploitation
2. FER DE BIPINDI GRAND-ZAMBI	G-STONES RESOURCES S.A	Exploitation
3. FER DE NGOVAYANG	CAMINA S.A	Exploration
4. FER DE NKOUT	CAMINEX S.A	Exploration
5. FER DE DJOUM	CAMINEX S.A	Exploration
6. FER DE MAYO-BINKA	Pas d'opérateur	Exploration
7. BAUXITE DE MBALAM	CAMEROON MINING COMPANY SARL	Exploration***
8. BAUXITE DE MINIM-MARTAP	CAMALCO S.A	Exploitation
9. OR DE COLOMINE	CODIAS S.A	Exploitation
10. OR DE BIBEMI	ORIOLES S.A	Exploration
11. OR DE MBORGUENE	CAMINCO S.A	Exploitation
12. COBALT-NICKEL-MANGANESE DE LOMIE	GEOCAM	Exploitation
13. RUTILE D'AKONOLINGA	Pas d'opérateur, projet en cours de restructuration	Exploitation***
14. CALCAIRE DE MINTOM	EGIN SAV	Exploration
15. ETAIN DE MAYO-DARLE	DAEWOO CAMEROON	Exploration

Source : SONAMINES

98. Dans le secteur minier, parmi les principales actions menées figurent la création de la Société Nationale des Mines (SONAMINES), par décret N°2020/749 du 14 décembre 2020, en remplacement du CAPAM ; et la promulgation de la loi N°2023/014 du 19 décembre 2023 portant code minier ainsi que les différents décrets d'application, qui révisent les insuffisances de la loi de 2016, notamment à travers : (i) l'intégration des aspects liés à la décentralisation ; (ii) le renforcement du rôle régalien de l'Etat ; (iii) la prise en compte des préoccupations liées à l'attractivité du secteur.

99. Par ailleurs, plusieurs projets miniers sont progressivement mis en route notamment : l'exploitation du minerai de fer de Kribi-Lobe, l'exploitation du gisement de fer de Mbalam-Nabeba et l'exploitation du fer de Bipindi-Grand Zambi (Akom II).

i. **Projet d'exploitation du fer de KRIBI-LOBE par la société SINOSTEEL CAM S.A** : le Permis a été attribué par décret présidentiel n°2022/273 du 1er Juillet 2022. Le lancement effectif des travaux de construction et d'exploitation de la mine ont démarré le 16 octobre 2023, après finalisation de toutes les actions préalables, affectation des terres au projet (DUP), validation de la liste des équipements à importer, contractualisation des travaux de génie civil et déforestation, etc. Les travaux d'excavation, de décapage, de construction de routes d'accès et d'une base vie pour 1000 personnes sont actuellement en cours. Par ailleurs, un accord a été signé entre Sinosteel et le Port Autonome de Kribi pour la construction d'un terminal dédié à l'exportation du minerai.

ii. **Projet d'exploitation du fer de BIPINDI-GRAND ZAMBI (Akom II), piloté par la société G-STONES RESOURCES S.A, filiale du conglomérat camerounais BOCOM :** il est l'un des projets miniers les plus avancés. La Licence d'exploitation avait été attribuée par décret n°2022/524 du 29 novembre 2022. La mine à ciel ouvert est opérationnelle depuis 2023 et au premier trimestre 2025, plus de 600 000 tonnes de minerai ont déjà été extraites et stockées sur le site. Les premières exportations sont prévues en 2025 via le Port Autonome de Kribi où une route d'accès a été aménagée pour le transport des minerais.

iii. **Projet d'exploitation du fer de Mbalam :** le permis a été attribué par décret présidentiel le 17 Août 2022 à la société CAMEROON MINING COMPANY (CMC) Sarl. Le Cameroun a lancé officiellement la phase technique du projet le 22 décembre 2023. La CMC Sarl poursuit des négociations autour du projet entre la

République du Congo et le Cameroun dans le cadre de la plateforme mise en place à cet effet. De façon connexe à ce projet, la convention sur le Chemin de fer Mbalam-Kribi a fait l'objet d'un avenant pour des besoins d'ajustements de délais.

100. Dans le cadre de la recherche géologique et minière, la SONAMINES a obtenu un permis de reconnaissance pour le calcaire et a effectué 2 sondages dans la localité de Sikoum. Ces opérations ont permis de révéler un taux d'oxyde de calcium de 21%. Des travaux sont en cours pour estimer le volume de calcaire disponible. Par ailleurs, des campagnes d'identification et de géolocalisation des massifs rocheux ont été menées dans les localités de Mbilntangan, Alouma et Souck, en vue de l'exploitation des pierres ornementales. Par ailleurs, la SONAMINES a procédé à la signature d'un MoU avec l'ONG YOUTH ACTION FOR RURAL AFRICA (YARA) basée aux Etats-Unis pour la mise en place d'un partenariat dans le projet zéro enfant dans la mine ; et la signature des Accords de Développements Conjoints des projets de mise en place d'une unité d'exploitation, de conditionnement et de commercialisation d'une eau minérale et d'exploitation de l'or avec le partenaire MWELASE. La SONAMINES a également entamé des discussions avec les sociétés SINOSTEEL, G-Stones, Cameroon Mining Company (CMC) ainsi que toutes les autres sociétés détentrices d'un permis d'exploitation en vue de l'intégration de la SONAMINES dans leurs actionnariats. Par ailleurs, la SONAMINES a rétrocédé à l'Etat 638 kg d'or collectés, entre juillet 2021 et juillet 2024, au titre de l'impôt synthétique minier libératoire et de droit de sortie auprès des exploitants semi-mécanisés. Cette action vise à consolider les réserves nationales, formaliser les circuits miniers, et positionner l'État comme interlocuteur central pour l'or produit artisanalement.

101. En ce qui concerne la métallurgie, depuis 2020, ce secteur a connu une dynamique notable, marquée par des investissements majeurs, des projets structurants et une montée en puissance des acteurs locaux. Selon l'organisation camerounaise des industries de transformation de l'acier, la production nationale de métal est désormais supérieure à la demande intérieure de plus de 120 %. Cette surproduction ouvre des perspectives d'exportation vers les marchés régionaux, notamment au sein de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Au rang des principales actions ayant contribué au développement de ce secteur figurent : (i) l'expansion et la diversification des capacités de production de PROMETAL à travers l'inauguration, en 2024, de PROMETAL 4 (production des poutrelles, cornières et fers plats) et PROMETAL 5 (unité de production de 600 000 bouteilles de gaz et une unité de production de 5 000 tonnes métriques de charpentes métallique) ; (ii) le lancement des travaux de production de bobines de tôles d'une capacité de 30 000 tonnes par an ; (iii) l'émergence d'ACERO METAL dans la sidérurgie locale avec la diversification de son offre de fers à béton, proposant désormais des gammes conformes aux normes internationales (Fe500, Fe450, Fe400). Par ailleurs, on note le lancement, en 2024, du complexe sidérurgique moderne de Kribi porté par Cameroon Steel SARL. Ce projet, d'un coût estimé à 1 000 milliards FCFA, s'étend sur 50 hectares dans la zone industrialo-portuaire de Kribi. Il prévoit une capacité de production annuelle d'un million de tonnes d'acier, avec une mise en service prévue entre juillet et décembre 2027. Le complexe transformera localement 15% du minerai de fer extrait, notamment du gisement de Mbalam, en produits finis tels que des barres d'armature et des tôles galvanisées.

102. Dans la même branche, notons par ailleurs que l'usine de céramique KEDA Cameroon Ceramics, située à Bipaga près de Kribi dans la région du Sud, a officiellement lancé sa production en 2024, après des essais concluants et la mise en service du gaz naturel fourni par la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH) via un gazoduc construit depuis le centre de traitement de Bipaga jusqu'à l'usine. Ce projet, porté par la société chinoise KEDA Industrial Co. Ltd, représente un investissement de 12 milliards de FCFA et dispose d'une capacité de production annuelle de 20 millions de mètres carrés de carreaux et autres produits céramiques. Il vise à réduire les importations de carreaux étrangers, améliorer la balance des paiements du Cameroun et créer des emplois locaux. Il y a également le lancement des travaux de l'usine de production des carreaux à base d'argile à NKAKE qui est actuellement à un taux d'exécution de plus de 80%.

La production prévue est de 10 000 Mètre carrée par jour.

103. S'agissant de la CIMENTERIE, 05 nouveaux acteurs (CIMFIG, CIMFOR, SINAFSIM, CENTRAL AFRICA CEMENT, YOUSHENG CEMENT) se sont rajoutés entre 2020 et 2025 portant la production de 4 200 000 tonnes en 2020 à près de 10 000 000 de tonnes, largement au-dessus la demande nationale.

Tableau 13 : Fiche comparative de la situation des industries de production de ciment en 2020 et 2025

		En 2020		En 2025	
Dénomination	**Localisation**	**Capacité installée (T/an)**	**Etat de l'usine**	**Capacité installée (en T/an)**	**Etat de l'usine**
CIMENCAM	Douala	1 200 000	Fonctionnelle	1 200 000	Fonctionnelle
	Nomayos	500 000	Fonctionnelle	500 000	Fonctionnelle
	Figuil	500 000	Fonctionnelle	500 000	Fonctionnelle
DANGOTE CEMENT	Douala	1 500 000	Fonctionnelle	1 500 000	Fonctionnelle
MIRA SA	Douala	1 500 000	Fonctionnelle	1 500 000	Fonctionnelle
CIMAF	Douala	1 500 000	Fonctionnelle	1 500 000	Fonctionnelle
CIMPOR CAMEROON SA	Kribi	1 000 000	Fonctionnelle	1 000 000	Fonctionnelle
MEDCEM Cameroun S. A	Douala	600 000	En arrêt**	600 000	En arrêt**
EGIN SA	Douala	300 000	En arrêt**	300 000	En arrêt**
SINAFCIM SARL	Edéa			1 000 000*	Fonctionnelle
CENTRAL AFRICA CEMENT SA	Edéa			1 800 000*	Fonctionnelle
EMPIRE CEMENT	Douala			1 000 000*	En cours
YOUSHENG CEMENT	Dibamba			1 400 000*	En cours (90 %)
MIRA SA	Figuil			650 000*	En projet
Capacité installée		***7 800 000***		**12 500 000**	

Tableau 14 : Fiche comparative de la situation des industries de production de carreaux en 2020 et 2025

		En 2020		En 2025	
Dénomination	**Localisation**	**Capacité installée (T/an)**	**Etat de l'usine**	**Capacité installée**	**Etat de l'usine**
GAODA	Yaoundé	5 000 T/jr	Fonctionelle		
KEDA Cameroon Ceramics	Kribi			20 000 000 $m^{2/an}$	Fonctionelle
KEDA Industrial Co. Ltd	NKAKE- Souza (Littoral)			7 000 $m^{2/jr}$	En cours

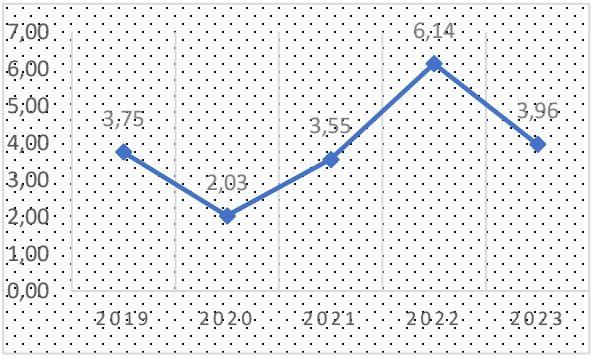
2.1.7. Hydrocarbures-Raffinage-pétrochimie

104. Dans ce domaine, la perspective est de développer le potentiel du pays en positionnant la SNH comme opérateur stratégique de référence dans la filière Hydrocarbures-Raffinage-Pétrochimie. L'objectif visé par la SND30 est d'atteindre 3,4% du PIB en 2030 dans la branche extraction d'hydrocarbures. Il s'agira plus spécifiquement de : (i) valoriser le potentiel pétrolier et gazier, afin de maintenir le flux des revenus pétroliers, qui contribue à l'équilibre financier du budget de l'Etat ; (ii) développer l'exploration et la récupération assistée sur les bassins productifs actuels ; (iii) actualiser et valoriser le potentiel pétrolier de la presqu'île de Bakassi ; et (iv) augmenter l'effort de prospection géophysique.

105. Globalement, on note une tendance haussière du PIB dans ce secteur. Le taux de croissance a connu une accélération en 2021 et 2022 du fait de la reprise économique post COVID19 au niveau mondial. Malgré la légère décélération de 2023, il

est au-dessus du taux de croissance global du PIB qui était de 3,2%.

Graphique 23 : Evolution du PIB (%) dans le secteur des hydrocarbures



Source : INS, Tableau des ressources et des emplois

106. Le secteur des industries extractives reste soumis aux aléas du commerce international, le pays étant price-taker et ne disposant pas encore d'une technologie suffisamment forte. La résultante est une dépendance encore significative vis-à-vis de l'extérieur concernant un bon nombre de produits tels que les matières plastiques et caoutchouc dont les importations se situent à 250,3 milliards, soit 5,1% du total des importations en 2022.

107. En ce qui concerne le pétrole brut, en 2023, sa production était de 23,9 millions de barils, en baisse de 4,4% par rapport à l'année précédente. Ce recul est lié notamment au déclin des champs pétroliers en exploitation. Quant au gaz naturel, en 2023, la production du gaz naturel liquéfié (GNL) recule de 8,8% par rapport à 2022 et se situe à 80,4 milliards de pieds cubes. Les travaux de construction du gazoduc qui relie le centre de traitements de GNL de la SNH à Bipaga se poursuivent. Ce Gazoduc d'un coût d'environ 7,2 milliards et d'une longueur de 5,27 km répondra aux besoins estimés entre 3,5 et 6,5 millions de pieds cubes par jour exprimés par ladite entreprise.

108. Pour ce qui concerne le gaz domestique, en 2023, les approvisionnements en gaz de pétrole liquéfié (GPL) croissent de 14,1% en 2022 pour se chiffrer à 208 083 tonnes métriques. Cette évolution résulte de l'augmentation de 12,9% des importations qui s'établissent à 173 425 tonnes métriques. La production nationale croit également pour se situer à 34 658 tonnes métriques. Les quantités mises à la consommation progressent de 7,7%. Pour accroitre les capacités de stockage en GPL, la construction d'une sphère de stockage d'une capacité de 1 000 tonnes métriques à Bonabéri se poursuit, avec un taux de réalisation de 95% à fin septembre 2024. Par ailleurs, les travaux de construction du centre emplisseur de Bamenda se poursuivent, avec un taux d'exécution estimé à 85% à fin juin 2024.

109. De même, en ce qui concerne les hydrocarbures, bien que les exportations en valeur aient enregistré une hausse de 79% surtout avec la bonne performance du pétrole brut et du gaz (GNL) avec respectivement +65% et +138%, malgré une baisse de 3,0% des volumes exportés des hydrocarbures, les carburants et lubrifiants continuent de constituer une part importante des importations des hydrocarbures (93,7%) avec un déficit commercial de 680 milliards pour ces produits. Les importations d'hydrocarbures grèvent considérablement la balance des paiements. Celles-ci représentent 22,6% des importations totales. Avec le conflit Russo-Ukrainien, on a assisté à une hausse des prix des produits énergétiques. Aussi, le Cameroun a procédé par deux fois à un réajustement des prix à la pompe afin de réduire les charges financières liées à la subvention des hydrocarbures raffinés.

110. Quant à la réhabilitation de la SONARA (Plans Managérial, Technique, Financier) pour un raffinage compétitif et soutenable, le processus est en cours. Toutefois, pour assurer l'approvisionnement continu du marché local, en sus des 25 076 TM de Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL) produit par la SNH à Bipaga, un volume de 1 337 400 TM de produits blancs et de 123 609 Tonnes Métriques (TM) de GPL ont été importés. Aussi, pour pérenniser l'approvisionnement du pays en produits finis et contenir les charges liées à l'opération, le mécanisme élaboré par le MINEE en 2019 à la suite de l'incendie de la SONARA a été mis en œuvre au mois de mars 2020 et se poursuit sans heurt. Ledit mécanisme consiste en la mise en concurrence de l'ensemble des Traders afin de sélectionner le mieux disant en termes de prime. Cela permet de passer des commandes groupées en vue de bénéficier des économies d'échelle. En outre, un projet d'une raffinerie modulaire d'une capacité (CSTAR Refinery) d'une capacité de 30 0000 baril/jour a été lancé en juillet 2025 par la SNH accompagnée de sa filiale Tradex et du consortium

Ariana/RCG. Le projet, implantée à Lolabé, dans la zone industrialo-portuaire de Kribi, sur un site de 250 hectares, prévoit la mise en place d'un terminal de stockage des carburants (gasoil, essence, jet A1, kérosène, HFO), avec une capacité initiale de 250 000 à 300 000 m³.

111. En ce qui concerne le développement des équipements de transport des Produits Pétroliers et du gaz, il convient de préciser que, le Gouvernement de la République, à travers le Ministère de l'Eau et de l'Energie, a signé le 26 mars 2019, un Mémorandum d'entente avec la société YAN CHANG LOGONE DEVELOPMENT HOLDING COMPANY S.A. (YCL) pour la construction du pipeline pétrolier Limbé-Douala-Edéa-Yaoundé. En 2021, le rapport d'études de préfaisabilité du projet, proposé par le partenaire et comprenant les résultats des travaux de reconnaissance de l'itinéraire et d'identification des sites pouvant abriter les composantes du pipeline (stations de pompage, vannes d'arrêt et stations terminales) est en attente de validation par le Comité de Suivi et d'Evaluation des études en vue de la réalisation dudit pipeline. Les études détaillées du projet seront lancées dès la création du Comité sus évoqué dont l'autorisation reste attendue.

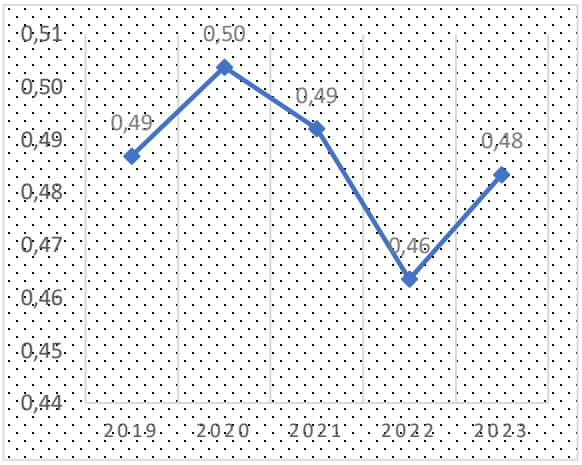
112. En outre, le suivi de la mise en œuvre du projet de construction d'une unité de bitume au Cameroun par la société ALL BITUMEN CAMEROON PLC s'est accéléré en 2025 avec l'enlèvement du couvert végétal sur le site du projet dans la zone industrielle du port de Kribi. Il convient de rappeler que All Bitumen Cameroon envisage de construire une raffinerie de bitume d'une capacité de 250 000 tonnes par an, alimentée par une mini-raffinerie de pétrole de 10 000 barils par jour. Le projet est estimé à environ 161 millions d'euros soit 105,6 Milliards FCFA et devrait débuter au premier trimestre 2025, avec une durée de construction de 24 à 30 mois, soit une mise en service prévue entre fin 2027 et début 2028. Cette initiative vise à réduire les coûts des infrastructures routières de 30% ; à créer près de 400 emplois directs et 1 500 emplois indirects. A cet effet, le MINFI a obtenu un accord de principe pour un appui financier sous forme de subvention directe de l'Etat à hauteur de 1, 25 milliards, destiné à l'achèvement de l'étude de faisabilité du projet. Ce projet est par ailleurs inscrit parmi les projets prioritaires du P2I qui a aussi fait partie des conférences de décaissement des fonds P2I au courant du mois d'avril dernier.

2.1.8. Chimie-Pharmacie

113. L'objectif recherché en ce qui concerne le domaine chimie-pharmacie est de bâtir une industrie chimique et pharmaceutique locale compétitive, intégrée à l'économie camerounaise, pour servir le marché national, régional (CEEAC) et le Nigéria. Quatre (04) orientations ont été retenues : (i) promouvoir, par la commande publique et par d'autres voies appropriées, un tissu industriel de PME innovantes, dynamiques et en croissance dans la filière chimie-pharmacie et favoriser leurs synergies par des regroupements en clusters sectoriels et territoriaux ; (ii) développer dans le cadre de la filière intégrée hydrocarbures-raffinage un segment aval de production des matériaux chimiques de base et polymères à des coûts compétitifs ; (iii) développer dans le cadre des filières intégrées l'huile de palme et le caoutchouc, des segments permettant d'alimenter en produits de base les industries cosmétiques et l'oléo-chimie ; et (iv) développer l'industrie pharmaceutique.

114. Entre 2020 et 2023, la part des industries chimiques et pharmaceutiques dans le PIB est restée quasiment stable. Elle représentait 0,5% en 2020 et 0,48% en 2023. En 2023, les produits des industries chimiques représentaient 10,7 % du total des importations, soit 532 milliards FCFA, en hausse de +8,9 % par rapport à 2022. Les principaux produits chimiques importés sont les produits pharmaceutiques, qui ont représenté 31% des produits chimiques importés en 2023, et les engrais. Entre 2021 et 2023, le Cameroun a importé plus de 228 000 tonnes d'engrais, pour un total de 174 milliards FCFA. Par ailleurs, les industries locales captent seulement 5% des parts de marché.

Graphique 24 : Part des industries chimiques et pharmaceutiques dans le PIB (%)



Source : INS, Tableaux des ressources et des emplois

115. Toutefois, depuis 2020, le Gouvernement a enregistré plusieurs réalisations notables dans le secteur Chimie-Pharmacie, motivées par la nécessité de renforcer la souveraineté sanitaire, notamment suite à la pandémie de COVID-19. Au rang de ces réalisations figurent : l'extension de la production pharmaceutique locale notamment avec l'extension et la modernisation de la Camerounaise Industrielle de Produits Pharmaceutiques (CINPHARM) ; le développement des nouveaux laboratoires pharmaceutiques locaux à l'instar de Africure Pharmaceuticals avec l'appui de groupes indiens et sud-africains ; le soutien à des initiatives de la pharmacopée traditionnelle notamment dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 ; le rééquipement du Laboratoire National de Contrôle de Qualité des Médicaments (LANCOME) pour assurer des analyses plus rigoureuses des produits importés ou fabriqués localement ; et l'intensification de la lutte contre les médicaments illicites. Par ailleurs, des réflexions ont été amorcées dans le but de permettre au Cameroun de se doter d'une véritable industrie apte à produire localement certains intrants et produits pharmaceutiques de base. Elle permettra à terme de faire face de façon plus efficace aux éventuelles crises sanitaires. Les efforts menés par le Gouvernement traduisent une volonté de construire une base pharmaceutique nationale, appuyée par des initiatives industrielles privées ; des efforts de l'Etat en régulation et en formation ; et une meilleure intégration dans les dynamiques régionales et internationales. C'est dans ce cadre que le Gouvernement a élaboré la stratégie nationale de développement de l'industrie pharmaceutique locale (SNDIHAL 2025-2030) dont l'objectif est de faire émerger une industrie axée prioritairement sur les médicaments génériques en vue de renforcer la souveraineté sanitaire du pays.

2.1.9. Construction-Services-Professionnels-Scientifiques-Techniques

116. Dans cette filière, les objectifs poursuivis sont : (i) structurer, articuler et optimiser le lien opérationnel et fonctionnel entre l'industrie de la construction et les activités professionnelles, scientifiques et techniques en mettant l'accent sur l'excellence opérationnelle dans la préparation et la réalisation des projets industriels et d'infrastructures ; (ii) bâtir une industrie performante et compétitive de la construction en arrimant la filière aux meilleures normes et pratiques internationales des métiers d'ingénierie et de construction ; (iii) bâtir une forte capacité nationale de management de projets et programmes industriels et infrastructurels en alignant les curricula de formation dans ces métiers aux normes et bonnes pratiques internationales en vigueur dans ce domaine et à travers la création de l'ordre national des experts en management de projets ; (iv) créer les conditions favorisant le développement des ordres nationaux des disciplines professionnelles critiques.

117. Pour ce faire, le Gouvernement a engagé une série d'actions visant à renforcer la capacité nationale en management de projets industriels et infrastructurels, notamment par l'alignement des curricula de formation aux standards internationaux. Il a aussi entrepris des réflexions en vue de la création de l'Ordre National des Experts en Management de Projets, dont l'objectif principal est de professionnaliser et de valoriser les compétences en gestion de projets complexes, tout en favorisant l'émergence d'ordres nationaux dans les disciplines professionnelles critiques, condition sine qua non pour garantir une contribution efficiente à l'impératif d'industrialisation accélérée et transformatrice de l'économie nationale.

118. L'innovation et la propriété industrielle ont été au cœur des priorités, avec l'octroi de 70 subventions en 2024 par le Ministère des Mines, de

l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT) à des inventeurs et innovateurs économiquement faibles, favorisant le dépôt de brevets à l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI). Ce soutien a permis d'accroître le nombre d'actifs protégés à près de 4 900, dont 18 valorisés, témoignant d'une dynamique croissante en matière d'innovation.

119. Malgré ces progrès, la part de la valeur ajoutée de cette branche dans le PIB reste faible et stagnante, oscillant autour de 0,08% depuis 2015 jusqu'en 2024. Cette situation reflète les défis structurels liés au faible capacité d'industrialisation, à la dépendance aux importations dans le secteur des machines et matériels, et à la faible exportation des produits finis. La demande extérieure nette de l'industrie de machines et matériels continue de peser négativement sur la croissance du PIB, avec un déficit qui s'est aggravé, passant de -337 milliards FCFA en 2020 à près de -475 milliards FCFA en 2024. Ce déséquilibre souligne l'urgence de renforcer la production locale, d'améliorer la compétitivité des entreprises nationales et de développer les capacités d'exportation.

120. Les efforts de structuration, de professionnalisation, d'innovation et de normalisation engagés au cours de ces dernières années posent les bases d'une industrie plus compétitive et intégrée, capable de répondre aux besoins croissants en infrastructures et équipements, tout en participant activement à la transformation économique du pays. Le succès de cette ambition dépendra toutefois de la poursuite et du renforcement des politiques publiques, de l'investissement dans la formation et la recherche, ainsi que de la mobilisation continue des partenaires techniques et financiers.

2.2. Développement des services

121. Les orientations de la SND30 dans ce domaine portent sur : (i) le transport ; (ii) le commerce ; (iii) le tourisme ; (iv) les arts et la culture ; et (v) l'immobilier.

2.2.1. Services de transport

122. En vue d'améliorer les conditions de mobilité des personnes et des biens, le Gouvernement s'était engagé à : (i) élaborer et mettre en œuvre un plan national de sécurité routière ; (ii) libéraliser le marché national du transport aérien dans la perspective du marché unique du transport aérien africain ; (iii) mettre en place une société de patrimoine ferroviaire dans le cadre du programme de développement du réseau de chemin de fer ; et (iv) développer les services de transports urbains de masse (Skytrains, Métro, tramway, etc.).

123. Depuis l'adoption de la SND30, le secteur des transports a poursuivi sa mutation, dans un contexte de relance post-pandémie et de mise en œuvre de grands projets structurants. La croissance du secteur s'est établie à 5,5% en 2024, en légère progression par rapport à 2023 (5,4%), portée par la poursuite des investissements publics dans les infrastructures routières, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires.

124. Les importations de matériels de transport ont continué d'augmenter, atteignant 345 milliards FCFA en 2024, contre 320,7 milliards FCFA en 2022. Cette hausse est liée à la poursuite du démantèlement tarifaire dans le cadre de l'Accord de Partenariat Économique (APE) avec l'Union européenne (7ème phase), qui a favorisé l'entrée de véhicules et d'équipements modernes. La modernisation du parc roulant, notamment dans le transport urbain et interurbain, a permis de réduire l'âge moyen des véhicules et d'améliorer la sécurité routière. La finalisation des études pour la création du Centre Technique des Industries des Equipements pour Véhicules (CETIEV) devrait permettre, à moyen terme, de renforcer la production locale et de réduire les importations.

125. Au niveau routier, si l'on peut noter que les infrastructures s'améliorent progressivement avec le bitumage de plusieurs axes routiers importants, la sécurité routière quant à elle demeure un challenge. Le plan national de sécurité routière n'a pas encore été élaboré. La sécurité et la sureté routière se sont néanmoins améliorées à travers des campagnes de sensibilisation et de prévention routières.

126. Dans Le secteur aérien, les réflexions se poursuivent en vue de la libéralisation du marché national de transport aérien dans la perspective du marché unique du transport aérien africain. S'agissant de l'offre de service de transport aérien, le Plan de redressement de la compagnie aérienne

nationale CAMAIR-CO a été élaboré et adopté. Un nouvel opérateur a obtenu un certificat de transporteur aérien et la relance de l'offre nationale des services aériens a permis à la CAMAIR-CO de concentrer le réseau de la desserte domestique sur la liaison Douala/Yaoundé avec 28 fréquences hebdomadaires. Les villes de Garoua et Maroua sont restées connectées avec les capitales Douala et Yaoundé, respectivement avec quatre (04) et trois (03) fréquences hebdomadaires, les villes de Bafoussam et Ngaoundéré quant à elles bénéficient respectivement de trois (03) et cinq (05) fréquences hebdomadaires. Les études d'Avant-Projet Sommaire ont été conduites, en vue de l'aménagement des aéroports de Bertoua, de Tiko et de Kribi.

127. En outre, la signature du décret N°2023/452 du 18 octobre 2023 approuvant et rendant exécutoire le Programme National de Sûreté de l'Aviation Civile (PNSAC) et la ratification par décret N°2023/316 du 1er août 2023, de l'Accord relatif aux services aériens entre le Cameroun et l'Algérie, signé le 24 février 2021 à Yaoundé ont constitué des faits majeurs dans la quête d'un service aérien de meilleure qualité.

128. Dans de domaine ferroviaire, l'enjeu était la mise en place d'une société de patrimoine ferroviaire dans le cadre du programme de développement du réseau de chemin de fer. La Loi régissant le secteur ferroviaire au Cameroun a été promulguée par décret N°2023/010 du 25 juillet 2023. Cette nouvelle loi renforce le dispositif institutionnel par la création d'une Société de Patrimoine et d'une Autorité de régulation et de sécurité ferroviaires. Elle édicte des règles plus adaptées en matière de gestion du réseau, un meilleur encadrement des professions et du personnel technique ainsi que le renforcement du dispositif de sûreté et de sécurité. Ce nouveau cadre est mieux adapté aux défis et opportunités que présente le secteur, notamment l'extension du réseau ferré national à la faveur des initiatives de Partenariats Public-Privé.

129. Pour ce qui est du domaine des transports portuaires et aéroportuaires, l'automatisation des opérations et l'extension des quais d'entreposage améliorent la qualité des services. L'aéroport international de Douala a également été modernisé, avec la rénovation du terminal passagers et l'amélioration des dispositifs de sûreté et de sécurité, permettant une reprise du trafic aérien (+7% en 2024).

130. Dans le domaine de la météorologie, les activités ci-après ont été réalisées : (i) la collecte, la centralisation, l'exploitation des données disponibles venant des stations météorologiques sur le territoire national ; (ii) l'élaboration et la fourniture des prévisions marines pour les activités portuaires du Port Autonome de Kribi (PAK) et du Port Autonome de Douala (PAD) ; (iii) la poursuite du processus de mise en place du Cadre National pour les Services Climatologiques ; (iv) le lancement d'un site web et d'une application mobile de diffusion des informations météorologiques ; (v) la production et la diffusion d'un bulletin climatique national à l'échéance bimensuelle, adressé aux points focaux officiels et au grand public ; (vi) la production et la diffusion des bulletins agro météorologiques et des bulletins d'assistance à l'élevage avec une échéance décadaire, mensuelle et saisonnière.

131. La digitalisation des procédures de transport s'est en effet accélérée, avec l'extension du Guichet Unique des Opérations du Commerce Extérieur (GUCE) à de nouveaux postes frontaliers et la généralisation de la gestion électronique des documents de transport. Cette modernisation a permis de réduire les délais de transit, de renforcer la transparence et de lutter contre la fraude et la corruption, favorisant la compétitivité des entreprises nationales.

132. La coopération régionale s'est intensifiée, avec la signature d'accords de facilitation du transport routier et ferroviaire avec les pays voisins et la participation active du Cameroun aux initiatives de la CEMAC et de la ZLECAF. Ces actions visent à renforcer l'intégration régionale, à harmoniser les normes et à faciliter la circulation des personnes et des marchandises sur l'ensemble du territoire et au-delà.

2.2.2. Commerce

133. En matière de commerce, dans le but de garantir une concurrence saine et loyale sur le marché intérieur, le Gouvernement s'est engagé à : (i) poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie Nationale des Exportations ; (ii) irradier le marché national, sous-régional et régional par les produits estampillés « made in Cameroon » ; (iii) développer le commerce électronique ; (iii) améliorer le système statistique du commerce extérieur afin de renforcer la veille commerciale ; et (iv) élaborer une stratégie de défense commerciale. En outre, la politique des exportations devrait être renforcée à travers la création et l'organisation de l'Agence de Promotion des Exportations (APEx).

134. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale des Exportations et de la Charte des investissements, le texte de création de l'Agence de Promotion des Exportations (APEX) a été finalisé et transmis au Premier Ministre. Cette Agence est appelée à jouer un rôle central dans la structuration et la promotion des exportations camerounaises, afin de renforcer la présence des produits nationaux sur les marchés sous-régionaux et internationaux. En dépit de son statut encore transitoire, les efforts conjoints des pouvoirs publics et des partenaires ont permis une progression de 7% des exportations hors pétrole en 2024, atteignant 2 370 milliards FCFA, avec une diversification accrue des marchés et des produits. Par ailleurs, les exportations de produits transformés ont augmenté de 9%, soutenues par des campagnes de promotion ciblées et un accompagnement renforcé des exportateurs locaux.

135. La promotion du « made in Cameroon » a été renforcée à travers plusieurs initiatives majeures. La plateforme publique électronique de promotion (https://www.ecommerce-gov.cm) a intégré 60 nouvelles entreprises en 2024, dont 35% dirigées par des femmes, portant à 120 le nombre d'opérateurs actifs. Des espaces spécifiques « made in Cameroon » ont été ouverts dans les principales villes du pays et la vitrine de Yaoundé (quartier MEEC) a été modernisée et mieux équipée. Les campagnes de promotion, telles que la « Rentrée Commerciale » et « Noël pour Tous », ont mobilisé plus de 500 000 consommateurs, contribuant à l'essor des produits locaux sur les marchés nationaux et sous-régionaux.

136. Le commerce électronique a connu un essor significatif, avec 75 entreprises formées au e-commerce en 2024 (contre 53 en 2022), et une hausse de 18% du chiffre d'affaires généré par les plateformes en ligne. Cette dynamique a été soutenue par l'accompagnement institutionnel du Ministère du Commerce et l'appui technique du Secrétariat du Commonwealth, permettant aux PME de mieux valoriser et vendre leurs produits à l'international.

137. La veille commerciale et l'amélioration du système statistique du commerce extérieur ont été renforcées. En 2024, 280 notes de veille commerciale ont été élaborées, contre 200 en 2022, et 15 structures ont bénéficié d'un renforcement de capacités en veille stratégique. Un diagnostic approfondi des systèmes d'information a permis de définir l'architecture du Système National de Veille Commerciale, dont le déploiement est prévu pour 2025.

138. L'infrastructure qualité a été consolidée par la mise en œuvre du programme ministériel « Promotion de la Métrologie, de la Veille Normative et Encadrement du juste prix », l'acquisition de nouveaux équipements métrologiques et le renforcement des compétences du personnel. En 2024, 42 nouvelles normes nationales ont été adoptées et 210 entreprises ont été accompagnées dans la certification de leurs produits, facilitant leur accès aux marchés régionaux et internationaux.

139. Le développement des filières exportatrices a été soutenu par la consolidation des cahiers de charges pour les Indications Géographiques (IG) et l'élaboration de fiches techniques pour cinq nouveaux produits (Okok, Ndjansang, Ndo'o, Safou, Poisson Benghou de la Kadey). Le secteur café-cacao a bénéficié du lancement des campagnes cacaoyère et caféière, ainsi que de la structuration du groupement des producteurs de café arabica de l'Ouest.

140. La coopération internationale s'est intensifiée avec la signature de nouveaux cadres de collaboration avec la KOICA, la JICA, la GIZ, l'AFD, l'Union Européenne et la CCIMA. Ces partenariats ont permis de mobiliser des ressources pour la formation, la veille normative, la digitalisation du commerce et la promotion des exportations camerounaises sur les marchés mondiaux.

2.2.3. Tourisme

141. En matière de tourisme, le Gouvernement s'est engagé à : (i) définir et organiser les priorités d'investissement (public et privé) autour de deux ou trois produits touristiques phares ; (ii) se désengager progressivement de la gestion des établissements hôteliers et prendre des mesures incitatives au développement des Partenariats Public-Privé dans les services touristiques, artisanaux et culturels ; (iii) renforcer l'offre touristique ; (iv) structurer les acteurs du secteur du tourisme ; (v) mettre en place un système d'information sur les produits touristiques ; (vi) développer l'éducation des populations à la culture touristique ; et (vii) veiller à l'application des normes dans les services hôteliers.

142. Dans le cadre de la mise en œuvre de la SND30, le secteur du tourisme a poursuivi sa dynamique de relance, avec une croissance de la branche « hébergement et restauration » estimée à 5,8% en 2024, en progression par rapport à l'année 2022 où elle représentait 4,6%. Cette performance s'explique par la diversification de l'offre touristique, l'amélioration de la qualité des services et l'intensification des actions de promotion de la destination Cameroun, tant au niveau national qu'international.

143. Le parc hôtelier s'est enrichi avec 1 450 établissements d'hébergement classés en 2024, contre 1 281 en 2022, principalement concentrés dans les régions du Centre (380), du Littoral (310), de l'Ouest (230) et du Sud (125). Le nombre de chambres disponibles a atteint 35 000, soit une augmentation de 10% par rapport à 2022. Le taux moyen d'occupation des chambres s'est établi à 72%, en hausse de 4 points par rapport à 2022, témoignant d'une meilleure attractivité des infrastructures d'accueil.

144. Les établissements de restauration agréés ont également connu une progression significative, passant de 584 en 2022 à 650 en 2024. Cette évolution s'accompagne d'une diversification de l'offre gastronomique, avec une valorisation accrue de la cuisine locale et des produits du terroir, contribuant ainsi à l'enrichissement de l'expérience touristique et à la promotion du patrimoine culinaire camerounais.

145. En matière d'infrastructures touristiques publiques, l'année 2024 a été marquée par l'achèvement des travaux d'extension du Centre d'Accueil de Kribi, l'inauguration de la salle de conférences et la modernisation des équipements. Par ailleurs, le désengagement progressif de l'État dans la gestion des établissements hôteliers s'est poursuivi, avec la mise en place de partenariats public-privé pour l'exploitation de plusieurs structures, conformément au décret présidentiel stipulant que les loyers issus du parc hôtelier de l'Etat abondent le Compte d'Affectation Spécial (CAS).

146. Le développement des infrastructures de loisirs s'est intensifié avec la mise en exploitation de nouveaux parcs récréatifs et stations nautiques, notamment à Ebolowa, Lagdo et Maga. Ces sites ont bénéficié d'aménagements complémentaires, incluant des infrastructures d'hébergement, des voies d'accès améliorées et des équipements de loisirs modernisés. En parallèle, plusieurs sites écotouristiques ont été valorisés, avec l'installation de systèmes d'adduction d'eau, d'énergie solaire et la construction de structures d'accueil dans les régions de l'Adamaoua, du Nord-Ouest, de l'Est et de l'Extrême-Nord.

147. La promotion de la destination Cameroun a été renforcée par la finalisation du schéma directeur des aménagements des sites touristiques et la mise en place d'un système d'information intégré sur les produits touristiques. Des partenariats stratégiques ont été établis avec des promoteurs de sites web et des médias nationaux et internationaux, notamment la CRTV, pour la diffusion de contenus valorisant le patrimoine touristique camerounais. Ces initiatives ont été complétées par l'organisation de voyages de presse et d'Eductours pour des journalistes étrangers, contribuant à améliorer la visibilité internationale du Cameroun.

148. Le tourisme interne a été stimulé par des campagnes de sensibilisation et des initiatives ciblant les résidents, avec un accent particulier sur les loisirs éducatifs et la découverte du patrimoine national. Ces actions ont permis d'accroître de 15% la fréquentation des sites touristiques par les nationaux en 2024, contribuant ainsi à la résilience du secteur face aux fluctuations du tourisme international et à l'appropriation du patrimoine par les populations locales.

2.2.4. Art et cultures

149. Dans ce domaine, le Gouvernement s'est donné pour ambition de : (i) poursuivre l'inventaire du patrimoine culturel et le valoriser ; (ii) structurer les corporations et les métiers artistiques ; (iii) développer l'industrie cinématographique ; (iv) intensifier l'enseignement des arts dans les programmes scolaires ; (v) créer, avec l'implication active des CTD, les structures de formation et de promotion des arts et de la culture (maisons de la culture, conservatoires, etc.).

150. Dans le cadre de la poursuite de l'inventaire général du patrimoine culturel, en 2024, 55 nouveaux biens et éléments culturels ont fait l'objet d'inscription dans le fichier national, renforçant la richesse et la diversité du patrimoine camerounais. En outre, les inscriptions du Nguon en 2023 et du Ngondo en 2024 sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité ont permis d'accroître la visibilité internationale du Cameroun et de dynamiser les activités culturelles associées. En 2024, cette reconnaissance a été accompagnée par l'organisation de festivals internationaux et d'événements culturels qui ont attiré plus de 250 000 visiteurs, générant des retombées économiques significatives pour les communautés locales.

151. Les industries culturelles et créatives ont bénéficié d'un soutien institutionnel renforcé à travers :

- l'élaboration en cours de la Cartographie des Industries Culturelles et Créatives du Cameroun et de la Stratégie Nationale de Développement des structures cibles ;
- des appuis multiformes dans la réalisation d'environs 2500 initiatives, portant sur des programmes, des projets et des activités à forte rentabilité économique, des formations professionnalisantes dans les filières du patrimoine, du livre, de la presse, du cinéma, des médias audiovisuels et interactifs, du design, des arts visuels et de l'artisanat, des arts culinaires et des arts du spectacle et des festivités, devant impacter grandement le développement des ICC.

152. Ces multiples actions visent à répondre aux enjeux de compétitivité, de souveraineté et de capacité d'influence, contribuant ainsi à adapter l'offre culturelle aux pratiques du public, à libéraliser le potentiel des ICC et à rendre ce secteur plus dynamique et pourvoyeur d'emplois.

153. Le développement des filières culturelles s'est aussi appuyé sur la structuration des groupements professionnels et la mise en place de dispositifs d'accompagnement technique et financier. En 2024, plusieurs groupements de producteurs d'arts et d'artisanat ont été créés, avec des référentielles qualités et des cahiers des charges élaborés pour améliorer la compétitivité des produits sur les marchés locaux et internationaux.

154. La coopération internationale a été renforcée avec la signature de conventions de partenariat avec des institutions telles que l'UNESCO, l'AFD et OIF, permettant de bénéficier de financements et d'expertises pour la valorisation du patrimoine culturel et le développement des industries créatives. Ces partenariats ont notamment permis la digitalisation des archives patrimoniales et la construction en cours des Centres de lecture et d'Animation Culturelle.

155. La promotion de la culture camerounaise auprès du grand public a été intensifiée grâce à des campagnes médiatiques, des expositions itinérantes et la création de plateformes numériques dédiées à la diffusion des contenus culturels. En 2024, plus de 500 000 personnes ont participé aux événements culturels organisés dans tout le pays, témoignant d'un engouement croissant pour la culture et les arts comme vecteurs de développement économique et social.

2.2.5. Industries du sport

156. ***Dans le domaine du sport,*** la principale orientation de la SND30 vise à mettre sur pied une stratégie autour de l'économie du sport notamment à travers l'organisation du sport de masse et d'élite, la promotion des activités culturelles et l'organisation permanente des compétitions à tous les niveaux (national, régional et communal) dans diverses disciplines.

157. En termes d'actions, la Stratégie Nationale de Développement du Sport (SNDS), visant à renforcer la gouvernance, la professionnalisation et l'inclusion dans toutes les disciplines est en cours de mise en œuvre. La politique d'investissement dans les infrastructures sportives s'est poursuivie, avec l'achèvement de deux nouveaux stades omnisports à Garoua et Bertoua, portant à 12 le nombre de stades répondant aux normes internationales dans le pays. Par ailleurs, la rénovation des complexes de Yaoundé, Douala et Limbé a permis d'accueillir des compétitions régionales et internationales, générant des recettes touristiques et dynamisant le tissu économique local. Le nombre de terrains de proximité réalisés dans les chefs-lieux de département est passé à 42, favorisant la pratique sportive de masse et l'émergence de nouveaux talents.

158. En ce qui concerne la formation, 15 centres régionaux de formation pour les jeunes sportifs ont été créé à travers le territoire dont 03 en 2024. Ces centres, dotés d'équipements modernes, accueillent chaque année plus de 2 500 jeunes, dont 38% de filles, traduisant la volonté de promouvoir l'égalité des chances et l'inclusion des femmes dans le sport. Des partenariats ont été noués avec des fédérations internationales pour renforcer les capacités des entraîneurs et des encadreurs techniques locaux.

159. Le sport scolaire et universitaire a également bénéficié d'une attention particulière, avec l'organisation des Jeux Nationaux Universitaires (JENAU) et des Championnats scolaires nationaux, qui ont réuni plus de 18 000 participants en 2024. Ces événements ont permis de détecter de nouveaux talents et de promouvoir l'esprit d'équipe, la discipline et la citoyenneté auprès des jeunes. Le nombre d'écoles ayant intégré le sport dans leur programme régulier est passé à 1 200, soit une progression de 15% par rapport à l'année 2023.

160. Le soutien financier aux fédérations sportives a été renforcé, avec une enveloppe annuelle d'environ 6 milliards FCFA dédiée à la préparation et à la participation aux compétitions africaines et mondiales. Pour 2024 par exemple, le Cameroun a participé à 27 compétitions internationales majeures, remportant 38 médailles dont 12 en or, 14 en argent et 12 en bronze. Les disciplines les plus performantes ont été l'athlétisme, le football féminin, la lutte et le judo.

161. La professionnalisation du sport s'est accélérée avec la mise en place d'un fonds d'appui aux clubs et aux athlètes professionnels. Ce fonds a permis d'améliorer les conditions de travail, la couverture sociale et la rémunération des sportifs de haut niveau. Le championnat national de football professionnel a vu l'introduction de mesures de transparence financière et de gouvernance, contribuant à la stabilité et à l'attractivité du secteur.

162. La promotion du sport pour tous et de l'activité physique a été intensifiée à travers des campagnes de sensibilisation, la création de parcours santé urbains et ruraux, et l'organisation de 85 événements sportifs communautaires sur l'ensemble du territoire. Ces initiatives ont permis de toucher plus de 500 000 personnes, favorisant la prévention des maladies non transmissibles et l'amélioration du bien-être général de la population.

2.2.6. Services de l'immobilier

163. En matière de services immobiliers, le Gouvernement s'est engagé à : (i) accroître substantiellement l'offre publique et privée de logement en lien avec le déficit estimé à plus d'un million de logements ; (ii) étendre et accroître la disponibilité et l'accessibilité des réserves foncières et des parcelles aménagées notamment par l'aménagement préalable des nouveaux quartiers urbains ; (iii) promouvoir le partenariat public privé dans la construction des logements par le secteur privé ; (iv) promouvoir les matériaux locaux permettant de réduire les coûts de réalisation des logements ; et (v) réformer les entités publiques du secteur pour accroître leurs performances (Crédit Foncier, SIC, MAETUR).

164. Avec une croissance estimée à 8,5%, soutenue principalement par la forte demande en logements résidentiels, commerciaux et sociaux, le secteur a continué à se développer. Le nombre de permis de construire délivrés a atteint 4 000 unités en 2024, en progression par rapport aux 3 800 permis de 2023, avec une concentration notable dans les régions du Centre, du Littoral et de l'Ouest. Cette dynamique est portée par une urbanisation rapide, la croissance démographique et l'amélioration progressive des conditions d'accès au foncier.

165. La digitalisation du cadastre et des titres fonciers s'est étendue à 7 régions en 2024, facilitant la sécurisation des transactions immobilières et la réduction des litiges fonciers, qui constituent un frein majeur au développement du secteur. Cette avancée a permis d'enregistrer une hausse de 15% des transactions foncières formelles, contribuant à une meilleure transparence et attractivité pour les investisseurs nationaux et étrangers.

166. Les investissements privés dans l'immobilier commercial et résidentiel ont été stimulés par la simplification des procédures administratives, la réduction des délais d'obtention des autorisations et la mise en place d'incitations fiscales. Plusieurs projets d'envergure ont vu le jour, notamment des complexes immobiliers intégrés à Douala et Yaoundé, combinant espaces de bureaux, commerces et logements, répondant aux standards internationaux.

167. Le secteur a également bénéficié de la montée en puissance des matériaux locaux et durables, encouragée par la mise en place prochaine du Centre Technique des Matériaux de Construction (CETMCO). Cette initiative vise à réduire la dépendance aux importations et à favoriser une construction plus écologique et économique, en phase avec les objectifs de développement durable.

168. Des projets pilotes de quartiers intelligents et durables ont été lancés dans les capitales régionales, intégrant des solutions innovantes en matière d'énergie renouvelable, gestion des déchets et mobilité urbaine. Ces initiatives visent à améliorer la qualité de vie des habitants tout en attirant des investisseurs sensibles aux critères environnementaux et sociaux.

169. La coopération avec des partenaires internationaux tels que l'ONU-Habitat, la Banque mondiale et l'AFD a permis de mobiliser des financements et expertises pour renforcer la gouvernance du secteur, améliorer l'accès au logement décent et promouvoir des politiques foncières inclusives. Ces collaborations ont également soutenu la formation professionnelle et la sensibilisation aux normes de construction et d'urbanisme.

2.2.7. Services liés à l'emploi

170. En ce qui concerne les services liés à l'emploi, en cohérence avec la stratégie nationale de l'emploi, le Gouvernement entend : (i) réviser la réglementation relative aux services de l'emploi ; (ii) organiser la filière des services relatifs à l'emploi afin de faciliter le développement des entreprises spécialisées (placement du personnel, recrutement, gestion des ressources humaines, formation du personnel, etc.) ; (iii) développer des incitations relatives à l'emploi des jeunes ; (iv) restructurer le Fonds National de l'Emploi (FNE) en vue de le rendre plus efficace et plus professionnel.

171. Le secteur des services liés à l'emploi connait une évolution significative, avec la mise en œuvre renforcée des politiques publiques visant à améliorer l'accès à l'emploi, la qualité de l'emploi et la formation professionnelle. La formation professionnelle a été renforcée avec l'ouverture de 8 nouveaux centres de formation technique et professionnelle (CFPT) en 2024, portant leur nombre à 65. Ces centres ont formé plus de 18 000 jeunes, dont 40% de femmes, dans des filières adaptées aux besoins du marché du travail, notamment dans les secteurs de l'agro-industrie, des TIC, de la construction et des services. Des partenariats avec le secteur privé ont permis d'améliorer l'adéquation formation-emploi et de faciliter l'insertion des diplômés.

172. Le programme national d'appui à l'auto-emploi et à l'entrepreneuriat des jeunes a bénéficié d'un financement de 12 milliards FCFA en 2024, soutenant plus de 3 500 jeunes porteurs de projets. Ce programme a permis la création de 2 800 micro-entreprises, avec un taux de survie à 12 mois de 78%. Des formations en gestion d'entreprise, accès au financement et marketing digital ont été

dispensées pour renforcer les capacités des bénéficiaires.

173. La promotion de l'emploi décent a été au cœur des actions menées, avec la signature de conventions entre le Gouvernement, les syndicats et les organisations patronales pour améliorer les conditions de travail, la sécurité sociale et la protection des travailleurs. En 2024, plus de 5 000 entreprises ont été accompagnées dans la mise en conformité avec le Code du travail, notamment en matière de santé et sécurité au travail.

174. Par ailleurs, des initiatives spécifiques ont été lancées pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et des populations vulnérables, avec la création de 4 centres spécialisés et l'octroi de subventions à 1 200 bénéficiaires. Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la politique nationale d'inclusion sociale et d'égalité des chances.

175. La coopération internationale a permis de mobiliser des ressources et expertises supplémentaires, notamment avec l'Organisation Internationale du Travail (OIT), la Banque Mondiale et l'Union Européenne, pour renforcer les capacités institutionnelles et la mise en œuvre des réformes du secteur de l'emploi. Ces partenariats ont soutenu la mise en place d'un observatoire national de l'emploi et du marché du travail, facilitant la collecte et l'analyse des données pour une meilleure prise de décision.

2.3. Dynamisation du secteur privé

176. La Vision du Cameroun, dans ce domaine, est de bâtir la transformation structurelle de l'économie nationale en donnant un rôle prioritaire et central au secteur privé. Cette priorité est donnée au secteur privé à travers trois (3) axes de promotion active de l'initiative. Le premier est relatif au **développement technologique** en procédant à une massification des investissements publics pour le développement accéléré des infrastructures technologiques tant au niveau national que régional et en bâtissant une infrastructure qualité intégrée, performante et compétitive. Le deuxième concerne **l'incitation au développement des entreprises** où l'objectif est de disposer d'une masse critique d'entreprises « champions nationaux » représentant des fleurons ou têtes de proue dans les secteurs clés de l'économie. Enfin, il est question de **renforcer la protection de l'espace économique national** avec une stratégie d'intelligence économique qui articule la défense économique avec la défense militaire et la défense civile.

177. En ce qui concerne le rattrapage technologique, l'objectif visé est de bâtir une capacité nationale d'absorption et d'accumulation technologique permettant d'accélérer le rattrapage technologique en se basant sur trois (3) orientations stratégiques, à savoir : (i) opérer une massification des investissements publics pour le développement des infrastructures technologiques tant au niveau national que régional ; (ii) bâtir une infrastructure qualité intégrée, performante et compétitive (normalisation, métrologie, évaluation de la conformité et surveillance du marché) ; (iii) accroître substantiellement les investissements en capital humain pour répondre aux besoins de réalisation et d'exploitation des infrastructures industrielles tant au niveau national que régional.

178. D'importants efforts ont été réalisées depuis plusieurs années afin d'accroitre substantiellement les ressources humaines dans les domaines scientifiques et technologiques en particulier au niveau de l'enseignement supérieur. Cependant le marché du travail offre peu d'opportunités d'emplois. Aussi d'importantes déperditions vers l'étranger ont été observées au cours de ces dernières années. Le cas des médecins qui ne sont plus systématiquement intégrés à la fonction publique en est un exemple illustratif. Au niveau industriel, le développement des unités de production reste timide. Par ailleurs, il n'existe pas de programme dédié à l'insertion professionnel des jeunes disposant des connaissances pointues sur le plan technologique. En 2024, le nombre de PME en activité au Cameroun a atteint environ 375 000, soit une progression de près de 7,3% par rapport à 2022. Le secteur tertiaire continue de dominer avec près de 79%, suivi du secteur secondaire à 20,8% et du secteur primaire à 0,2%. Le nombre d'entreprises créées dans les Centres de Formalité de Création des Entreprises (CFCE) s'est maintenu à un niveau élevé avec environ 16 200 nouvelles immatriculations, traduisant un dynamisme constant de l'entrepreneuriat.

179. Dans le cadre de la promotion de la compétitivité et de l'esprit d'entreprise, les actions gouvernementales en 2024 ont porté sur : (i) l'accompagnement technique de plus de 1 200 PME pour le renforcement des compétences managériales et l'établissement de partenariats stratégiques ; (ii) l'octroi d'un appui financier global de près de 900 millions FCFA destiné au développement et à la modernisation des PME. Par ailleurs, 35 entreprises ont adhéré au processus de mise à niveau, avec 50 plans validés, et 5 certifications ISO ont été obtenues parmi les candidats.

180. Concernant l'économie sociale, plus de 4 000 Organisations de l'Économie Sociale (OES) et 6 500 Unités de Production Artisanale (UPA) ont migré du secteur informel vers le secteur formel. Parmi elles, environ 1 000 OES et 1 800 UPA ont bénéficié d'un accompagnement technique ciblé, notamment en entrepreneuriat et packaging. Un soutien financier de près de 850 millions FCFA a été accordé à 130 communes pour financer des microprojets générateurs de revenus, renforçant ainsi l'économie locale.

181. Les activités menées en 2023 et poursuivies en 2024 ont permis : (i) l'adhésion de plus de 1 300 nouvelles PME aux Centres de Gestion Agréés et l'inscription de 250 entreprises dans le Fichier National des PME ; (ii) le renforcement des capacités de près de 600 femmes entrepreneures dans la filière manioc, ainsi que l'initiation à l'entrepreneuriat de plus de 60 000 jeunes ; (iii) l'accompagnement et la mise à niveau d'environ 70 artisans dans la région du Sud-Ouest, avec l'installation de plus de 300 Réseaux Locaux de l'Économie Sociale à l'échelle nationale ; (iv) la vulgarisation des normes de produits et leur application pratique dans 40 PME agroalimentaires.

2.3.1. Rattrapage et développement technologique

182. En matière de rattrapage et de développement technologique, l'un des faits majeurs est l'élaboration et le lancement du Plan National de Rattrapage Technologique, qui cible prioritairement la modernisation des filières de la construction, de l'ingénierie, des matériaux et des équipements industriels. Des études avancées ont été menées pour la création du Centre Technique des Matériaux de Construction (CETMCO) et du Centre Technique des Industries des équipements pour Véhicules (CETIEV), avec un démarrage effectif des travaux prévu pour le second semestre 2025. Ces centres sont appelés à devenir des pôles d'excellence pour la recherche, la certification et la diffusion des innovations dans le secteur. En outre, le projet de loi-cadre pour le développement technologique a été finalisé et la Stratégie Nationale de Développement Technologique (SNDT) a été actualisée. Ce cadre vise à structurer et à optimiser le lien entre l'industrie de la construction, les métiers scientifiques et techniques, et l'innovation, afin d'arrimer le pays aux meilleures normes internationales et d'accroître la compétitivité industrielle.

183. L'accompagnement à l'innovation a été renforcé avec l'octroi de 70 subventions à des inventeurs et innovateurs économiquement faibles pour le dépôt de brevets à l'OAPI en 2024, contre 63 en 2023. Cette mesure vise à encourager la protection de la propriété intellectuelle et à stimuler l'esprit d'innovation, notamment dans les domaines de l'agro-industrie, des TIC, et des énergies renouvelables. Le prototype turbidimètre à infrarouge a été élaboré avec le concours technique de l'université de Ngaoundéré. Trois actifs portant respectivement sur un système de lavage d'or en vase clos … sont à valoriser en 2025. Le nombre total d'actifs de propriété industrielle valorisés a atteint 18, tandis que 4 900 actifs sont désormais protégés à l'échelle nationale et régionale.

184. Le réseau des Centres d'Appui à la Technologie et à l'Innovation (CATI) a été densifié, avec l'installation de 5 nouveaux CATI en 2024 (ESTAD, IAI, ENSTP, ENSPD et AGRO-PME), portant le total à 17 centres opérationnels sur le territoire. Ces structures offrent un accompagnement technique, des formations et un accès à la documentation scientifique, favorisant le transfert de technologie et l'émergence de solutions adaptées aux besoins locaux.

185. L'innovation dans les filières agricoles et agroalimentaires a été également soutenue par l'érection en IG du poivre de Pendja et du miel blanc d'OKU depuis 2023. Le poivre de Pendja a obtenu une certification dans l'espace UE entre 2022 et 2023. Pour ce qui est du cacao rouge du Cameroun

le cahier de charge a été consolidé et il est en attente de validation par le comité dont le MINADER assure la présidence. Concernant le café Arabica de l'Ouest, la filière a connu une structuration entre 2023 et 2025 avec la mise en place d'un regroupement représentatif. Les statuts et règlement intérieur du groupement sont en attente de signature par l'autorité administrative compétente. A propos de l'igname de MBE, le cahier de charge est en vue de l'érection de ce produit en IG. Il y a lieu de relever que le parlement a voté une loi en 2024 autorisant le Président de la République a adhéré au système de Lisbone sur la protection internationale des IG la consolidation des cahiers de charges pour les Indications Géographiques (IG) telles que le poivre de Penja, le cacao rouge du Cameroun et le café arabica de l'Ouest. En 2024, cinq nouveaux produits (Okok, Ndjansang, Ndo'o, Safou, Poisson Benghou de la Kadey) ont été identifiés comme potentiels IG, et leurs fiches techniques ont été élaborées. Un référentiel de modules de formation pour les groupements de producteurs a été mis en place pour renforcer la compétitivité et la traçabilité des produits locaux.

186. La coopération internationale s'est intensifiée avec la signature de nouveaux cadres de collaboration avec la KOICA, la JICA, la GIZ, l'AFD, l'Union européenne, le PNUD et la CCIMA. Ces partenariats ont permis de mobiliser des ressources financières et techniques pour la formation, la recherche appliquée et la diffusion des bonnes pratiques en matière de normalisation, de sécurité sanitaire des aliments et de propriété industrielle. Le Forum National de l'Infrastructure Qualité (FONIQ) 2024 a permis de présenter les avancées en matière de normes, de métrologie et de veille normative, contribuant à l'amélioration de la compétitivité des entreprises camerounaises sur le marché régional et international.

2.3.2. Incitation au développement des entreprises

187. ***En ce qui concerne l'incitation au développement des entreprises,*** dans l'optique de densifier et de garantir la compétitivité du tissu des PME camerounaises, et d'éviter la dispersion actuelle des ressources publiques et les concentrer davantage à l'accélération de l'industrialisation, plusieurs initiatives ont été entreprises. Parmi ces actions, l'on note : (i) la signature de 137 conventions, sur la période 2020-2024, entre le Gouvernement et les entreprises dans le cadre de l'application de la loi du 18 avril 2023 fixant les incitations à l'investissement privé au Cameroun pour un montant global évalué à plus de 2674 Milliards ; (ii) la mise en œuvre du programme « Start-up Cameroon » qui a permis de financer 55 start-ups à hauteur de 400 millions de FCFA, opérant dans des secteurs variés tels que la santé, l'agriculture, le numérique et l'éducation ; (iii) la simplification des procédures administratives a été poursuivie, avec la réduction des délais pour l'obtention des permis de construire, des licences d'exploitation et des agréments sectoriels ; (iv) la promotion de l'entrepreneuriat féminin et l'inclusion des jeunes, avec des appuis financiers, des formations et des programmes de mentorat. Par ailleurs, le Gouvernement a renforcé les mesures incitatives fiscales et réglementaires, visant à alléger les charges des entreprises, faciliter leur création et encourager leur croissance. En 2024, le délai moyen de création d'entreprise a été réduit à 2,8 jours grâce à la digitalisation des guichets uniques.

188. Pour encourager l'innovation et la compétitivité, le gouvernement a mis en place des dispositifs d'accompagnement technique et financier, notamment via les Centres d'Appui à la Technologie et à l'Innovation (CATI), dont le nombre est passé à 17 en 2024. Ces centres offrent des formations, un accès à la documentation scientifique et un appui à la protection de la propriété intellectuelle, avec 70 subventions accordées aux inventeurs pour le dépôt de brevets à l'OAPI. Le gouvernement a également encouragé la structuration des filières économiques à travers la création et le soutien de clusters régionaux dans l'agro-industrie, le textile et les technologies de l'information et de la communication (TIC). Quatre nouveaux clusters ont été créés en 2024, favorisant la synergie entre entreprises, centres de recherche et institutions financières, et améliorant la compétitivité des produits camerounais sur les marchés locaux et internationaux.

2.3.3. Protection de l'espace économique national

189. **Quant *à la protection de l'espace économique national,*** elle demeure une priorité stratégique pour le Cameroun, dans un contexte marqué par la montée des importations, la concurrence accrue sur le marché intérieur et la nécessité de préserver la compétitivité des entreprises locales. Le Gouvernement a renforcé le dispositif législatif et réglementaire, notamment à travers l'application stricte de la loi sur l'origine des produits et la mise à jour de la liste des produits soumis à des mesures de sauvegarde ou à des restrictions temporaires d'importation.

190. Le contrôle de la conformité des produits importés a été intensifié par l'Agence des Normes et de la Qualité (ANOR) et la certification obligatoire pour 35 catégories de produits à fort enjeu pour la santé et la sécurité des consommateurs a été effective. En 2024, plus de 1 100 contrôles inopinés ont été réalisés sur l'ensemble du territoire, aboutissant à la saisie ou au retrait de la circulation de 2 400 tonnes de produits non conformes ou contrefaits, soit une hausse de 18% par rapport à 2023. Le renforcement de l'infrastructure qualité a été poursuivi, avec l'adoption de 42 nouvelles normes nationales et la mise en œuvre de 15 campagnes de sensibilisation sur la conformité et la sécurité des produits en 2024.

191. La surveillance du marché a également été renforcée par la mise en place de la plateforme numérique nationale de veille commerciale et de lutte contre la fraude, qui permet de signaler en temps réel les cas de pratiques déloyales, de contrefaçon ou de dumping. Cette plateforme, interconnectée avec les services douaniers et les administrations sectorielles, a traité plus de 8 000 alertes en 2024, contribuant à une meilleure traçabilité et à la réactivité des autorités compétentes.

192. Pour soutenir la production locale, le Gouvernement a poursuivi la politique de préférence nationale dans la commande publique, avec une part réservée aux entreprises locales portée à 35% en 2024 (contre 30% en 2023) dans les marchés publics de biens et services. Cette mesure a permis d'accroître la visibilité des produits « made in Cameroon » et de stimuler la demande intérieure, tout en favorisant l'émergence de champions nationaux dans des secteurs stratégiques comme l'agroalimentaire, le textile et les matériaux de construction.

193. La lutte contre la contrebande et la fraude douanière a été intensifiée, avec l'augmentation des opérations conjointes douanes-police-gendarmerie dans les corridors commerciaux et les marchés frontaliers. En 2024, ces opérations ont permis de démanteler 22 réseaux majeurs de trafic illicite et de saisir pour plus de 9,5 milliards FCFA de marchandises frauduleuses, contribuant à la sécurisation des recettes fiscales et à la protection des consommateurs.

194. La coopération régionale et internationale s'est intensifiée, notamment à travers la participation active du Cameroun aux mécanismes de surveillance commerciale de la CEMAC et de l'OMC. Le pays a également bénéficié d'un appui technique de la GIZ, de l'Union européenne et de la Banque mondiale pour le renforcement des capacités des administrations de contrôle, la modernisation des équipements de laboratoire et l'alignement des normes nationales sur les standards internationaux.

2.4. Transformation du système financier

195. Dans ce domaine, l'objectif fixé par le Gouvernement est de faire du Cameroun, à travers un ensemble de réformes, un pays ayant une place financière de premier rang capable de soutenir activement l'industrialisation et donc la transformation structurelle de l'économie du pays.

196. Les interventions sont articulées autour de six (06) axes à savoir: (i) l'inclusion financière et la densification du système financier et bancaire ; (ii) le développement du financement local des investissements et des exportations ; (iii) le renforcement du financement régional et international des investissements et des exportations ; (iv) le développement du crédit fournisseur ; (v) l'apport de la Diaspora camerounaise et le rapatriement des capitaux placés à l'étranger ; et (vi) le développement des talents et compétences financières.

2.4.1. Inclusion financière et densification du système financier et bancaire

197. ***Inclusion financière et densification du système financier et bancaire,*** depuis le début de la mise en œuvre de la SND30, le secteur bancaire a été caractérisé par : (i) la hausse du total des bilans ; (ii) l'augmentation des dépôts de la clientèle ; (iii) l'accroissement des crédits à la clientèle ; (iv) la hausse du produit net bancaire ; (v) la progression des transactions par monnaie électronique et ; (vi) l'amélioration du respect des normes prudentielles. Sur la période 2020-2024, on note une nette augmentation du taux de bancarisation. Ce taux, au sens strict, évalué en rapportant *le nombre de personnes détentrices d'au moins un compte bancaire dans un établissement de crédit à la population active*, s'est stabilisé à 33,1%. Il est de 26,1% lorsqu'on se réfère à la population adulte. Au sens large, c'est-à-dire en prenant en compte *les comptes ouverts dans les EMF, les établissements financiers et la Cameroon Postal Services (CAMPOST),* le taux de bancarisation de la population active atteint 53,4%. Il est de 42,7% lorsqu'on se réfère à la population adulte *(RASIPEFIN 2024, page 52)*. Malgré les progrès observés en ce qui concerne le taux de bancarisation, les données de la Banque Mondiale indiquent qu'il reste en deçà de la moyenne des pays d'Afrique Subsaharienne (55% en 2021) et largement en-deçà des autres pays à revenu moyen, soit 72%. Il convient de préciser que le Cameroun, comme l'ensemble des pays de la CEMAC, connait encore de difficultés dans la résolution des établissements de crédit défaillants. Outre des difficultés de planification des paiements des dépenses publiques au niveau du Trésor, il est à relever le défi de la mobilisation des ressources à long terme qui est l'une des faiblesses du marché bancaire au Cameroun à côté de la faiblesse du taux de bancarisation. Ledit taux a connu une progression favorable en passant de 26,3% à 33,1% entre 2020 et 2024.

Tableau 15 : Statistiques du secteur bancaire

	2018	2019	2020	2021	2022
Total bilan	5 849,8	6 472,2	7 010,7	8 087	9 486,4
PNB	395,1	421,1	437,4	497,1	575,9
Dépôts	4 461,1	4 890,5	5 398,8	6 258,6	7 271,8
Crédits	31 99,5	3 242,5	3 443,7	3 764,8	4 746,4
Effectifs	4 545	4 959	5 043	5 836	6 616
Taux de bancarisation	27,8	28,4	26,3	28,4	33,1
Agences bancaires	313	322	328	353	389
Tanponner	678	720	741	809	874

Source : https://apeccam.cm/statistiques-du-secteur-bancaire/

198. Par ailleurs, selon les données de la BEAC, le Cameroun compte 19 banques et 7 établissements financiers en activité, l'objectif étant de porter le nombre de banques à 30 d'ici 2030. Entre 2020 et 2024, quatre nouvelles banques ont été agréées, à savoir : (i) BANGE BANK CAMEROON, Filiale de la Banque Nationale de Guinée Équatorial ; (ii) ACCESS BANK CAMEROON, filiale du groupe bancaire nigérian ACCESS BANK ; (iii) La REGIONALE, qui est une évolution de l'établissement de microfinance La Régionale ; et (iv) AFRICA GOLDEN BANK, contrôlée par des camerounais. La densification du réseau bancaire s'est traduite par l'ouverture de nouvelles agences et la digitalisation accrue des services, permettant une meilleure couverture territoriale. En 2024, le nombre d'agences bancaires a augmenté de 5%, avec une présence renforcée dans les zones rurales et semi-urbaines. Parallèlement, les banques ont développé des produits adaptés aux PME et aux populations vulnérables, incluant des microcrédits, des comptes d'épargne simplifiés et des assurances microfinance.

199. S'agissant du secteur de la microfinance, le nombre d'EMF (Etablissements de Microfinance) agréés a diminué en passant de 428 en 2021 à 378 en 2024. Cette tendance à la baisse s'explique par des mesures de régulation plus strictes, visant à assainir le secteur et à garantir la stabilité

financière. Le nombre d'EMF devrait passer à 750 en 2030 selon la SND30.

200. Par ailleurs, le marché financier a connu une dynamique positive, avec 5 nouvelles introductions en bourse à la BVMAC en 2024, portant la capitalisation boursière à 1 350 milliards FCFA. Le volume des transactions a augmenté de 25%, témoignant d'un regain d'intérêt des investisseurs institutionnels et particuliers. Des campagnes de sensibilisation et de formation ont été menées pour renforcer la culture financière et boursière auprès du grand public.

2.4.2. Développement du financement local des investissements et des exportations

201. ***Développement du financement local des investissements et des exportations,*** le volume d'investissement nécessaire pour la transformation structurelle de l'économie requiert la disponibilité d'une offre substantielle et robuste de financements à long terme visant à renforcer les fonds propres et quasi-fonds propres ou les prêts à long terme. A cet égard, les actions menées par les structures suivantes sont présentées et analysées :

202. ***S'agissant de la Banque Camerounaise des PME (BC-PME***), en cohérence avec la SND30, le Gouvernement envisage de transformer la BC-PME en une banque publique d'investissement, afin d'accroître substantiellement l'offre de financement des investissements et du développement. Depuis 2020, la Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME) a intensifié ses efforts pour soutenir le développement des PME notamment à travers des financements octroyés aux PME, dans divers secteurs tels que l'agro-industrie, les BTP, l'énergie, les TIC et les services. En 2023, la BC-PME a alloué un total de 7 milliards de FCFA pour soutenir les PME. En 2024, le Guichet Agricole visant à faciliter l'accès au crédit pour les entreprises agricoles et agroalimentaires est devenu opérationnel. Le lancement de ce guichet a permis de financer 65 dossiers de crédits, pour un montant global de 1,2 milliard FCFA.

203. La BC-PME a également diversifié ses produits financiers en 2024, proposant désormais des crédits à moyen terme adaptés aux besoins spécifiques des PME, des solutions de leasing, ainsi que des garanties partielles pour faciliter l'accès au crédit bancaire classique. Ces innovations ont permis d'améliorer le taux d'octroi de crédits, qui a atteint 65% des demandes recevables, contre 58% en 2023.

204. La BC-PME a renforcé ses partenariats avec les institutions financières locales et internationales, notamment la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Mondiale et la Coopération allemande (GIZ), pour mobiliser des ressources additionnelles et bénéficier d'expertises techniques. Ces collaborations ont permis de lancer en 2024 un fonds de soutien à l'innovation technologique destiné aux PME, doté de 5 milliards FCFA.

205. ***En ce qui concerne le Crédit Foncier du Cameroun (CFC),*** l'objectif est de réformer le Crédit Foncier du Cameroun (CFC) pour véritablement accompagner le développement de l'immobilier et du logement. Dans le cadre de la mise en œuvre de la SND30, le CFC a renforcé son rôle dans le financement de l'habitat principalement à travers l'octroi des prêts. En effet, le Crédit Foncier du Cameroun participe activement aux initiatives nationales de promotion du logement social, en collaboration avec le ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU), contribuant ainsi à la mise en œuvre du Programme National de Promotion du Logement Social (PNPLS). En 2023, le Crédit Foncier du Cameroun (CFC) a consolidé son rôle majeur dans le financement du logement social et le développement urbain à travers plusieurs initiatives clés notamment le Programme de Construction des Cités Municipales (PCCM). Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, le CFC a alloué une enveloppe de 20 milliards de FCFA au Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM) pour la construction de cités municipales dans 11 communes. Des financements d'un montant total de 3,2 milliards de FCFA ont été octroyés à certaines communes bénéficiaires, telles que Bot Makak, Bangou, Karel et Avons Mbang.

206. En 2024, le CFC a renforcé ses capacités opérationnelles avec un portefeuille de prêts en hausse de 10%, atteignant 120 milliards FCFA, ce qui témoigne d'un regain de confiance des investisseurs et des particuliers dans ses produits financiers. En outre, le CFC a poursuivi la diversification de ses offres, proposant désormais des crédits hypothécaires adaptés aux besoins des

ménages à revenus moyens et faibles, ainsi que des prêts aux promoteurs immobiliers engagés dans la construction de logements sociaux. Cette orientation s'inscrit dans la politique nationale visant à réduire le déficit en logements décents et à favoriser l'accès à la propriété pour un plus grand nombre de Camerounais.

207. ***Quant au Fonds d'Equipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM)***, en sa qualité d'acteur majeur de la décentralisation, le FEICOM porte une attention particulière à l'identification et la mise en œuvre des mesures d'accompagnement des CTD, mais aussi à la poursuite de la reconstruction des Régions en crise. Il est d'ailleurs envisagé de le réformer pour en faire une véritable institution de financement du développement des CTD en cohérence avec la décentralisation.

208. En 2024, le Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM) a consolidé son rôle central dans le développement local au Cameroun, en particulier au profit des collectivités territoriales décentralisées (CTD). En signe de solidarité envers les communes des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, fortement impactées par la crise sécuritaire, le FEICOM a annulé 75 % de leurs dettes, représentant environ 4,66 milliards de FCFA. Cette mesure visait à alléger leurs charges financières et à favoriser leur redressement. Le FEICOM a investi près de 43 milliards de FCFA dans des projets de développement dans la région de l'Adamaoua. Ces fonds ont été alloués à la construction d'écoles, d'infrastructures sanitaires, d'adductions d'eau potable et de bâtiments administratifs, contribuant ainsi à l'amélioration des conditions de vie des populations locales. Le FEICOM a alloué 97,2 milliards de FCFA pour le financement de projets d'irrigation, de mécanisation agricole et de développement des filières dans cinq zones agroécologiques. Cette initiative vise à renforcer la production agricole et à améliorer la sécurité alimentaire au sein des CTD.

209. Le FEICOM a accompagné la réalisation de plus de 1 100 projets communaux et intercommunaux en 2024, couvrant des domaines variés tels que l'eau potable, l'assainissement, l'électrification rurale, la construction de marchés, d'écoles, de routes communales et de centres de santé. La part des ressources allouées aux infrastructures scolaires et sanitaires a augmenté, conformément aux priorités du gouvernement en matière de développement humain et d'inclusion sociale.

210. ***Concernant la Société Nationale d"Investissement (SNI)***, les deux décrets signés à savoir : le décret n°2024/291 et le décret n°2024/292 portant respectivement transformation de la Société Nationale d'Investissement en Société à capital public et approbation des statuts de la Société Nationale d'Investissement du 10 juillet 2024 constituent une avancée majeure dans l'écosystème économique national. En effet, ceux-ci apportent des changements systémiques à la Société Nationale d'Investissement (SNI), pour donner plus de vigueur et d'impact à la transformation structurelle de l'économie camerounaise, prônée par la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030.

211. Le premier changement porte sur la forme juridique de cette entreprise. Celle-ci passe d'Etablissement public à caractère industriel et commercial, à une Société à Capital Public. Il s'agit là d'une évolution visant la mise en conformité de l'entreprise avec les dispositions non seulement de la loi du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques au Cameroun, mais également de l'Acte uniforme OHADA, dont le Cameroun est membre. Le deuxième changement est lié à l'élargissement du spectre de compétences de l'entreprise. Cette réforme fait de la SNI, l'Investisseur institutionnel de l'Etat et le Cabinet d'études-conseils. Ainsi, la SNI, avec l'Etat comme actionnaire unique, est chargée de la mobilisation et de l'orientation des financements, en vue de favoriser les investissements productifs dans les secteurs industriel, agricole, minier, financier, commercial et des services.

212. A ce titre, elle devrait octroyer désormais les visas préalables de viabilité économique et financière pour les interventions de l'Etat dans les projets industriels portés par le secteur privé. En outre, ses missions sont étendues aux entreprises publiques, au sein desquelles elle effectue désormais l'analyse comptable et financière de leur performance ; mène des études diagnostiques et d'évaluation de ces entreprises ; assure le contrôle de l'élaboration et l'exécution des contrats de performance conclus entre l'Etat et les entreprises

publiques. Aussi, elle est chargée des opérations de capital-risque et de capital-développement, ainsi que de l'exercice d'activités d'intermédiation en bourse et de gestion d'actifs. Cette évolution entraine non seulement une modification au niveau des tutelles, mais aussi un accroissement des moyens de cette Société. Par ailleurs, le Président et les membres du Conseil d'administration de cette institution ont été nommés par le Président de la République.

213. ***S'agissant de la Caisse de Dépôts et Consignation (CDEC),*** créée par décret N° 2011-105 du 15 avril 2011, on note son opérationnalisation par le Président de la République qui, le 20 janvier 2023 a procédé à la nomination des principaux dirigeants de cette entreprise. Il s'agit notamment du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint de cette structure. La CDEC est un établissement public, chargé de sécuriser certaines ressources qui lui sont confiées par la loi à cet effet. C'est le cas notamment des consignations administratives, judiciaires et conventionnelles, ce qui est d'ailleurs sa compétence première. Elle gère également pour le compte de l'Etat, les dépôts des administrations et autres entités publiques, les fonds placés sous séquestre, les fonds des professions judiciaires, les fonds des greffes, les fonds issus des comptes inactifs des établissements bancaires, les fonds de contrepartie, etc. Elle se veut ainsi, la banque des administrations publiques mais aussi celle du service public de la justice.

214. Conformément à la réglementation en vigueur, les entités détenant des fonds et valeurs devant être consignés à la CDEC ont été tenues de procéder à leur transfert. Ce processus a impliqué des institutions telles que les banques, les compagnies d'assurance, les greffes des tribunaux, les notaires, entre autres. Le respect de cette obligation a été essentiel pour assurer la transparence et la sécurité des ressources mobilisées. Au cours de l'année 2024, plusieurs institutions financières ont procédé au transfert de fonds à la CDEC :

- BICEC : Transfert de 6 milliards de FCFA, couvrant 6 144 comptes inactifs, incluant des cautionnements sur les marchés publics, des fonds placés sous séquestre, des fonds rendus indisponibles par des enquêtes ou instructions judiciaires, des fonds issus des comptes entreprises inactifs, des fonds issus des comptes chèques inactifs particuliers et des fonds issus des liquidations des entreprises publiques ;
- SCB Cameroun : Transfert de 4,6 milliards de FCFA, incluant la clôture de 11 165 comptes inactifs, répartis entre comptes chèques particuliers, comptes d'épargne et comptes courants d'entreprises ;
- Standard Chartered Bank et Crédit Foncier du Cameroun (CFC) : Transfert conjoint de plus de 3,3 milliards de FCFA, répartis entre 2,449 milliards de FCFA de la Standard Chartered Bank et 910 millions de FCFA du CFC, issus de comptes inactifs enregistrés dans leurs livres ;
- Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) : Transfert de 3,9 milliards de FCFA, représentant son portefeuille de consignations judiciaires, renforçant l'action engagée par la CDEC en matière de gestion de l'épargne et de financement de projets publics et privés.

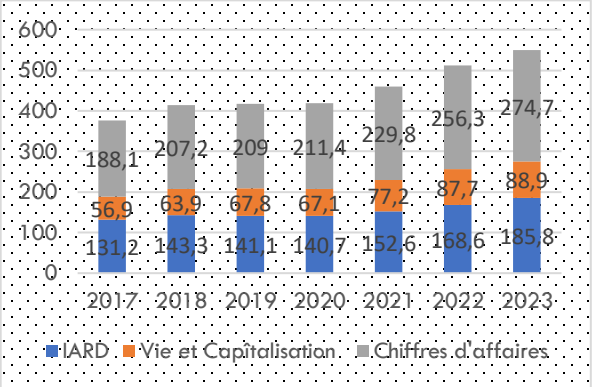
215. Ces transferts ont permis à la CDEC de collecter un montant cumulé de plus 13 milliards de FCFA depuis son opérationnalisation en janvier 2023, consolidant ainsi sa position en tant qu'acteur clé dans la gestion des fonds publics et privés au Cameroun.

216. En décembre 2024, la CDEC a réalisé son premier placement sur le marché des valeurs du Trésor en souscrivant à une ligne de Bons du Trésor Assimilables (BTA) d'un montant de 3 milliards de FCFA, avec un taux d'intérêt de 6,7 % et une maturité de 52 semaines. Cette opération a contribué à l'objectif de mobilisation de 25 milliards de FCFA du Trésor Public camerounais.

217. ***En ce qui concerne les assurances,*** la SND30 vise de promouvoir le développement des assurances et leur apport dans le financement de l'économie. Le marché de l'assurance au Cameroun a connu une croissance soutenue ces dernières années, avec une diversification des acteurs et une consolidation progressive. En 2024, le secteur des assurances a poursuivi sa dynamique de modernisation et de croissance, avec une progression du chiffre d'affaires global estimée à 11%, atteignant 305 milliards FCFA contre 275 milliards FCFA en 2023. Cette performance est portée par la diversification des produits, la digitalisation des services et le

renforcement de la confiance des assurés, notamment dans les branches automobile, santé, vie et multirisques habitation. Le taux de pénétration de l'assurance reste encore faible, mais il a connu une légère amélioration, passant de 2,4% en 2023 à 2,7% du PIB en 2024. En 2024, le Cameroun compte 28 compagnies d'assurance agréées, réparties comme suit : 15 en assurance non-vie (dommages) ; 8 en assurance vie et capitalisation ; et 1 opérant dans les deux branches.

Graphique 25 : Evolution du chiffre d'affaires du secteur d'assurance de 2015 à 2023 (en milliards)



Source : MINFI/DP

2.4.3. Renforcement du financement régional et international des investissements et des exportations

218. ***Sur le plan du renforcement du financement régional et international des investissements et des exportations,*** en 2024, le Cameroun a intensifié ses efforts pour mobiliser des financements régionaux et internationaux afin de soutenir ses investissements structurants et dynamiser ses exportations. Cette stratégie s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement (SND30) qui vise à renforcer l'intégration économique sous-régionale et à attirer des capitaux étrangers pour accélérer la transformation structurelle de l'économie.

219. Au niveau régional, le Cameroun a consolidé ses relations avec les institutions financières de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), notamment la Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale (BDEAC) et la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC). Ces institutions ont accru leur soutien financier à travers des lignes de crédit dédiées aux projets d'infrastructures, à l'agriculture et aux PME exportatrices. En 2024, les financements régionaux mobilisés ont atteint 150 milliards FCFA, en hausse de 20% par rapport à 2023.

220. Sur le plan international, le Cameroun a renforcé ses partenariats avec des bailleurs de fonds multilatéraux tels que la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement (BAD), l'Union Européenne, la Banque Islamique de Développement (BID) et des agences bilatérales comme la KOICA, la JICA et la GIZ. Ces partenariats ont permis de mobiliser des financements concessionnels et des prêts à conditions favorables pour des projets clés dans les secteurs de l'énergie, des transports, de l'agro-industrie et de la logistique.

221. Par ailleurs, le Cameroun a participé activement aux initiatives régionales d'intégration financière et commerciale, notamment à travers la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAF). Cette participation a favorisé l'harmonisation des normes, la facilitation des échanges et la promotion des investissements transfrontaliers, ouvrant ainsi de nouvelles opportunités de financement et de partenariats pour les entreprises camerounaises.

222. En outre, le cadre légal et réglementaire régissant les Partenariats Public-Privé (PPP) s'est enrichi avec la promulgation de la loi n°2023/008 du 25 juillet 2023 fixant le régime général des contrats de partenariat public privé. Le gouvernement a également mis en place des plateformes de dialogue public-privé pour améliorer la coordination entre les investisseurs, les institutions financières et les autorités publiques. Ces plateformes ont permis de mieux cibler les besoins en financement, d'identifier les projets prioritaires et de renforcer la transparence dans la gestion des fonds mobilisés.

2.4.4. Apport de la Diaspora camerounaise et rapatriement des capitaux

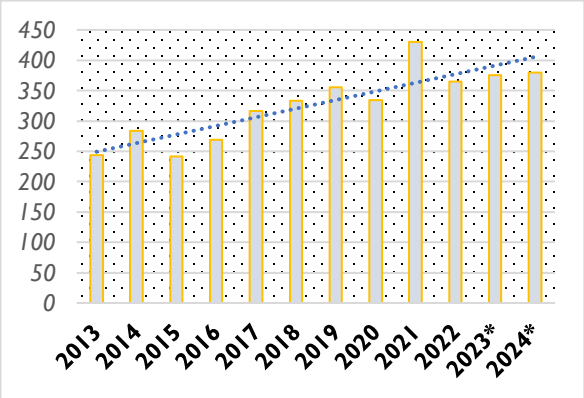
223. ***Apport de la Diaspora camerounaise et rapatriement des capitaux placés à l'étranger ;*** dans un contexte international marqué notamment par les effets des crises liées aussi bien à la pandémie du Covid-19 et le conflit Russo-Ukrainien, les transferts financiers de la diaspora ont continué de croître,

atteignant environ 1,2 milliard de dollars en 2024, soit une hausse de 8% par rapport à 2023. Ces flux représentent une source essentielle de financement pour les ménages et les petites entreprises, notamment dans les secteurs de l'agriculture, du commerce et de l'artisanat. Le gouvernement a intensifié ses campagnes de sensibilisation pour encourager l'utilisation de canaux formels, contribuant ainsi à la sécurisation et à la traçabilité des fonds.

224. Le gouvernement a également lancé en 2024 un programme d'incitation fiscale et administrative pour encourager les investissements directs de la diaspora dans les secteurs prioritaires de l'économie, tels que l'agro-industrie, les infrastructures, les technologies de l'information et la santé. Ce programme prévoit des exonérations temporaires d'impôts, des facilités d'accès au foncier et un appui technique à la création d'entreprises.

225. En outre, la diaspora est activement impliquée dans les programmes de transfert de compétences et de savoir-faire, avec la mise en place de plateformes numériques facilitant les échanges entre experts de la diaspora et acteurs locaux. Ces initiatives contribuent à renforcer les capacités techniques et managériales des entreprises camerounaises et à promouvoir l'innovation.

Graphique 26 : Evolution des transferts de fonds de la diaspora vers le Cameroun (en millions USD)

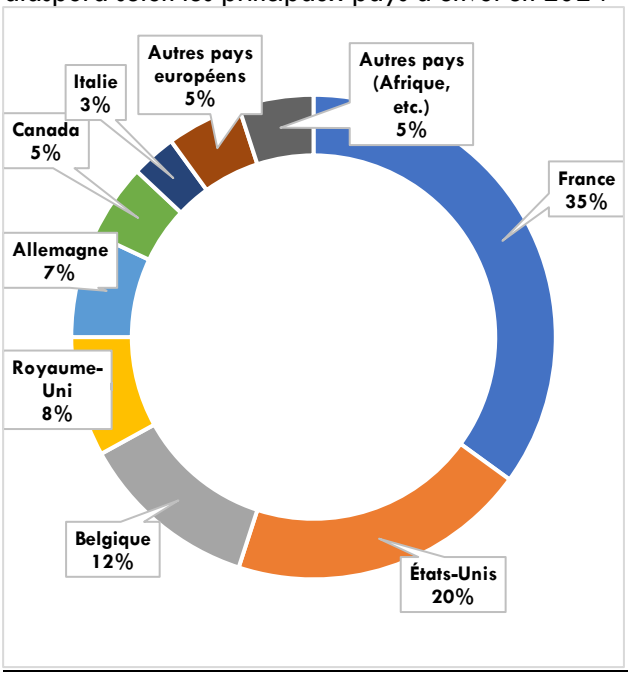


Source : *Banque Mondiale, 2024.*

226. Toutefois, de manière structurelle, le volume des transferts de fonds de la diaspora camerounaise suit une tendance croissante, en lien avec l'augmentation continue du nombre de migrants camerounais à l'étranger. Selon les données les plus récentes, la diaspora camerounaise est estimée à environ 500 000 personnes en 2024, contre 441 015 en 2020 et 348 974 en 2015 (UNDESA). Parallèlement, les transferts de fonds sont passés de 244,1 millions USD en 2013 à 430,1 millions USD en 2021, puis se sont stabilisés autour de 365 millions USD en 2022, pour atteindre environ 375 millions USD en 2023 et une projection de 380 millions USD en 2024.

227. Les principaux pays d'accueil, qui concentrent aussi l'essentiel des transferts restent la France (environ 35% des flux), les Etats-Unis (20%), la Belgique (12%), le Royaume-Uni (8%) et l'Allemagne (7%). Cette dynamique confirme le rôle structurant de la diaspora dans le financement de l'économie nationale et le soutien aux ménages Camerounais.

Graphique 27 : Répartition des transferts de la diaspora selon les principaux pays d'envoi en 2024



Source : Banque Mondiale, 2024.

2.4.5. Développement des talents et compétences financières

228. ***Le développement des talents et compétences financières*** constitue un levier essentiel pour la transformation structurelle de l'économie camerounaise. En 2024, les autorités ont renforcé les initiatives visant à former, qualifier et accompagner les acteurs du secteur financier, des entreprises et

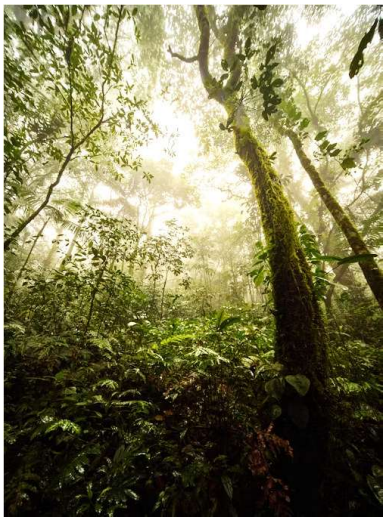
des institutions publiques, afin d'améliorer la gestion des ressources, la gouvernance et la compétitivité.

229. Plusieurs programmes de formation professionnelle ont été déployés, ciblant notamment les jeunes, les femmes et les entrepreneurs. Ces formations couvrent des domaines clés tels que la gestion financière, le management, la comptabilité, la fiscalité, le marketing digital et la gestion des risques. En 2024, plus de 25 000 personnes ont bénéficié de ces programmes, dont 40% de femmes, contribuant à réduire les inégalités et à promouvoir une croissance inclusive.

230. Les institutions de formation technique et professionnelle ont vu leur capacité renforcée avec l'ouverture de nouveaux centres et l'actualisation des curricula pour mieux répondre aux besoins du marché. Cinq nouveaux Centres d'Appui à la Technologie et à l'Innovation (CATI) ont été installés, portant leur nombre à 17, offrant des formations spécialisées en finance, gestion de projets, technologies numériques et innovation.

231. En parallèle, le secteur bancaire et financier a également intensifié ses efforts pour renforcer les compétences de ses personnels, avec des programmes de formation continue et de certification professionnelle. En 2024, plus de 3 000 agents ont suivi des formations en conformité réglementaire, gestion des risques, digitalisation des services et relation client, renforçant ainsi la qualité et la sécurité des services financiers.

232. Enfin, la promotion de la culture financière auprès du grand public a été intensifiée, avec des campagnes de sensibilisation, des ateliers et des outils pédagogiques destinés à améliorer la compréhension des produits financiers, l'épargne et la gestion budgétaire. En 2024, ces actions ont touché plus de 300 000 personnes dans les 10 régions du pays, contribuant à l'inclusion financière et à la stabilité économique.





CHAPITRE 3

EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATÉGIE DU SECTEUR « RURAL »









Chapitre 3 :
Evaluation de la mise en œuvre de la Stratégie du Secteur « Rural »

233. L'objectif de la SND30 dans le secteur rural est : (i) d'accroître la productivité, la production et la compétitivité des produits agricoles (végétale, sylvicole, animale et halieutique) ; (ii) de faciliter l'accès à la terre, aux équipements et infrastructures de production ; (iii) de structurer et renforcer les capacités des acteurs du secteur ; et (iv) de renforcer la gestion environnementale et la protection de la nature.

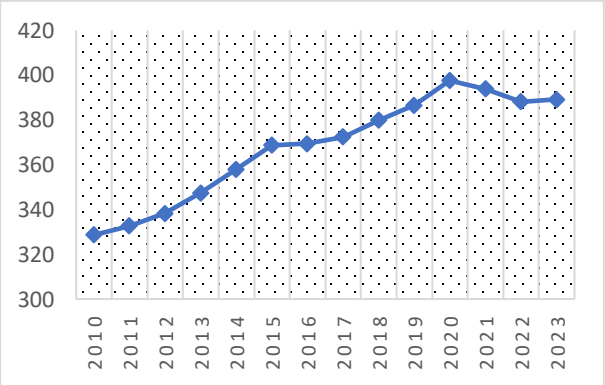
3.1. Accroissement de la productivité, de la production et de la compétitivité des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques

234. Dans le cadre de l'opérationnalisation de cette composante qui repose sur un ensemble de filières, l'accent est mis sur des interventions considérées comme des leviers pour l'impulsion desdites filières. Il s'agit : (i) de la promotion d'une approche par filière structurée autour des chaines de valeurs agropastorales et halieutiques, tout en tenant compte des spécificités liées aux différentes zones agro-écologiques ; (ii) du soutien de l'accès aux intrants ; (iii) de la promotion des technologies les plus efficientes ; et (iv) de la vulgarisation des résultats de la recherche.

235. Le contexte de la mise en œuvre de la politique nationale dans le secteur agropastoral est marqué par le maintien à la hausse des prix des intrants agricoles notamment des engrais importés, une hausse des cours de certains de nos principaux produits agricoles exportés notamment la banane, le cacao, le café, etc. Au plan environnemental, il est marqué par une pluviométrie inadéquate, et l'élévation des températures dans plusieurs régions du Pays entrainant dans les zones les plus à risque une incidence négative sur les campagnes agricoles et donc une insécurité alimentaire. A titre d'illustration, la campagne agropastorale 2021/2022 a été impactée négativement par la flambée des prix des intrants agricoles (engrais et produits phytosanitaires principalement), qui ont connu une hausse de l'ordre de 293% entre janvier 2020 et janvier 2022. Cette situation résulte de la pandémie à Covid19, ainsi que la crise Russo-Ukrainienne qui ont paralysé la dynamique du marché mondial. Les inondations dans les régions de l'Extrême-Nord et du Nord, (principalement dans les Départements du Logone et Chari, du Mayo-Danay, de la Bénoué et du Mayo Rey), la destruction des champs par les pachydermes (dans le Département du Mayo Kani) les feux de brousses, les attaques des chenilles légionnaires et l'insécurité civile dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ont également contribué à la baisse des rendements de la production agricole dans les localités touchées.

236. Bien que le secteur primaire camerounais affiche des taux de croissance positifs de la valeur ajoutée, l'augmentation de la productivité par travailleur n'est pas proportionnellement aussi forte. Ce décalage s'explique par une forte proportion d'emploi agricole informel, des faibles niveaux de mécanisation, et une densité de main-d'œuvre importante dans les exploitations rurales. Ainsi, pour que la valeur ajoutée par travailleur monte de façon significative, il faudra non seulement stimuler les investissements, améliorer les rendements, utiliser des intrants modernes, renforcer la formation et l'organisation des producteurs, mais aussi favoriser l'accès aux marchés et aux infrastructures.

Graphique 28 : Evolution de la valeur ajoutée par travailleur dans le secteur primaire de 2010 à 2023



Source : INS, Compte nationaux 2023 ; INS, Comptes trimestriels 2024 ; INS, EESI ; nos calculs

3.1.1. Production des filières végétales

237. Dans sa composante développement de la productivité et de la production agricole, la SND30 met en exergue davantage les efforts de relance et de soutien à la production de certaines filières qui creusent le déficit de la balance commerciale, pour lesquelles il existe une réelle demande locale et dont l'économie dispose d'un potentiel avéré de production (riz, Maïs, Blé, Poisson, meubles en bois…) ; et celles qui impactent la sécurité alimentaire du Pays (maïs, mil/Sorgho, banane plantain, manioc…).

238. L'analyse des principales spéculations met en évidence des résultats encourageant pour le riz et le coton. La production de riz paddy s'est accrue de plus de 100 000 tonnes entre 2020 et 2024 passant de 297 350 tonnes à 401 084 tonnes. Cette évolution correspond à une croissance annuelle moyenne de 7,7%. Le coton quant à lui est passé de 250 000 tonnes en 2020 à 395 000 tonnes en 2024. Soit une variation de 145 000 tonnes correspondant à une croissance annuelle moyenne de 12,12%.

239. Le maïs, le mil/sorgho et la banane ont connu des croissances annuelles moyennes certes positives mais timides respectivement de 4,42%, 2,8% et 1,97%. Enfin, le café présente un recul préoccupant de sa production qui est passée de 36 359 en 2020 à 10 953 tonnes en 2024.

Tableau 16 : Evolution de la production des principales spéculations

	2020	2021	2022	2023	2024	Croissance annuelle
Riz paddy	297 350,60	335 473,02	318 549,10	347 281,87	401 084	7,77%
Maïs	1 985 329,60	2 272 849,78	2 002 981,18	2 272 470,09	2 360 129	4,42%
Mil/Sorgho	1 059 160,90	1 052 734,24	1 090 016,58	1 126 122,50	1 182 468	2,79%
Blé		66	945			
Huile de palme	390 348,80	420 304,41	418 476,48	437 123,25	403 817	0,85%
Coton graine	250 000	359 680		314 456	395 000	12,12%
Banane d'exportation		198 734	216 100	206 852	210 686	1,97%
Café	36 359,90	39 235,39	41 742,37	39 823,00	10 953	-25,92%
Cacao	329 211,44	319 253,48	347 045,76	343 304,72	387 247	4,14%
Caoutchouc	60 000		36 170			
Manioc	5 601 793,52	5 675 936,99	6 315 990,25	6 436 700,40	6 854 325	5,17%
Canne à sucre						

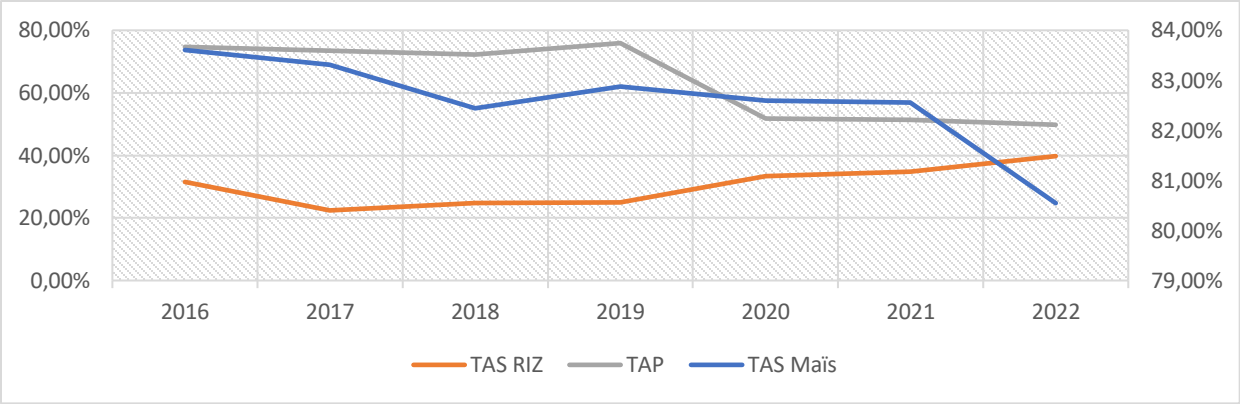
Source : MINADER

240. Le cadre de résultats de la stratégie de développement du secteur rural a fixé des objectifs à atteindre pour les principales spéculations. A l'analyse des données, certaines spéculations présentent un niveau de réalisation prospectif en 2030 supérieur à 50% en raison du niveau d'emblavement des terres. Par ordre décroissant de performance apparaissent : le coton graine, le manioc, le cacao, le mil et le sorgho et le riz.

241. Les spéculations qui présentent des évolutions préoccupantes sont par ordre croissant de taux de réalisation : le café, l'huile de palme ; le maïs et la banane. Les contreperformances de ces produits trouvent des explications au niveau des évolutions tendancielles défavorables. Le café par exemple a connu un recul annuel moyen de 26%. L'huile de palme a progressé à un rythme annuel moyen timide de 0,8% ; la croissance de la production de banane a été de 2% et celle du maïs 4,4%.

242. Les niveaux de production en dessous des attentes se traduisent par des niveaux d'autosuffisance alimentaire encore faibles. Les taux d'autosuffisance du maïs et du riz en 2022 sont respectivement de 80,5% et 40%.

Graphique 29 : Aperçu de l'évolution du taux d'autosuffisance alimentaire de quelques filières



Source : MINADER.

Tableau 17 : Taux de réalisation objectifs de production des principales spéculations (en tonnes)

	Cible 2025	Cible 2030	Taux de réalisation prévisionnel	
			2025	2030
Riz paddy en tonnes	450 000	750 000	93,0%	68,8%
Maïs	4 000 000	8 000 000	60,4%	34,1%
Mil/Sorgho	1 750 000	2 000 000	68,2%	62,6%
Huile de palme	600 000	8 000 000	68,0%	5,4%
Coton graine	400 000	600 000	110,7%	130,7%
Banane d'exportation	450 000	600 000	47,7%	39,5%
Café	235 000	325 000	4,7%	0,3%
Cacao	400 000	640 000	100,7%	76,5%
Manioc	7 500 000	10 000 000	96,4%	94,3%

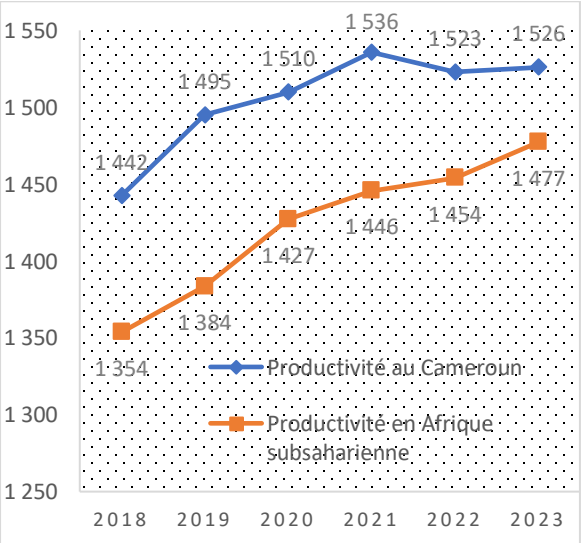
Source : MINADER

243. Pour atteindre ces différents niveaux de production, les actions menées ont portés entre autres sur : (i) l'opérationnalisation effective du guichet producteur et son extension à tous les bassins de production des filières cacao et café, et aux autres filières végétales, animales et halieutique ; (ii) l'opérationnalisation de la politique nationale de subvention agricole dont l'objectif est de faciliter l'accès des producteurs aux subventions ; (iii) la formulation des nouveaux guichets (guichet de transition agro-écologique et guichet collectivités) qui permettra de renforcer la contribution du guichet producteur à l'effort de productivité des bassins de production cibles ; (iv) la rationalisation et la restructuration du portefeuille des projets et programmes en vue de faciliter les synergies entre les interventions gouvernementales et l'efficacité des efforts ; (iv) le renforcement de l'identification et la caractérisation des acteurs des filières et des bassins de production ; (v) la poursuite de la structuration des producteurs et des interprofessions ; (vii) la valorisation de l'approche bassins de production à travers la mise à disposition de 400 000 hectares pour l'intensification de la production végétale dans la zone du Grand Mbam et ; (ix) la mise en œuvre du Programme d'Appui au Renforcement de la Production Agricole du Cameroun (PARPAC) avec le soutien de la Banque Africaine de Développement a permis de noter des résultats tels que : la mise à disposition des semences certifiées aux producteurs, la structuration des acteurs des différentes filières pour la mise en place des faitières, le renforcement des capacités des acteurs, etc.

244. La vision de l'amélioration des volumes de production de la SND30 prend en compte le besoin crucial de limiter les pressions exercées sur les ressources forestières en s'appuyant sur une agriculture plus intensive (progression significative des rendements moyens des différentes spéculations, plutôt qu'extension des superficies cultivées) et plus durable dans les filières porteuses de croissance et créatrices d'emplois. Certaines d'entre elles soutiendront le développement de l'agro-industrie (riz, maïs, cacao/café, coton, sucre, huile de palme, hévéa, banane-plantain, anacarde), sources de devises tandis que d'autres, qui concourent à la satisfaction de la demande des ménages en produits alimentaires sur les marchés nationaux et sous régionaux, soutiendront la production vivrière (sorgho, manioc, pomme de terre).

245. Sur la période 2018-2023, la productivité agricole exprimée en dollars américain de 2015 a progressé à un rythme annuel moyen de 1,1%. Ce rythme est inférieur au rythme d'évolution de la productivité en Afrique subsaharienne qui a été de 1,8% sur la même période. Ainsi la moyenne de la productivité agricole africaine tend à rattraper la productivité du Cameroun.

Graphique 30 : Productivité au Cameroun et en Afrique subsaharienne (USD constant de 2015)



Source : WDI

246. Pour ce qui est de la question d'accès aux intrants, des efforts ont été fait de de concert avec les structures de recherches particulièrement dans le cadre du projet PARPAC. A ce titre, 103 multiplicateurs des semences composites et hybrides de maïs ont été formés dans les 10 régions. S'agissant des semences certifiées, 2205,5 tonnes de semences certifiées de maïs ont été mises à disposition des producteurs, 180,49 tonnes de semences de blé, 1474,55 tonnes de boutures de pommes de terre, 262,701 tonnes de semences de soja, 649599 plants de palmier à huile, 1165,34 tonnes de semences de riz, 260 tonnes de semences de mil/sorgho, 7,549 tonnes de maraîchers. Ces intrants ont permis à 166256 producteurs de bénéficier directement des appuis du Ministère en charge de l'Agriculture.

247. Au niveau de la filière riz, l'objectif est d'atteindre 450 000 tonnes de riz produit à l'horizon 2025 pour satisfaire la demande nationale. Sur la période 2020-2024 la production annuelle a progressé de 7,7% par an, passant de 297 350,60 tonnes en 2020 à 401 084 tonnes en 2024. Les actions menées en vue de l'amélioration de la production nationale du riz ont porté entre autres sur : la construction et la réhabilitation de périmètres irrigués notamment dans les localités de Maga, de Yagoua et de Ndop ; l'introduction de pratiques culturales améliorées et la promotion de la culture du riz en contre-saison (saison sèche) grâce à l'irrigation ; l'acquisition de matériel agricole (tracteurs, moissonneuses, décortiqueuses) ; la distribution de semences certifiées de riz à haut rendement ; la mise à disposition d'engrais et produits phytosanitaires ; la formation des producteurs et encadreurs techniques ; le renforcement des capacités des producteurs à travers des écoles paysannes ; la mise en place des incitations fiscales et douanières pour importer des équipements agricoles ; la signature avec le Centre national d'études et d'expérimentation du machinisme agricole (CENEEMA), d'un partenariat pour le soutien en engins lourds, ce qui a permis de labourer 1 500 hectares supplémentaires pendant la campagne 2020/2021 ; et la construction des unités de décorticage et de conditionnement du riz local. En matière d'irrigation agricole, dans la perspective d'assurer une meilleure gouvernance de la gestion des eaux, renforcer la durabilité de la ressource et assurer l'efficacité de l'agriculture, le décret N°2024/00176/PM du 26 février 2024 fixe les modalités de gestion de l'eau utilisée à des fins agricoles et d'entretien des infrastructures hydrauliques dans les périmètres irrigués au Cameroun.

248. Toutefois, malgré ces efforts, depuis 2020, la production nationale de riz demeure insuffisante pour satisfaire la demande intérieure, entraînant une dépendance persistante aux importations. Ainsi, la quantité du riz importé demeure toujours importante bien qu'ayant connu une légère baisse en passant de 803 000 tonnes en 2021, soit 207,974 milliards en valeur, à 744 489 tonnes en 2024, soit 318,500 milliards en valeur.

249. Filière Maïs : L'utilité du maïs dépasse le simple cadre de l'alimentation humaine. Elle contribue également à la production des aliments pour animaux (bétail, volaille, porcins) et sert d'intrants aux industries brassicoles. A l'horizon 2025, la SND30 a fixé la production nationale du maïs à 4 000 000 tonnes. Sur la période 2020-2024 la production annuelle a progressé de 4,42% par an, passant de 1 985 329,60 tonnes en 2020 à 2 360 129 tonnes en 2024.

250. En 2021, la hausse de la production découle notamment des conditions climatiques favorables, de l'accroissement de 10,5% des surfaces cultivées pour s'établir à 1,3 million d'hectares et de l'amélioration du rendement moyen qui passe de 2,4 tonnes/ha en 2017 à 2,8 tonnes/ha pour les variétés composites. D'un point de vue structurel, la production nationale de maïs peine à satisfaire la demande nationale d'où le recours aux importations qui n'ont cessé d'augmenter depuis 2014. La demande nationale était évaluée à 2,8 millions de tonnes en 2019. Par ailleurs, les principales contraintes liées à la production de maïs à grande échelle ont trait au coût élevé des engrais et pesticides, à la faible accessibilité aux semences améliorées, à la difficulté de sécurisation foncière, à la persistance des effets des changements climatiques et à la faible organisation de la filière.

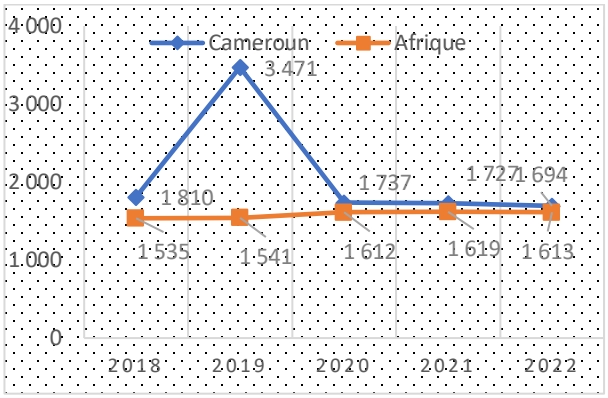
251. Filière Mil/Sorgho : S'agissant du mil/sorgho, l'objectif fixé est d'atteindre 1 750 000 tonnes à l'horizon 2025. En 2021, la production de mil/sorgho a diminué de 0,61% par rapport à 2020 pour se situer à 1 052 734,24 tonnes. Cette diminution est liée au recul de 2,2% des superficies emblavées. Par ailleurs, l'invasion des oiseaux granivores et la résurgence des chenilles, des sauterelles et des criquets dans plusieurs exploitations des régions du Nord et de l'Extrême-Nord ont concouru à la baisse des récoltes. En 2023 et 2024, la production s'est améliorée se situant respectivement à 1 126 122,50 tonnes et 1 182 468 tonnes. Ce niveau correspond à un gap d'environ 567 532 tonnes par rapport à la cible de 2025. Pour soutenir la filière, le Gouvernement a distribué 254 tonnes de semences de base aux agriculteurs. Par ailleurs, la persistance de l'absence d'acteurs spécialisés dans la production industrielle de mil et sorgho, et d'une politique de subventions en semences certifiées de sorgho entrave encore l'expansion de la filière.

252. Filière blé : La production locale du blé reste marginale mais a connu d'importants progrès entre 2021 et 2022 passant de 66 tonnes à 945 tonnes. Depuis 2017, l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD), a développé et mis au point plusieurs variétés de blé de hautes et basses altitudes. Sur la base des résultats des tests et essais d'adaptabilité de quelques-unes de ces variétés, le ministère en charge de l'Agriculture à travers le projet PROSAPVA a engagé la pré-vulgarisation et la vulgarisation de plusieurs variétés (IRAD 1, IRAD 2, BANYO, BAMENDA, IRAD 11, IRAD 12, SOUDAN, NIGERIA et LIBAN). Par ailleurs, le Chef de l'Etat a ordonné en juillet 2022, l'octroi d'une subvention de 10,3 milliards de FCFA à l'IRAD pour le développement de la production et de la transformation du blé sur une période de 5 ans. En outre, toujours dans la perspective d'améliorer la production de cette filière, le Gouvernement a intensifié les actions de vulgarisation de la production du blé dans les bassins cibles que sont Wassandé dans l'Adamaoua, Bangourain dans le Noun, Bansoa dans la Menoua et Bambui dans le Nord-Ouest. Depuis 2021, des réflexions sont en cours en vue d'exploiter les opportunités de promotion de la production locale de farines panifiables à base de tubercules, telles que le manioc, la patate douce, le plantain, etc. et d'envisager une substitution progressive du blé. En effet, le gap important de la demande par rapport à la production continu à être comblé par les importations se situant à 887 434 tonnes en 2023, soit 178 milliards en valeur, contre 966 397 tonnes en 2021, soit 182 milliards en valeur.

253. Les rendements moyens des céréales par hectare sont restés stables à 1,7 tonnes à l'hectare entre 2020 et 2022. Ces rendements sont

légèrement supérieurs à ceux observés au niveau de la moyenne de l'Afrique où des niveaux d'environ 1,6 tonnes à l'hectare sont observés. L'analyse de la série des rendements présente une valeur atypique en 2019 où un niveau de 3,4 tonnes à l'hectare est observé. Ceci pourrait être la résultante d'un phénomène conjoncturel ou simplement la conséquence d'une erreur de mesure statistique.

Graphique 31 : Rendement des céréales au Cameroun et en Afrique (Kg/hectare)



Source : WDI

254. Filière huile de palme : l'objectif est d'atteindre 600 000 tonnes du produit à l'horizon 2025 pour satisfaire la demande nationale. Sur la période 2020-2024 la production annuelle a progressé de 0,85% par an, passant de 390 348,80 tonnes en 2020 à 403 817 tonnes en 2024. La production est essentiellement tirée par SOCAPALM et SAFACAM, principaux opérateurs de la filière. En 2021, SAFACAM a investi 6,7 milliards dans l'acquisition du matériel de production et l'amélioration des techniques agricoles industrielles. Pour combler le déficit de production, le Gouvernement a autorisé en 2021 les importations de 100 000 tonnes d'huile de palme brute, au Tarif extérieur commun (TEC) de 5% et en exonération de TVA. En vue d'accroître la production villageoise d'huile de palme brute, destinée à la consommation des ménages, 36 000 plants de palmiers à huile ont été acquis et distribués.

255. Filière coton : l'objectif est d'atteindre 400 000 tonnes à l'horizon 2025 pour satisfaire le marché. Sur la période 2020-2024 la production annuelle a progressé de 12,12% par an, passant de 250 000 tonnes en 2020 à 395 000 tonnes en 2024. L'évolution de la production en 2024 est notamment attribuable à : (i) l'amélioration continue des rendements qui ont atteint un niveau moyen de 1,6 tonne/ha après 1,4 tonne/ha il y a 5 ans ; (ii) la réduction des pertes post-récolte ; (iii) la mise à niveau des usines d'égrenage ; (iv) le maintien de la prime au producteur ; (v) l'entretien des pistes de collecte. La Société de Développement de Coton (SODECOTON) encadre plus de 250 000 producteurs dans les régions septentrionales du pays. Dans le cadre de son plan d'investissement, la SODECOTON s'est dotée de deux nouvelles usines d'égrainage de coton notamment la dixième usine dans la localité de Gouna (région du Nord) et la onzième dans la localité de Godola (région de l'Extrême-Nord). Par ailleurs, l'étude d'impact environnemental du projet de construction de la troisième huilerie d'une capacité de trituration de 300 tonnes de coton par jour à Tchabal Margol par Ngaoundéré est en cours. La construction de cette usine, d'un coût total de 25 milliards, est financée par la Banque Africaine de Développement (BAD).

256. Filière banane d'exportation : S'agissant de la banane, la production annuelle est passée de 198 734 tonnes en 2021 à 210 686 tonnes en 2024 avec un taux d'accroissement moyen annuel de l'ordre de 1,97%, après une baisse de production observée en 2023 (206 852). Avec l'objectif d'atteindre 450 000 tonnes en 2025, un gap de 239 314 tonnes par rapport à la production de 2024 reste à combler. Ainsi, malgré les efforts consentis dans ce domaine, l'écart entre la production actuelle et la cible demeure important.

257. Filière Café : La production annuelle du café est passée de 41 742 tonnes à la campagne agricole 2021-2022 à 10 953 tonnes à la campagne agricole 2023-2024. Cette baisse drastique s'expliquerait entre autres par : (i) des conditions climatiques défavorables, caractérisées par la variabilité des précipitations et l'augmentation des maladies affectant les caféiers ; (ii) le vieillissement des plantations qui deviennent conséquemment moins productives, et (iii) la persistance de la situation sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest avec pour corollaire l'abandon des plantations. En ce qui concerne les exportations, les quantités de café (Arabica et Robusta) exportées représentent 14 378 en 2021, 10 476 en 2022 et 13 314 en 2023. En valeur, les exportations du café ont connu une nette croissance sur toute la période, passant de 12,9 milliards en 2021 à 19,3 milliards en 2023.

258. Filière Cacao : l'objectif est d'atteindre 400 000 tonnes à l'horizon 2025 pour satisfaire la demande nationale. Sur la période 2020-2024 la production annuelle a progressé de 4,14% par an, passant de 329 211,44 tonnes en 2020 à 387 247 tonnes en 2024. La tendance haussière de la production annuelle du cacao s'expliquerait entre autres par l'augmentation du prix du kg de cacao sur cette période qui est une source de motivation pour les producteurs, non seulement pour mieux entretenir leurs plantations mais également pour en créer des nouvelles. En ce qui concerne les exportations, 213 835 tonnes, 235 451 tonnes et 180 096 tonnes ont été respectivement exportées en 2021, 2022 et 2023. La baisse des exportations observée entre 2022 et 2023 pourrait s'expliquer par l'installation des usines locales dans le secteur. En effet, entre 2020 et 2024, le Cameroun a connu une expansion significative de son industrie de transformation locale du cacao, avec l'installation de plusieurs usines visant à valoriser la production telles que Néo-industrie à KEKEM d'une capacité de transformation de 32 000 tonnes par an extensible à 42 000 tonnes, et Cocoa Atlantic à Kribi d'une capacité installée de transformation de 48 000 tonnes de fève de cacao par an, extensible jusqu'à 64 000 tonnes.

259. Les actions qui concourent à l'amélioration de la production ont porté principalement sur : (i) la production et la distribution par le PAD-CACAO des plants certifiés de cacaoyers et de plants de cacao améliorés ; (ii) la distribution d'engrais spéciale cacao ; (iv) l'entretien de 35 ha de champs semenciers ; (v) la distribution de cabosses de cacao aux pépiniéristes ; (vi) l'acquisition et la distribution des écabosseuses aux agriculteurs ; (vii) la reprise de la production dans le bassin du Sud-Ouest, (viii) la densification de l'entretien des vergers dans les autres bassins, (ix) à l'entrée en production de nouveaux vergers ; etc. Toutefois, la filière fait face aux conditions climatiques défavorables dans les bassins de production et à la cherté des intrants, notamment les engrais et les pesticides.

260. Par ailleurs, le FODECC a intensifié ses actions notamment au travers du guichet producteur, dont il est attendu une amélioration de l'octroi des subventions en intrants, matériels et équipements destinés à la production. Ce pari, a été tenu grâce à la sensibilisation et à la vulgarisation auprès des producteurs des bassins de production du guichet de subventions. Il ressort qu'en fin décembre 2023, le fonds est parvenu à diffuser auprès des producteurs la totalité des subventions de l'année, soit 6,35 milliards de FCFA, en un temps relativement court. S'agissant des enrôlements, il ressort que 132 000 producteurs se trouvent enregistrés dans la base et bénéficient d'une carte de producteur. En plus, des centaines de milliers de parcelles ont été géo référencées correspondant à une proportion de 80% pour le cacao et 20% pour le café. Avec l'appui de nouveaux partenaires comme l'initiative des Forêts d'Afrique Centrale (CAFI), il est envisagé : (i) l'implémentation du guichet de Transition Agroécologique à titre pilote sur 3000 producteurs dans les bassins du MOUNGO et du Grand Mbam ; (ii) l'initiation des premières subventions par plans d'affaires dans le cadre des deux premiers guichets ; (iii) l'extension de l'enrôlement des producteurs pour passer à 300 000 pour l'année 2024 ; (iv) l'introduction des plants dans le package des subventions et ; (v) l'extension de l'application du guichet producteurs aux autres filières.

261. Les actions menées en vue de l'amélioration de la qualité du cacao produit au Cameroun, ont permis : (i) l'intégration, le 13 juin 2023, du Cameroun dans la liste très restreinte des pays producteurs exportant partiellement ou en totalité le cacao fin ; (ii) le relèvement de la qualité marchande du cacao camerounais sur le marché international, dont les quantités exportées en grade 1 sont passées de 5% au cours de la campagne 2021-2022 à 10% durant la campagne 2022-2023 ; (iii) la revalorisation substantielle du prix bord-champ du cacao qui, de 1200 FCFA au cours de la campagne 2022/2023, a franchi le cap de 4 700 FCFA/kg au titre de la campagne 2023/2024.

262. Filière caoutchouc : l'objectif est d'atteindre 400 000 tonnes à l'horizon 2025 pour satisfaire la demande nationale. Par rapport à la situation de référence de 2020, la production de caoutchouc a connu une baisse en 2022, passant de 60 000 tonnes à 36 170 tonnes. La production pourrait suivre par la suite une tendance haussière du fait de : (i) la reprise des activités à la CDC, après l'abandon des plantations du fait de la crise sécuritaire ; (ii) la

reprise de la production à la SOCAPALM ; (iii) l'entrée en production de la société Sud Cameroun Hévéa ; (iv) la remontée des cours conjuguée avec la reprise de la demande mondiale. Par ailleurs, HEVECAM a lancé depuis juin 2021, un programme de sous-traitance d'un montant de 15 milliards, pour accroitre la production villageoise d'hévéa. Ce programme a pour objectif d'autonomiser 13 000 petits producteurs sur 15 ans, à travers le développement de 27 000 hectares de fermes multi-cultures autour de la culture de l'hévéa.

263. Manioc : l'objectif est d'atteindre 7 500 000 tonnes à l'horizon 2025 pour satisfaire la demande nationale. Sur la période 2020-2024 la production annuelle a progressé de 5,17%, passant de 5 601 793,52 tonnes en 2020 à 6 854 325 tonnes en 2024. L'augmentation de la production de manioc est principalement observée dans la région du Sud-Ouest, du fait de la reprise des activités agricoles avec le retour des populations dans les villages. Cette spéculation bénéficie de la distribution de 2 850 000 boutures de manioc aux producteurs.

264. Canne à Sucre : la filière canne à sucre est essentiellement portée par la SOSUCAM, créée en 1964 et détenue par le groupe français Somdiaa (74%) et l'Etat du Cameroun (26%). Elle exploite plus de 38 000 ha dont 24 000 ha de cannes réparties sur les sites de Mbandjock et Nkoteng. Avec une production moyenne de 85 000 tonnes et une demande nationale de 300 000 tonnes, le marché reste fragilisé par l'importation de sucre en provenance du Nigéria, du Brésil et de l'UE. Au rang des défis, la filière fait face aux rendements limités, l'usage intensif des pesticides, la pression foncière. Lors des campagnes 2023-2024, alors que la SOSUCAM visait 90 000 tonnes de sucre, elle n'a produit que 70 000 tonnes en raison de mauvaises conditions climatiques et du coût d'intrants élevé. Du point de vue de sa rentabilité, la société avait à l'occasion de cette campagne obtenu un résultat net négatif de 15 milliards en 2023 s'aggravant à 22 milliards de FCFA de déficit en 2024. Au regard de cette forte pression la société a depuis 2021, fait licencier 430 salariés, et une nouvelle vague pour 2024 a été stoppée grâce à l'intervention de l'Etat. En début 2025 une vague de revendications portés par les coupeurs a dégénérée en émeute causant entres autres environ 970 ha de plantations incendiées, 50 000 tonnes de cannes détruites, etc. Des mesures ont étés prises pour le relèvement des conditions des employés, toutefois des efforts sont attendus pour mettre cette entreprise à niveau afin de lui permettre de couvrir plus de parts du marché national. Dans la perspective de redresser la pente, la société envisage mettre en place un plan de redressement axé sur la diversification de ses activités avec une production parallèle de maïs, de sorgho et d'alcool.

265. Dans la perspective de booster le niveau de production du secteur le Gouvernement s'est engagé à développer des exploitations de grandes tailles à travers le projet « plaine centrale » (PATIPAPLACE) qui a été formulé par le MINADER en collaboration avec le MINDCAF et les autres administrations concernées par la problématique. Ce projet a pour objectif :

- de sécuriser et aménager 400 000 ha (phase pilote) sur potentielle sécurisée de 656 383 ha avec une superficie totale identifiée de 1 744 160 ha 86a 28 ca hectares de la zone du projet ;
- d'identifier et installer environ 1000 grands producteurs autour desquels vont gravir les exploitations familiales développées et performantes (agriculture, élevage, pêche et aquaculture) en vue de créer des emplois décents ;
- d'augmenter les revenus en milieu rural et satisfaire à coût raisonnable la demande intérieure en produits alimentaires ;
- d'appuyer la structuration des producteurs installés pour s'engager de manière concrète et donner un coup d'accélérateur à notre politique d'import substitution ;
- d'appuyer les entrepreneurs agricoles installés pour favoriser le développement d'une agriculture suivant l'approche chaîne de valeur et s'assurer de la prise en compte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (souveraineté) pour une production de grande masse des cultures de consommation

266. Ce projet a déjà pu sécuriser : (i) plus de 400 000 hectares dans les départements du Djèrem ; (ii)

189 420 ha titrés (TF 515 et TF 516), dans le Mbéré ; (iii) 320 000 ha (TF N°1086/Mbéré et TF N°1085/Mbéré) ; (iv) Kong avec 210 000 ha.

3.1.2. Production des filières animales

267. La production de viandes prend en compte les bovins, les ovins, les porcs, les caprins et la volaille. Le niveau de réalisation prospectif à l'horizon 2030 est de 61,1% pour les viandes, 56,5% pour les produits halieutiques et 30% pour le lait. Les données disponibles n'ont pas permis d'avoir des résultats désagrégés par type de viande.

Tableau 18 : Niveau de réalisation de quelques produits de la filière animale

	Cible 2025	Cible 2030	Taux de réalisation prévisionnel	
			2025	2030
Viandes	576 034	765 090	60,0%	61,6%
Lait (tonnes)	471 675	709 198	39,4%	30,1%
Produits halieutiques	327 025	425 030	72,1%	56,5%

Source : MINEPIA

268. L'évolution de la production révèle des bonnes performances pour les caprins, les ovins et la volaille où les taux de croissance respectifs sont de 11,5% ; 10,7% et 10,5%. On note cependant un rythme de progression encore faible pour les produits halieutiques qui restent stationnaires avec une croissance de 0,4%. La production laitière également n'a pas véritablement fait de saut qualitatif. Son rythme de croissance est de 2,8%.

Tableau 19 : Evolution de la production des produits animales et halieutiques

	2021	2022	2023	2024	Croissance annuelle
Bovins	125 000	126 000	130 169	134 520	2,5%
Caprins	28 000	33 268	38 564	38 827	11,5%
Ovins	20 397	25 115	25 649	27 671	10,7%
Lait	166 132	174 000	176 618	180 564	2,8%
Porc	44 000	46 000	49 435	52 960	6,4%
Volaille	52 679	59 808	65 312	71 156	10,5%
Œufs de table	104 846	107 377		126 737	6,5%
Produits halieutiques		233 363	241 561	235 000	0,4%
Sylviculture, grumes (milliers m^3)		2 743	2 810		2,5%

Source : MINEPIA

269. Filière bovine : La viande bovine reste la protéine animale la plus consommée avec 44% de contribution à la production nationale totale. La production de la viande bovine est en constante évolution depuis 2021 où elle se situait à 125 000 tonnes pour atteindre 134 000 tonnes en 2024. Toutefois, on observe encore un gap qui représente environ 38% de la cible de la SDSR/PNIA en 2025 qui est de 210 327 tonnes. Cette cible est relevée à 270 000 tonnes en 2030.

270. Filière ovine et caprine : Globalement, la production de viande ovine et caprine est en hausse. Cette performance résulte de l'amélioration de la couverture sanitaire du cheptel par l'organisation d'importantes campagnes de vaccination contre la peste des petits ruminants (PPR) où les ovins sont plus vaccinés. La production de viande ovine est passée de 20 397 tonnes en 2021 à 27 671 en 2024 soit une croissance annuelle moyenne de 10,7%. Les caprins quant à eux sont passés de 28 000 à 38 827 tonnes soit une croissance de 11,5% sur la même période.

271. Filière lait : Les politiques mises sur pied pour la redynamisation de ce domaine d'activité prennent

en compte l'importation des vaches laitières hautement productives. Bien que la filière enregistre un taux de croissance positif, celui-ci reste encore timide à 2,8% par an. La mise en œuvre du PIISAH 2024-2026 contribuera probablement à faire augmenter les niveaux de productions de cette filière.

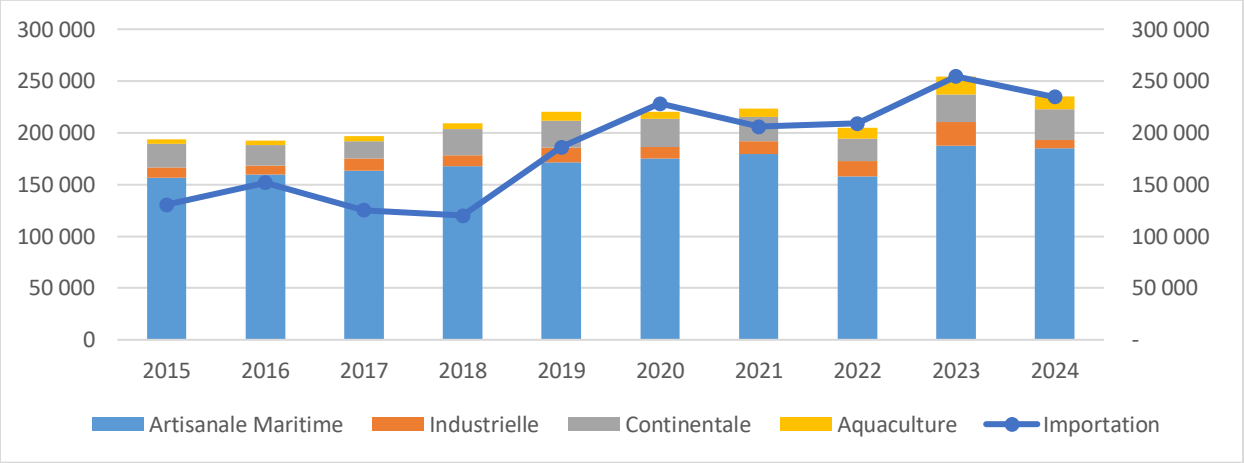
272. Filière Porc : La production de viande de porc est passé de 44 000 tonnes à 52 960 tonnes entre 2021 et 2024. Cette évolution annuelle moyenne de 6,4% aurait pu être meilleure n'eût été les crises annuelles de Peste Porcine Africaine devenues endémiques.

273. Filière volaille : La production de viande de volaille est passée de 52 679 en 2021 à 71 156 en 2024 soit une croissance annuelle moyenne de 10,5%. Cette filière se porte relativement bien.

274. Œufs de table : La production est passée de 104 846 tonnes en 2021 à 126 737 tonnes en 2024, soit une hausse annuelle moyenne de 6,5%. Cette production est supérieure à la cible estimée à 92 000 tonnes soit un taux de réalisation de 117%. Ce résultat s'explique par le financement de nombreux plans d'affaire par le PRODEL et le renforcement du réseau d'épidémiosurveillance.

275. Filière halieutique : Les activités halieutiques en 2023 sont constituées de la pêche artisanale (76%), de la pêche continentale (11%), de la pêche industrielle (8%) et l'aquaculture (5%). La faible croissance annuelle moyenne qui s'est établie à 0,4% sur la période 2021-2024. Cette faible performance est le fait d'une régression de la pêche industrielle et de l'aquaculture. La situation camerounaise s'écarte de la tendance mondiale où l'aquaculture animale représente 51 % de la production mondiale d'animaux aquatiques (94,4 Mt sur 185,4 Mt ; FAO 2024).

Graphique 32 : Evolution de l'offre locale de poissons



Source : MINEPIA

276. Plusieurs actions ont été entreprises pour améliorer la production et limiter les importations de poisson, il s'agit : (i) de l'accompagnement et de l'encadrement des acteurs ; (ii) de l'acquisition des équipements, matériels et d'intrants pour l'appui aux pêcheurs artisans ; (iii) de la production et de la distribution des alevins de clarias aux aquaculteurs ; (iv) de l'acquisition et la distribution d'aliments, d'alevins de géniteurs, et d'antibiotique aux exploitations aquacoles ; etc.

3.1.3. Production des filières sylvicoles

277. Les filières de production sylvicoles comportent entre autres le bois légal, les essences de promotion, le bois transformé commercialisé, la filière bois-énergie, et la filière des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL). En 2023, la production de bois légal a été de 2 810 059,213 m^3, soit un dépassement de la cible fixée à 2 500 000 m^3. Comparativement à l'année 2022, elle a connu une hausse de 67 354 m^3. Cette performance se justifie entre autres par :

(i) l'attribution et le suivi des activités dans les titres d'exploitation forestière ; (ii) la mise en place et le suivi du fonctionnement du système de traçabilité à travers l'opérationnalisation du SIGIF2 ; (iii) le développement des mécanismes de suivi des recettes forestières.

278. En outre, deux nouvelles essences ont été sélectionnées pour être promues à savoir le Sterculia rhinopetala (Lotofa) et le Cordia platythyrsa (Cordia). Par ailleurs, il faut souligner qu'en octobre 2022, le Conseil des Ministres de l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC) a de nouveau reporté à une date ultérieure, la décision d'interdiction de l'exportation du bois en grumes qui devait entrer en vigueur au 1er janvier 2023. Ce qui a comme conséquence la reprise à la hausse des exportations de grumes.

279. En 2023, le volume de bois débité légal sur le Marché Intérieur du Bois et à l'export s'évalue à 1 344 456,2 m^3. Conformément à la logique d'industrialisation, la SND30 encourage la transformation locale du bois. Ceci devrait se traduire par une augmentation du volume de bois débité légal mis sur le marché national, sous régional et international. Une emphase est mise entre autres sur l'organisation du « Marché Intérieur du Bois » (MIB) ; le développement d'une stratégie d'approvisionnement dudit marché ; l'évaluation des performances des Unités de Transformation du Bois (UTB), l'élaboration et la vulgarisation des Normes sur la transformation du bois et produits dérivés.

3.1.4. Mesures transversales de soutien au secteur

280. Dans le cadre de la mise en œuvre de la SND30, un certain nombre de plans opérationnels ont été élaborés. Il s'agit notamment du Plan d'Impulsion Initial pour l'accélération de la croissance (P2I-SND30) adopté en 2022, du Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH) adopté en 2023, et de l'initiative sur les communes de production développée en 2024. Chacun de ces instruments dispose d'un volet agropastoral, sylvicole ou halieutique.

281. Le P2I-SND30 a identifié dans le secteur du développement de la production agricole un projet pilote dénommé Reconquête du Marché de l'Alimentation à Douala (REMAD). Ce projet, impulsé par la mairie de la ville, entend toucher 48 communes, soutenir l'aménagement et l'entretien de 10 800 km de routes communales, soutenir la structuration et la fonctionnalité de 256 sociétés de développement locales et mobiliser plus de 200 000 agriculteurs autour d'un grand réseau de production de certaines filières et de leurs acheminements vers les marchés du centre urbain. A cet effet une société de collecte mise en place par la mairie de la ville de Douala devra travailler à la collecte de plus de 3,5Mt/an de produits locaux pour les marchés de douala et 3 Mt pour l'export.

282. Le Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH), s'articule autour de trois axes, à savoir : (i) la sécurisation et l'aménagement des bassins de production hydro agricoles, pastoraux et halieutiques ; (ii) l'amélioration de la production, de la transformation et de la commercialisation ; (iii) l'amélioration de l'accès à la recherche, à la formation et aux financements. S'agissant de sa mise en œuvre, on peut indiquer : (i) la sécurisation de 200 000 Ha de terres dans la Plaine Centrale. Un opérateur privé y a déjà aménagé 3 000 Ha. Par ailleurs, 3 270 Ha ont été aménagés pour la production du riz et des semences dans les régions de l'Extrême-Nord et de l'Ouest. (ii) la production de 13 000 tonnes de farines panifiables ; 452 tonnes de semences de riz, de maïs, de mil, de sorgho, de soja et de fourrage ont également été produites ; 2 millions de tonnes d'engrais ont été mis à la disposition des producteurs ; et 21 centres d'insémination artificielle sont en cours de construction. (iii) l'accompagnement d'une cinquantaine de PME à l'arrimage de leurs produits aux normes ; la mise en place d'un guichet de facilité de refinancement des établissements de microcrédit pour le développement des chaînes de valeur de l'élevage et de la pisciculture ; la formation de 30 promoteurs sur l'étiquetage et le conditionnement des produits « Made in Cameroon ». (iv) la promulgation de la loi régissant la pêche et l'aquaculture ; (v) la réduction du tarif des redevances domaniales sur les terrains ruraux. Le tarif étant passé de 25 Fcfa/m^2 à 2 Fcfa/m^2 ; (vi) la validation de cinq normes sur les farines locales.

283. Les Communes et Villes Unies du Cameroun (CVUC) œuvrent à la mise en œuvre de la SND30 à travers le développement des communes de production qui s'inscrit dans la logique de la mise en place des Sociétés Coopératives de Développement selon les avantages comparatifs dont dispose chaque collectivité. Des réflexions sont en cours afin de créer une synergie entre les CVUC, le MINEPAT ainsi que les administrations sectorielles et les partenaires au développement à l'effet d'assurer une mobilisation conséquente des financements pour les projets porteurs et créateurs d'emplois dans les CTD. Cette synergie vise également à définir le cadre institutionnel devant accompagner la mise en place des communes de production.

3.2. Accès à la terre, aux équipements et infrastructures de production

284. Dans la perspective de la mécanisation agricole, le Gouvernement entend intensifier ses actions : (i) de désenclavement des bassins de production et d'accès à la terre ; (ii) d'accès aux équipements de production ; et (iii) d'amélioration des infrastructures de production en milieu rural.

285. ***Désenclavement des bassins de production*** : Les interventions visant le désenclavement des bassins de production sont menées sous la maîtrise d'ouvrage du ministère en charge des travaux publics et des CTD, en étroite collaboration avec les différents ministères sectoriels et les représentants de la profession agro-sylvo-pastorale et halieutique. Ces interventions visent à accroitre le linéaire des routes communales en bon état. Dans la logique de mieux coordonner ces interventions, une plateforme a été mise en place par l'Arrêté n°127/MINTP du 10 novembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement du Comité Interministériel chargé de la coordination des interventions visant les bassins de production agropastoraux. Entre 2020 et 2024, le Cameroun a entrepris plusieurs initiatives pour désenclaver ses bassins de production agricole, visant à améliorer l'accès aux marchés et à stimuler le développement rural. En 2022, le linéaire des routes rurales réhabilitées et/ou construites, y compris les ouvrages d'art, est de 1890,6 Km sur 2000 Km initialement ciblés, soit un taux de réalisation 94,5%, pour un montant alloué de 14 267 000 000 CFA.

286. ***Accès à la terre :*** Pour offrir des facilités d'accès à la terre en vue d'une agriculture intensive, le Gouvernement a entrepris de constituer une réserve foncière de 400 000 hectares dans le corridor Ntui-Yoko-Tibati, dans les régions du Centre et de l'Adamaoua. En outre, dans le cadre de l'incitation aux promoteurs opérant dans la filière halieutique, le MINEPIA en lien avec le MINDCAF a mis en œuvre des mesures de Sécurisation des sites choisis par les promoteurs. Les actions menées dans ce cadre ont permis d'octroyer des autorisations d'exploitation de site à cinq (05) promoteurs ; des autorisations de création de 39 fermes piscicoles ; et d'installer des promoteurs dans la Dibamba, Kribi, Mbalmayo et Monatélé sur 1200 ha. Sur les plans administratif et réglementaire, le ministre des Domaines, du Cadastre et des Affaires foncières a signé en date du 06 février 2024, une lettre-circulaire qui a redéfini les procédures d'immatriculation des terres, plaçant les chefs traditionnels de premier et de deuxième degré au cœur du processus. Cette circulaire vise à formaliser les droits fonciers coutumiers dans le cadre des procédures d'immatriculation directe des terres du domaine national.

287. ***Accès aux équipements collectifs et infrastructures de production en milieu rural :*** L'amélioration de l'environnement infrastructurel et l'accès aux facteurs de production est indispensable pour une véritable révolution agricole. La proportion de communes dotées d'une nouvelle mini infrastructure rurale par an, est de 57,22% en 2024 contre 53,89% en 2023. La valeur attendue était de 57%, ce qui traduit un niveau de réalisation supérieur à la cible. Le Nombre de tracteurs par 100 km^2 de terre arable a atteint la cible fixée à 1 en 2024.

288. Au cours de l'année 2023, le Gouvernement, à travers le MINADER et d'autres partenaires, a alloué des subventions évaluées à 440 millions pour l'achat des tracteurs et mis en place des infrastructures notamment la construction : (i) de 10 entrepôts par la SEMRY (capacité totale de 39 941 tonnes), (ii) de 16 magasins de stockage par le PADFA2 (5 000 tonnes de capacité totale) ; (iii) de 04 magasins de stockage par le PRODERIP (500 tonnes). La proportion d'arrondissement ayant bénéficié d'une nouvelle infrastructure socioéconomique et communautaire est de 53, 89%. Le PTA 2024 du MINADER a prévu un appui au développement local de 270 engins de génie civil et d'hydraulique pour équiper les Communes. Les conventions de financement pour l'acquisition de ces équipements,

ont été signées le 22 mai 2024 à Yaoundé entre le Gouvernement, la Standard Chartered Bank, Eximbank USA et Private Export Funding Corporation (source : RAP).

289. Au titre de réalisation, 731,11/910,16 km de routes construits/réhabilités, 72/83 ouvrages de franchissement construits ; 2 100 000 000 de financement agricole ; 425 nouvelles mini infrastructures socioéconomique et communautaires construites /réhabilitées ; 3 pools d'engins fonctionnels ; 108 kits d'équipements de protection individuelle, de dessin et de fabrication mécanique, du matériel d'intervention technique acquis ; 1 hangar réhabilité ; 1 manuel de subvention des intrants et équipements agricoles élaboré ; 30 marchés construits ; 30 hangars construits ; 2 magasins de stockages pour la pomme de terre ; 20 petites unités de transformation de manioc ; 111 serres de cacao ; 50 unités mobiles de transformation du palmier à huile

290. En matière d'infrastructures d'élevage 53 infrastructures d'élevage, de commercialisation et de transformation ont été réalisées par les CTD et projets/structures sous-tutelles et rattachées : 22 points d'eau (dont 19 forages pastoraux construits, 02 adductions d'eau potable, 01 mare réhabilitée) ; 05 fermes avicoles ; 01 porcherie ; 03 marchés à bétail ; 03 boucheries ; 05 aires d'abattage construits et 01 réhabilitées ; 03 abattoirs construits et 02 réhabilités ; 02 chambres froides aménagées/construites ; 02 clôtures (01 construite et 01 réhabilité) ; 01 magasin de stockage aménagé ; 01 espace à usage pastoral ; 01 quai d'embarquement ; 01 piste à bétail sécurisée.

291. Dans le cadre d'un processus de planification communautaire, (i) 519 km de pistes à bétail ont été balisées ; (ii) 6 777 hectares de pâturage ont été aménagés et sont gérés durablement; (iii) 98 infrastructures hydrauliques pastorales dans le cadre de la mise en œuvre des plans de gestion des ressources pastorales dans les régions de l'Adamaoua et de l'Extrême- Nord, du Nord et de l'Est ; (iv) 194 hectares de champs fourragers ont été aménagés et 81,5 hectares restaurés ; (v) 15 points d'eau à usage pastoral ont été construits par les CTD, la CDEN et la CDENO ; (vi) 06 marchés de commercialisation de bétail et 03 unités de fabrication d'aliments pour volaille ont été construits. Par ailleurs, les Stations d'Elevage de Wakwa et de Lougguéré et la station laitière de Ngaoundéré ont permis d'obtenir une production de 401,98 tonnes de foin et 3,6 tonnes de semences fourragères. Tandis que la station de Kounden a permis de produire 69,1 tonnes d'aliments composés.

292. ***Développement de mécanismes de financements innovants et de systèmes d'assurances agricoles adaptées et accessibles.*** Sur la période 2020-2024, plusieurs initiatives d'incitations à l'investissement du secteur privé dans le domaine de l'agriculture ont été mises en place, notamment : (i) le Fonds de facilitation de l'offre de crédit pour le développement des chaînes de valeurs agricoles, d'élevage et de la pisciculture au travers du Projet de Développement des Chaînes de Valeurs Agricoles (PDCVA) et du Projet de Développement des Chaînes de Valeur de l'Élevage et de la Pisciculture (PDCVEP) (MINADER-MINEPIA) dont l'objectif est de rationaliser les modalités d'intervention afin d'impacter positivement le développement des chaînes de valeurs des filières agricoles, d'élevage et de la pisciculture ; (ii) le Fonds de Refinancement des Etablissements de Micro-finance (EMF) du PEA Jeunes dont l'objectif est de rehausser l'intérêt des EMF et l'attractivité du programme et soulager les tensions de trésorerie des EMF ; (iii) le Fonds d'innovation du PADFA II avec pour objectif de fournir aux porteurs d'innovations éligibles le cofinancement de microprojet d'innovation.

293. En outre, le Fonds de Développement des filières Cacao et Café (FODECC) a finalisé la préparation de deux guichets supplémentaires en appuis aux acteurs de la filière Cacao et café. Il s'agit d'un guichet de transition agro-écologique et un guichet collectivité. L'initiative des Forêts d'Afrique Centrale s'est proposée à cet effet d'accompagner cette dynamique au niveau du FODECC en renforçant la transition agro-écologique à hauteur de 20 millions de dollars pour la phase pilote d'une durée de 3 ans avec possibilité d'accroire l'enveloppe pour la phase d'extension dans le cadre du partenariat avec l'initiative CAFI.

294. Dans ce cadre, le Gouvernement au travers de la coopération avec ce partenaire a mobilisé pour une phase de démarrage une enveloppe de 60 millions de dollars. Les axes d'interventions dudit projet pilote concernent : (i) l'intensification agricole ; (ii) l'aménagement du territoire ; (iii) la gestion durable des ressources forestières ; et (iv) la coordination intersectorielle et multiniveaux et la

transition agroécologique. A cet effet quatre projets dédiés y sont rattachés dont deux en cours de finalisation et deux qui ont atteint les premières phases d'opérationnalisation (Transition agroécologique avec le FODECC et intensification agricole dans le cadre du projet Grand Mbam). Par ailleurs, le Gouvernement a signé en 2023 une lettre d'intention marquant le désir du pays de soutenir le processus de limitation du niveau de perte annuelle du couvert forestier, efforts qui sera soutenu par un appui sur les 10 prochaines années d'un montant de 2.5 milliards de dollars.

295. Par ailleurs, des travaux ont été engagés dans la perspective de l'extension des compétences du dispositif aux autres filières à la fois végétales qu'animales sans toutefois opter pour la démultiplication des instruments. Les effets induits seraient de ce fait multiples allant de la centralisation des données relatives aux acteurs, aux bassins de productions, au renforcement de la bancarisation des acteurs en passant par un accès direct aux producteurs indépendamment de leurs tailles.

3.3. Structuration et renforcement des capacités des acteurs

296. En ce qui concerne le renforcement des capacités des acteurs, les actions de l'Etat dans le secteur en 2023 portent sur : (i) le renforcement des capacités aux bonnes pratiques d'hygiène (BPH) des professionnels des denrées alimentaires d'origines animale et halieutique (DAOAH) ; (ii) la formation du personnel de terrain sur l'inspection sanitaire vétérinaire et la surveillance des produits d'abattage sur les marchés ; (iii) les renforcements de capacités des acteurs sur la vulgarisation des nouvelles techniques modernes d'aquaculture ; (iv) le renforcement du système de la détection précoce et la riposte rapide aux foyers des maladies, le renforcement de l' Inspection Sanitaire Vétérinaire ; (v) le renforcement des capacités des cadres des services vétérinaires sur la gestion des crises en santé animale et des zoonoses et sur la gestion des données, la cartographie, l'élaboration du Rapport de Situation (Sitrep), le fonctionnement des opérations d'urgence (EOC), le Système de gestion des incidents (IMS) avec l'appui du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC); (vi) le renforcement de la surveillance de l'anthrax et le prépositionnement d'un stock de 50 000 doses de vaccin au niveau des régions frontalières avec le Nigéria pour l'immunisation du cheptel à risque.

297. Dans le cadre de l'encadrement des acteurs du secteur, les actions menées ont porté sur : (i) la poursuite de la formation spécialisée dans les filières agricoles prioritaires dans les différents ordres d'enseignement ; (ii) l'amélioration de la fonctionnalité des centres de vulgarisation chargés d'encadrer les producteurs tels que les postes agricoles, les centres zootechniques et vétérinaires, et les centres régionaux de professionnalisation agropastorales. Par ailleurs, l'accent a été mis sur la sensibilisation, l'accompagnement et l'encadrement des acteurs ; l'appui à travers l'octroi des équipements, matériels et intrants ; l'entrepreneuriat jeunes ; l'appui conseil et la vulgarisation.

3.4. Environnement et protection de la nature

298. En ce qui concerne la lutte contre le changement climatique, la désertification et la sécheresse, il a été question de réduire la vulnérabilité des activités de développement des populations aux effets néfastes du changement climatique. A cet effet, le projet « Accroître la résilience des communautés locales au changement climatique grâce à l'entrepreneuriat des jeunes et la gestion intégrée des ressources naturelles » (ACREGIR) a poursuivi ses activités en 2023 à travers notamment l'acquisition des drones, la formation des éco-gardes, la création des pépinières gouvernementales et communautaires. Par ailleurs le système d'information climatique et d'alerte précoce du MINEPDED a été renforcé. En ce qui concerne la restauration des terres et paysages dégradés, 1 250 ha de forêts ont été restaurées. La préparation du Cameroun à la révision de sa Stratégie et de son Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANB II) par la mise sur pied et le lancement du Projet « Global Biodiversity Framework Early Action Support » s'est poursuivi.

299. L'enjeu pour le Gouvernement dans ce sous-secteur demeure principalement la protection de l'environnement et le suivi de la conformité environnementale dans la mise en œuvre des grands projets. Il s'agit entre autres de : (i) la gestion durable de la biodiversité ; (ii) la lutte contre la

désertification et les changements climatiques ; (iii) la lutte contre les pollutions et substances chimiques nocives ou dangereuses.

3.4.1. Gestion durable de la biodiversité

300. Entre 2020 et 2024, le Cameroun a intensifié ses efforts pour promouvoir une gestion durable de sa biodiversité, en mettant en œuvre des politiques nationales, des réformes législatives et des projets collaboratifs.

301. Sur le plan législatif et réglementaire, il faut noter que les textes d'application de la loi n°2021/014 du 09 juillet 2021, régissant l'accès aux ressources génétiques, à leurs dérivés, aux connaissances traditionnelles associées et le partage juste et équitable des avantages issus de leur utilisation ont été signés.

302. Au plan stratégique, le Cameroun a actualisé la Stratégie et le Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANB), alignée sur les Objectifs d'Aichi et les engagements de la Convention sur la diversité biologique. En outre, des lignes directrices pour le partage équitable des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées ont été élaborées. Ces directives visent à garantir l'implication des populations autochtones et des communautés locales dans la conservation, l'utilisation durable et la restauration de la biodiversité.

303. Au niveau opérationnel, plusieurs interventions ont été menées, au rang desquelles : (i) l'acquisition des drones pour la surveillance des parcs nationaux de la Bénoué, de Waza et de Kimbi fongun ; (ii) la révision du Plan d'aménagement du parc national de Waza ; (iii) l'évaluation à mi-parcours du plan d'aménagement de la Bénoué ; (iv) le reboisement de 2 ha de la forêt communale de Minta dans le cadre de l'activité de revalorisation des forêts dans les savanes dégradées ; (v) la signature de deux (02) conventions de coopération décentralisée permettant la mise en place de deux (02) Comités de Gestion de Paysage (CGP), couvrant six (06) communes dans les Monts Bamboutos et trois (03) communes dans les Monts Bana-Banganté-Bangou ; (vi) l'intensification de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes notamment la jacinthe d'eau et autres plantes aquatiques envahissantes dans les communes de Dizangué et de Lagdo.

3.4.2. Lutte contre la désertification et les changements climatiques

304. Pour faire face aux conséquences perceptibles des changements climatiques notamment les inondations et les glissements de terrain dont certaines villes et campagnes sont victimes, les orientations visent à : (i) s'assurer de la prise en compte des préoccupations liées aux changements climatiques dans les stratégies et politiques sectorielles, aussi bien dans la formulation que dans la mise en œuvre ; (ii) renforcer les capacités des institutions chargées de la veille climatique ; (iii) opérationnaliser le dispositif de veille, de prévention et de riposte aux effets des changements climatiques ; (iv) élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale de gestion des déchets tout en promouvant la responsabilité sociétale des entreprises.

305. Pour ce qui est de la prise en compte des préoccupations liées aux changements climatiques dans les stratégies et politiques sectorielles, aussi bien dans la formulation que dans la mise en œuvre, les travaux d'actualisation et d'élaboration des programmes menés dans le cadre des activités de la chaine PPBS en vue de leur alignement aux orientations de la SND30 menés en 2021 et en 2025 dans le cadre de formulation de la cartographie des programmes pour les triennats 2022-2025 et 2026-2028 ont accordé une attention particulière à la problématique des changements climatiques. Par ailleurs, les administrations ont multiplié ces dernières années les efforts dans la prise en compte des changements climatiques dans leur budget, le concept de budgétisation sensible au climat a été mis en place et est opérationnel dans neuf ministères pilotes notamment : le MINTP, le MINADER, le MINEE, le MINT ; le MINEPDDED, le MINFOF, le MINSANTE, le MINEPIA et le MINHDU.

306. En outre, pour faire face à la désertification et les changements climatiques, le Cameroun a mené des actions opérationnelles visant à mettre en œuvre certains instruments de planification environnementale, parmi lesquels, le Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PANLCD), le Programme de Définition des Cibles

volontaires nationales de la Neutralité en matière de Dégradation des Terres à l'horizon 2030 (PDC/NDT), le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC), l'Accord de Paris à travers la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) et le Système National d'Inventaire de Gaz à Effet de Serre (SNIGES) qui constituent de véritables cadres de réflexion, d'action et d'approche des questions d'environnement et de développement durable.

307. S'agissant du renforcement des capacités des institutions chargées de la veille climatique, face aux défis sans cesse croissants liés aux changements climatiques, le Cameroun a entrepris plusieurs actions significatives pour renforcer les capacités des institutions chargées de la veille climatique, en particulier l'Observatoire National sur les Changements Climatiques (ONACC). Dans ce sens, l'ONACC a établi des partenariats avec diverses institutions publiques, centres de recherche et organismes internationaux pour renforcer la coopération dans le domaine de la veille climatique. A ce titre, l'ONACC a signé en 2024, une convention avec le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU) et les Communes et Villes Unies du Cameroun (CVUC) pour renforcer la lutte contre les effets dévastateurs des changements climatiques à travers des actions concertées. Par ailleurs, l'ONACC a bénéficié d'un appui technique et financier du Gouvernement et des partenaires pour améliorer ses capacités en matière de collecte, de modélisation et de traitement des données climatiques. Les interventions en renforcement des capacités des acteurs ont également porté d'une part sur la résilience aux changements climatiques, à l'amélioration de l'accès aux différents guichets liés à la finance climatique et à la coordination et suivi des engagements du Cameroun dans le cadre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN).

308. Pour ce qui est de l'opérationnalisation du dispositif de veille, de prévention et de riposte aux effets des changements climatiques, plusieurs travaux ont été réalisés par l'ONACC, notamment la production des bulletins, pour suivre l'évolution du climat, la production et la mise à disposition des données et informations météorologiques et climatologiques dans tous les secteurs de l'activité humaine. En outre, certaines études ont été réalisées, parmi lesquelles l'étude sur la modélisation climatique dans les zones soudano-sahélienne et côtière du Cameroun ; l'inventaire des émissions et absorptions de gaz à effet de serre du Secteur de l'Agriculture, de l'énergie, de la foresterie.

309. En ce qui concerne l'intensification des actions de lutte contre la désertification, la dégradation des terres, les principales actions menées ont porté entre autres sur : la poursuite de la mise en œuvre de l'opération « Sahel vert » dans la région de l'Extrême-Nord ; la mise en œuvre du projet de plantation d'anacardiers qui vise à restaurer 100 000 hectares de terre à travers la plantation d'anacardiers dans les régions septentrionales ; la promotion des foyers améliorés pour réduire la dépendance au bois de chauffe et limiter la déforestation ; l'intensification des travaux d'aménagement du bassin versant de la Bénoué qui vise à restaurer, conserver et assurer l'utilisation durable de près de 10 200 km² dans le bassin versant de la Bénoué, à travers des actions de reboisement, de sensibilisation et de gestion durable des ressources en eau. A titre d'illustration, les actions menées ont permis le reboisement de (11) sites dégradés d'une superficie totale de 1017 hectares dans les communes de Mouanko (03 ha), de Kribi (02 ha), dans le département du Mayo Louti (117 ha), dans le département de la Bénoué (122,72 ha), dans le département du Mayo-Kani (142,5 ha), dans le département du Diamaré (240 ha) et dans le département du Mayo-Sava (332 ha). En outre, il convient de souligner l'élaboration des outils de la REDD+ et le développement des projets pilotes et le lancement de la mise en œuvre du projet « Capacity Building for Transparency in the NDC Implementation (CBIT) » in Cameroun ; renforcement des capacités pour la gestion durable de l'écosystème forestier.

310. Pour le renforcement de la sensibilisation environnementale, les activités suivantes ont été réalisées : (i) plusieurs clubs des amis de la nature ont été soutenus matériellement et financièrement ; (ii) des campagnes de sensibilisations ont été organisées à l'occasion des journées mondiales de l'environnement, de la biodiversité, de la lutte contre la désertification et de l'ozone ; (iii) les populations riveraines des sites reboisés par l'opération sahel

vert ont été sensibilisées contre les feux de brousse et la coupe abusive de bois.

3.4.3. Lutte contre les pollutions et substances chimiques nocives ou dangereuses

311. Dans le cadre de la lutte contre les pollutions et substances chimiques nocives ou dangereuses, plusieurs directives et mesures ont été prises. Il s'agit entre autres : (i) du décret n° 2014/2379/PM du 20/08/2014 fixant les modalités de coordination des inspections des établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes ; et (ii) de l'arrêté conjoint N° 004/MINEPDED/MINCOMMERCE du 24 octobre 2012 portant réglementation de la fabrication, de l'importation et de la commercialisation des emballages non biodégradables. Toutefois, la mise en œuvre de ces mesures n'est pas effective et d'autres facteurs freinent la mise en œuvre efficace de la lutte contre les pollutions et nuisances. Parmi ces facteurs on peut citer : (i) la difficulté de délivrance des manifestes de traçabilité des déchets due à l'insuffisance des moyens logistiques ; (ii) l'insécurité et la porosité des frontières dans le cadre de la lutte contre les emballages plastiques non conformes ; (iii) le non-respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement par certains opérateurs économiques; (vi) les lourdeurs administratives dans l'homologation des normes environnementales et procédures d'inspection des installations industrielles et commerciales ; et (iv) l'absence des moyens de contraintes pour le recouvrement des amendes.

312. En ce qui concerne la gestion écologiquement rationnelle des déchets et produits chimiques, au terme de l'exercice 2022 les quantités suivantes ont été gérées : (i) 1 768 465 tonnes de déchets non dangereux solides ; (ii) 165 600 tonnes de déchets dangereux solides ; (iii) 2 512 m3 de déchets dangereux liquides ; (iv) 9 318 m^3 de déchets non dangereux liquides ; (v) 45,5 tonnes de produits chimiques. Par ailleurs, pour ce qui est de la conformité des installations inspectées, il a été obtenu que, 53% d'installations sont conformes à la réglementation en matière de protection de l'environnement

313. S'agissant du renforcement du cadre normatif et règlementaire, en 2023, les interventions phares ont porté entre autres sur : (i) la révision et l'homologation de trois (03) règlements techniques rendant d'application obligatoire les normes camerounaises en matière de protection de l'environnement notamment ceux relatifs aux critères d'admission des déchets dans une décharge et les conditions de création, d'exploitation et de fermeture d'une décharge contrôlée ; aux rejets des effluents ; et aux rejets atmosphériques ; (ii) la délivrance de 616 Visas Techniques pour le contrôle de la qualité des Substances Appauvrissant la couche d'Ozone (SAO) et 73 pour l'importation des Equipements Electriques et Electroniques (EEE) ; (iii) l'octroi de dix-huit (18) avis conformes pour la délivrance des autorisations de déversement des eaux usées industrielles.

314. Pour ce qui est du renforcement de la police environnementale, 1 525 Installations ont été inspectées et contrôlées ; 27 Procès-Verbaux de Constatation d'Infraction (PVCI) ont été délivrés. Dans le cadre de la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques, toxiques et ou dangereux on note : (i) le suivi des opérations de reconditionnement et d'exportation des 80 tonnes de PCB de l'entreprise PERENCO RIO DEL REY ; (ii) élaboration des plans HSE de confinement de certains sites contaminés aux PCB ; (iii) confinement des sites contaminés aux PCB de SABC SIAC à Bonabéri, des Aciéries du Cameroun à Douala et de SOSUCAM à Mbandjock.









CHAPITRE 4

EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATÉGIE DU SECTEUR « INFRASTRUCTURES »





Chapitre 4 :

Evaluation de la mise en œuvre de la Stratégie du Secteur « Infrastructures »

315. En ce qui concerne les infrastructures productives, la SND30 envisage : (i) de finaliser prioritairement la mise en œuvre des grands projets de première génération ; (ii) d'assurer la fonctionnalité optimale des infrastructures existantes ; (iii) de réhabiliter les installations publiques détruites ou rendues obsolètes du fait de leur inutilisation ; (iv) de rationaliser la mise en route de nouveaux projets en respectant les normes de préparation des projets ; (v) de formuler les projets de manière intégrée pour optimiser leur impact sur l'économie ; (vi) de systématiser la contre-expertise pour l'évaluation des coûts des infrastructures majeures ; (vii) de mettre en place un référentiel de coût ; et (viii) de renforcer le processus de priorisation et de sélection des projets.

Tableau 20 : Situation de quelques grands projets

Grand projet DSCE	Niveau d'avancement
1. Barrage hydroélectrique de Lom Pangar	Barrage de retenue achevé et mis en service en 2017. Composante hydroélectrique achevée et mise en service en 2024.
2. Complexe industrialo-portuaire de Kribi	Première phase réceptionnée en 2015, et seconde phase réceptionnée en 2025. Les travaux devant se poursuivre jusqu'en 2040.
3. Deuxième pont sur le Wouri	La première pierre a été posée en 2013, la mise en service a eu lieu le 31 juillet 2017
4. Barrage hydroélectrique de Memve'éle	Travaux débutés en 2012 et centrale mise en service partielle en 2018 et mise en service complète en 2022 avec la finalisation des travaux de ligne de transport..
5. Autoroute Yaoundé Douala	Les travaux ont débuté au premier trimestre 2013. Le premier tronçon de 60 km reliant Yaoundé à Bibodi (Boumnyébel), a été ouvert à la circulation le 31 décembre 2021. Les études de faisabilité du tronçon Bibodi-Douala ont été livrées en février 2017. Travaux de la phase 2 en cours.
6. Construction d'usine de production d'engrais chimique	La société Vision Global ambitionne de construire deux usines de production des engrais chimiques et organiques au Cameroun. Ces unités de production seront respectivement construites dans les villes de Limbé, dans la région du Sud-Ouest, et de Yaoundé, la capitale du Cameroun. L'information a révélée le 30 juin 2023 à l'Assemblée Nationale par le ministre de l'Industrie par intérim. Fuh Calistus Gentry.
7. Construction de nouvelles alumineries	Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a présidé le 13 août 2024 à Yaoundé, une double cérémonie de signature d'un protocole d'accord d'investissement et d'un contrat commercial portant sur un projet industriel à Douala. Ces deux instruments juridiques ont été signés entre PROALU SA, filiale de PROMETAL Groupe. Selon

Grand projet DSCE	Niveau d'avancement
	les termes des accords susmentionnés, PROALU SA s'engage à réaliser un investissement de 88 milliards de FCFA pour la construction d'un complexe industriel dédié à la transformation de l'aluminium dans la zone industrielle de Bassa, à Douala.
8. Développement du réseau de fibre optique	Un linéaire de 20 000 km de fibre optique a déjà été déployée sur le territoire national. *Cependant le dernier rapport publié par l'Association mondiale du haut débit (WBBA) en partenariat avec Omdia, classe le Cameroun 93ème sur 93 pays évalués dans le cadre du « Fiber Development Index Analysis 2024 »*
9. Développement d'hyper extensions agro pastorales	Le Projet Plaine Centrale (PATIPAPLACE), portant sur une première phase de 400 000 ha, extensible à terme à 1 200 000 ha et ouverts aux promoteurs agroindustriels, a été mis en place.
10. Construction de 1000 km de chemin de fer	Un schéma directeur ferroviaire a été élaboré, 550Km de chemin de fer sont prévus dans le cadre du projet minier Mbalam/Nabeba

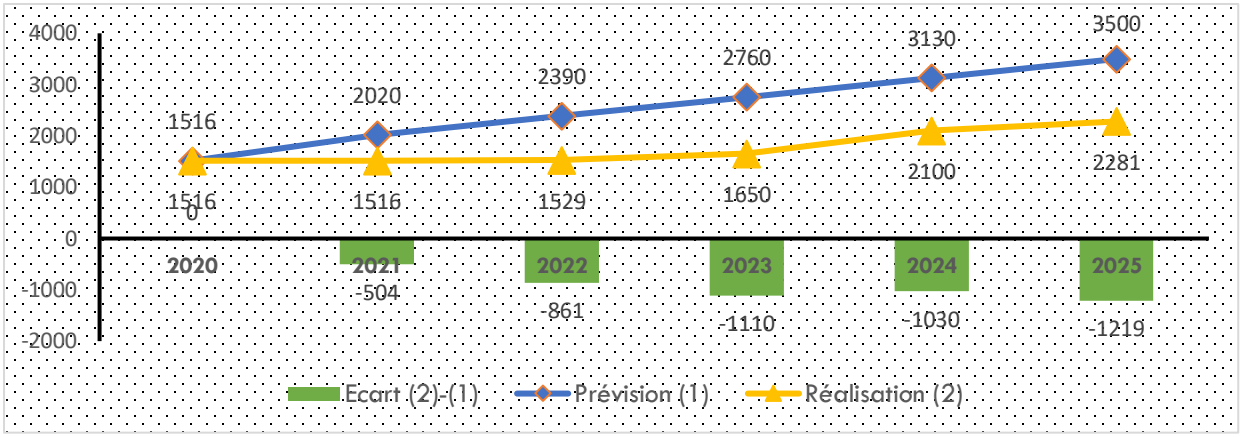
4.1. Infrastructures énergétiques

316. Il est important de noter qu'en matière d'investissement, la Société Nationale d'Investissement (SNI) a connu une restructuration en date du 10 juillet 2024, en devenant une société à capital public avec l'Etat comme unique actionnaire. Cette restructuration vise à améliorer la gouvernance, l'efficacité et la viabilité financière de la SNI, afin de promouvoir les investissements dans les secteurs clés de l'économie. Il s'agit d'une révision de sa stratégie, une réorganisation de la structure, la définition de nouvelles missions et l'augmentation du capital de la structure.

317. L'objectif principal de la SND30 dans le domaine du développement des infrastructures énergétiques, est de porter à 5 000 MW la capacité de production d'énergie électrique installée à l'horizon 2030. Pour l'atteinte de cet objectif, plusieurs barrages hydroélectriques ont été construits et leurs infrastructures mises en service entre 2020 et 2024. Il s'agit entre autres de : (i) la mise en service des quatre turbines de l'usine de pied du barrage de Lom Pangar, portant la capacité totale installée à 30 MW ; (ii) l'achèvement des travaux de construction des ouvrages d'évacuation d'énergie (ligne d'évacuation et poste usine) et la mise en service des sept turbines (420 MW) du barrage de Natchigal. Par ailleurs, des accords de développement ont été signés pour les projets d'aménagement hydroélectrique de Kikot, Grand Eweng, Minkouma.

318. Ces efforts conjugués à ceux faits dans les énergies renouvelables, les énergies thermiques et de la biomasse, ont permis de porter la capacité de production publique installée de 1 516 MW en 2020 à 2 170 MW en 2025. Il convient de souligner que des **capacités thermiques autonomes ont été installées par des industries** pour environ **459 MW** (dont : Huileries : 203 MW ; Brasseries : 142 MW ; Agro-industries : 47 MW ; Autres : 67 MW).

Graphique 33 : Evolution de la capacité de production énergétique installée

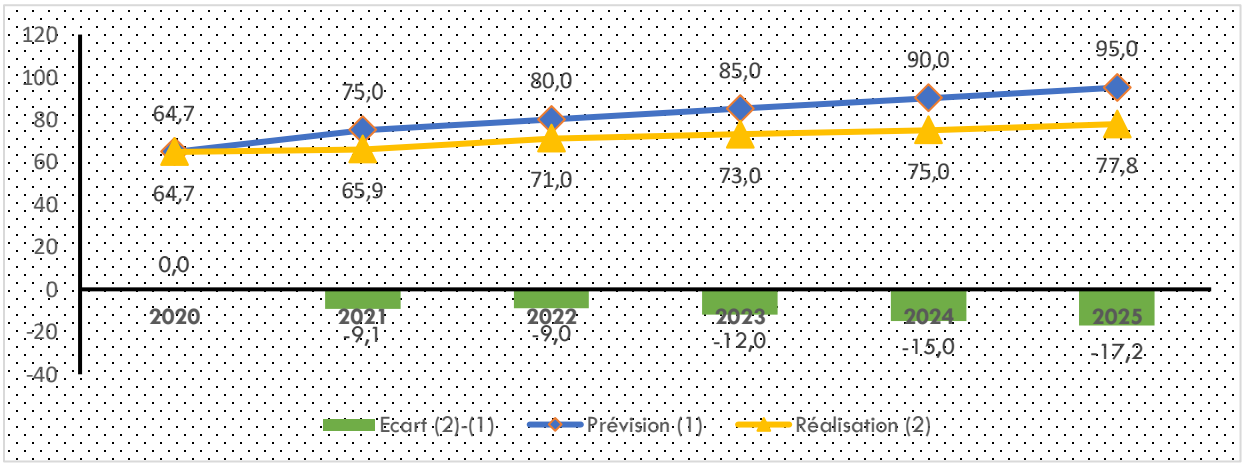


Source : MINEE et nos calculs

319. Cette offre d'énergie est à mettre en face d'une demande actuelle de 2 220 MW. Plusieurs autres industries en installation envisagent de se doter de capacités autonomes pour environ 415 MW dont 85 MW dans la zone portuaire de Kribi. Le déficit apparent devrait être jugulé par la construction prochaine des barrages de Kikot (500 MW), Minkouma (350 MW), Grand-Eweng (1080 MW) et Chollet (600 MW) ainsi que de la centrale thermique de Limbé (350 MW).

320. Le taux d'accès à l'électricité au Cameroun est passé de 64,7% en 2020 à 75,0% en 2024 dont 94% en milieu Urbain et 30% en milieu Rural. Dans le but d'améliorer le niveau d'accès et d'utilisation effective de cette énergie par les ménages et les entreprises, le réseau de transport et distribution connait une forte transformation avec la construction des lignes : Nkongsamba-Bafoussam (225 KV), ainsi que le poste de transformation de Bafoussam (225/90/30 KV) ; l'interconnexion entre le réseau Sud et Est via la ligne Ahala-Abong-Mbang (225 KV). Ce réseau de transport et de distribution sera enrichi d'ici 2026 par la construction des lignes : Edéa-Missolè Ngodi-Bakoko (225 KV) ; Nachtigal-Bafoussam (400 KV) ; et la réhabilitation des lignes Mangombé-Logbaba (225 KV) et Songloulou-Logbaba (225 KV).

Graphique 34 : Evolution du taux d'accès à l'électricité



Source : MINEE et nos calculs

321. Par ailleurs, dans le cadre du projet de remise à niveau des réseaux de transport, les lignes de transport autour de Yaoundé sont en cours de mise en service à l'instar de la ligne Nyom II-Ngousso (90 KV) ; Nyom II-Oyomabang–Nkolbison (225 KV) ; Nyom II-Nkolkoumou-Edea (400 KV) ainsi que la construction des postes de transformation entre autres ceux de Missolè et de Nkolbisson.

322. S'agissant des énergies renouvelables, on enregistre une bonne progression de leur part dans le mix-énergétique depuis 2020. Cette progression est principalement due à l'installation d'environ 44 000 panneaux solaires, soit 30 MW, couvrant 40 % des besoins en électricité dans les trois régions septentrionales du pays, principalement des centrales solaires photovoltaïques de Maroua et Guider, mais également à l'installation de 8 052 points d'éclairage public solaire dans certaines villes.

Encadré 1: Mise en œuvre de certains projets d'infrastructures de production, de transport et de distribution d'électricité

1. **Le projet d'aménagement hydroélectrique de Kikot (500 MW) sur le fleuve Sanaga** : Un Accord pour le développement en commun dudit projet a été signé le 25 juin 2021 entre la société Electricité de France (EDF) et le Gouvernement du Cameroun. Par ailleurs, le 25 septembre 2023, la société Kikot-Mbebe Hydropower Company (KHPC) a été créée et les membres du Conseil d'Administration ainsi que le top management de la Direction Générale ont été installés. Les études techniques ainsi que les études environnementales et sociales du projet se poursuivent.

2. **Le projet d'aménagement hydroélectrique de Minkouma (300 MW)** : Après la signature du protocole d'accord avec la société CAM-HYDRO, en vue du développement de cet aménagement en mode BOT, les études techniques et environnementales sont en cours. Par ailleurs, l'Accord de Développement Conjoint du projet a été signé le 05 novembre 2024.

3. **Le projet d'aménagement hydroélectrique et solaire de Bini à Warack** : Le partenaire SAVANNAH Energy poursuit la structuration juridique, technique et financière du projet ainsi que les discussions avec les bailleurs de fonds.

4. **Le projet de construction des lignes de transport 225 KV Ebolowa-Kribi et 90 KV Mbalmayo-Mekin :** Les travaux de la phase 1 (volet poste) ont démarré le 30 novembre 2023. A terme, ce projet permettra de sécuriser l'alimentation en énergie électrique du Port Autonome de Kribi d'une part, et d'injecter l'énergie produite par le barrage de Mekin dans le Réseau Interconnecté Sud, d'autre part. Rendu au mois de juin 2025, le taux d'exécution physique est d'environ 7 %, les études d'exécution sont validées à hauteur de 50 %, les études géotechniques et topographiques des postes électriques sont achevées. La mise en service desdits ouvrages est prévue en 2026.

5. **Le projet de stabilisation et de renforcement des réseaux électriques de la ville de Douala** : Ce projet dont le contrat des travaux a déjà été signé permettra d'évacuer une partie de l'énergie électrique produite par le barrage de Nachtigal vers la ville de Douala pour son essor industriel. De façon spécifique, ce projet va permettre de décongestionner les lignes existantes en état de quasi saturation ; de sécuriser l'alimentation en énergie électrique de la ville de Douala ; d'alimenter les industries situées à l'entrée Est de Douala à travers la construction des postes neufs (Maya, Azur Dibamba, Koumassi et Logbessou) et l'extension des postes de Deido, Ngodi Bakoko, Logbaba.

6. **La construction de la ligne de transport 400 KV Nachtigal-Bafoussam :** Les travaux de terrassement et les études géotechniques sont achevés. Cette ligne permettra à terme de sécuriser l'alimentation des Régions de l'Ouest, du Littoral et du Nord-Ouest et contribuera au bouclage du Réseau Interconnecté Sud ; dans le long terme, elle facilitera l'interconnexion électrique avec la partie méridionale du Nigéria.

7. **Le projet d'Interconnexion des Réseaux Electriques du Cameroun et du Tchad (PIRECT) :** Il vise dans un premier temps dans sa première composante à évacuer l'énergie électrique produite par les barrages installées dans la partie Méridionale (Nachtigal, Kikot, Minkouma, etc.) vers les régions septentrionales via

l'interconnexion des réseaux Sud et Nord, l'objectif étant de faire de notre réseau un réseau électrique unique. Dans un second temps, la deuxième composante de ce projet contribuera à l'interconnexion avec le Tchad. L'unité de gestion du projet a été créée et son personnel désigné, de même que le Comité inter-Etat co-présidé par les Ministres en charge de l'énergie du Cameroun et du Tchad ainsi que le Comité Technique conjoint. Aussi, les entreprises des travaux volet ligne ont déjà été recrutées et à pied d'œuvre sur le terrain. Et la convention de financement avec la Banque Islamique de Développement a été signée le 18 octobre 2024, pour la construction des postes y afférents (Ntui, Yoko, Tibati et Wourou ousoua).

8. **Le projet de Renforcement et de stabilisation des réseaux électriques de la ville de Yaoundé :** Ce projet vise principalement le bouclage des postes sources de la ville de Yaoundé dans l'optique d'apporter plus de souplesse dans l'exploitation. Le taux de réalisation des travaux d'extension des postes de transformation d'Ahala, de Ngousso et d'Oyomabang est d'environ 98 % (en 2025) ; le poste neuf 225 kV d'Edéa est achevé ; le taux de réalisation de la ligne Ahala-Nkolanga-Kondengui se situe autour de 75 % (en 2025). La phase liée aux indemnisations a été complètement achevée.

9. **Le Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Electricité des Zones sous-desservies au Cameroun (PERAEZ) :** Le projet a connu son lancement en novembre 2023 et vise à électrifier 525 localités et accroître le taux d'accès d'électricité de 5 %. Ces localités sont ciblées dans les Régions de l'Extrême-Nord, Nord, Est et Nord-Ouest.

4.2. Infrastructures de transport

323. En ce qui concerne le développement des infrastructures de transport, il était question pour le Gouvernement au titre de la mise en œuvre de la SND30 : (i) de renforcer les programmes d'entretien et de réhabilitation des infrastructures ; (ii) d'étendre et densifier les infrastructures et les réseaux de transport routier, ferroviaire, fluvial, maritime et aérien ; et (iii) d'assurer la gestion domaniale et cadastrale.

324. ***Transport routier.*** Le domaine des infrastructures de transport routier a connu des avancées significatives depuis 2020. Au rang des principales actions l'on peut citer :

- la promulgation de la loi N°2022/027 du 27 avril 2022 portant protection du patrimoine routier national dont les axes majeurs portent notamment sur : (i) la mise en concession des infrastructures routières ; (ii) l'institutionnalisation du CONAROUTE en tant qu'organisme chargé du suivi et du financement de la protection des infrastructures routières ; et (iii) la mise en place d'un Fonds Routier de 2e génération qui a entre autre mission de collecter lui-même les ressources dédiées à l'entretien des routes et les rendre disponibles pour les différents acteurs opérationnels. Les textes d'application relatifs à l'autonomie du Fonds Routier et aux modalités de fonctionnement des stations de pesage et des barrières de pluie restent attendus ;

- l'élaboration d'une stratégie d'intervention pour la réduction des disparités infrastructurelles entre les régions en conformité avec les directives du Chef de l'Etat dans Son Message du 31 décembre 2021. Cette stratégie est axée sur la densification du rythme des interventions dans les régions les plus faiblement dotées en infrastructures routières viables et le maintien du rythme des investissements dans les autres régions ;

- l'implémentation de la technique de retraitement ou recyclage des chaussées à l'émulsion de bitume. Elle s'inscrit dans une démarche de développement durable à travers la réutilisation des matériaux de chaussées en place pour en faire une nouvelle couche d'assise, au contraire du procédé classique d'entretien/réhabilitation dont la tendance est de privilégier l'apport de matériaux nouveaux ;

- la poursuite des activités de la plateforme de coordination des interventions visant le désenclavement des bassins de production agro-pastoraux, afin d'optimiser et de fluidifier les actions de tous les acteurs intervenant dans le désenclavement des bassins de production agro-pastoraux. Entre autres livrables à l'actif des activités de ladite plateforme, on relève : (i) le guide méthodologique de priorisation des interventions dans les bassins de production ; (ii) la

fiche d'expression des besoins au plan d'action de mutualisation des ressources du MINTP et MINADER ; et (iii) des modules de formation des CTD à la maîtrise d'ouvrage ;

- la poursuite de l'élaboration de la nomenclature des routes communales avec l'établissement de la nomenclature dans 171 nouvelles communes, pour un total de 299 communes disposant d'une nomenclature de leur réseau routier ; et la transmission le 7 avril 2021 dans les Services du Premier Ministre, du projet de décret portant réglementation de la classification et de la normalisation de la voirie urbaine ;

- la poursuite de l'opérationnalisation du processus de décentralisation à travers un renforcement de capacités des Conseils Régionaux à la Maîtrise d'Ouvrage ;

- la poursuite de l'élaboration d'un référentiel des prix unitaires des travaux routiers, dans l'optique de la maîtrise et l'optimisation des coûts de production des infrastructures et équipements publics au Cameroun. La première phase a été consacrée à l'élaboration d'un référentiel des prix unitaires des travaux routiers neufs. Les phases suivantes permettront de s'étendre sur les autres types d'interventions (entretien routier, ouvrages d'art et ouvrages spéciaux). Les plages des différents prix unitaires sont obtenues par les fuseaux issus des coefficients de vente habituellement pratiqués par les entreprises ;

- la poursuite du déploiement de la stratégie d'entretien durable des routes en terre à base des produits innovants, comme solutions alternatives au procédé classique d'entretien qui ne garantit pas une durée de vie suffisante pour la structure en grave latéritique. Un guide dédié a été élaboré en 2021 et vulgarisé ;

- le déploiement du Contrat de partenariat pour le financement, la conception, la construction, l'équipement, l'exploitation et la maintenance de quatorze (14) postes de péage automatiques sur certains axes routiers du réseau routier camerounais entre la SOCIETE TOLLCAM partenariat SAS et l'Etat du Cameroun. Sept (07) péages sur 14 ont déjà été construits.

- la mise en place par Arrêté conjoint MINTP/MINT du dispositif de suivi de la Stratégie Intégrée des Infrastructures de Transport Multimodal (S2ITM) au Cameroun.

- La mise en place d'un Fonds Routier de deuxième génération, par décret N° 2026/293 du 10 juillet 2025 portant réorganisation du Fonds Routier, dans le but d'améliorer la maturation (indemnisations), la gestion et l'entretien du réseau routier national.

325. S'agissant des réalisations dans le domaine des infrastructures de transport routier, les actions du Gouvernement au cours des premières années de mise en œuvre de la SND30 ont permis de réaliser plus d'une centaine de projets routiers majeurs portant la densité du réseau routier bitumé de 0,34 Km pour 1000 habitants en 2020 à 0,39 Km pour 1000 habitants en 2024. Le linéaire du réseau routier est passé de 55 000 km en 2010 à 121 873,93 km en 2024 dont, 10 575,94 km bitumés, soit 8,67% du linéaire du réseau routier total. La SND30 a prévu de bitumer 6000 km de nouvelles routes sur la période 2020-2030, et de faire passer la densité du réseau bitumé pour 1000 habitants de 0,32 en 2020 à 0,48 en 2030. En 2024, le cumul de nouvelles routes bitumées sur la période de mise en œuvre de la SND30 est estimé à 2 042,88 km sur un objectif intermédiaire de 3000 km, soit environ 68%. De façon spécifique :

- 2 170 Km de routes ont été nouvellement construites, par rapport à une cible intermédiaire de 3 000 Km. Soit une performance de 72,33%. Pour ce qui est des routes nationales encore en terre, 1 177 Km ont été bitumées ;

- 1 200 Km de routes bitumées ont été réhabilitées, sur une cible intermédiaire de 1 500 Km, soit une performance de 80% ;

- 6 721 ml d'ouvrage d'art ont été construits ou reconstruits ;

- en moyenne 4 000 km de routes en terre sont entretenues chaque année sur toute l'étendue du pays.

326. Ces importantes réalisations ont contribué significativement : (i) à l'amélioration de l'intégration régionale et à la facilitation des échanges avec les pays de la sous-région Afrique Centrale ; (ii) à la mobilité interlocalité à travers la connectivité par la route ; (iii) au désenclavement des grands bassins de production en soutien à la politique d'import-substitution.

327. En ce qui concerne l'intégration régionale et la facilitation des échanges avec les pays voisins, la modernisation des infrastructures routières a porté sur la construction ou la reconstruction :

- des autoroutes Yaoundé-Douala (phase1,60Km) et Kribi-Lolabé (38,5Km) ;
- des routes sangmelima-Bikoula-Djoum-Mintom-Lélé-Ntam-Mbalam y compris Djoum-Yen (234,5Km) ; Mbalmayo-Sangmelima (75Km) ; Nsimalen-Mbalmayo-Ebolowa (87,8Km) ; Nkolessong-Nding-Mbgaba (141,23) ; Maroua-Mora (62Km) ; Entrée Est de Douala (phase1, 13,09Km) ; Babadjou-Matazem-Bamenda y compris certaines routes communales (45,5Km) ; Manki-Pont de la Mapé (25,8Km) et Kumba-Kumbe Bakundu-Nfaitock (49,16Km) ;
- Pont sur le logone (620 ml) ; Cross River (410 ml) ; Pont entre le Cameroun (Yagoua) et le Tchad (Bongor) ;
- Remplacement des buses par des dalots sur le corridor Douala-Ndjamena (1350,1ml).

328. En ce qui concerne le transport urbain de masse, le Projet BRT de Yaoundé a connu la finalisation de l'étude conceptuelle, tandis que les études détaillées sont en cours ; les études de faisabilité du Projet cableway de Yaoundé sont achevées. Pour ce qui est de la réhabilitation du réseau de bus conventionnel et de construction de train de banlieue de Yaoundé, l'accord de financement des études est signé et la contractualisation en cours. S'agissant du Projet BRT de Douala, les études détaillées sont achevées, les accords de financement signés et la mise en œuvre est en cours. Le Projet Bus conventionnel de Garoua est rendu à la phase des travaux infrastructures et d'acquisition des bus.

329. Dans le cadre de la mobilité inter localités à travers la connectivité par la route, les interventions majeures ont porté sur la construction ou la reconstruction :

- des routes Batchenga-Ntui-Yoko-Léna-Tibati y compris certaines routes communales (451,5Km) ; Yaoundé-Bafoussam-Babadjou (289,99Km) ; Mbama-Messamena (48,44Km) ; Mengong-Sangmélima (83,82Km) ; Bamenda-Bambili et Bamali junction-Bambalang Beach en enduit superficiel (42Km) ;
- des ponts sur la Benoué (406ml) ; sur la Dibamba (447ml) ; sur le Nyong (228ml) ; sur le Mayo Galké (144ml) ; sur le Mayo Soulabé à Banyo (17ml) ; sur le Ntem à Kakar (12ml) ; ainsi que des ponts en bétons armés ou précontraints (532,4ml) ;
- du deuxième pont sur le wouri et des aménagements complémentaires (1502ml) ; et sur le Nyong (228ml).

330. S'agissant du désenclavement des grands bassins de production en soutien à la politique d'import-substitution, les principales réalisations ont porté sur les routes Mandjou-Akokan-Batouri (90Km) ; Maroua-Bogo (38,34Km) ; Bonepoupa-Yabassi (51,3Km) ; Ndop-Kumbo (60,5Km) ; les sections déjà réalisées des routes dites de désenclavement du bassin agricole de l'Ouest (137,17Km) ; Akonolinga-Carrefour Yii (23,20Km), Awae-Esse (phase1, 40Km) ; Bazou-Tongo-Milombé (41,8km) ; Bamougoum-Littoral-Ouest-Melong (85,04Km) ; Carrefour Ekong-Carrefour Biyebe (18Km) ; Ngolbang-Zoétélé-Sangmelima-Mezesse-Meyomessala (65Km) et les sections déjà livrées des routes communales de Meyomessala (104,5Km) ; de la route d'accès à la cimenterie de Nomayos (5,92Km) ; de la voie d'accès à la centrale hydroélectrique de Memve'ele ; Olama-Bingambo et Grand Zambi-Kribi dans le cadre du désenclavement de la zone industrielle de kribi (159,15Km) ;

331. Par ailleurs, la livraison dans les prochaines années des projets en cours devrait permettre de réaliser 3 375 Km de route et de résorber ainsi le retard apparent.

332. S'agissant de la prévention et la sécurité routière, les actions menées ont permis de porter le taux de réduction du nombre d'accidents à 26% en 2023 par rapport à 2020, la cible étant une réduction de 50% en 2025. Ces actions ont porté sur un ensemble de réformes menées dans la production et la sécurisation des titres de transports tels que les permis de conduire, les cartes grises et les visites techniques. Les campagnes de sensibilisation et le suivi des acteurs du secteur ont également été réguliers. A titre d'illustration, en vue de prévenir les accidents de la route impliquant les bus, le MINT a signé un Partenariat Public-Privé (PPP) en 2022 avec le groupement MTN-CAMTRACK pour la gestion et le suivi centralisés du transport routier interurbain, à travers la solution de contrôle des comportements à risques des chauffeurs, l'identification des zones accidentogènes, l'alerte, ainsi que la reconstitution des accidents afin d'en définir les causes et d'établir les responsabilités. Plus de 350 bus en sont équipés.

333. Plusieurs actions relatives à : la gestion de la sécurité routière, la sécurité des routes et mobilité, la sécurité des véhicules, la sécurité des usagers de la route et les soins après accidents ont été réalisées, notamment :

- la mise en œuvre de la nouvelle stratégie nationale de prévention et sécurité routières ;
- la mise en place d'un corps des experts en sécurité routière avec la sortie officielle de la première promotion ;
- la systématisation des opérations d'enlèvement des obstacles et des véhicules en panne ou mal garés sur les axes routiers ;
- la réalisation des audits/inspections systématiques de sécurité routière sur les routes nationales et autoroutes en construction ou en réhabilitation ;
- la signature de la Charte Africaine sur la sécurité routière ;
- la restructuration et le renforcement des capacités opérationnelles des Officiers de Police Judiciaire à compétence spéciale (OPJs) sur l'ensemble du territoire national.

334. Par ailleurs, les actions entreprises dans le cadre de la modernisation du sous-secteur des transports routiers, ont conduit à la mise en œuvre de diverses réformes et solutions permettant d'adresser efficacement les facteurs de risques d'accidents. Elles incluent également la dématérialisation des procédures et les systèmes d'information en ligne, pour permettre à l'usager du service public de bénéficier d'un accès rapide à l'information et de recevoir un meilleur traitement.

335. Concernant le transport urbain de masse, une stratégie de mise en place d'un système de transport urbain de masse dans les chefs-lieux de régions, soutenue par le plan de mobilité urbaine a été élaborée en collaboration avec le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU). Celle-ci a pour objectif général de présenter clairement les mécanismes d'accompagnement technique, institutionnel et financier des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), dans l'optique de mettre sur pied des systèmes de transport urbain de masse efficaces, selon les spécificités de chaque ville.

336. Transport maritime et fluvial : les actions mises en œuvre ont essentiellement porté sur la construction et la réhabilitation des infrastructures de transport maritime ; le renforcement de la sûreté et de la protection de l'environnement du secteur maritime, fluvial et lacustre et le renforcement du cadre normatif et institutionnel du secteur maritime. Au rang des principales réalisations, l'on peut relever : (i) la finalisation de la construction du Port en eau profonde de Kribi dans sa phase 2 dont la cérémonie de mise en exploitation a eu lieu le 09 mai 2025 ; (ii) l'achèvement de la construction du système d'alimentation en eau potable du Port de Kribi et de ses dépendances ; (iii) l'aménagement de 5 km de voies de desserte y compris une aire de stationnement de 20 000 m^2 pour camions en zone avale au port de Douala-Bonabéri ; (iv) la construction de 5 km de voies de contournement et 5 km de voies de desserte au Port de Douala ; (v)

l'acquisition du nouveau progiciel de gestion portuaire et la mise à niveau du site de secours au PAD.

337. En outre, des études en vue de la restructuration du Chantier Naval et Industriel du Cameroun (CNIC) se poursuivent. Elles permettront de réhabiliter cet opérateur stratégique du domaine maritime aux fins du relèvement des activités navales restées longtemps en hibernation.

338. L'ensemble de ces actions ont permis de faire passer le volume du trafic fret importé sur les places portuaires nationales de 10,596 millions de tonnes en 2021 à 10,464 millions de tonnes en 2022, soit une baisse de 1,25 %. Le volume du trafic fret exporté quant à lui est passé de 10,725 millions de tonnes en 2021 à 11,379 millions de tonnes en 2022, soit une hausse de 6,1 %. Le délai de passage portuaire à l'import est passé de 13 jours en 2021 à 11 jours en 2022.

339. En termes de perspectives, des études ont été réalisées en vue de l'aménagement d'une Zone Industrielle Intégrée au port de Kribi sur une superficie d'environ 2 000 hectares. La recherche de financement est en cours et les travaux de la première phase devraient démarrés incessamment. Par ailleurs, le Gouvernement compte procéder à l'actualisation de l'étude de faisabilité du port en eau profonde de Limbé réalisée en 2009, des négociations sont en cours à cet effet avec certains partenaires privés. La poursuite de la modernisation du Port de Douala et la préparation des projets de construction d'un terminal minéralier et d'un terminal hydrocarbure au Port de Kribi constituent également des actions futures dans le secteur.

340. Transport ferroviaire : Dans une optique de poursuivre l'objectif visé qui est de construire 1 500 km de chemin de fer à l'horizon 2030, le cadre légal dans le domaine ferroviaire s'est enrichi en 2023 en la faveur de la Loi N° 2023/010 du 25 juillet 2023 régissant le secteur ferroviaire au Cameroun. Cet important outil pose les bases d'une séparation de l'exploitation du service ferroviaire de la gestion du patrimoine ferroviaire. Elle renforce le dispositif institutionnel par la création d'une Société de Patrimoine et d'une Autorité de régulation et de sécurité ferroviaires. Elle édicte des règles plus adaptées en matière de gestion du réseau, un meilleur encadrement des professions et du personnel technique ainsi que le renforcement du dispositif de sûreté et de sécurité. Ce nouveau cadre est mieux adapté aux défis et opportunités que présente le secteur, notamment l'extension du réseau ferré national à la faveur des initiatives de Partenariats Publics privés.

341. La composante ferroviaire du Projet de Transport Multimodal, a permis le renouvellement de 175 km de voie ferrée répartis sur le tronçon Batchenga-Ka'a (environ 138 km) ainsi qu'en zone urbaine dans les villes de Douala et Yaoundé (37 km). De plus, ce programme a permis la réhabilitation de 68 ponts ferroviaires. En outre, les travaux de modernisation du système de signalisation et l'automatisation des passages à niveaux dans les villes de Douala et de Yaoundé ont été réalisés.

342. La réhabilitation de l'ensemble du réseau national se poursuivra à travers la composante N°2 du programme des investissements ferroviaires en cours de préparation. Cette composante permettra la réhabilitation de 568 km de voie supplémentaires, dont 238 km sur le Transcam I (entre Douala et Yaoundé) et 330 km sur le Transcam II (entre Bélabo et Ngaoundéré). Elle permettra également la poursuite du projet de modernisation des équipements de gestion centralisée du trafic, ainsi que la réhabilitation des ouvrages (ponts, viaducs, tunnels, ouvrages hydrauliques) entre Douala et Ngaoundéré. Pour la mise en œuvre de ce programme, l'Etat bénéficie de l'assistance de plusieurs bailleurs de fonds, à savoir l'UE (don de 23 millions d'Euros soit FCFA 15 milliards), la BEI (prêt de 106 millions d'Euros soit FCFA 69,5 milliards) et l'AFD (prêt de 126 millions d'Euros soit FCFA 82,7 milliards) en ce qui concerne le renouvellement du Transcam II Bélabo-Ngaoundéré, et la Banque Mondiale en ce qui concerne le renouvellement du Transcam I Douala-Yaoundé, qui sera réalisé à travers le projet Régional pour l'Amélioration de la Performance du Corridor rail/route Douala-N'Djaména (PCDN), d'un

coût de 275,9 millions d'Euros soit FCFA 181 milliards.

343. Par ailleurs, en 2022, un contrat de partenariat pour la construction du chemin de fer reliant Mbalam à Kribi avait été signé. Ce contrat concerne la construction d'un chemin de fer devant permettre d'acheminer le fer de Mbalam ainsi que la production du minerai de fer extrait du sous-sol congolais à Nabeba au port de Kribi. Un avenant a été conclu en 2025 pour une mise à jour du calendrier. Ce projet, associé à celui de la construction d'un terminal minéralier au Port de Kribi a un coût de 5 400 milliards de FCFA et sera entièrement financé en mode PPP par le Consortium constitué à cet effet. L'infrastructure comprendra notamment un chemin de fer à double voie ; un rail pour le déchargement des wagons ; un chantier de ravitaillement et d'entretien des voies dans le terminal ; une gare de triage principale avec des installations d'exploitation et de maintenance ; 510 km de ligne principale, 6 embranchements de passage, et un système de contrôle et de signalisation des trains.

344. En perspectives, des investisseurs manifestent de plus en plus leurs intérêts à accompagner le Gouvernement dans la réalisation de certains projets d'infrastructures ferroviaires. Il s'agit notamment du :

- projet de construction de la ligne ferroviaire Edea-Kribi-Lolabe-Campo (185 km) ;
- projet de construction de la ligne ferroviaire Ngaoundéré-Ndjamena (850 km) ;
- projet de construction de la ligne ferroviaire Douala-Ngaoundéré (950 km) ;
- projet de construction de la ligne ferroviaire Douala-Limbe-Idenau (110 km).

345. ***Transport aérien*** : Pour ce qui est du transport aérien, l'aéroport international de Yaoundé-Nsimalen a été mis à niveau et certifié conforme en 2022 tandis que le processus de certification de l'aéroport de Douala se poursuit, la notification à ADC de l'acceptation de la demande formelle a été faite par la CCAA en date du 19 juin 2023. Le secteur aéroportuaire présente une évolution du trafic fret aérien de 17,3 % en 2022 par rapport à 2021, tandis que celui de l'évolution du trafic passager est de 17,5%. Sur les plans juridique et opérationnel, certaines initiatives ont été prises entre 2022 et 2023. Il s'agit notamment: (i) du changement de statut juridique des aéroports déjà immatriculés ou en cours d'immatriculation pour passer du domaine privé de l'Etat au domaine public artificiel ; (ii) la reconstitution des limites et extensions des domaines aéroportuaires de Kribi, Bertoua, Tiko, Garoua et Koutaba ; (iii) la signature du décret portant classement des parcelles abritant les installations de l'aéroport de Ngaoundéré au domaine public artificiel ; (iv) la signature du décret portant indemnisation des personnes dont les biens ont été impactés par le processus d'extension de l'aéroport de Ngaoundéré ; (v) la poursuite de la construction du centre de formation aux métiers de l'aviation civile.

346. En outre, quelques faits majeurs méritent d'être soulignés. Il s'agit entre autres : de l'inauguration par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en date du 10 mai 2023, de l'Ecole de Formation de la CCAA (EFO) ; de la signature du décret n°2023/452 du 18 octobre 2023 approuvant et rendant exécutoire le Programme National de Sûreté de l'Aviation Civile (PNSAC) ; la ratification, par décret n°2023/316 du 1er août 2023, de l'Accord relatif aux services aériens entre le Cameroun et l'Algérie, signé le 24 février 2021 à Yaoundé. A travers ce dernier acte, les autorités Algériennes ont manifesté leur volonté de desservir le Cameroun via la compagnie Air Alger. Le vol Inaugural de ladite compagnie a eu lieu le 12 octobre 2023.

347. S'agissant de l'offre de service de transport aérien, le Plan de redressement de la compagnie aérienne nationale CAMAIR-CO a été élaboré et adopté. Un nouvel opérateur a obtenu un certificat de transporteur aérien et la relance de l'offre nationale des services aériens a permis à la CAMAIR-CO de concentrer le réseau de la desserte domestique sur la liaison Douala/Yaoundé avec 28 fréquences hebdomadaires. Les villes de Garoua et Maroua sont restées connectées avec les capitales

Douala et Yaoundé, respectivement avec quatre (04) et trois (03) fréquences hebdomadaires, les villes de Bafoussam et Ngaoundéré quant à elles bénéficient respectivement de trois (03) et cinq (05) fréquences hebdomadaires. En outre, les études d'Avant-Projet Sommaire sont en cours, en vue de l'aménagement des aéroports de Bertoua, de Tiko et de Kribi.

348. En perspective, dans le cadre du contrat de performance signé entre l'Etat et Camair-Co en 2025, il est prévu le renforcement de sa flotte à travers la révision des deux moteurs MA60 TJ QDB et l'acquisition en propriété d'un Boeing 777/787 et d'un Boeing 777-800. Camair-Co est d'ailleurs en négociation suffisamment avancée avec la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) et des banques locales pour la mobilisation d'environ 73 milliards pour le financement du projet d'expansion de Camair-Co. Ce dernier prévoit des travaux de réhabilitation et de conditionnement d'aéronefs ainsi que des acquisitions et des formations. Dans le même ordre d'idées, ADC est en train de finaliser la maturation du projet de Rénovation de l'Aérogare passagers de l'Aéroport International de Douala.

349. ***Météorologie :*** Dans le but d'améliorer la production et la vulgarisation des informations météorologiques d'une part et de fournir des données fiables pour des prévisions météorologiques et climatologiques d'autre part, une attention particulière est accordée au programme d'acquisition des nouveaux équipements notamment les équipements de transmission des données pour les stations météorologiques manuelles et les Centres de Veille. En outre, d'autres activités ont été réalisées parmi lesquelles : (i) la collecte, la centralisation, l'exploitation des données disponibles venant des stations météorologiques sur le territoire national ; (ii) l'élaboration et la fourniture des prévisions marines pour les activités portuaires du Port Autonome de Kribi (PAK) et du Port Autonome de Douala (PAD) ; (iii) la poursuite du processus de mise en place du Cadre National pour les Services Climatologiques ; (iv) le lancement d'un site web et d'une application mobile de diffusion des informations météorologiques ; (v) la production et la diffusion d'un bulletin climatique national à l'échéance bimensuelle, adressé aux points focaux officiels et au grand public ; (vi) la production et la diffusion des bulletins agro météorologiques et des bulletins d'assistance à l'élevage avec une échéance décadaire, mensuelle et saisonnière.

350. En matière de coopération, dans le domaine de la recherche, on peut relever la signature d'un mémorandum d'entente entre le Cameroun et le Maroc dans les domaines de la Météorologie et de la Climatologie. Par ailleurs, la Chine, à travers son service météorologique, a offert au Cameroun, un Studio Météo média constitué d'une caméra de dernière génération, des projecteurs scéniques, des écrans de visualisation, des platines et bien d'autres équipements. En termes de performance, la mise en œuvre de ces actions ont permis d'améliorer globalement les services de météorologie.

4.3. Infrastructures de télécommunications

351. Dans la perspective de la contribution des infrastructures de télécommunication à la transformation structurelle de l'économie, le Gouvernement s'est fixé pour objectif principal au terme de l'horizon 2030, de poursuivre le développement d'un écosystème numérique de dernière génération et en faciliter l'accès au plus grand nombre en assurant un espace numérique performant et sécurisé, avec un indice d'accès au numérique de 0,4.

352. A l'horizon 2025, il était entre autres questions : (i) d'achever les projet National Broadband Network II, de mise en service du Réseau National des Télécommunications d'Urgence (RNTU) et Central African Backbone ; (ii) de poursuivre le déploiement du réseau hinterland de fibre optique sur une un linéaire d'au moins **25 000 km** ; (iii) d'améliorer le cadre de régulation du secteur ; (iv) de passer totalement de l'analogique au numérique ; (v) de développer des parcs numériques ; (vi) de disposer d'un niveau de fracture numérique inférieur à **60%** ; (vii) d'avoir un taux de pénétration d'internet de **70%** ; (vii) d'avoir un indice de développement des TIC d'au moins **4,5**.

353. Parvenu à mi-parcours de la SND30, l'évaluation de l'atteinte des objectifs susvisés se présente comme suit :

Indicateurs/Extrants	Baseline 2020	Objectifs à atteindre à l'horizon 2025	Objectifs atteints à l'horizon 2025	Ecarts
Projet National Broadband Network II,	En cours	Achevé		
Projet de mise en Réseau National des Télécommunications d'Urgence	En cours	Achevé		
Projet Central African Backbone	En cours	Achevé		
Linéaire de fibre optique déployé	23 000 Km	Supérieur à 25 000 Km	24 000 Km	1000 Km
Fracture numérique	58 %	Inférieur à 50 %	35%	
Indice de développement des TIC	2,68	Supérieur à 4,5	5	
Taux de pénétration de l'Internet	52%	70%	65%	5%

354. A l'analyse des indicateurs et extrants du tableau ci-dessus, il ressort que :

- le Projet Central African Backbone présente un taux d'exécution de 70% et a connu des retards significatifs dans son achèvement en raison notamment de la situation sécuritaire dans les régions du Sud-Ouest, Nord-Ouest et Extrême-Nord ;
- le linéaire de fibre optique a évolué de 23 000 Km en 2020 à 24 000 Km en 2025. Cependant cette évolution reste inférieure à l'objectif fixé qui est d'un minimum de 25 000 Km. Il en ressort donc un gap minimal de 1000 Km ;
- l'indice de développement des TIC est en nette amélioration. Selon la nouvelle méthodologie de l'Union Internationale des Télécommunications (IUT) adoptée en 2023, l'indice de développement des TIC du Cameroun est passé de 36,8 en 2023 à 44,2 en 2024. Malgré cette progression, le Cameroun reste en dessous de la moyenne mondiale qui est de 72,8 sur 100 et de l'Afrique qui est de 47,4. Il convient de rappeler que la SND30 prévoyait que cet indice soit supérieur à 4,5 depuis 2020. Ceci atteste donc à suffisance les retards dans son évolution au vu de sa valeur en 2025 ;
- la fracture numérique a diminué de 58% à 35% sur la période 2020-2025. Cette diminution va au-delà de ce qui était prévu par la SND30 à cette période ;
- le taux de pénétration d'internet est passé de 52% en 2020 à 65% en 2025. Cette augmentation reste néanmoins inférieure à la cible de la SND30 qui est de 70%. Il en résulte donc un gap de 5%.

355. En ce qui concerne le déploiement des infrastructures haut débit, il s'est agi au cours de ladite période de : (i) le renforcement du backbone national et interconnexion aux câbles sous-marins (ACE, WACS) pour sécuriser l'accès international ; (ii) la signature de plusieurs accords de consortiums publics-privés pour l'extension de plus de 4 500 km de fibre optique ; (iii) la mise en place du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATNUC) ; (iv) la modernisation de 1 200 sites BTS en zones périurbaines et rurales ; et (v) le lancement de la 5G expérimentale dans les grandes villes Douala et Yaoundé.

356. En termes de performance, l'Indice de Développement des TIC (IDI) a faiblement évolué entre 2020 et 2024, passant de 42,5 à 44,2 au cours de la période, selon l'Union Internationale des Télécommunications. Quant au taux de pénétration de l'Internet, il est passé de 52,69% en 2020 à 56,76% en 2022 et à 65% en 2023. S'agissant de la gouvernance et de la sécurité, l'Indice National de Cybersécurité (INC) qui apprécie le niveau de sécurité du cyberspace national est passé de 0,09 en 2020 à 0,15 en 2022, pour se situer à 0,48 en 2024. En termes de couverture du réseau, 95% de la population est couverte en 2024 par au moins la

3G, contre 82% de taux de couverture par la 4G/LTE.

4.4. Infrastructures hydrauliques et d'assainissement

357. L'objectif du Gouvernement dans ce domaine est d'améliorer significativement la production de l'eau potable en milieu urbain et rural de manière à la porter à **2 500 000 m³ par jour** en 2030, construire et réhabiliter les infrastructures d'assainissement afin de porter le taux d'assainissement[5] à **60%** et le taux d'accès à l'eau potable à 90%.

358. Pour ce faire, à l'horizon 2025, les actions suivantes étaient envisagées :

(i) décentraliser l'approvisionnement public de l'eau potable ;

(ii) promouvoir les initiatives privées d'accès à l'eau potable dans les localités non couvertes par le réseau public ;

(iii) définir et renforcer un cadre juridique de régulation dans le secteur ;

(iv) mettre en place un régulateur dans le secteur de l'eau ;

(v) disposer des capacités installées en eau potable supérieures à 1 000 000 m3 par jour ;

(vi) étendre les réseaux de drainage des eaux de pluie dans les centres urbains ;

(vii) construire et réhabiliter les réseaux d'égouts en milieu urbain et périurbain ;

(viii) disposer d'un taux d'accès aux infrastructures d'assainissement de l'ordre de **65%**

359. Parvenu à mi-parcours de la mise en œuvre de la SND30, l'évaluation de l'atteinte des objectifs susvisés se présente comme suit :

Indicateurs/Extrants	Baseline 2020	Objectifs à atteindre à l'horizon 2025	Objectifs atteints à l'horizon 2025	Ecarts
Décentraliser l'approvisionnement public de l'eau potable	Non effectif	Effectivité de la décentralisation de l'approvisionnement public de l'eau potable	Les CTD ne disposent pas suffisamment de ressources pour une effectivité de ce service, malgré les ressources financières qui leur transférées ainsi qu'une l'assistance technique à travers les services techniques déconcentrés du MINEE	
Renforcement du cadre juridique et réglementaire du secteur à travers la vulgarisation de la PNE, la révision de la loi de 1998 ainsi que l'avenant N°1 au contrat de concession de la CAMWATER	Non effectif	Existence d'un cadre juridique de régulation	Inexistence d'un cadre juridique de régulation r	
Mettre en place un régulateur dans le secteur de l'eau	Non effectif	Existence d'un régulateur dans le secteur de l'eau	Inexistence d'une entité en charge de réguler le secteur de l'eau. Cependant, la loi de 98 a été révisée et son projet de révision est en cours de validation et	

[5] ***Le taux d'assainissement*** *fait généralement référence à la proportion de la population ayant accès à un système d'assainissement amélioré. Il s'agit d'un indicateur utilisé pour mesurer les progrès en matière d'accès à des services d'assainissement adéquats et hygiéniques (par exemple, toilettes, fosses septiques, égouts).*

			prévoit la mise en place d'un régulateur du secteur	
Capacités installées d'eau potable	823 848 m³/j	Supérieur à 1 000 000 m³/j	1 120 000 m³/j	
Taux d'accès à l'eau potable	70%	80%	77%	3%
Taux d'accès aux infrastructures d'assainissement	60 %	65 %	62,3 %	2,7 %

360. Les données montrent que la décentralisation dans les services publics d'approvisionnement en eau potable n'est pas encore effective. En effet, les CTD ne disposent pas suffisamment de ressources financières, humaines et matérielles pour financer, réaliser, exploiter et maintenir les ouvrages hydrauliques. De même, il n'existe pas encore un cadre juridique relatif à la régulation du secteur de l'eau ni une entité publique en charge de cette régulation. Toutefois, des actions se poursuivent, pour la mise en œuvre du Projet d'Alimentation en Eau et d'Assainissement en Milieu Rural au Cameroun (PAEA MRU) et du projet de réhabilitation de 350 stations scanwaters.

361. En outre, les capacités installées en matière d'eau potable sont passées de **823 848 m³/j** à environ **1 120 000 m³/j soit un gain de l'ordre de 296 152 m³/j** du fait notamment de l'achèvement des travaux du projet PAEPYS. Cette évolution se rapproche de celle de la cible de la SND30 qui devrait être d'au moins **1 000 000 m³/j** dans la perspective d'atteindre **2 500 000 m³/j** dans les cinq prochaines années.

362. Le taux d'accès aux infrastructures d'assainissement améliorées a quant à lui évolué de 60% en 2020 à 62,3% en 2021, selon l'Enquête Nationale sur l'Accès à l'Énergie, l'Eau et à l'Assainissement (ENACE-1), réalisée en 2021 au niveau national auprès de 10 000 ménages, par le MINEE avec l'appui technique de l'INS. Cette enquête révèle aussi que le taux d'accès à l'eau potable a évolué de 70% à 77% sur cette même période, dont 92% en milieu urbain et 60% en milieu rural. Cette faible évolution se justifie par une forte dégradation des infrastructures d'assainissement existantes au cours de cette période. Il en résulte donc un gap de 2,7% au vu de la cible de la SND30 qui est de 65%.

363. Globalement, sur la période 2020-2024, le Gouvernement a déployé un ensemble d'initiatives pour renforcer les infrastructures hydrauliques et améliorer l'accès à l'eau potable. Selon la 5ème Enquête Camerounaise auprès des Ménages (ECAM5) réalisée en 2022 par l'Institut National de la Statistique, la proportion des ménages ayant accès à l'eau potable a désormais franchi les 80%. Ce taux était de 61% en 2014 selon ECAM4. En termes de réalisations, on note principalement la finalisation des travaux de réalisation du Projet d'Approvisionnement en Eau Potable de la ville de Yaoundé et ses environs à partir du fleuve Sanaga (PAEPYS) dont l'entrée en service en août 2024 permet désormais d'injecter plus de 300 000 m³ (extensible à 400 000 m³) d'eau potable par jour dans le réseau, couvrant les besoins de plus de 1 000 000 d'habitants. Il convient également de relever le lancement de la deuxième phase du Projet de desserte en eau potable, dont l'objectif général est d'étendre et de remettre à niveau les Stations de production d'eau potable dans les villes de : Garoua-Boulai, Dschang, Yabassi, Maroua et Garoua. En outre, la préparation du Mégaprojet d'Alimentation en Eau potable de la ville de Douala et de ses environs à partir du fleuve Wouri, à hauteur de 400 000 m³/j, se poursuit. Pour ce projet spécifique, les études APS/APD sont finalisées et les conventions géotechniques sont en cours.

Encadré 2 : Mise en œuvre de quelques projets d'hydraulique et d'assainissement

1. **Projet d'Alimentation en Eau Potable de la ville de Yaoundé et ses environs à partir du fleuve Sanaga (PAEPYS)** : Les installations du PAEPYS ont été mises en service le 20 août 2024. Elles fournissent depuis lors un volume d'eau supplémentaire de 300 000 m³/jour, permettant de couvrir les besoins en eau potable des populations de la ville de Yaoundé et ses environs au-delà de l'année 2040. Pour assurer une intégration harmonieuse de l'eau du PAEPYS dans le réseau de distribution actuel de la CAMWATER, il est prévu la mise en œuvre d'un projet de reconfiguration du réseau de la ville de Yaoundé. Dans le cadre de ce projet, il est également prévu la réalisation de nouvelles stations de pompage et de reprise, la construction de nouveaux réservoirs de stockage, l'extension des réseaux secondaires et tertiaires, et le branchement d'au moins 100 mille nouveaux ménages. En attendant la réalisation du projet susmentionné, la CAMWATER a bénéficié d'un appui spécial du Gouvernement d'un montant d'environ 10 milliards FCFA pour la réalisation des travaux du Projet d'Urgence pour une Meilleure Intégration du PAEPYS (PUMIP) en vue d'atteindre le maximum des populations qui résident dans les quartiers périphériques de la ville Yaoundé et dans les banlieues. Il s'agit entre autres de la construction d'environ 100 km de canalisation et la réalisation de 200 mille nouveaux branchements ; ce qui permettra de couvrir les besoins supplémentaires d'au moins 1 000 000 d'habitants de Yaoundé et environs, avant la fin de l'année 2025. A date, le taux d'exécution du PUMIP est de 70%.
2. **Mégaprojet d'Alimentation en Eau Potable de la ville de Douala et ses environs** à partir du Wouri : A l'instar du PAEPYS, le Gouvernement a entrepris la mise en œuvre d'un projet d'alimentation en eau potable de la ville de Douala et ses environs, à partir du fleuve Wouri. Ce projet a vocation à renforcer la production en eau potable dans la ville de Douala avec une offre supplémentaire de 400 000 m3/jour. En fin 2024, les études d'Avant-Projet Sommaire, Détaillé et d'Impact Environnemental et Social ont été achevées, l'assistance géotechnique avec le LABOGENIE se poursuit, les travaux des Commissions de Constat et d'Evaluation des biens mis en cause (CCE) des Départements du Moungo et du Wouri se poursuivent.
3. **Projet d'Amélioration de la desserte en Eau Potable de neuf (09) villes** : Les travaux de la deuxième phase du Projet d'Amélioration de la desserte en Eau Potable de neuf (09) villes qui doivent être réalisés dans un délai de 36 mois, affichent au mois de mai 2025, un taux d'avancement global de 49,25 % pour l'ensemble des villes concernées, soit 12,37 % pour Maroua, 16,82 % pour Garoua et 3,74 %, 2,28 % et 5,06 %, respectivement pour Garoua-Boulaï, Yabassi et Dschang. Le projet permettra à terme d'améliorer de manière significative la desserte en eau dans ces villes, avec une production journalière supplémentaire totale de 108 000 m³.
4. **Projet de réhabilitation de 350 stations SCANWATER :** Le projet vise la remise en état de fonctionnement de 350 stations SCANWATER existantes sur l'ensemble du territoire, avec comme innovation, l'alimentation desdites stations en énergie solaire. La première phase de ce projet qui a obtenu le visa de maturité, concerne 239 stations SCANWATER dans six (06) Régions du Cameroun (Adamaoua, Est, Centre, Sud, Littoral et Ouest). La signature de la convention de financement y afférente est attendue en vue du démarrage effectif des travaux : à date, les discussions se poursuivent entre le Gouvernement, le Partenaire Technique chinois (SINOMACH) et les banques locales. La réalisation des études d'Avant-Projet Sommaire (APS) et d'Avant-Projet Détaillé (APD) pour les Régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest est achevée.
5. **Plan d'Urgence Triennal pour l'amélioration de la croissance économique (PLANUT), volet Eau :** Le projet consiste en la réalisation sur le territoire national de 19 systèmes d'Adduction d'Eau Potable et 900 forages équipés de pompe à motricité humaine (PMH) pour la première phase (PLANUT I) et la construction de 1 057 forages PMH dans les régions septentrionales pour la deuxième phase (PLANUT II). Cette deuxième phase fait partie du Projet de construction de 3 000 forages PMH dans le Septentrion. En fin 2024, 1 794 forages et 19 AEP ont été réalisés. En outre, les discussions relatives à la recherche de financement se poursuivent pour la mise en œuvre d'une 3ème phase du PLANUT visant notamment la construction de 1 926 forages PMH dans ces régions.
6. **Projet d'Etudes et de Préparation d'un Programme d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement en Milieu Rural (MRU) :** ce projet qui consiste en la mise sur pied (1) d'une cartographie des ouvrages hydrauliques sur l'étendue du territoire national à l'effet de permettre la mise en œuvre du Système d'Information en Eau (SIE) ; (2) la réalisation de 350 APS et APD de 300 mini-système d'Adduction en Eau Potable en vue de

l'accès d'environ un million d'âmes supplémentaires à l'eau potable ; (3) le renforcement de capacité des acteurs du secteur (MINEE et CTD) dans la chaine de réalisation des ouvrages d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement ; (4) l'évaluation des ressources en eau ; des campagnes de sensibilisation à l'assainissement total piloté par les communes. A ce jour toutes activités sont achevées ; (5) la réalisation des des études APS, APD et EIES pour la construction de cinq (06) retenues collinaires et l'aménagement de 1 024 hectares de périmètres irrigués dans la région du Nord. Il s'agit des sites de Barkehi et Ndjam-Badi dans le Département de la Bénoué, Poli dans le Département du Faro, Mousgoy et Bassira dans le Département du Mayo-Louti. Dans le cadre de la préparation du programme SEWASH (avec l'appui de la Banque Mondiale) et du Programme de développement de l'agro-industrie dans le septentrion (avec l'appui de la Banque Africaine de Développement), des études complémentaires au PEMVEP sont en cours de réalisation. Il s'agit : (i) des études de danger et de sécurité de barrages, (ii) des études sur la résilience aux changements climatiques, (iii) des plans d'action et de réinstallation, (iv) des plans de d'engagement des parties prenantes et (v) des plans de restauration des moyens de subsistance. A terme, les 19,2 millions de m^3 d'eau mobilisées seront affectées aux activités agricoles, pastorales et halieutiques.

7. **Programme de sécurisation des ressources en eau et d'amélioration de l'accès aux ouvrages et services d'eau potable et d'assainissement au Cameroun (SEWASH) :** financé avec l'appui de la Banque Mondiale, ce Projet vise à (1) renforcer le dispositif juridique et institutionnel du secteur de l'eau, (2) accroitre significativement l'accès aux services d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène, (3) créer de nouvelles infrastructures de mobilisation et de stockage de la ressource en eau, (4) améliorer la gestion des ressources en eau pour leur meilleure sécurisation. A ce jour, les services du Premier ont été saisis pour solliciter du Chef de l'Etat l'habilitation à la signature d'un emprunt de 121,3 milliards de FCFA pour la mise en œuvre de ce projet.

8. **Projet d'Alimentation en Eau et d'Assainissement en Milieu Rural (PAEA-MRU) :** Financé avec l'appui de la Banque Islamique de Développement, ce projet vise à améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement liquide dans les zones rurales du pays, à travers à la construction de systèmes d'approvisionnement en eau potable (AEP) dans soixante (60) villages, d'une part, et l'installation de 2 220 latrines dans les lieux publics (Hôpitaux, écoles et marchés), d'autre part. Rendu au mois de juin 2025, les activités suivantes ont été menées : (i) la finalisation de la collecte des données ; (ii) la révision des études de faisabilité (APS, APD et DAO) pour les systèmes d'AEP dans 60 villages ; (iii) la soumission du document de projet au MINEPAT pour suite de la procédure de recherche de financement.

4.5. Modernisation urbaine

364. Au titre de la SND30, l'objectif du Gouvernement dans ce secteur vise à moderniser les grandes villes, développer les villes moyennes ou secondaires capables de structurer l'activité économique dans l'espace urbain et concourant au développement des zones rurales environnantes, reconstruire et développer les zones sinistrées telles que le Nord-Ouest, le Sud-Ouest et l'Extrême-Nord, améliorer le cadre de vie des populations.

365. Pour ce faire, à l'horizon 2025, il était envisagé dans le secteur ce qui suit :

(i) l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de modernisation urbaine ;

(ii) l'accompagnement des CTD dans les initiatives de création des Sociétés d'Economie Mixte locales ;

(iii) la mise en place au niveau national d'un cadre incitatif à l'émergence des sociétés immobilières industrielles ;

(iv) la construction d'un minimum de 17 000 logements sociaux ;

(v) la promotion de l'accès à un habitat décent ;

(vi) la construction, l'aménagement et la mise à disposition des parcelles aux ménages ;

(vii) faire progresser à 70% la proportion de la population vivant dans un logement décent ;

(viii) disposer d'un habitat social à faible coût.

366. Parvenu à mi-parcours de la SND30, l'évaluation de l'atteinte des objectifs susvisés se présente comme suit :

Indicateurs/Extrants	Baseline 2020	Objectifs à atteindre à l'horizon 2025	Objectifs atteints à l'horizon 2025	Ecarts
Elaboration et mise en œuvre d'un programme de modernisation urbaine	Non effectif	Le programme est élaboré et mis en œuvre	Les travaux de modernisation urbaine sont en cours d'exécution	
Accompagnement des CTD dans les initiatives de création des Sociétés d'Economie Mixte locale	Non effectif	Effectivité de l'accompagnement des CTD dans les initiatives de création des Sociétés d'Economie Mixte locale	Les CTD ne sont pas accompagnées dans la création des Sociétés d'Economie Mixte locale	
Mise en place au niveau national d'un cadre incitatif à l'émergence des sociétés immobilières industrielles	Non effectif	Existence d'un cadre incitatif à l'émergence des sociétés immobilières industrielles	Inexistence d'un cadre incitatif à l'émergence des sociétés immobilières industrielles	
Disposer d'un habitat social à faible coût	Non effectif	Existence d'un habitat social à faible coût	Le coût de l'habitat social demeure élevé pour les couches défavorisées	
Construction, aménagement et mise à disposition des parcelles aux ménages	Non effectif	Les parcelles sont construites, aménagées et mises à la disposition des ménages	Les travaux de construction des parcelles n'ont pas encore débuté	
Construction de logements sociaux	2 500	Supérieur à 17 000	3 600	13 700
Proportion de la population vivant dans un habitat décent	40%	60%	47%	13%

367. A l'analyse des indicateurs et extrants du tableau ci-dessus, il ressort que la modernisation urbaine est en cours de mise en œuvre notamment à travers le programme de développement des infrastructures de transport urbain et de mobilité durable. Dans le cadre de ce programme, il faut souligner : la construction, la réhabilitation et l'entretien d'environ 762,348 km de voirie répartis en 356,97 km de voiries entretenues, 150,786 km de voiries réhabilitées et 254,622 km de voiries construites ; la construction de la section rase campagne de l'autoroute Yaoundé-Nsimalen. Il est envisagé le démarrage des travaux de construction de la section urbaine de l'autoroute Yaoundé-Nsimalen, la voie de contournement de la ville de Yaoundé, la mobilité urbaine dans la ville de Douala.

368. En outre, plusieurs autres travaux sont en cours, il s'agit du :

- Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes qui a permis de construire : (i) 35,077 km de voirie structurante dans les villes de Batouri (2,202 km), Douala (10,58 km), Ngaoundéré (7,043 km) et Yaoundé (14,905km) ; (ii) une station de traitement des boues de vidange construite à Ngombe à Douala ; (iii) 4,860 km de drains primaires construits ; (iv) 90,5 km de drains secondaires ; (v) 70 km de chemins piétons (trottoirs) ; (vi) 937 points lumineux dans les villes de Batouri (54), Douala (313), Ngaoundéré (181) et Yaoundé (389) ; et (vii) un centre médical d'Arrondissement (CMA) à Ndogpassi à Douala 3 ;
- le Programme C2D « Capitales Régionales » qui a permis la construction de : 68,51 Km de voiries structurantes dans les villes de Bafoussam (19 Km), Bertoua (18,51 Km), Garoua (19 Km) et Maroua (12 Km) ; 02 drains primaires de 880 ml à Garoua ; 05 Equipements marchands dans les villes de Bafoussam, Bertoua et Garoua ; 05 Espaces Publics (Parc S.E Paul Biya à Bafoussam de 8303 m^2 ; 500 visiteurs par jour, Parc Boisé à Garoua de 182 000 m^2, Jardin An 2000 de Garoua de 20 966 m^2, Parc Sembé Lecco à Bertoua de 34 000 m^2, etc.) et 320 projets de

Services urbains (toilettes publiques, points d'éclairage publics, etc…) ;

- le Programme National de Développement Urbain mis en œuvre dans les villes de Maroua, Garoua, Kumba, Yagoua, Ngaoundéré, Yaoundé, Douala, Kye-Ossi et Buéa, dont le démarrage a permis la mise en œuvre du plan transport et du plan vert de la ville de Ngaoundéré, avec pour principal objectif de limiter l'extension des grandes villes comme Yaoundé et Douala.
- La préparation du projet de construction de la voie de contournement de Yaoundé qui prévoit la réalisation d'une infrastructure routière en 2x2 voies de 90,54 Km, qui traversera les départements du Mfoundi, de la Lékié, de la Mefou-et-Afamba et de la Méfou-et-Akono, et la viabilisation de quatre pôles de développement urbain de 1 200 ha situés dans les communes de Mbankomo, Mfou, Soa et Okola ;
- La préparation du projet « Ville et gestion foncière durable » avec l'appui de la Banque Mondiale, qui a pour objectif d'améliorer l'accès à des infrastructures résilientes au changement climatique et d'améliorer les services d'administration foncière dans les zones urbaines ciblées ;
- Les Programmes de Reconstruction et de Développement des Régions sinistrées (Nord-Ouest, Sud-Ouest et Extrême-Nord) qui ont permis la construction, la réhabilitation et l'entretien des voiries et la constructions de plusieurs autres infrastructures.

369. Par ailleurs, on note que :

- l'habitat social au Cameroun n'est pas accessible aux couches défavorisées. En dépit de la subvention de l'Etat, le logement le moins couteux est vendu à **17 millions CFA** ou loué à **50 000 FCFA** par mois alors que le Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) s'est établi à **60 000 CFA** par mois depuis mars 2023.
- de 2020 à 2025, le nombre de logement neufs construits est passé de **25 000 à 3 600**, soit 1 100 logements supplémentaires. Ces nouveaux logements sont largement inférieurs à la cible de la SND30 qui était d'un minimum de **17 000** logements à construire à l'horizon 2025. Il en résulte donc un gap significatif d'au moins **13 400** logements en 2025. Toutefois, en l'absence de recensement, il est difficile d'estimer l'apport des privés et des autres démembrements de l'Etat.
- la proportion de la population vivant dans un habitat décent a évolué de **40 %** à **47 % entre 2020 et 2025.** Cependant cette évolution reste inférieure à l'objectif fixé qui est de **60 %.** Cette situation atteste à suffisance le déficit en logements sociaux estimé à **2,5 Millions de logements.**
- le cadre légal permettant aux CTD de créer des Sociétés d'Economie Mixte n'est pas encore mis en place.

370. Par ailleurs, sur le plan réglementaire, on note la signature de l'Arrêté conjoint MINHDU/MINFI N°0000759/MINHDU/MINFI du 20 septembre 2024 fixant les plafonds de revenus pour l'accès aux logements sociaux, afin de clarifier les conditions d'éligibilité, de sécuriser le marché du logement et d'attirer l'investissement privé dans le secteur. Ce texte vient enrichir la Loi N°2009/009 du 10 juillet 2009 relative à la vente d'immeubles à construire, dont les modalités d'application ont été précisées par le Décret n°2009/1726/PM du 4 septembre 2009.

371. En outre, le Gouvernement a entrepris le lancement et l'accélération du programme « 10 000 logements sociaux et 50 000 parcelles », où plus de 1 300 unités ont été livrées en 2024. On note également l'actualisation des schémas directeurs d'urbanisme de Yaoundé, Douala et Limbé, la création d'une Unité des travaux en régie pour accélérer et contrôler directement les infrastructures urbaines, et noué des partenariats avec l'AFD, la Banque Mondiale et d'autres bailleurs pour financer des projets de quartiers durables (PDVIR, PNMV) et renforcer la planification décentralisée au profit d'un développement urbain inclusif et résilient.

4.6. Infrastructures domaniales, cadastrales, foncières et patrimoniales

372. Dans le cadre de la SND30, le Gouvernement s'est fixé pour objectif dans ce sous-secteur, de poursuivre la modernisation de la gestion domaniale, cadastrale et foncière à travers la mise en place d'un vaste programme de digitalisation du cadastre, de la sécurisation du domaine public et des documents fonciers. Il s'agit de 2020 à 2030, de numériser tous les documents fonciers et de mettre en place un réseau informatisé entre les conservations foncières au niveau national, en vue de la sécurisation des transactions foncières et du développement des activités économiques.

373. Pour ce faire, à l'horizon 2025, il était envisagé dans le sous-secteur ce qui suit :

(i) Finaliser la réforme foncière domaniale ;

(ii) Poursuivre la mise en œuvre du programme de constitution des réserves foncières et de création et d'aménagement des lotissements domaniaux ;

(iii) Alléger la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique et les modalités d'indemnisation à travers la réduction du nombre d'étapes conduisant à la signature du Décret d'indemnisation ;

(iv) Faciliter les procédures d'acquisition foncière et d'indemnisation pour les projets d'investissements publics ;

(v) Mettre en place une base de données fiables, cohérentes, et pertinentes de la situation réelle du patrimoine immobilier de l'Etat notamment des terrains bâtis et non bâtis.

374. Parvenu à mi-parcours de la SND30, l'évaluation de l'atteinte des objectifs susvisés se présente comme suit :

Indicateurs/Extrants	Baseline 2020	Objectifs à atteindre à l'horizon 2025	Objectifs atteints à l'horizon 2025	Ecarts
Finaliser la réforme foncière domaniale	Non effectif	La réforme foncière domaniale est effective	La réforme foncière domaniale n'est pas effective	-100 %
Poursuivre la mise en œuvre du programme de constitution des réserves foncières et de création et d'aménagement des lotissements domaniaux	En cours	Augmentation des réserves foncières	De nouvelles réserves foncières ont été constituées	//
Alléger la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique et les modalités d'indemnisation à travers la réduction du nombre d'étapes conduisant à la signature du Décret d'indemnisation	Non effectif	Réduire le nombre d'étapes conduisant à la signature du décret d'indemnisation	Le nombre d'étapes conduisant à la signature du décret d'indemnisation n'a pas diminué	//
Faciliter les procédures d'acquisition foncière et d'indemnisation pour les projets d'investissements publics	Non effectif	Les procédures d'acquisition foncière et d'indemnisation pour les projets d'investissements publics sont allégées	Les procédures d'acquisition foncière se sont allégées tandis que celles d'indemnisation pour les projets d'investissements publics n'ont pas été allégées	//
Mettre en place une base de données fiables, cohérentes, et pertinentes de la situation réelle du patrimoine immobilier de l'Etat	Non effectif	Existence d'une base de données fiables et cohérentes de la situation réelle du patrimoine immobilier	En cours	//

Indicateurs/Extrants	Baseline 2020	Objectifs à atteindre à l'horizon 2025	Objectifs atteints à l'horizon 2025	Ecarts
notamment des terrains bâtis et non bâtis		de de l'Etat notamment des terrains bâtis et non bâtis		

375. Les données révèlent que le programme de constitution des réserves foncières et d'aménagement des lotissements domaniaux a connu des évolutions à travers la sécurisation de 1 330 000 ha de terrains et l'aménagement de 14 000 parcelles. Par ailleurs, les procédures d'acquisition foncière se sont allégées du fait d'une optimisation de la gestion foncière à travers notamment l'informatisation des procédures foncières et l'opérationnalisation des guichets uniques des transactions foncières.

376. L'effectivité de la mise en place d'une base de données fiable, cohérente, et pertinente de la situation réelle et actualisée du patrimoine immobilier de l'Etat. Cette initiative se poursuit à travers notamment la gestion d'environ 25% du patrimoine de l'Etat dans le système informatique dédié à cet effet, ainsi que la valorisation et l'actualisation régulière de l'information cadastrale.

ETAT DE MISE EN ŒUVRE DU PILIER PROMOTION DU CAPITAL HUMAIN ET DU BIEN-ETRE



CHAPITRE 5

EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATÉGIE DU SECTEUR « EDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE »



Chapitre 5 :

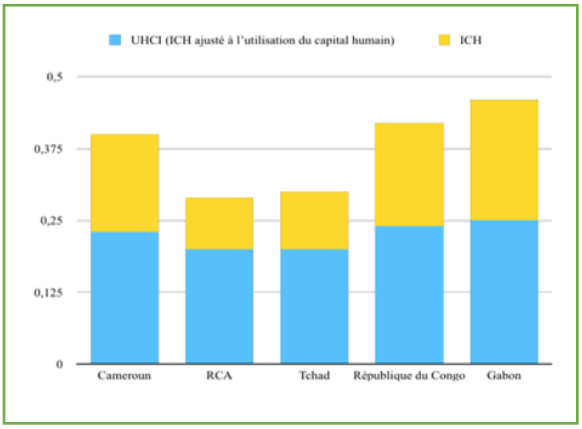
Evaluation de la mise en œuvre de la Stratégie du Secteur « Education et Formation Professionnelle »

377. Le développement du capital humain constitue un pilier essentiel de la SND30, en particulier dans une perspective d'industrialisation inclusive et de transformation structurelle. Selon les données du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), en 2022, le Cameroun a un Indice de Développement Humain (IDH) de 0,587, ce qui le positionne au-dessus de la moyenne des pays de l'Afrique subsaharienne qui est estimée à 0,54. Cet indicateur place le Cameroun dans la catégorie du développement humain moyen avec d'autres pays africains notamment : l'Angola, le Cap-Vert, le Congo, la Guinée équatoriale, l'Eswatini, le Ghana, le Kenya, la Namibie, le Sao Tomé-et-Principe, la Zambie et le Zimbabwe. Les pays comme le Botswana, le Gabon, le Maurice et l'Afrique du Sud se trouvent dans la catégorie supérieure.

378. En ce qui concerne l'Indice de Développement du Capital Humain (IDCH), selon les données de la Banque Mondiale, en 2020[6], le Cameroun avait un IDCH de 40 %. Si cet indicateur correspond à la moyenne en Afrique subsaharienne et se situe au-delà de celui de la zone CEMAC (37%), il n'en demeure pas moins que le capital humain du Cameroun comme celui des pays de la CEMAC reste sous exploité. En effet, un citoyen camerounais perd environs 60 % d'opportunités de développer son pays, de même qu'il ne donne qu'un maximum de 40% de son potentiel à l'effort de croissance économique.

379. Ce niveau de capital humain se dégrade davantage selon la nouvelle méthodologie de l'indice du capital humain ajusté du facteur utilisation (ICHU), seuls 20 à 25% des enfants du Cameroun réaliseraient leur potentiel et occuperaient un emploi productif à l'âge adulte.

380. Le Cameroun se situe donc dans le dernier tiers des pays africains en termes de capital humain. La



faiblesse de ce capital humain qui est préjudiciable pour la diversification de l'économie, est tributaire du niveau de progrès réalisés aussi bien dans les domaines de l'éducation et de la formation, en matière de survie et de protection sociale.

381. Dans le domaine de l'éducation, de la formation et de l'employabilité, les objectifs ci-après ont été fixés : étendre l'universalisation en rendant gratuite et obligatoire l'enseignement primaire d'une part, et les deux premières années du secondaire d'autre part ; réduire les disparités d'accès, d'équipements et d'enseignants ; améliorer la qualité des apprentissages et la formation des formateurs sur l'ensemble du système éducatif ; mettre en place une politique de professionnalisation des enseignements en lien avec les besoins réels de l'économie ; finaliser le transfert complet des ressources et compétences de la décentralisation ; améliorer le financement du système éducatif ; optimiser la promotion des investissements privés dans le secteur de l'Education et de la Formation ; améliorer la contribution de la recherche et de l'innovation à la performance du système éducatif. Pour atteindre ces objectifs, les interventions du Gouvernement s'articulent autour de trois (03) composantes à savoir : (i) l'accès et l'équité ; (ii) la

[6] La Banque mondiale calcule et publie l'IDCH principalement avec une périodicité triennale, et les données les plus récentes actuellement disponibles concernent l'année 2020

qualité et l'employabilité ; (iii) le renforcement du système éducatif.

5.1. Accès, équité et inclusion

382. L'une des principales réformes de la SND30 dans le secteur de l'éducation vise l'extension progressive de l'universalisation de l'enseignement à dix ans de scolarisation. A date, l'opérationnalisation de cette réforme n'est pas encore effective. Toutefois, cette réforme déjà entreprise au niveau de l'éducation de base notamment dans le préscolaire et le primaire se poursuit. Globalement, face à la demande sans cesse croissante de la scolarisation du fait de l'augmentation de la démographie, le système éducatif se caractérise par une augmentation continue de l'offre d'éducation tout en renforçant la dynamique de professionnalisation. Cependant des disparités importantes subsistent dans l'accès à une éducation de qualité.

383. Au niveau de l'Education de Base, le taux brut de scolarisation au primaire reste supérieur à 100% en 2023, bien qu'il masque de fortes disparités régionales. L'offre préscolaire progresse mais reste insuffisante. Les enfants vivant avec un handicap et ceux des zones de crise restent largement sous-desservis.

384. Au niveau du préscolaire, le taux brut de préscolarisation est passé de 38,4% en 2020/2021à 41,0% en 2023/2024, soit une augmentation de 2,6 points sur la période. Cette valeur montre à suffisance que le gouvernement est loin de son objectif, celui d'atteindre d'ici 2035, 100% des enfants bénéficiant d'une année de préscolarisation. Il en demeure que l'impact des crises sanitaires (en 2019-2020) et sécuritaires (depuis 2015) en aura constitué le principal frein. Par ailleurs, une analyse régionale permet de déceler les disparités que cachent la moyenne nationale. Les faibles taux de préscolarisation étant observés dans les régions septentrionales. En effet, 33,8% d'enfants de 5 ans sont préscolarisés en 2023/2024, soit en moyenne 3 enfants sur 10. Il faut relever que ce taux est encore plus faible dans les ZEP (14,5%) rendant l'effort national moindre. A titre d'illustration, si trois (03) enfants sur cinq (05) âgés de cinq (05) ans sont préscolarisés dans les régions du Centre (63,6%), du Littoral (63,8%) et du Sud (59,5%), seulement 1 enfant sur 10 l'est pour les régions de l'Extrême-Nord (8,2%) et du Nord (12,4%).

385. S'agissant de l'offre, on constate une augmentation continue du nombre d'écoles préscolaires entre 2020 et 2024. Le nombre d'établissements fonctionnels sur cette période est passé de 10 125 à 12 608 ; soit un taux de croissance moyen annuel de 7,5%. L'analyse par milieu d'implantation montre qu'entre 2020/2021 et 2023/2024, le nombre d'écoles préscolaires en milieu rural a augmenté en moyenne de 6,8 % par an, contre 4,7% en milieu urbain. Cette progression notable en milieu rural s'aligne avec l'objectif de la SND30, de promouvoir le développement du préscolaire communautaire. Le nombre d'écoles communautaires et d'écoles des parents fonctionnelles est passé de 457 à 970, soit un accroissement annuel moyen de 28,5%.

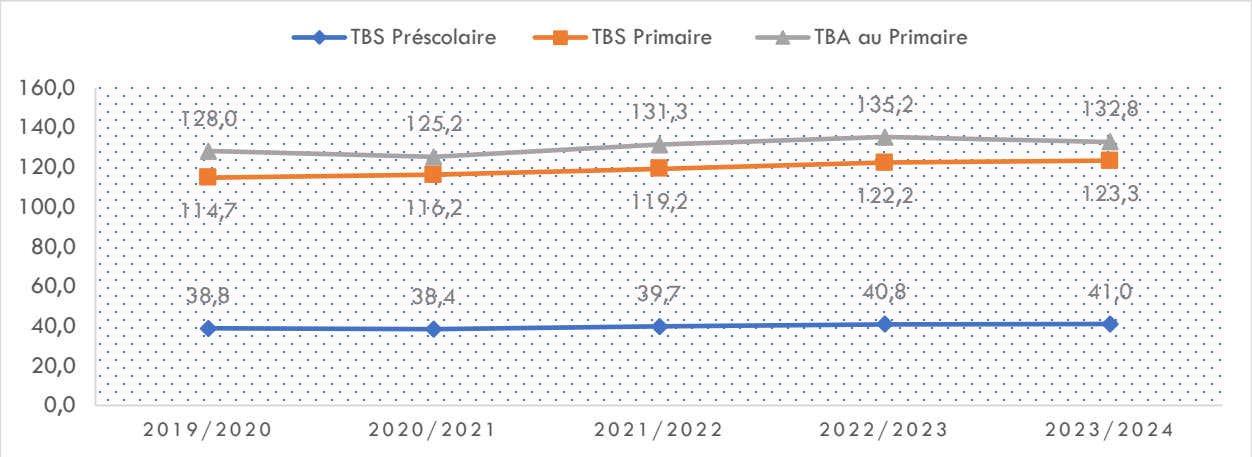
386. Pour ce qui est du primaire, depuis 2019/2020, le nombre d'enfants scolarisés au primaire est en constante augmentation. Il est passé de 4 399 897 à 5 289 656 élèves au cours de la période 2019-2024, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 3,7%. S'agissant de l'offre, sur la période 2020/2021 à 2023/2024, le nombre d'écoles primaires fonctionnelles a connu un accroissement moyen annuel de 4,5%, passant de 19 063 à 21 770.

387. Le taux Brut d'Admission (TBA) au primaire est de 132,8% en 2023/2024 et est largement supérieur à 100,0%. Cette valeur montre que, le système est capable d'accueillir 32,8% d'enfants de plus que ceux en âge officiel d'accès qui est de 6 ans. En considérant le taux Brut de Scolarisation[7] (TBS), il est passé de 114,7% en 2019/2020 à 123,3% en 2023/2024. Cette augmentation est significative au regard des contraintes liées aux différentes crises auxquelles fait face le Cameroun. Ainsi, avec un TBS supérieur à 100%, le système éducatif camerounais est capable de scolariser au primaire tous les enfants âgés de 6 à 11 ans

[7] *Cet indicateur de référence permet de mesurer la capacité du sous-secteur de l'éducation de base à accueillir tous les enfants de la tranche scolaire obligatoire (6 à 11 ans).*

présents sur toute l'étendue du territoire national. Toutefois, cela ne signifie pas que tous les enfants de cette tranche d'âge sont scolarisés dans le cycle primaire. En effet, l'on retrouve des enfants ayant un âge en deçà ou au-delà de la tranche d'âge officiel au cycle primaire (6 à 11 ans). A ceux-ci s'ajoutent les réfugiés et autres populations qui ne sont pas pris en compte dans la demande potentielle.

Graphique 35 : Evolution du taux brut de scolarisation et du taux brut d'admission dans le primaire



Source : Cartes Scolaires MINEDUB

388. Cependant, lorsque la tranche d'âge légale de scolarisation au primaire est considérée exclusivement, l'on obtient le taux net ajusté de scolarisation des enfants en âge primaire. Selin les données du MINEDUB, cet indicateur est passée de 85,6% à 88,7% entre 2002 et 2023 ; soit une augmentation de 3,1 points. Cela correspond à un taux probable d'exécution (out of school) du système de 11,3% pour les enfants de 6 à 11 ans. Ce qui constitue un frein à l'universalisation et à la réalisation d'une éducation fondamentale. Cette tendance est corroborée par les différentes enquêtes-ménages récentes. Selon les résultats des enquêtes camerounaises auprès des ménages ECAM 4 et ECAM5, ce taux est stable et estimé à 85,5%.

Tableau 21 : Taux Net de Scolarisation Ajusté (TNSA) au primaire selon différentes sources de données

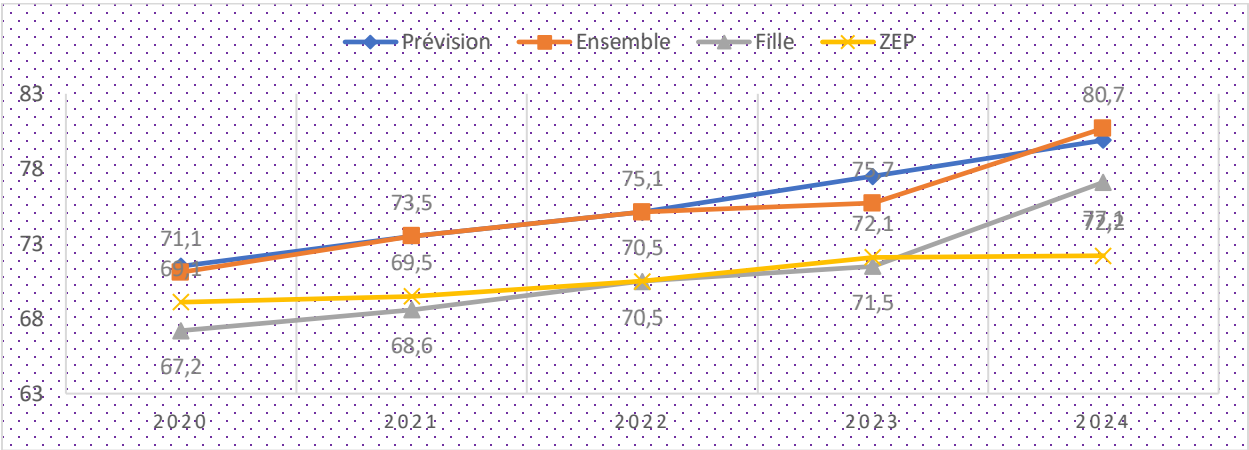
Quelques Indicateurs selon la source de données	Filles	Garçons	Total
Selon les Données administratives (2022/2023)			
Taux net de scolarisation du primaire ajusté	84,5%	92,9%	88,7%
Taux d'enfants non-scolarisés d'âge du Primaire	15,5%	7,1%	11,3%
Selon ECAM 4 (2014)			
Taux net de scolarisation du primaire ajusté	84,9%	86,1%	85,5%
Taux d'enfants non-scolarisés d'âge du Primaire	15,1%	13,9%	14,5%
Selon MICS 5 (2014)			
Taux net de scolarisation du primaire ajusté	83,5%	87,3%	85,4%
Taux d'enfants non-scolarisés d'âge du Primaire	16,5%	12,7%	14,6%
Selon EDSC-5 (2018)			
Taux net de scolarisation du primaire ajusté	75,4%	79,6%	77,5%
Taux d'enfants non-scolarisés d'âge du Primaire	24,6%	20,4%	22,5%
Selon ECAM5 (2022)			
Taux net de scolarisation du primaire ajusté	85,4%	85,6%	85,5%
Taux d'enfants non-scolarisés d'âge du Primaire	14,6%	14,4%	14,5%

Source: SIGE MINEDUB 2022/2023, ECAM4, ECAM 5, MICS5, EDSC-5

389. Pour ce qui est du taux d'achèvement du primaire, indicateur d'appréciation de l'universalisation de l'éducation de base, il faut rappeler que l'objectif visé est que 100,0% d'enfants accèdent et achèvent le cycle primaire. Le taux d'achèvement du cycle primaire, correspond au

nombre total des nouveaux élèves entrant en dernière année du primaire, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population totale de l'âge théorique d'entrée en dernière année du primaire. Ainsi, on considère qu'un enfant a achevé le cycle primaire s'il est simplement inscrit en classe de CM2. Sur la période 2020-2024, ce taux est passé de 71,1% à 80,7% au niveau national. Cela signifie qu'après six années de scolarisation dans le primaire, l'on retrouve un peu plus de 80 enfants sur 100 en classe de CM2. Toutefois, il faut souligner que l'environnement national a eu un impact sur l'évolution de cet indicateur. On peut citer entre autres : (i) les perturbations sociopolitiques dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest et ; (ii) les incursions de la secte terroriste Boko Haram dans la région de l'Extrême-Nord. Ces situations d'insécurité ont eu pour impact des mouvements migratoires importants, et de graves dysfonctionnements dans les écoles, avec pour corollaire le phénomène des déplacés internes et l'enregistrement d'un afflux massif des réfugiés.

Graphique 36 : Evolution du taux d'achèvement dans le primaire

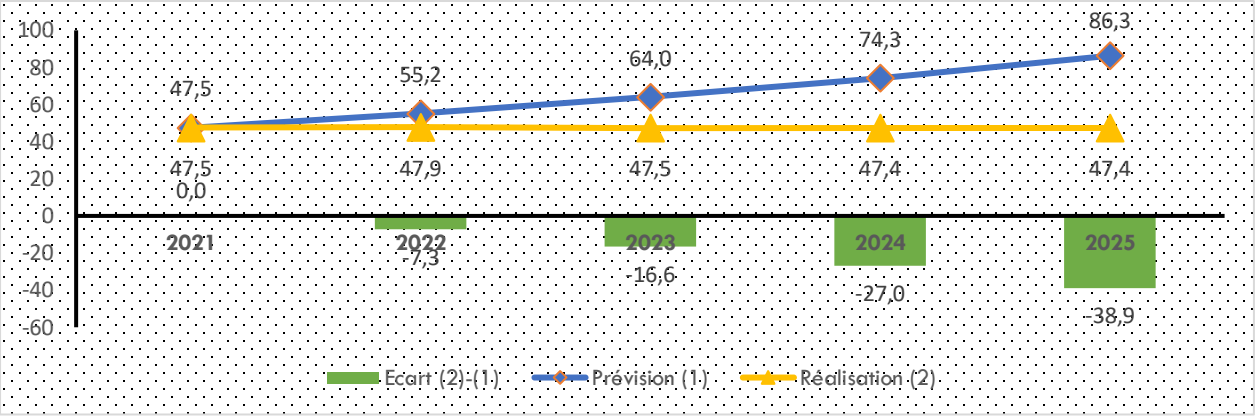


Source : MINEDUB

390. ***Au niveau du secondaire***, la transition primaire-secondaire s'est améliorée mais plafonne autour de 63%. Les abandons touchent particulièrement les zones rurales. L'offre de formation s'est continuellement enrichie sur la période 2020-2024 par la création des nouveaux établissements et/ou la transformation des établissements scolaires d'un seul cycle en établissements à deux cycles. En 2023/2024, le nombre d'établissements d'enseignement secondaire est de 4 538 contre 4 309 en 2020/2021, soit 229 nouveaux établissements secondaires créés sur la période 2020-2024. Dans le secteur public, 76 établissements ont été créés dont 45 établissements d'enseignement général et 31 établissements d'enseignement technique. Dans le secteur privé, 153 établissements ont été créés sur la période 2020-2024 dont 135 établissements d'enseignement général et 17 établissements d'enseignement technique. Globalement, le nombre d'élèves scolarisés au secondaire est passé de 1 918 924 en 2020/2021 à 2 047 079 en 2023/2024, soit un taux de croissance annuelle moyen de 2%.

391. Le taux brut de scolarisation est resté quasiment stable sur la période 2020-2024 (environ 47%). En ce qui concerne l'accès aux enseignements secondaires pour les finissants du primaire, le taux de transition du primaire au secondaire est passé de 57,65% en 2020/2021 à 60,90% en 2023/2024, soit une augmentation de 3,25 points. En comparaison avec les autres pays africains, le Cameroun connait un faible taux de transition du primaire au secondaire. Le taux moyen en Afrique Centrale est de 67 %, et en Afrique subsaharienne, il est d'environ 71 %. Le taux d'achèvement du premier cycle du secondaire est passé de 43,18% en 2020/2021 à 44,40% en 2023/2024. Ainsi, sur10 enfants qui terminent le primaire, environ 7 poursuivent en collège, et moins de 5 atteignent la fin du premier cycle du secondaire. Cela indique une forte déperdition scolaire à l'entrée et durant le secondaire.

Graphique 37 : Evolution du taux brut de scolarisation au premier cycle du secondaire



Source : MINESEC ; MINEPAT, SND30 ; nos calculs

392. S'agissant de la Formation Professionnelle, l'on relève un accroissement des capacités d'accueil à travers l'augmentation du nombre de Centres de Formation Professionnelle passant de 1 477 en 2020/2021 à 1 920 en 2022/2023, soit 443 nouveaux centres rendus opérationnels entre 2020 et 2023. L'offre est portée à 84,4% par le privé, et reste fortement concentrée dans les régions du Centre (33,1%) et du Littoral (28,3%). Le nombre d'apprenants est passé de 56 335 à 63 091 (+12%), mais l'attractivité de la Formation professionnelle continue de poser problème, avec moins de 10% des jeunes hors système qui accèdent à la formation professionnelle. Toutefois, la couverture territoriale demeure incomplète : seuls 58% des départements disposent d'un centre et moins de 10% des jeunes hors système y accèdent. La réforme de transformation des SAR/SM en CFM avance lentement : un seul centre transformé en 2022 (Nanga-Eboko), bien que le MINEFOP ait annoncé la transformation progressive des 288 SAR restants.

393. En effet, Les CFM sont plus concentrés en milieu urbain avec une prépondérance des SAR (299 centres dont 289 SAR). Si le nombre d'apprenants a augmenté en passant de 56 335 en 2020/2021 à 63 091 en 2022/2023, soit une augmentation de 12%, il faut dire que moins de 10% des jeunes hors système accèdent à la formation professionnelle. Malgré l'augmentation de la demande de plus en plus forte et concentrée dans les grands centres urbains : 61,4 % de la demande est concentrée dans les régions du Littoral (28,3%) et du Centre (33,1%). Malgré les efforts du Gouvernement, l'accroissement des capacités d'accueil reste très faible pour les centres de formation professionnelle d'excellence. L'une des orientations de la SND30 dans ce domaine est de transformer les SAR/SM en Centre de Formation aux Métiers (CFM). Cette réforme s'opérationnalise à un rythme très faible avec seulement trois centres de Formation professionnelle transformés sur plus de 288 centres.

394. Pour ce qui est de l'éducation extrascolaire et non formelle, il convient de dire qu'en dépit de la tendance haussière observée au fil des années l'offre reste faible dans les CMPJ fonctionnels, et la participation civique modeste. Seul 30% des CPMJ créés sont fonctionnels. Au niveau des centres d'alphabétisation et d'éducation de base non formelle l'accès est passé de 20 088 en 2019/2020 à 36 670 en 2023/2024, soit une augmentation annuelle moyenne de 13% au cours de la période. Pour mieux adresser ce levier, le Gouvernement a élaboré une politique nationale d'alphabétisation et une politique nationale de la jeunesse avec des leviers tels que : (i) l'élaboration des Curricula pour les Centres (CAF, CEBNF et CPLN) ; (ii) le renforcement de l'offre d'apprentissage de l'alphabétisation et de l'éducation de base non formelle en milieu carcéral et dans les centres de rééducation ; (iii) la mise en œuvre accélérée de l'alphabétisation des jeunes filles et des femmes dans les zones rurales et semi urbaines ; (iv) le renforcement des programmes d'alphabétisation, afin de valoriser le capital humain, en général et celui des femmes en particulier ; (v) la Recherche-

Action sur la Mesure des Apprentissages en Alphabétisation (RAMAA).

395. **Dans *l'enseignement supérieur***, malgré la massification, l'accès reste très inégal entre régions. En effet, l'offre s'est considérablement densifiée notamment avec la création, en janvier 2022, par décret présidentiel de trois (03) nouvelles Universités d'Etat (Bertoua, Garoua et Ebolowa). Ce qui permet désormais de couvrir chacune des régions par au moins une université d'Etat. L'offre privée n'est pas en reste. Globalement, le nombre d'établissements du supérieur est passé de 419 établissements en 2020 à 518 établissements en 2023. Les Institutions Privées d'Enseignement Supérieur représentent 79,3% (avec 411 établissements contre 96 établissements publics). Toutefois, dans le sous-secteur privé, 61,06% de ses établissements sont localisés dans les régions du Centre (36,49%) et du Littoral (24,57%).

396. Cependant l'enseignement supérieur est constamment sous la pression des effectifs des ordres d'enseignement inférieurs, en particulier celui des enseignements secondaires. En effet, l'effectif des bacheliers (Baccalauréat et GCE-AL), potentiels candidats à l'admission dans les établissements universitaires, est passé de 106 268 en 2020 à 170 580 en 2023, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 13% et une augmentation moyenne annuelle, en valeur absolue, de 16 078 lauréats. Le nombre d'étudiants inscrits dans les établissements universitaires est ainsi passé de 370 476 en 2020 à 442 296 en 2023, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 5% et une augmentation moyenne annuelle, en valeur absolue, de 17 955 étudiants.

397. Le taux brut de scolarisation dans le supérieur est passé de 14,33% en 2020 à 16,66% en 2024, soit une augmentation de 2,33 points. Ce taux est proche de la moyenne subsaharienne estimée à 17,1% et classe le Cameroun 7ème sur 14 pays de l'Afrique subsaharienne, juste après le Sénégal (16,8 %) et devant des pays comme le Bénin (10,6 %) et la Côte d'Ivoire (10,6 %). Quant au taux net de scolarisation, il est passé de 9,89% à 10,60% sur la même période.

5.2. Qualité et pertinence

398. ***Dans le préscolaire,*** l'effectif du personnel enseignant a connu une augmentation au cours de la période 2020-2024, en passant de 28 628 enseignants en 2019/2020 à 33 271 en 2023/2024, soit une augmentation moyenne annuelle de 3,85%. Toutefois, l'objectif du Gouvernement de parvenir à la disparition complète des maîtres des parents par leur recrutement dans la Fonction Publique à travers le programme de contractualisation des enseignants n'est pas encore atteints. En effet, 20,3 % des enseignants du préscolaires sont des maîtres des parents. Ces derniers sont d'ailleurs plus nombreux en milieu rural et dans les ZEP. La taille moyenne des salles de classe est passée de 30 élèves par classe en 2019-2020 à 25 élèves par classe en 2023/2024. En ce qui concerne le taux d'encadrement, il est passé de 20 élèves par enseignant en 2019/2020 à 19 élèves par enseignants en 2023/2024. Pour ce qui est du ratio élèves places assises, il est estimé à 9/10 en 2023/2024, ceci signifie que le système offre 10 places pour 9 élèves. Toutefois, il convient de relever que ces tendances nationales masquent d'énormes disparités régionales mais également selon les types d'enseignement. Dans le public on recense 7 élèves pour 10 places assises, dans le privé 8 élèves pour 10 places assises, et dans le communautaire, 20 élèves pour 10 places assises.

399. ***Dans le primaire,*** l'ODD 4, notamment la cible 4.c vise à accroître le nombre d'enseignants qualifiés. Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement s'est engagé dans la stratégie du secteur de l'éducation pour un ratio d'un enseignant pour 45 élèves à l'horizon 2030. Dans cette perspective, le Gouvernement a lancé en 2019 un programme de recrutement de 18 000 nouveaux enseignants ou de reconversion des maîtres des parents en enseignants payés par l'État pour la période 2019-2024 dans le cadre du Programme d'Appui à la Réforme de l'Education au Cameroun (PAREC). Suite à ces recrutements, les enseignants contractualisés et contractuels représentent désormais une part importante du personnel enseignant du primaire (38,7%) et on observe une nette amélioration du taux d'encadrement qui est passé de 46/1 en 2019/2020 à 42/1 en 2023/2024. Dans le public le taux d'encadrement

demeure toujours faible. Ce taux est passé de 84/1 en 2019/2020 à 76/1 en 2023/2024, en ce qui concerne les enseignants payés par l'État. Or, le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) suggère de parvenir à un ratio élèves-enseignant qualifié inférieur à 40/1. On considère, au-delà de ce seuil, qu'il n'y a pas assez d'enseignants pour assurer une éducation de qualité. Par ailleurs, le Gouvernement poursuit ses actions relatives à la mise en place des mesures de fidélisation des enseignants dans les zones rurales, notamment par la construction des logements d'astreinte pour ces enseignants et la mise en place des mesures incitatives notamment les primes spéciales en leur faveur.

400. Les efforts réalisés dans la construction des infrastructures ont permis d'améliorer la capacité d'accueil des établissements primaires, notamment le ratio élèves/salle de classe. Ainsi, la taille moyenne des salles de classe est estimée à 51 élèves au primaire. Selon le sous-système d'enseignement, 57 élèves en moyenne par salle dans le sous-système francophone contre 35 élèves en moyenne par salle dans le sous-système anglophone. Ce ratio est de 29 élèves en moyenne par salle dans le privé contre 67 élèves en moyenne par salle dans le public. En milieu urbain, il est de 44 élèves en moyenne par salle contre 56 élèves en moyenne par salle en milieu rural. Ce qui cache néanmoins des disparités au niveau régional. En effet, les salles de classe en matériaux définitifs rencontrées dans les régions de l'Extrême-Nord (103 élèves/salle), du Nord (104 élèves/salle), de l'Adamaoua (79 élèves/salle), de l'Est (72 élèves/salle) et de l'Ouest (57 élèves/salle) sont plus surchargées par rapport au ratio national (55 élèves/salle). La capacité d'accueil en matière d'éducation dans les ZEP demeure une préoccupation (94 élèves/salle).

401. Pour ce qui est des acquis des élèves, il faut dire que les résultats observés ne suivent pas encore les actions menées en faveur de la qualité de l'éducation. En effet, les évaluations EGRA/EGMA révèlent des niveaux inquiétants en lecture et calcul (moins de 30% des élèves atteignent les seuils requis au terme des niveau 1 et 2 du primaire).

402. ***Dans le sous-secteur des enseignements secondaires***, les actions de développement des infrastructures se sont poursuivies notamment à travers la construction des nouveaux blocs de salle de classe. Ces efforts ont ainsi permis d'améliorer le ratio élèves par salle qui est passé de 35 élèves par salle en 2020/2021 à 32 élèves par salle en 2021/2022.

403. En outre, le Gouvernement a poursuivi ses actions de lutte contre les déperditions scolaires, d'amélioration de l'action pédagogique et des conditions de travail et de vie en milieu scolaire. Les efforts menés ont permis d'améliorer le taux d'achèvement au premier cycle qui est passé de 43,18% à 44,40% ; le taux d'abandon qui est passé de 7,08% à 7,01% et le taux de redoublement qui est passé de 11,57% à 9,06% sur la période 2020/2021-2023-2024.

404. Par ailleurs, l'on note la densification et la diversification de l'offre de formation professionnalisante, notamment à travers la création et l'opérationnalisation des lycées techniques et professionnels de Nsam et de Maroua qui ont été inaugurés par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement en 2023, du lycée technique et professionnel d'Olembé, des lycées techniques et professionnels agricoles de Lagdo et de Yagoua, du lycée technique d'Ekounou.

Tableau 22 : Quelques indicateurs de scolarisation au niveau du secondaire

Indicateurs	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024
Taux Brut de scolarisation	47,51	47,86	47,45	47,38
Taux Net de scolarisation	37,24	37,75	38,08	38,53
Taux de promotion dans le secondaire (ESG+ESTP)	81,35	83,89	82,89	83,93
Taux de redoublement dans le secondaire (ESG+ESTP)	11,57	9,71	10,15	9,06
Taux d'abandon dans le secondaire (ESG+ESTP)	7,08	6,39	7,63	7,01
Taux de transition du primaire au secondaire général	43,93	45,16	44,62	44,07
Taux de transition du primaire au secondaire technique	13,72	15,06	15,98	16,83
Taux de transition du primaire au secondaire	57,65	60,22	60,60	60,90
Taux brut d'admission en 1ère année du secondaire	47,98	55,18	52,70	52,18
Taux d'achèvement au 1er cycle ESG + ESTP	43,18	43,96	45,59	44,40

Source : MINESEC

405. Pour ce qui est de l'achèvement, il faut dire que moins de 55% des candidats réussissent au bac, ce qui demeure faible.

406. ***Dans l'enseignement supérieur***, le Gouvernement a poursuivi avec sa politique de recrutement des enseignants pour répondre à la massification des effectifs étudiants et l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la recherche, à travers le plan spécial de recrutement de 2 000 enseignants-chercheurs lancé depuis 2008 par le Chef de l'Etat. En 2023, environ 1 600 enseignants avaient été recrutés portant ainsi le nombre d'enseignants permanents dans les universités d'Etat à 6 444. Chaque année, 400 enseignants sont recrutés dans les 11 universités d'Etat.

407. Des avancées significatives sont également enregistrées en ce qui concerne la professionnalisation des enseignements. Plusieurs filières professionnalisantes sont créées. Dans les universités d'Etat, sur les 96 établissements, 52 offrent des formations technologiques et professionnalisantes. Dans l'ensemble, l'offre de formation professionnelle dans l'enseignement supérieur est de 79,53%. Toutefois, la répartition des étudiants par filière montre la prédominance des étudiants dans les filières littéraires alors que la transformation structurelle de l'économie nationale nécessite une main d'œuvre formée dans certaines filières scientifiques.

408. Concernant le développement du numérique universitaire, la mise en œuvre du Projet E-National Higher Education a permis la construction et l'équipement de dix (10) Centres du Développement Numérique Universitaire ; et l'amélioration de l'accès à l'internet. Cette démarche permet de faciliter l'usage des outils de télé-enseignement et de renforcer la productivité.

409. Sur le plan du développement des infrastructures universitaires, les activités menées ont permis l'augmentation de la capacité d'accueil des établissements en général et des établissements technologiques et professionnels en particulier. Pour le cas spécifique des trois nouvelles Universités d'Etat, à savoir les Universités d'Ebolowa, de Bertoua et de Garoua, des avancées appréciables ont été enregistrées dans le processus de dotation en infrastructures minimales, leur permettant de conduire sereinement leurs missions.

410. ***Dans le sous-secteur de la formation professionnelle***, le taux d'insertion moyen des sortants reste autour de 38,6%. Moins de 20% des formations sont alignées avec les besoins du marché. Seulement 47 référentiels sur environ 200 sont à

jour. Les filières à fort potentiel économique sont encore sous-représentées, et les équipements souvent obsolètes. L'offre de formation professionnelle de haut niveau reste limitée, ce qui restreint la disponibilité de techniciens qualifiés pour soutenir l'industrialisation.

411. Quant au processus d'amélioration de l'offre quantitative de formation professionnelle, il convient de souligner la mise en place progressive, avec l'appui technique et financier des partenaires, de six Centres de Formation aux Métiers (CFM) notamment ceux de Bandjoun, de Maroua, de Bertoua, de Nanga-Eboko, de Ndop et d'Ebebda. Par ailleurs, dans le cadre du développement du partenariat pour la formation professionnelle, des conventions et cadres de collaborations ont été signés au cours de l'exercice 2023, notamment le Mémorandum d'entente entre le MINEFOP et VACE SYSTEM TECHNIK GMBH (Autriche), pour la transformation des cinq (05) SAR/SM en CFM à Ekondo-Titi, Fontem, Ngong, Mora et Yokadouma ; le Protocole d'entente entre le MINEFOP et PCV-CLE pour le renforcement des capacités des formateurs et autres acteurs ; le Mémorandum d'entente entre le MINEFOP et K.I.P International Project (Autriche), pour la construction de deux (02) CFM dont un à Batouri et l'autre à Yaoundé.

412. ***En matière d'éducation extrascolaire*** : la qualité de l'offre s'est améliorée par la construction et l'équipement des Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ). Au total, 440 CMPJ ont été créés sur l'ensemble du territoire national. Ces structures d'éducation extrascolaire dédiées à l'accueil, l'orientation, l'animation socioculturelle et la formation-insertion socioprofessionnelle des jeunes ont accueilli 10 771 apprenants en 2024 (6 534 filles et 4 237 garçons), répartis dans plus de 25 spécialités selon les régions.

5.3. Renforcement du système éducatif

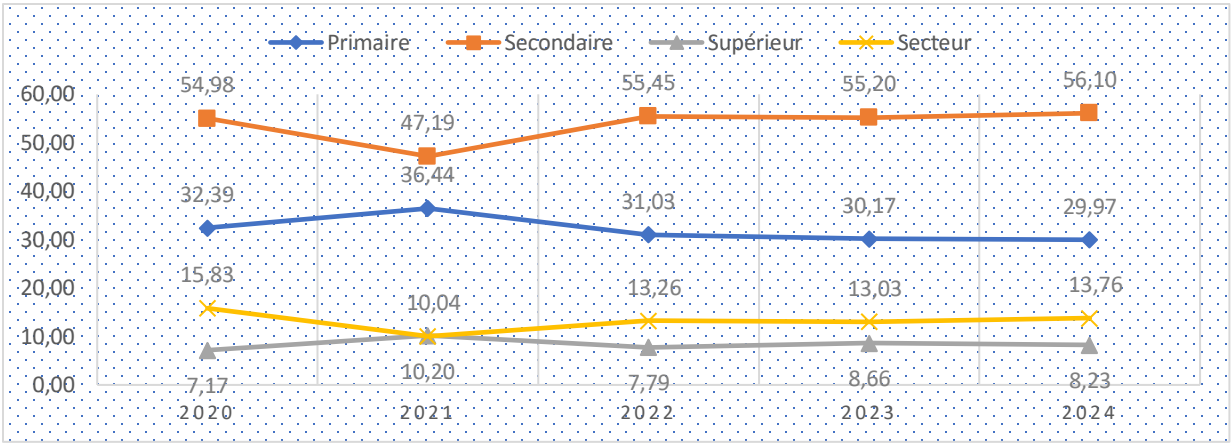
413. Le renforcement du système éducatif passe par : (i) un financement adéquat du secteur de l'éducation ; (ii) une meilleure gestion du personnel du système éducatif ; (iii) une meilleure répartition des infrastructures éducatives sur le territoire national ; (iii) un transfert complet des ressources de la décentralisation ; (iv) une promotion des investissements privés dans le secteur de l'éducation et de la formation.

414. S'agissant du financement du secteur, la communauté internationale recommande d'allouer 20% des ressources budgétaires au secteur éducatif. Le Cameroun n'a pas encore atteint cet objectif. La part globale du secteur éducatif dans le budget de l'Etat représente en moyenne 13,8% sur la période 2020-2024. La part du primaire dans le secteur reste autour des 30%, ce qui contraste également les engagements du pays en faveur de 45 % du budget du secteur de l'éducation pour le primaire.

415. En plus du budget de l'Etat, le secteur de l'éducation bénéficie des ressources des institutions financières internationales (Banque Mondiale, Fonds Monétaire International, Banque Africaine de Développement, Agence Française de Développement, etc.) et les organismes du système des Nations Unies (UNESCO, PNUD, PAM, UNICEF, etc.) qui fournissent leurs concours financiers en vue d'appuyer la politique éducative nationale. Ces appuis consistent principalement à faire face aux besoins en investissements nécessaires à la réalisation des objectifs.

416. Cette revue révèle un système en mouvement mais encore inégal, confronté à des défis d'efficacité, de territorialisation et d'impact. Elle justifie un recalibrage stratégique 2025–2030, appuyé sur : une meilleure territorialisation de l'offre, une transformation pédagogique et numérique, une gouvernance déconcentrée, une articulation plus forte entre formation, insertion et innovation.

Graphique 38 : Evolution de la part du budget du secteur éducation



Source : MINFI, Lois de finances

417. En ce qui concerne la gestion du personnel enseignant, le Gouvernement a pris des mesures importantes visant l'amélioration de la qualité des apprentissages chez les élèves à travers le renforcement des enseignants qualifiés dans le système éducatif en général. A ce titre, le Gouvernement poursuit sa politique de recrutement du personnel enseignant : au primaire avec le programme de recrutement annuel de 3 000 instituteurs avec l'appui du PAREC ; au secondaire à travers l'intégration des enseignants sortis des écoles normales ; au supérieur à travers la mise en œuvre du plan spécial de recrutement de 2 000 enseignants-chercheurs. Des efforts ont été également faits pour améliorer le traitement salarial du personnel enseignant avec l'introduction des primes de la documentation et de la recherche. En outre, le Gouvernement poursuit également sa politique de fidélisation des enseignants dans les zones rurales, notamment par la construction des logements d'astreinte pour ces enseignants et la mise en place des mesures incitatives notamment les primes spéciales en leur faveur.

418. Par ailleurs, sur le plan réglementaire, on note la promulgation, le 25 juillet 2023, de la loi portant orientation de l'enseignement supérieur ; la signature du décret N°2023/434 du 04 octobre 2023 portant organisation et fonctionnement des Ecoles Normales d'Instituteurs (ENI), qui exige désormais le diplôme de fin du second cycle de l'enseignement secondaire général ou technique ou d'un diplôme reconnu équivalent comme diplôme d'entrée.

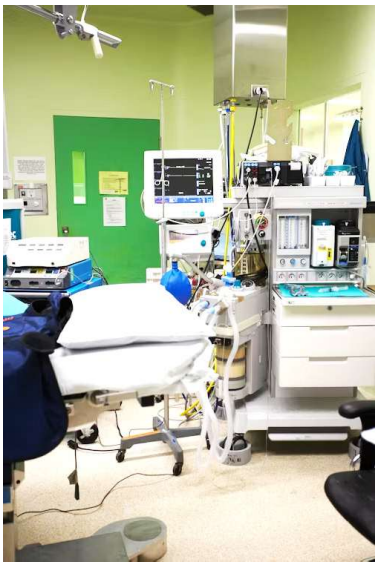
419. Avec la mise en œuvre de sa politique de décentralisation, le Gouvernement veille à une meilleure répartition des infrastructures éducatives sur le territoire national. En effet, la loi N°2019/024 du 24 décembre 2019, portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées dispose en son article 161a, que les compétences transférées aux communes en matière d'éducation sont : (i) la création, la gestion, l'équipement, l'entretien et la maintenance conformément à la carte scolaire des écoles maternelles et primaires et des établissements préscolaires de la commune ; (ii) le recrutement et la prise en charge du personnel d'appoint et du personnel enseignant desdites écoles ; (iii) la participation à l'acquisition des matières et fournitures scolaires. Même si toutes ces compétences ne sont pas encore transférées aux CTD, notamment le recrutement et la gestion du personnel, la construction et l'équipement des infrastructures sont désormais réalisés au niveau local. Le MINEDUB transfert effectivement 4 compétences aux communes et le MINESEC transfert effectivement 3 compétences aux communes et une compétence aux régions. Au niveau de l'enseignement supérieur, chaque région est dotée d'au moins une université d'Etat.

420. Dans le cadre des transferts de ces compétences aux Collectivités Territoriales Décentralisées, le MINEDUB transfère en moyenne

7,2% de son budget annuel aux CTD. En 2024, le MINEDUB a alloué 20 060 797 000 FCFA aux CTD.

421. S'agissant de la promotion des investissements privés dans le secteur de l'éducation et de la formation, l'Etat accorde des appuis aux organisations des fondateurs des établissements scolaires privés. Dans le sous-secteur de l'éducation de base, en 2024, un montant de 1 980 583 000 FCFA a été transféré à cet effet. Soit 442 583 000 FCFA à l'enseignement Maternel et 1 538 033 000 FCFA à l'enseignement Primaire. Pour le secondaire, le MINESEC a octroyé des subventions à 787 établissements à hauteur de 2 455 000 000 FCFA.





CHAPITRE 6

EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATÉGIE DU SECTEUR « SANTÉ »







Chapitre 6 :
Evaluation de la mise en œuvre de la Stratégie du Secteur « Santé »

422. Dans le but de contribuer au développement d'un capital humain sain, productif et capable de porter une croissance forte, inclusive et durable, tel que fixé dans la SND30 et la Stratégie Sectorielle de la Santé (SSS), les autorités entendent garantir à toutes les couches de la population, un accès équitable et universel aux services et soins de santé de base et aux soins spécialisés prioritaires de qualité, avec la pleine participation de la communauté. Cet objectif global intègre les différentes composantes de la stratégie de la santé que sont : (i) la promotion de la santé et la nutrition ; (ii) la prévention de la maladie ; (iii) la prise en charge des cas ; (iv) le renforcement du système de santé et ; (v) la gouvernance et pilotage stratégique.

423. Une approche généralement utilisée pour apprécier les résultats globaux en matière de santé est d'évaluer l'espérance de vie à la naissance. Selon les données de World Development Indicators (WDI), l'espérance de vie à la naissance au Cameroun est passé de 61,7 ans en 2020 à 63,7 ans en 2023, soit un gain de deux ans en trois ans. A ce rythme, l'espérance de vie pourrait être porté à environ 70 ans en 2030. La cible fixée par la SND30 étant de 75,9 ans en 2030. Cette valeur correspond à la moyenne observée dans le groupe des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure dont le Cameroun souhaite faire partie au terme de la mise en œuvre de la SND30.

424. A côté de l'espérance de vie, la probabilité de survie à l'âge de 5 ans et la probabilité de survie à l'âge adulte permettent également d'apprécier les résultats globaux du système de santé. Au Cameroun la probabilité de survie à l'âge de 5 ans est de 0,9328 en 2023, inférieure à la moyenne de son groupe des pays à revenu intermédiaire inférieur (0,959). La probabilité de survie à l'âge adulte se situe à un niveau relativement faible (0,704 en 2023) par rapport au groupe des pays à revenu intermédiaire inférieur (0,804). De même, la probabilité qu'un enfant de moins de 5 ans ne souffre pas d'un retard de croissance est de 0,711 au Cameroun contre 0,750 dans le groupe des pays à revenu intermédiaire inférieur.

Tableau 23 : Evolution de quelques indicateurs de santé

Indicateurs	Cameroun	Groupe de pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure
Espérance de vie à la naissance	63,7	75,9
Probabilité de survie à l'âge de 5 ans	0,9328	0,959
Probabilité de survie à l'âge adulte	0,704	0,804
Probabilité de non retard de croissance	0,711	0,750

Source : RNDH, 2022.

6.1. Promotion de la santé et de la nutrition

425. Plusieurs initiatives ont été mises en œuvre pour promouvoir la santé et la nutrition. Elles s'appuient sur des plans stratégiques nationaux notamment : (i) le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2021-2025 qui vise à améliorer l'accès aux services de santé de qualité et à renforcer la protection financière des ménages ; (ii) le Plan Stratégique National de la Santé Communautaire 2021-2025 qui a pour objectif de renforcer les services de santé au niveau communautaire, en impliquant les acteurs locaux dans la planification et la mise en œuvre des interventions sanitaires ; (iii) le plan stratégique national pour améliorer la santé maternelle, infantile et nutritionnelle 2025-2030 qui vise à renforcer les interventions en faveur de la santé des mères et des enfants, ainsi que l'amélioration de la nutrition à travers des actions multisectorielles.

426. En ce qui concerne la santé communautaire, il a été prévu de mobiliser 25 000 agents de santé communautaires polyvalents. L'estimation récente

montre que 39,7% ont effectivement été mobilisés et déployés dans 68% de districts sanitaires en 2022 grâce aux efforts conjugués de l'État et ses partenaires (UNICEF Cameroun, 2024). La cible 2030 étant de faire participer la communauté à la promotion de la santé dans 80% des districts de santé. Cette implication reste confrontée aux problèmes du statut juridique encadrant leurs activités, à la prise en charge de ces agents, à la mise à disposition de l'expertise technique aux autorités locales décentralisées et à l'amélioration de la coordination multisectorielle.

427. La mise en œuvre de la stratégie de réduction des risques des maladies dues à l'insalubrité du cadre de vie a permis d'accroitre la proportion de ménages utilisant des installations sanitaires (toilettes) améliorées de 61% en 2018 à 66% en 2021 (ENACE-1, 2021 ; EDS, 2018). Mais, en 2021, 38% de la population vit dans un ménage disposant d'une installation élémentaire de lavage des mains, 35% de ménages urbains voient leurs ordures ramassées directement par les camions de la société HYSACAM ou déposées dans ses bacs à ordures et près de la moitié des ménages (48%) jettent leurs ordures directement dans la nature (ENACE-1, 2021).

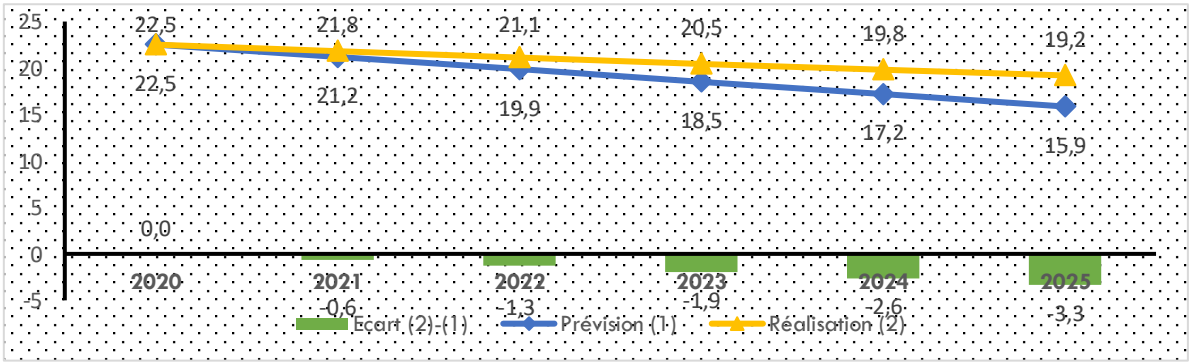
428. Concernant de promotion de bonnes habitudes alimentaires et nutritionnelles, plusieurs actions ont été menées notamment dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'urgence de lutte contre les crises alimentaires qui vise à renforcer la sécurité alimentaire et la nutrition, notamment en réponse aux crises alimentaires ; et le projet « Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Economique » qui soutient les ménages vulnérables en améliorant leur accès à la nutrition et aux services de santé. Par ailleurs, des campagnes de sensibilisation sont régulièrement organisées et les services de nutrition sont pris en compte dans le panier de soins de la Couverture Santé Universelle (CSU), dont la première phase est lancée officiellement le 12 avril 2023, axée sur la supplémentation en vitamine A pour les enfants de 0-5 ans et en fer pour les femmes enceintes (CTN CSU, 2023).

6.2. Prévention de la maladie

429. Les interventions de l'Etat en matière de prévention de la maladie visent globalement à réduire la mortalité prématurée due aux maladies évitables. En particulier, réduire d'au moins 30% l'incidence/prévalence des principales maladies transmissibles (VIH/Sida, Paludisme et Tuberculose) et d'au moins 10% la prévalence des principales MNT (diabètes et Hypertension Artérielle) d'ici 2030.

430. Le taux de prévalence du paludisme chez les enfants de 6 à 59 mois est de 24% en 2018, deux fois plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain (EDS, 2018). Entre 2019 et 2023, le Cameroun a plutôt enregistré une hausse (+1,2 million) du nombre de cas de paludisme (OMS, 2024), s'éloignant ainsi de la cible malgré les efforts de distribution gratuite de MILDA aux femmes enceintes et enfants de moins de 5 ans lors des consultations prénatales et des campagnes de vaccination, ainsi que la Chimio-prévention du Paludisme Pérenne (CPP) destinée aux nourrissons. Avec la mise en œuvre de la première phase de la CSU, intégrant la vaccination depuis 2023, le Gouvernement s'est ainsi engagé à favoriser l'accès universel aux services de vaccination, particulièrement des enfants de 0-5 ans. En plus, le Cameroun est le premier pays au monde à intégrer le vaccin RTS,S (Mosquirix) contre le paludisme dans son programme de vaccination de routine. Ce vaccin est déjà administré dans 42 districts de santé en 2024 (MINSANTE, 2024).

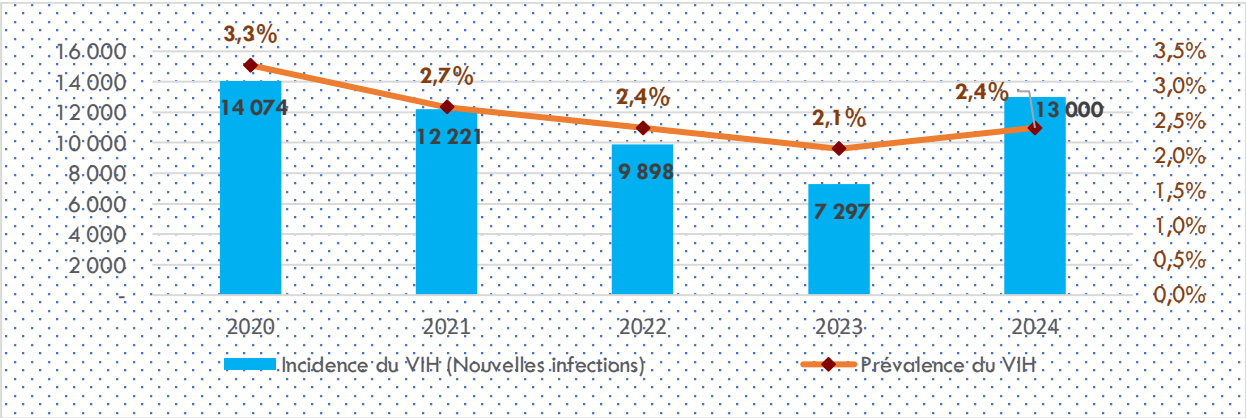
Graphique 39 : Evolution du taux de la prévalence du paludisme



Source : MINSANTE

431. S'agissant du VIH, les interventions en matière de prévention ont permis de faire baisser à la fois la prévalence et l'incidence entre 2020 et 2023, mais la situation se détériore en 2024. Ce qui nécessite encore plus d'effort en matière de sensibilisation au dépistage précoce, de prévention de la TME qui inclut le dépistage du VIH chez les femmes enceintes intégré dans toutes les consultations prénatales, et de l'utilisation de préservatifs dans les populations à risque. En 2021, 388 358 personnes bénéficiant d'un traitement antirétroviral n'ont pas encore atteint l'objectif de 95-95-95 visé par le Cameroun en 2025 pour le VIH, atteignant 83-85-85 (OMS, 2023). La nouvelle approche du Cameroun vise à tester, traiter et éliminer les trois pathologies qui se retrouvent généralement chez les porteurs du VIH, à savoir le VIH, la syphilis et l'hépatite.

Graphique 40 : Dynamique de la prévalence et de l'incidence du VIH



Source : CNLS, 2020-2024.

432. En ce qui concerne la tuberculose, en 2021 l'incidence de la tuberculose est de 164 cas pour 100 000 habitants et le taux de mortalité de 30 pour 100 000 habitants (OMS, 2023). Selon l'OMS (2023), les taux de couverture vaccinale des enfants ont toujours été sous-optimaux. En 2021, la troisième dose de vaccin DTC était de 69%, tandis que la couverture vaccinale contre la rougeole pour la première dose était de 62%, en baisse par rapport à 65% en 2018 (EDS, 2018). En 2021, 283 142 enfants sont sous-vaccinés et 219 207 enfants n'ont reçu aucune dose. Le Cameroun devrait envisager la mise en œuvre de stratégies de rattrapage vaccinal appropriées afin de protéger ces cohortes d'enfants contre les maladies évitables par la vaccination et de réduire la probabilité d'épidémies à l'avenir.

433. Concernant les Maladies Non Transmissibles (MNT), les quatre grandes MNT (maladies cardiovasculaires, maladies respiratoires chroniques, cancer et diabète) cumulent 39% des DAYLYs dues à l'ensemble des MNT (Taskforce MNT, 2022). La finalité à atteindre dans la prévention des MNT est d'informer le public sur leurs facteurs de risque. Mais, les progrès ont été plus limités concernant les directives sur les MNT, les campagnes médiatiques antitabac, les restrictions sur la publicité pour l'alcool, les politiques relatives au sel, les politiques sur les acides gras trans, le marketing destiné aux enfants et les directives en matière d'activité physique (OMS, 2023).

434. Dans le cadre de la prévention des maladies à potentiel épidémique (MAPE), les activités de surveillance épidémiologique se sont intensifiées (BEC, 2021 à 2024) et visent à réduire les risques dans au moins 90% des districts de santé d'ici 2030. Elles ont permis de dénombrer l'épidémie de choléra, la flambée de la rougeole, les 2ème et 3ème vagues de l'épidémie de COVID-19 et la recrudescence des cas confirmés de fièvre jaune en 2021. En 2022, Le MINSANTE a opérationnalisé 3 nouveaux sites sentinelles pour la surveillance de la grippe permettant la couverture des 10 régions du pays et s'est engagé dans le processus d'élimination du choléra d'ici 2030. En 2023, le Cameroun a fait face à sa plus longue épidémie de Choléra, alerte pour la Maladie à virus de Marburg en février 2023 et 02 cas suspects de diphtérie, isole 7 Poliovirus circulant dérivés d'une souche vaccinale de type 2 et 1 poliovirus dérivé d'une souche vaccinale dans l'environnement des régions du Centre et de l'Extrême-Nord. En 2024, l'épidémie de Mpox a été détectée dans quatre

régions, des cas confirmés de dengue dans la région du Centre, la réémergence des cas de coqueluche, deux cas de CVDVP2-n dans la région de l'Est et l'épidémie des plaies chroniques dans la région du Nord.

435. En ce qui concerne la riposte contre le COVID-19, pour prévenir les formes graves de la maladie, des campagnes de vaccination ont été organisées depuis l'instauration le 12 avril 2021 de la politique vaccinale de lutte contre la pandémie du covid-19 comme une stratégie majeure de prévention et de riposte à l'épidémie. On y a dénombré 316 nouveaux cas en 2024 (BEC, 2024). Entre 2020 et 2024, on enregistre 125 564 cas confirmés de covid-19, avec un taux de guérison de 98,4% contre un taux de létalité globale de 1,6% (BEC, 2024). Plus spécifiquement, jusqu'au 21 janvier 2024, respectivement 4 793 personnels de santé (dont 61 décès) et 917 femmes enceintes (dont 8 décès) sont enregistrés positifs sur la période. Toutefois, l'épidémie a été sous-contrôle dans tous les districts de santé. Avec l'apparition du nouveau sous-variant dans les pays occidentaux, le Gouvernement a renforcé la surveillance aux frontières. En particulier, il s'est doté d'un dispositif de surveillance génomique des variants. Ainsi, 163 692 tests ont été réalisés sur les 273 194 passagers passés par les postes de santé aux frontières, et 96 se sont révélés positifs à la covid-19.

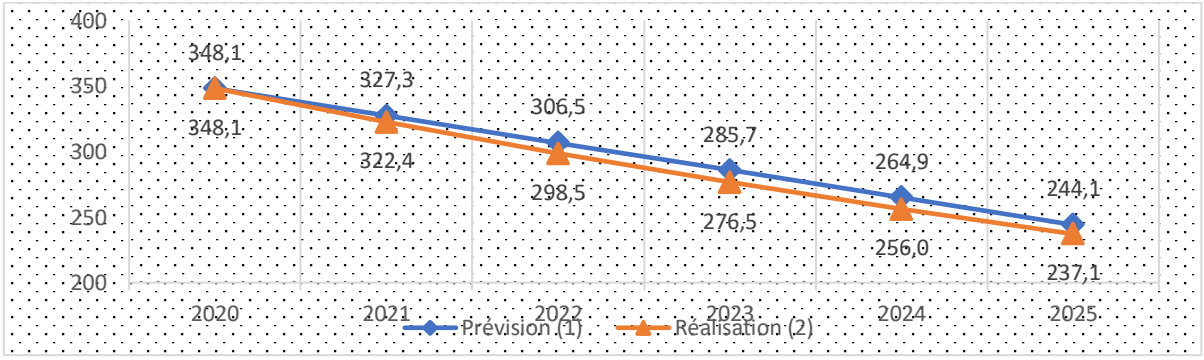
6.3. Prise en charge des cas

436. La prise en charge des cas vise à réduire la mortalité globale et la létalité dans les formations sanitaires et dans la communauté. Les actions menées en vue de l'atteinte des objectifs fixés dans ce domaine devraient permettre d'améliorer certains indicateurs. Malheureusement, ces indicateurs et plus particulièrement les indicateurs relatifs à la mortalité ne sont pas renseignés sur la période 2020-2024. Les données institutionnelles sont disponibles dans le DHIS2 avec une méthodologie de collecte différente et la collecte de données dans la communauté n'est pas systématique.

437. Afin de réduire la mortalité maternelle et néonatale en particulier, plusieurs actions ont été réalisées. L'une de ces principales actions est la mise en œuvre du programme chèque santé qui vise entre autres à rendre les soins de santé plus accessibles (notamment dans les zones rurales). Son objectif étant de garantir un suivi complet de la grossesse (consultations prénatales, accouchement sécurisé, postnatal jusqu'à 42 jours) pour réduire la mortalité maternelle et néonatale. Pour bénéficier du package des services offerts par le chèque santé, une femme enceinte paye une somme de 6 000 FCFA pour le suivi de sa grossesse jusqu'à l'accouchement. Initialement lancé dans les régions de l'Extrême Nord, du Nord et de l'Adamaoua, le programme a été étendu aux régions du Sud et de l'Est en 2023 et aux régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest en 2024 (MINSANTE, 2024).

438. Les efforts menés ont globalement permis d'améliorer la santé maternelle et infantile. S'agissant de la santé de la mère, on note une baisse lente mais progressive du taux de mortalité maternelle ces dernières années. En effet, le taux de mortalité maternelle est passé de 342 décès pour 100 000 naissances en 2020 à 256 décès pour 100 000 naissances en 2024. Malgré la baisse, le Cameroun est loin d'atteindre l'objectif des ODD3, qui vise un ratio inférieur à 140 décès pour 100 000 naissances vivantes d'ici 2030.

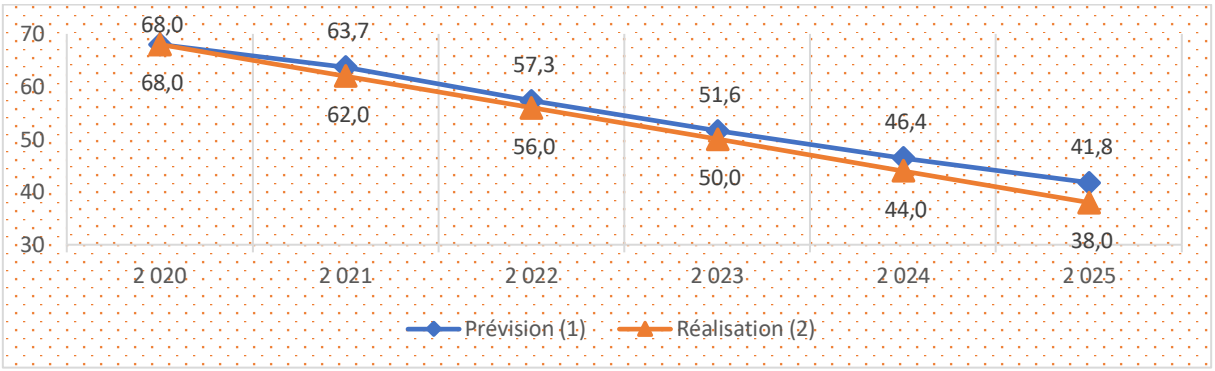
Graphique 41 : Evolution du taux de mortalité maternelle



Source : MINSANTE et nos calculs

439. On note également des progrès satisfaisants en ce qui concerne la mortalité infantile. Le taux de néonatale est passé de 68 décès pour 1 000 naissances en 2020 à 44 décès pour 1 000 naissances en 2024.

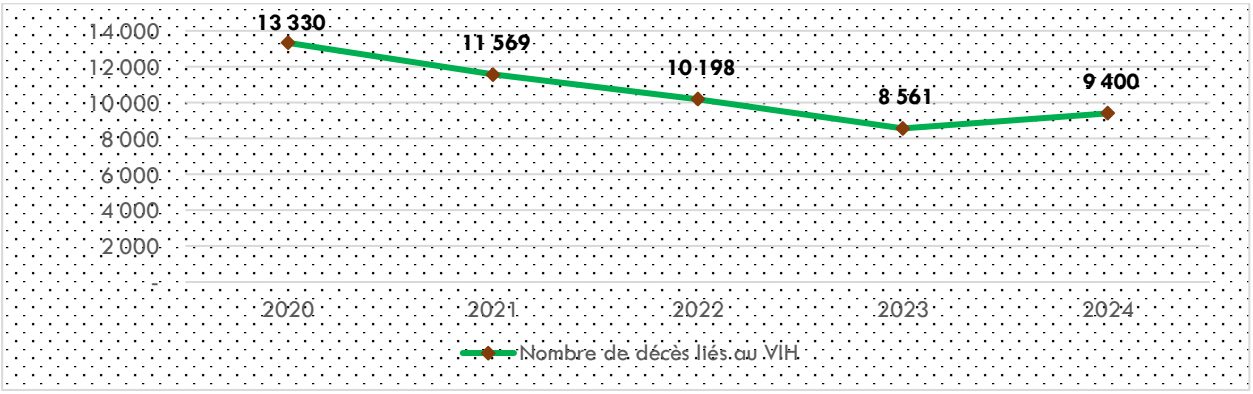
Graphique 42 : Evolution du taux de mortalité néonatale



Source : MINSANTE et nos calculs

440. Le nombre de décès liés au VIH est passé de 13 330 en 2020 à 9 400 en 2024 ; soit une baisse globale de 43% (CNLS, 2023). Mais, la situation de 2024 tant à se détériorer. La baisse des décès liés au VIH s'observe dans tous les groupes d'âges et parmi les décès de 2023 environ 25% (2 160) sont survenus chez les enfants de moins de 15 ans. Le taux estimé de transmission du VIH de la mère à l'enfant à 12 mois incluant l'allaitement reste élevé (15%).

Graphique 43 : Evolution du nombre de décès liés au VIH



Source : CNLS, 2020-2024.

441. Le nombre de décès liés au paludisme a baissé de moitié entre 2019 et 2024. Les formations sanitaires ont enregistré 4 500 décès causés par le paludisme en 2019 contre 2 016 décès en 2024. Les décès chutent de moitié en cinq ans, mais le paludisme reste encore un problème préoccupant de santé publique. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour la réduction continue de ce fléau.

442. Le nombre de décès liés à la tuberculose est en hausse de 18,7% entre 2021 et 2024. Il est passé de 22 866 cas en 2021 à 27 151 cas en 2024. Près de 1 900 enfants et 900 personnes ont été diagnostiqués en 2024, ceci grâce à l'utilisation d'un nouvel outil de dépistage chez les enfants et dans le milieu carcéral.

443. La proportion combinée des décès annuels dus aux MNT et traumatisme est de 43% (Taskforce MNT, 2022). Les MNT et traumatismes représentant respectivement 35% et 8%. L'accent a traditionnellement été mis sur les quatre grandes MNT (maladies cardiovasculaires, maladies respiratoires chroniques, cancer et diabète), avec une négligence flagrante des autres MNT qui représentent près des deux tiers du fardeau.

6.4. Renforcement du système de santé

444. En ce qui concerne le renforcement du système de santé, les objectifs poursuivis sont : (i) améliorer

l'efficacité du système de santé en mettant à profit la décentralisation ; (ii) mettre sur pied la Couverture Santé Universelle ; (iii) promouvoir le développement d'une industrie pharmaceutique locale ; (iv) favoriser la performance hospitalière et la démarche qualité dans les FOSA ; (v) renforcer l'accessibilité géographique aux soins de santé ; (vi) disposer de personnels de santé qualifiés et motivés ; et (vii) améliorer la gouvernance sanitaire.

445. Depuis plusieurs années, le Cameroun a entrepris des réformes et initiatives majeures pour améliorer l'efficacité du système de santé. Ces efforts qui se sont poursuivis dans le cadre de la mise en œuvre de la SND30 ont porté entre autres sur : (i) le renforcement des infrastructures sanitaires à travers la construction, la modernisation et l'équipement des structures sanitaires ; (ii) le développement des ressources humaines à travers la formation et le déploiement du personnel médical, notamment dans les zones rurales et mal desservies ; (iii) le renforcement de la santé communautaire ; (iv) l'intensification des actions de suivi et d'évaluation de la performance du système de santé.

446. S'agissant de la Couverture Santé Universelle (CSU), la phase pilote a été officiellement lancée le 12 Avril 2023 dans la localité de Mandjou, région de l'Est. Cette première phase a couvert les régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua, du Sud et de l'Est, pour un coût total de 95,9 milliards, dont la moitié provient des partenaires techniques et financiers. En 2024, elle s'est étendue aux régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest et le coût total est d'environ 123 et 99 milliards respectivement en 2024 et 2025. Les principales interventions mises en œuvre sont : le chèque santé qui apporte une protection financière aux femmes enceintes et nouveau-nés en réduisant à 6 000 francs le suivi de la grossesse jusqu'à l'accouchement ; le traitement gratuit du paludisme simple et grave pour les enfants de moins de 5 ans ; la prise en charge gratuite du VIH/SIDA, menacée depuis le début de l'année 2025, par le retrait de certaines subventions ; et le forfait annuel de 15 000 francs pour le traitement des personnes sous dialyse.

Tableau 24 : Synthèse du paysage financier de la CSU phase 1 (milliards FCFA)

	2023	2024	2025
ETAT	47,5	66,5	57,6
PTF	48,4	56,7	41,4
TOTAL	95,9	123,1	99,0

Source : CTN CSU, 2024.

447. A la fin du premier trimestre 2025, on dénombre plus de 3 900 000 personnes enregistrées, soit 91% de l'objectif fixé pour 2025. La phase pilote de la CSU a prioritairement ciblé les femmes enceintes et les enfants de 0 à 5 ans, facilitant leur accès aux soins essentiels. En considérant les différents services offerts, on dénombre plus de 1 000 000 femmes ayant bénéficié des prestations de consultations prénatales, 281 femmes ont été assistées lors de l'accouchement et 110 000 patients enrôlés pour l'hémodialyse, suivent de manière régulière leurs séances de traitement. En ce qui concerne la santé maternelle et infantile, plus de 400 000 enfants de moins de 5 ans ont reçu le traitement gratuit du paludisme, 1 300 000 femmes enceintes ont reçu la supplémentation en fer et 647 451 femmes enrôlées ont reçu le traitement préventif du paludisme. S'agissant de la prise en charge des maladies chroniques et conformément aux protocoles, 481 000 patients atteints du VIH sont pris en charge gratuitement, et 25 701 patients tuberculeux enrôlés bénéficient gratuitement de soins.

448. Cependant, l'indice [8] de couverture des services essentiels (ODD 3.8.1) est toujours faible, il est passé de 43 en 2019 à 44 en 2021 sur une échelle de 0 à 100 (Tracking UHC Data Base, 2023), mais aussi, les services essentiels actuellement couverts par la CSU au Cameroun sont restreints dans le panier de la phase 1. Quant à la protection financière des ménages, 4,7% de la population dépense annuellement 40% de leur revenu pour les soins de santé (ODD 3.8.2), pour un seuil tolérable estimé entre 15% et 20%. Le MINSANTE devra ainsi étendre la protection financière à toute la population et intégrer le volet des indigents, en plus de rationaliser le cadre

[8] C'est la capacité nationale à fournir et garantir un accès effectif et de qualité aux services dont la population a besoin. Il évalue la proportion de la population qui reçoit les services de santé essentiels dont elle a besoin. C'est la moyenne géométrique de 14 indicateurs de suivi de la couverture des services de santé. Ces indicateurs sont les suivants, organisés selon quatre composantes de la couverture des services : 1. Santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile ; 2. Maladies infectieuses ; 3. Maladies non transmissibles ; 4. Capacité et accès aux services.

institutionnel de financement en évaluant l'intégralité des régimes de financement (gratuité, subventions, budget de l'Etat, financement basé sur les résultats, assurances, mutuelles de santé, kits obstétricaux, chèque santé, etc.).

449. Dans la perspective d'un passage progressif à une plus grande échelle de la CSU, le MINSANTE prévoit étendre le panier de soins et les cibles sur le plan géographique avec notamment le lancement officiel dans les prochains jours de la phase d'extension de la politique Chèque Santé dans les régions du Centre, Ouest et du Littoral et l'intégration des hépatites virales et la prise en charge du diabète de type 1 (diabète de l'enfant) dans le panier de soins de la CSU en 2026. Le MINSANTE devra également régler le retard observé dans le paiement des prestations des FOSA.

Tableau 25 : Panier de soins de la phase 1 de la CSU, 2023-2025

Population Cible	Services offerts	Coût
Toute la population	Services préventif et promotionnels sur les différentes thématiques de santé (vaccination, nutrition)	Gratuit
Enfants de 0 à 5 ans	• Consultation gratuite pour toutes les maladies ; • Traitement du paludisme simple ou grave.	Gratuit pour les enfants
Femmes enceintes plus nouveau-nés jusqu'à 42 jours de vie	• 4 CPN et des CPON (mères et enfants) jusqu'à 42 jours post accouchement ; • Échographie et bilans biologiques de routine de suivi pendant la grossesse et l'accouchement ; • PEC grossesse et accouchement y compris la césarienne et toutes les complications liées ; • Transport vers FOSA en cas de référence ou d'urgence et accompagnement par matrone.	6 000 F CFA par grossesse au lieu de 60 000 F CFA
Personnes vivant avec : • VIH/SIDA ; • Tuberculose ; • Onchocercose.	• Suivi clinique ; • Suivi biologique ; • Traitement.	Gratuit
Personnes sous dialyse	Séances de dialyse pendant un an	Forfait annuel de 15 000 F CFA au lieu de 480 000 F CFA

Source : Comité Technique National CSU, 2023.

450. Dans le cadre du financement de la santé, la part du budget de la santé dans le budget national est passée de 4,3% en 2020 à 4,1% en 2024. En 2019, la part des dépenses supportée par les ménages équivaut à 72,2% du total des dépenses courantes de santé contre 34% en Afrique Sub-Saharienne (CNS, 2019). Depuis l'adoption de l'objectif de la Déclaration d'Abuja (2001) préconisant d'allouer au moins 15% du budget national à la santé, ce ratio n'a jamais augmenté substantiellement. Le Financement Basé sur la Performance (PBF) a été clos en 2022 et l'achat de performance se fait désormais dans le cadre de la CSU depuis 2023. En effet, elle est remplacée par la prime variable qui s'appuie sur des indicateurs de la qualité des services dans les FOSA (respect des protocoles), les districts de santé (régulation des FOSA) et les délégations régionales de santé (régulation des districts de santé et des FOSA).

451. Face au retrait progressif des partenaires techniques et financiers, une évaluation des besoins urgente suite à la suspension partielle des financements américains a révélé que plus de 8 millions de personnes n'auront pas accès aux soins et services essentiels de santé. Le Cameroun bénéficie depuis plusieurs décennies des contributions de ses partenaires au développement, y compris le Gouvernement américain, pour un montant annuel estimé à plus de 65 milliards de francs CFA dans les secteurs de la santé et de l'assistance humanitaire, avec près de 50 à 60% de ce financement alloué à la santé.

452. Au regard de cette situation, le Gouvernement camerounais, en collaboration avec ses partenaires, a élaboré un plan de contingence dont le coût de mise en œuvre est estimé à 66,1 milliards FCFA et la contribution du Cameroun s'élève à 11,8 milliards FCFA, soit 22%.

453. L'avant-projet de loi sur la CSU, en attente d'adoption, prévoit trois éléments fondamentaux de financement de la santé : (i) le caractère obligatoire de la CSU à travers les contributions de la population en fonction des capacités contributives des différentes catégories ; (ii) la fiscalité à travers les taxes sur les produits nocifs à la santé (sel, sucre, alcool, tabac, produits cosmétiques…), au niveau des producteurs et de l'importation, et la prise en charge totale des indigents par l'État (interopérabilité entre le RESUC et la CSU) ; (iii) l'organe de gestion prévu soit sous forme d'établissement public administratif soit sous forme de caisse spéciale.

454. Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'import-substitution, le développement d'une industrie pharmaceutique locale a été retenu comme une orientation de la SND30. A cet effet, depuis le début de la mise en œuvre de la SND30 et compte tenu des leçons tirées de la gestion du COVID19, le Gouvernement a entrepris plusieurs actions pour développer son industrie pharmaceutique, visant à réduire la dépendance aux importations et à renforcer l'autonomie sanitaire. Au rang des actions figurent la mise en place des incitations fiscales, l'octroi des subventions et la création d'une plateforme de régulation des importations pour soutenir les producteurs locaux. En outre, en 2021, le Cameroun a ratifié le traité établissant l'Agence Africaine du Médicament (AMA), marquant son engagement à renforcer la régulation pharmaceutique sur le continent. La combinaison des actions menées ont permis entre autres d'augmenter les capacités de production des industries locales (SIPP, Tebimosa Pharmaceuticals, CINPHARM, etc.). Toutefois, les unités locales de production pharmaceutique font face à plusieurs défis, notamment l'accès au marché national. La part de la production locale dans la consommation formelle nationale est de 5% avec 8 unités de production. En comparant cette performance à celle d'autres pays en Afrique, il apparait que la production locale au Cameroun n'est pas efficiente. Elle est de 10-15% pour le Sénégal avec 4 unités, 8% pour la Côte d'Ivoire avec 5 unités, 45% pour la Tunisie avec 28 unités et 65% pour le Maroc avec 40 unités. Par ailleurs, la valeur des importations frauduleuses de médicaments et autres produits pharmaceutiques atteignent 40%. Cette situation traduit la fragilité de la régulation pharmaceutique nationale. La Stratégie Nationale de Développement de l'Industrie Pharmaceutique Locale (SNDIPHAL) vise à faire passer cette production locale à 25% et la valeur des importations frauduleuses à 10% en 2030.

Tableau 26 : Productivité de quelques unités locales de production pharmaceutique en Afrique

Pays	Part de la production locale (%)	Nombre d'unités
Cameroun	5	8
Sénégal	10-15	4
Côte d'Ivoire	8	5
Tunisie	45	28
Maroc	65	40

Source : SNDIPHAL 2025-2030.

455. Dans le sous-secteur traditionnel, en dépit de la demande croissance, la production de Médicaments Traditionnels Améliorés (MTA) reste confrontée à l'absence d'infrastructures de production modernes, aux capacités limitées en matière de recherche et développement et à une forte demande pour des produits importés (Inde, Chine). Des collaborations entre les producteurs locaux, les chercheurs et les institutions internationales peuvent ouvrir de nouvelles voies pour le développement de produits sûrs et efficaces. La SNDIPHAL projette de porter la part des médicaments traditionnels améliorés dans la consommation formelle nationale à 5% et le rapport des exportations sur les importations des médicaments et autres produits pharmaceutiques de 0,3% en 2017 à 10% en 2030.

456. La part de la commande publique (CENAME) adressée aux industries locales vaut 3,6% en 2015, en dessous de la moyenne Africaine (11,7%) et loin des pays de référence comme l'Inde (25,3%) et ceux de l'Union Européenne (59,4%). Cela est due à la faible compétitivité des producteurs locaux par rapport à la concurrence internationale, car les producteurs nationaux sont confrontés à un coût élevé des facteurs de production : énergie, douanes, transport. De même que l'inadéquation entre les classes thérapeutiques de médicaments produits localement et la liste des principales maladies causes de morbidité au Cameroun, car sur les 473 références de la liste nationale des médicaments essentiels, le taux de couverture était de 12,7% en 2012. Le Gouvernement devrait porter cette commande publique à au moins 1/3 en 2030. A cet effet, les opérateurs locaux devraient tirer profit des dispositions liées à la préférence nationale prévues dans le code des marchés publics en ce qui

concerne les appels d'offre internationaux. La phase 1 de la SNDIPHAL prévoit la consolidation du tissu industriel existant et la préparation à la mise en place des nouvelles unités industrielles entre 2025-2026, et la phase 2 l'accélération de l'industrialisation dans les sous-secteurs prioritaires entre 2027-2030.

Tableau 27 : Part de la commande publique pharmaceutique au Cameroun et ailleurs

Pays ou régions	Part de la commande publique locale (%)
Cameroun	3,6
Afrique	11,7
Inde	25,3
Union Européenne	59,4

Source : SNDIPHAL 2025-2030.

457. En ce qui concerne la performance hospitalière et la démarche qualité dans les FOSA, l'une des principales actions menées dans ce domaine est l'équipement des hôpitaux de référence visant à aligner leurs standards techniques avec ceux des établissements internationaux. Parmi ces équipements l'on peut citer : les équipements de radiologie (rétro-alvéole, scanners de 64 barrettes, kits de radio numérique), matériels de néonatologie (couveuses avec photothérapie, tables chauffantes pour nouveau-né), les équipements de dialyse automatique et digitaux, etc. En outre, certaines formations sanitaires (hôpitaux de district, régionaux, centraux et généraux) ont été réhabilitées sur le plan infrastructurel et en équipements. Toutefois, malgré les efforts consentis, des défis tels que les inégalités régionales et l'absence de normes d'accréditation demeurent et nécessitent une attention continue pour garantir des soins de qualité équitables pour tous.

458. Concernant l'accessibilité géographique aux soins de santé, il faut relever que l'offre de soins s'est densifiée avec la création de nouvelles formations sanitaires publiques et privées. La carte sanitaire s'est ainsi enrichie avec l'inauguration ou la mise en service de six (06) hôpitaux publics de référence notamment : le Centre Hospitalier Régional d'Ebolowa inauguré le 3 décembre 2021 ; le Centre Hospitalier Régional de Bafoussam mis en service le 11 décembre 2021 ; l'Hôpital Général de Garoua, inauguré le 18 octobre 2022 ; le Centre Hospitalier Régional de Bertoua mis en service le 19 avril 2024 ; le Centre Hospitalier Régional de Maroua mis en service le 1er Octobre 2024 ; le Centre Hospitalier Régional de Ngaoundéré inauguré le 13 décembre 2024.

459. En ce qui concerne les centres de santé, plusieurs nouveaux Centres de Santé Intégrés ont été créés à travers les 10 régions. Par ailleurs, il faut relever que plusieurs hôpitaux et centres de santé sont également créés dans le secteur privé. Parvenu à mi-parcours de la mise en œuvre de la SND30, l'accessibilité géographique aux soins de santé demeure un défi majeur, en particulier dans les zones rurales et enclavées malgré les efforts déployés pour améliorer l'accès aux services de santé. En effet, des disparités significatives persistent entre les régions urbaines et rurales notamment en ce qui concerne la répartition des centres de santé et des hôpitaux, le déploiement des ressources humaines en particulier les médecins qui sont plus concentrés dans les grandes villes. En outre, de nombreuses formations sanitaires, en particulier dans les zones rurales, sont confrontées à des problèmes d'infrastructures vétustes et d'équipements obsolètes, limitant la qualité des soins prodigués.

Tableau 28 : Situation de la carte sanitaire publique en 2024

Régions	Formations Sanitaires Publiques						Total FOSA publiques	Population en 2024	Densité (10 000 hbts)
	HG	HC/CHR	HR/HRA	HD	CMA	CSI			
ADAMAOUA	0	1	2	6	17	143	169	1 500 728	1,13
CENTRE	4	3	1	32	58	390	488	5 355 618	0,91
EST	0	1	2	14	23	161	201	1 255 231	1,60
EXTRÊME-NORD	0	1	4	21	37	357	420	5 336 892	0,79
LITTORAL	2	1	2	20	26	81	132	4 393 388	0,30
NORD	1	1	2	12	13	239	268	3 380 994	0,79
NORD-OUEST	0	1	2	18	34	197	252	2 398 488	1,05
OUEST	0	1	2	19	37	364	423	2 208 514	1,92
SUD	0	2	1	10	22	176	211	871 260	2,42
SUD-OUEST	0	1	3	14	27	192	237	2 057 390	1,15
Total	**7**	**13**	**21**	**166**	**294**	**2300**	**2801**	**28 758 503**	**0,97**

Sources : MINSANTE (DHIS2, 2024), MINSANTE & INS (Projections démographiques et estimations des cibles prioritaires des différents programmes et interventions de santé, 2016).

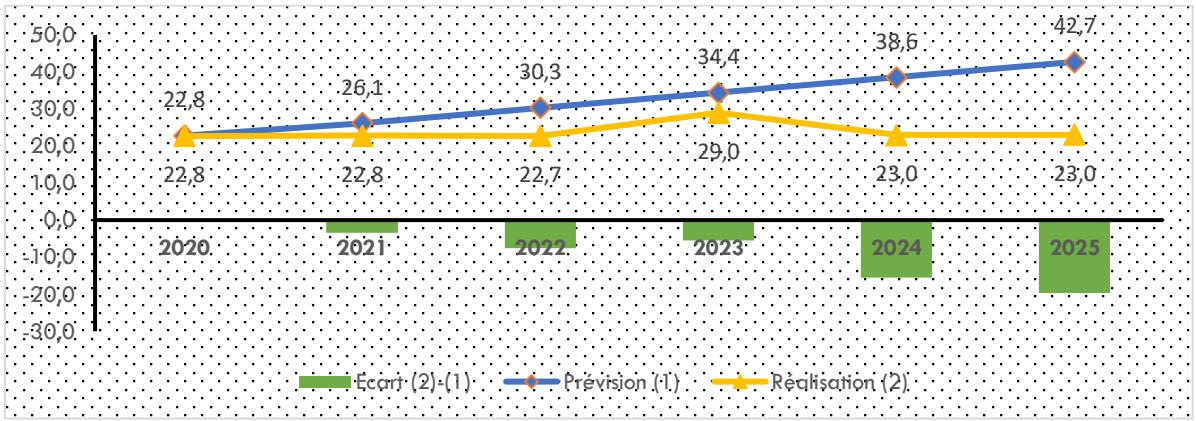
460. Pour les ressources humaines, en 2017, la densité du personnel est de 11,5 personnels de santé pour 10 000 habitants et se traduit par un ratio de 1,5 médecin pour 10 000 habitants et 10 infirmiers pour 10 000 habitants (OMS, 2017), largement en deçà de celui observé en Afrique subsaharienne et au sein des pays d'Asie du Sud où le ratio des médecins pour 10 000 habitants se situe respectivement à 2 et 9, tandis que celui des infirmiers et sages-femmes pour 10 000 habitants s'établit respectivement à 10 et 20 (RNDH, 2022).

Tableau 29 : Densité de personnels de santé pour 10 000 habitants au Cameroun et ailleurs

Pays ou régions	Médecins	Infirmiers et sages-femmes
Cameroun	1,5	10
Afrique Subsaharienne	2,0	10
Asie du Sud	9,0	20

Sources : OMS, 2017 ; RNDH, 2022.

Graphique 44 : Evolution du nombre de médecins pour 10 000 habitants

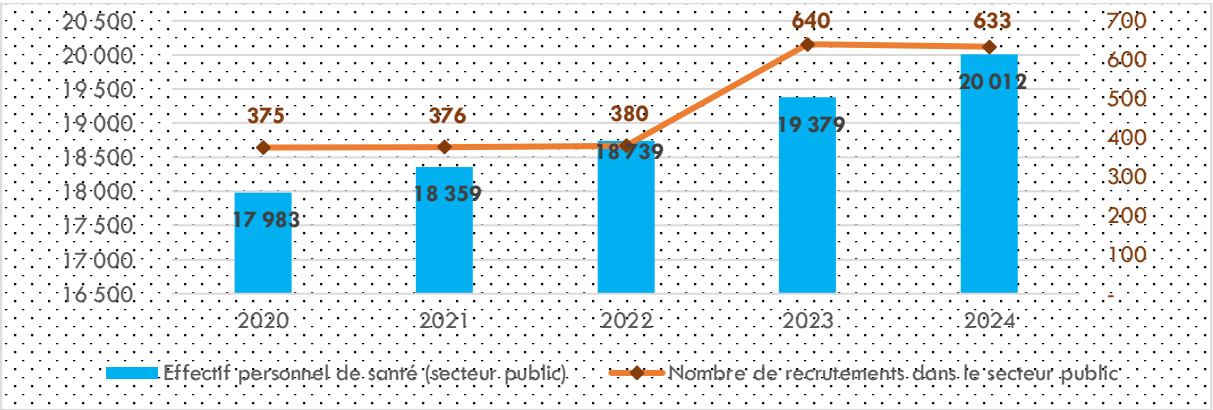


Source : MINSANTE ; nos calculs

461. En 2019, le MINSANTE estime les ressources humaines en santé à 18 390 personnels, mais les besoins demeurent très importants et il les évalue à 8 560 personnels (SSS 2020-2030). Sur la période 2020-2024, 2 404 personnels de santé ont été recrutés. Toutefois, malgré cet effort, on note une forte mobilité de personnel dans le secteur de la santé, conjugué à la fuite grandissante des cerveaux. Le discours du Chef de l'État du 31 décembre 2024 instruit de contractualiser sur une période de cinq ans, de 9 944 personnels de santé pour réduire le chômage dans ce secteur et faciliter substantiellement la prise en charge des malades. Le MINSANTE devrait, parallèlement à cette mesure, prendre des

mesures incitatives pour le maintien en poste des personnels déjà recrutés.

Graphique 45 : Évolution de l'effectif des personnels de santé



Source : MINSANTE, DHIS2 (2020-2024)

462. Le renforcement du Système National d'Information Sanitaire (SNIS) a reposé sur la mise en œuvre du Plan Stratégique National de Santé Numérique (PSNSN) 2020-2024 visant l'amélioration des infrastructures numériques, l'utilisation de la télémédecine et des dossiers médicaux électroniques, ainsi que l'engagement des communautés. Ce plan devra être évalué pour mieux apprécier les écarts à combler d'ici 2030. Il aurait conduit, entre autres, à des améliorations du DHIS2 entre 2020-2024.

463. Concernant la recherche en santé, la régulation est insuffisante (absence de textes spécifiques et non-respect des textes existants). Le financement est largement en-dessous de la norme internationale qui demande d'allouer au moins 2% du budget du ministère à la recherche. Le budget alloué à la recherche représente moins de 1% du budget du ministère. Un état des lieux sur le nombre d'autorisations de recherche et le nombre de restitutions révèle des difficultés que rencontrent les chercheurs dans la mise à disposition des résultats de leurs recherches, parmi lesquelles les exigences sur la qualité des participants clés et le coût de la restitution à la charge des chercheurs. Sur un nombre annuel d'autorisations variant entre 31 et 50, le nombre annuel de restitutions n'a jamais atteint 20, soit un taux de restitutions variant entre 10% et 58%, et la tendance générale ne s'améliore point. Toutefois, il convient de relever que la recherche dans le domaine de la santé fait intervenir trois administrations majeures notamment le MINSANTE, le MINRESI et le MINESUP. Cette multiplicité d'acteurs soulève la question de la coordination intersectorielle.

6.5. Gouvernance et pilotage stratégique

464. La gouvernance et le pilotage stratégique visent à améliorer la performance du système de santé à tous les niveaux. Il s'agit spécifiquement : du renforcement du cadre législatif et règlementaire du secteur, du renforcement de la déconcentration et de la décentralisation et de l'amélioration de l'alignement et de l'harmonisation des interventions des PTF.

465. Le renforcement du cadre législatif et règlementaire du secteur est primordial, car l'efficacité de la mise en œuvre de la stratégie sectorielle de la santé est tributaire de l'adoption de certaines réformes. Sur la période de mise en œuvre de la SND30, le cadre législatif et réglementaire s'est enrichi de deux principaux textes, à savoir : la loi N°2022/014 du 14 juillet 2022 relative à la Procréation Médicalement Assistée au Cameroun ; et la loi N°2024/018 du 23 décembre 2024 portant exercice et organisation de la Médecine Traditionnelle au Cameroun.

466. En outre, les actions suivantes ont été réalisées :

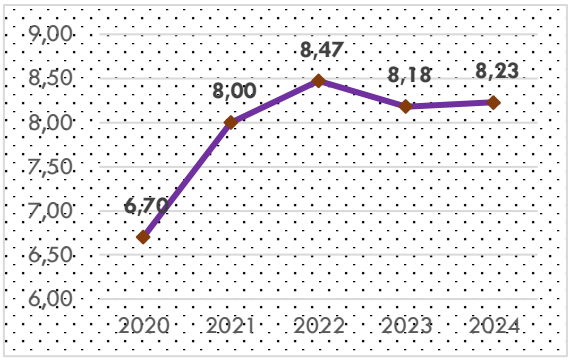
- l'actualisation des textes régissant l'organisation et le fonctionnement des FOSA qui fixent les coûts des prestations des services et soins de santé ;
- l'élaboration des projets de textes portant sur la réforme hospitalière, la classification des

hôpitaux privés, la nomenclature et la tarification des actes ;

- l'élaboration des projets de textes portant sur l'Agence Camerounaise du Médicament (ACM) qui vise à renforcer l'autorité nationale de réglementation pharmaceutique.

467. Le renforcement de la déconcentration et de la décentralisation se poursuit dans la mesure où le MINSANTE transmet régulièrement aux élus locaux des correspondances qui précisent les besoins prioritaires du système de santé dans le cadre des compétences et ressources transférées conformément à la réglementation en vigueur. Dans l'article 160, alinéa a, de la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des CTD, il est précisé une pleine participation de ces collectivités aux activités de santé à travers la création, l'équipement, la gestion et l'entretien des centres de santé à intérêt communal conformément à la carte sanitaire ; le recrutement et la gestion du personnel infirmier et paramédical des centres de santé intégrés et des centres médicaux d'arrondissement ; l'assistance aux formations sanitaires et aux services sociaux. Mais, la compétence liée au recrutement du personnel par les CTD est suspendue pour cause de non-conformité à la réglementation relative à la forme des contrats proposés et au recrutement des personnels non éligibles (chauffeurs, cuisiniers). L'article 270 de ladite loi précise d'autres compétences transférées aux Régions (CTD) notamment la participation à l'élaboration de tranches régionales de la carte sanitaire. L'évolution croissante des ressources financières transférées aux CTD témoigne cette volonté du MINSANTE d'accélérer le processus de décentralisation.

Graphique 46 : Evolution des ressources financières transférées aux Communes (en milliards FCFA)



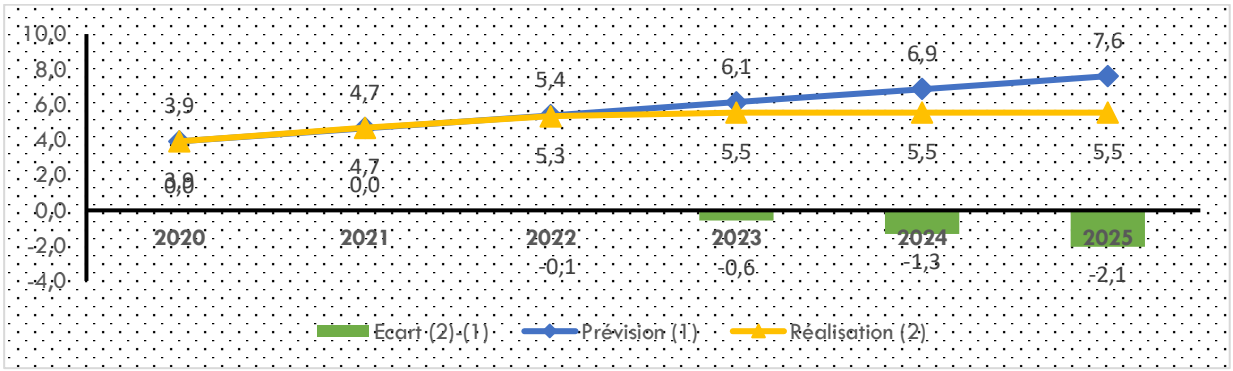
Source : MINSANTE

468. Au sujet de la viabilisation des districts de santé, intégrant leur autonomie technique et financière, seuls 10 districts de santé sur 189 étaient viables en 2020 (SSS 2020-2030). En 2024, la situation ne s'est pas considérablement améliorée, seuls 205 districts de santé ont été viabilisés.

469. L'amélioration de l'alignement et de l'harmonisation des interventions des partenaires techniques et financiers est sur la bonne voie. Une cartographie de tous les partenaires intervenant dans les districts de santé est élaborée à l'effet de mieux coordonner les interventions de santé. Plus encore, il est envisagé de la digitaliser.

470. En ce qui concerne le financement du secteur de la santé, la part du budget alloué à ce secteur représente 5,5% du budget total en 2024. Bien qu'en constante évolution depuis 2020, cette proportion reste en deçà des projections. En outre, depuis 2015, le taux oscille souvent autour de 4-6 %, mais il n'a jamais atteint les 15 % recommandés par la Déclaration d'Abuja.

Graphique 47 : Evolution de la part du budget alloué au secteur de la santé



Source : MINFI ; MINSANTE et nos calculs



CHAPITRE 7

EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE PROTECTION SOCIALE





Chapitre 7 :

Evaluation de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Protection Sociale

471. De manière générale, le Gouvernement met en œuvre, depuis 2014, des mesures visant à assurer une protection sociale aux travailleurs ainsi qu'aux personnes vulnérables. Ces mesures consistent en la mise en place de l'assurance volontaire, puis la revalorisation du montant des allocations familiales, le relèvement des plafonds et du taux de cotisations sociales en 2016, ainsi que la revalorisation du Salaire Minimum Garanti (SMIG). Le Cameroun voudrait maintenir cette dynamique pour porter le taux de couverture sociale de 22,7% en 2019 à 50% en 2030. Dans le cadre de la SND30, le Gouvernement entend effectivement poursuivre sa politique de protection sociale à travers l'élargissement de la couverture sociale des populations, en particulier les plus vulnérables en intégrant progressivement l'ensemble des catégories sociales jusqu'ici en marge du système. A cet effet, les interventions prévues s'articulent autour de cinq (05) composantes : (i) la sécurité sociale et le travail décent, (ii) les transferts sociaux ; (iii) l'action sociale, (iv) la promotion du genre et de l'équité, et (v) la communication pour le développement social.

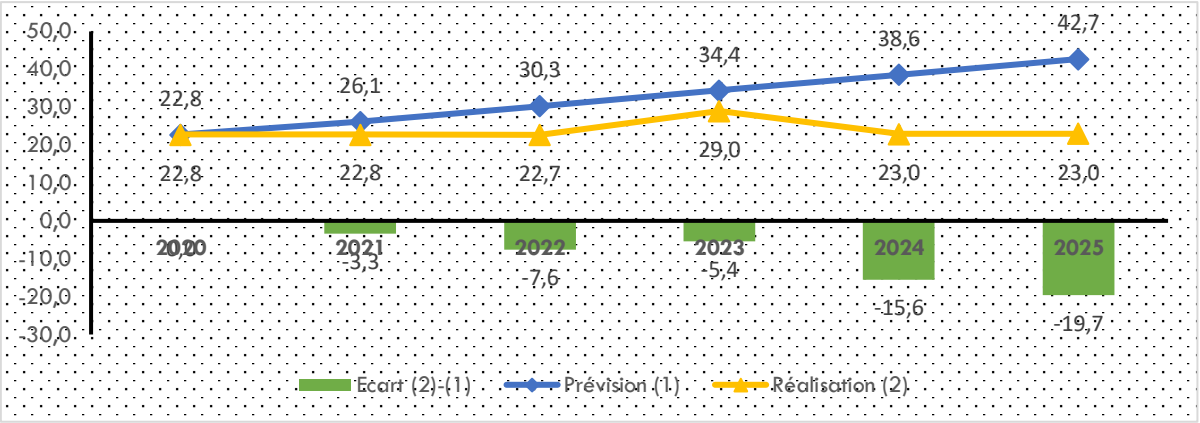
7.1. Sécurité Sociale et travail décent

472. Pour garantir une couverture sociale et sanitaire à toutes les couches de la population notamment les plus vulnérables et promouvoir le travail décent, les interventions prioritaires ont porté sur : (i) la dynamisation du système d'assurance volontaire ; (ii) l'extension du champ d'application personnelle et matérielle du système formel de sécurité sociale ; (iii) le renforcement du dialogue social ; (iv) l'implémentation de la couverture santé Universelle.

473. La dynamisation du système d'assurance volontaire s'est matérialisée en 2024 à travers l'immatriculation de 112 263 nouveaux assurés, dont 43 378 volontaires représentant 38,64% de ces assurés, lesquels portent à 1 472 463 le nombre d'assurés au Cameroun. De plus, la dynamisation du système d'assurance volontaire est visible à travers le paiement des prestations à 296 312 bénéficiaires pour un montant global de 141,2 milliards (CNPS, 2024). Par ailleurs, le renforcement du dispositif de sécurité sociale s'est traduit par l'immatriculation de 5 738 nouveaux employeurs en 2024, ce qui porte l'effectif total d'employeurs actifs à 40 698 en 2024. La branche d'activité du « commerce » et « autres services » enregistrent le plus d'employeurs actifs.

474. Pour ce qui est de l'extension du champ d'application personnelle et matérielle du système formel de sécurité sociale, il est visible à travers la mise en place d'un groupe de travail chargé d'accompagner les mutuelles. En outre, 515 649 travailleurs du secteur informel ont bénéficié des prestations sociales. Le système de sécurité sociale camerounais ne couvre essentiellement que les travailleurs du secteur structuré, ce qui limite sa portée au regard du poids du secteur informel dans l'économie. L'ouverture du système de sécurité sociale au secteur informel n'a pas produit l'effet escompté. Toutefois, le champ matériel du système de sécurité sociale est très limité, puisqu'il ne couvre que 07 champs sur les 09 champs définis dans la convention 102 de l'OIT à savoir : la vieillesse, l'invalidité, le décès, les accidents du travail et maladies professionnelles, les soins médicaux, les prestations familiales et la maternité.

Graphique 48 : Evolution du taux de couverture sociale



Source : MINTSS

475. Pour stimuler et encourager le dialogue social, les activités majeures ont porté entre autres sur : l'examen et la résolution des conflits individuels et collectifs du travail, traduits par l'établissement de 8 029 procès-verbaux de conciliation établis, dont 7 947 conciliations totales et 82 conciliations partielles. Dans le cadre du Comité de Concertation et de Suivi du Dialogue Social, le Gouvernement a poursuivi le dialogue avec les partenaires sociaux. Cela s'est manifesté dans le cadre des mouvements de grève des travailleurs des corps des enseignants et de la Santé. Le dialogue social avec ces corps a abouti à des consensus sur la prise en compte des revendications et la reprise du service social.

476. S'agissant de l'implémentation de la Couverture Santé Universelle (CSU), elle a connu une phase pilote lancée officiellement le 12 Avril 2023 dans la localité de Mandjou, région de l'Est. La mise en œuvre de cette phase se poursuit dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua, du Sud, de l'Est, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Elle est financée[9] à 50,4% par l'État du Cameroun et à 49,6% par les partenaires. Dans le cadre de cette phase pilote, les principales interventions mises en œuvre sont (i) le chèque santé qui apporte une protection financière aux femmes enceintes et nouveau-nés en réduisant à 6 000 francs le suivi de la grossesse jusqu'à l'accouchement ; (ii) le traitement gratuit du paludisme simple et grave pour les enfants de moins de 5 ans ; (iii) la prise en charge gratuite du VIH/SIDA menacée dès 2025 par le retrait de certaines subventions ; et (iv) le forfait annuel de 15 000 francs pour le traitement des personnes sous dialyse. A la fin du premier trimestre 2025, plus de 3 900 000 personnes ont été enregistrées, ce qui représente 91% de l'objectif fixé pour 2025. La phase pilote a prioritairement ciblé les femmes enceintes et les enfants de 0 à 5 ans, facilitant leur accès aux soins essentiels. En considérant les différents services offerts, plus de 1 000 000 des femmes ont bénéficié des prestations de consultations prénatales, 281 femmes ont été assistées lors de l'accouchement et 110 000 patients enrôlés pour l'hémodialyse suivent de manière régulière leurs séances de traitement. En ce qui concerne la santé maternelle et infantile, plus de 400 000 enfants de moins de 5 ans ont reçu le traitement gratuit du paludisme, 1 300 000 femmes enceintes ont reçu la supplémentation en fer et 647 451 femmes enrôlées ont reçu le traitement préventif du paludisme. S'agissant de la prise en charge des maladies chroniques et conformément aux protocoles, 481 000 patients atteints du VIH sont pris en charge gratuitement, et 25 701 patients tuberculeux enrôlés bénéficient gratuitement de soins.

7.2. Transferts sociaux

477. Le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre du projet filets sociaux, avec l'appui de la Banque mondiale et de l'AFD, pour assurer les transferts sociaux. De 2013 à 2022, le projet a couvert 385 500 ménages, soit environ 2 400 000 personnes, réparties dans 120 communes. Il a permis entre autres aux ménages de : (i) développer des activités génératrices de revenus dans des domaines tels que l'agriculture, l'élevage,

9 https://www.afro.who.int/fr/countries/cameroon/news/couverture-sante-universelle-plus-de-2-millions-de-personnes-enrolees [Consulté le 19 mai 2025]

le petit commerce, la coiffure, la couture, la fabrication de certains produits et l'acquisition du matériel productif ; (ii) résoudre les problèmes quotidiens de santé, de nutrition et d'éducation ; (iii) améliorer le pouvoir d'achat des ménages bénéficiaires ; et (iv) offrir aux commerçants la possibilité de s'acquitter de leurs impôts auprès de l'administration fiscale ou des collectivités locales.

478. La pérennisation du Projet Filets Sociaux s'est traduite en 2023 par la conclusion entre le Gouvernement et la Banque Mondiale, d'un nouveau Projet, dénommé le Projet Filets Sociaux Adaptatifs et Inclusion Économique (PFS-AIE), lequel a pour objectifs de : (i) poursuivre les appuis à 150 500 ménages pauvres tels que cela se fait dans les trois programmes du Projet Filets Sociaux actuel dans l'ensemble des régions du pays ; (ii) fournir des appuis à 65 000 jeunes travailleurs âgés de 18 à 35 ans du secteur informel qui sont des « entrepreneurs de subsistance » (c'est-à-dire travaillant pour leur propre compte par manque d'autres opportunités ou de compétences) dans les zones urbaines ; (iii) fournir des appuis à 2 000 jeunes entrepreneurs âgés de 18 à 35 ans ayant des projets d'entreprise prometteurs dans des secteurs productifs ciblés et prioritaires ; (iv) octroyer un appui à la création d'un Registre Social Unifié (RSU) qui servira de système d'information sociale soutenant les processus d'identification, d'enregistrement et d'évaluation des besoins et des conditions de la population pauvre et vulnérable.

479. Comme version améliorée du projet filets sociaux, le PFS-AIE envisage la mise en place d'un système de protection sociale plus complet, à même de répondre aux chocs et de promouvoir l'inclusion économique, avec un accent particulier sur les jeunes vulnérables et déplacés.

480. Le PFS-AIS a poursuivi ses progrès et accéléré ses réalisations depuis son démarrage, avec des progrès marquants dans les transferts monétaires et les programmes d'emploi pour les jeunes. Au premier semestre 2025, le bilan indique que 89 519 ménages ont bénéficiés de paiements (79 145 en espèces et 10374 en numérique), sur un objectif de 162 500 ménages à atteindre à l'horizon 2028 (55% de la cible). Par ailleurs, 14 300 bénéficiaires d'Inclusion Economique des Jeunes ont suivi des formations (sur 65 000 prévus à l'horizon 2028) et 1000 jeunes entrepreneurs ciblés par le Concours Pla d'Affaires ont signé des contrats d'accompagnement (sur 2 000 d'ici 2028).

481. Par ailleurs, en vue d'apporter des réponses aux inondations dont sont victimes certaines localités, le projet a été restructuré pour déployer des transferts monétaires d'urgence (TMU-CAT) à 110 478 ménages sinistrés dans les régions de l'Extrême-Nord et de l'Ouest, avec des paiements prévus en deux phases dont le lancement officiel a été fait le 23 mai 2025 à Kousseri dans la région de l'extrême-Nord.

482. En vue de mettre en place un système national de transferts sociaux, une phase pilote du projet de mise en place d'un Registre Social Unifié est initiée depuis près de trois ans. Une feuille de route y relative a été élaborée et les opérations de ciblage des personnes socialement vulnérables (PSV) se poursuivent et le transfert de données du PFS vers le RESUC est en cours. Au premier semestre 2025, un peu plus de 189 000 ménages ont été intégrés dans la base des données du SIG RESUC pilote dont 5 000 provenant du ciblage à la demande, 53 000 du ciblage communautaire et 41 000 issu du PFS.

483. Quant aux mécanismes de transferts sociaux indirects concernant les mesures de gratuité des services et des subventions ciblées au profit des pauvres et vulnérables, leur renforcement et extension se font dans le cadre de la mise en œuvre de nombreux programmes, notamment : le Programme de subvention des prix de certains produits de première nécessité ; le Projet d'Appui à l'Insertion et la Réinsertion des Personnes Vulnérables (PAIRPEV) ; le Programme de prise en charge des cantines scolaires ; le Programme d'assistance alimentaire dans les régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'Est ; le Programme intégré d'appui aux acteurs du secteur informel ; etc. Dans le secteur de l'Education, ces mécanismes de transferts sociaux indirects ont consisté en : (i) la poursuite de l'acquisition et de la distribution gratuite des manuels scolaires dans les disciplines fondamentales (français, anglais, mathématique, éducation morale et à la citoyenneté) dans les écoles primaires publiques et dans les disciplines de la science, de la technologie et de l''informatique dans les écoles primaires publiques des ZEP ; (ii) la distribution de 730 000 livrets d'apprentissage autodidactes, pour les enfants des zones défavorisées ; et (iii) le soutien à la scolarisation de la jeune fille à travers la distribution de 2 160 Bourses d'excellence scolaire aux meilleures élèves filles à l'issue des résultats du CEP/FSLC depuis trois ans (soit 720 l'an), de 2 000

000 kits d'hygiène aux élèves filles dans le cadre du Programme d'Education de base, des Kits pédagogiques et des Kits d'élèves filles avec le concours de l'UNICEF.

7.3. Action Sociale

484. Globalement, parmi les principales interventions dans le domaine de l'action sociale l'on peut citer : (i) la prise en charge de 276 familles victimes des inondations survenues à Buea en 2023 ; (ii) l'assistance apportée aux familles des victimes d'éboulement de terrain, survenu au quartier Mbankolo à Yaoundé en 2023 ; (iii) l'exécution du Plan de Réponse Humanitaire 2023, à travers l'appui octroyé à 758 000 personnes, l'aide d'urgence au bénéfice de 380 000 personnes dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest et l'accompagnement de 132 000 réfugiés Centrafricains et 243 000 personnes dans la Région de l'Extrême-Nord ; et (iv) l'appui aux victimes des inondations dans le département du Mayo-Danay dans la région de l'Extrême-Nord en 2024. En outre, des actions spécifiques aux différentes catégories de la population ont été menées en fonction de leur vulnérabilité.

485. La réadaptation et l'accompagnement à l'insertion et la réinsertion des enfants vulnérables, ont suscité des interventions portant entre autres sur : (i) la prise en charge dans les structures d'accueil de 64 877 enfants mineurs inadaptés sociaux, en vue de leur insertion/réinsertion, parmi lesquels 5 666 enfants gardés à vue ou en détention, 13 368 enfants réfugiés et 44 796 enfants déplacés internes ; (ii) la resocialisation et la réinsertion de 279 enfants de la rue (EDR) ; (iii) la prise en charge dans les écoles et instituts spécialisés de 739 enfants mineurs inadaptés sociaux ; (iv) le placement familial de 29 enfants abandonnés. Plus globalement, les actions de réadaptation et d'accompagnement à l'insertion et la réinsertion des enfants vulnérables ont porté sur : (i) la réhabilitation et la gestion des centres spécialisés ; (ii) la mise en place des programmes d'appui à la réinsertion éducative et professionnelle à travers la scolarisation des enfants déscolarisés, des formations professionnelles adaptées dans des domaines comme la couture, la mécanique, la coiffure, etc., la distribution de kits d'installation (matériel de travail, capital de démarrage) à la fin des formations ; (iii) les campagnes de retrait des enfants de la rue ; et (iv) la prise en charge des enfants déplacés internes.

486. Également, des interventions de soutien et d'appui aux jeunes sur la période 2020-2024, ont porté sur la mise en œuvre des programmes et projets en faveur des jeunes avec des résultats probants :

- Pour **le Plan Triennal Spécial Jeunes** (PTS-Jeunes), **11 405** projets ont été sélectionnés et financés. Il s'agit des projets de jeunes installés dans les villages pionniers et clusters économiques, dans les domaines de l'agriculture, l'industrie/artisanat, l'économie numérique, et l'innovation technologique, y compris pour des jeunes ex-combattants des Centres de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration (CDDR), des jeunes formés dans les Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ), bénéficiaires du programme CMPJ-Incubator, et des jeunes de la diaspora dans le cadre du sous-programme *Diaspora and Local Youth Joint-Venture*/DIALYJ du PARIJEDI, dont 471 portés par des jeunes filles ;
- Pour **le Projet d'Accompagnement des Jeunes en Difficulté (PAJED)**, plus de 8 500 jeunes formés dans divers métiers : agriculture, artisanat, mécanique, menuiserie, couture, etc. ; environ 4 200 jeunes insérés dans des activités économiques durables ; des soutiens à la création de plus de 3 000 micro-entreprises grâce à des kits de démarrage et un accompagnement personnalisé. En outre, on note l'opérationnalisation du Fonds de Garantie aux Jeunes Entrepreneurs (FOGAJEUNE), sous forme de projet à travers la mutation des mécanismes du projet FONIJ (Fonds National d'insertion des Jeunes), parallèlement aux concertations Gouvernementales avec le secteur privé et les partenaires au développement, pour l'aboutissement du processus.

487. S'agissant de la prise en charge des personnes âgées, des séances de sensibilisation à l'échelle nationale ont été organisées sur l'éducation pour le vieillissement sain et actif, la préparation et gestion harmonieuse de la retraite, la valorisation de la solidarité intergénérationnelle et la prise en charge familiale. Par ailleurs, 7 625 personnes âgées vulnérables et nécessiteuses bénéficient d'une assistance médicale. Sur le plan législatif, le Cameroun a ratifié en 2021 le Protocole de la Charte africaine des droits des

personnes âgées, engageant officiellement le Cameroun à protéger leurs droits.

488. Concernant la mise en place des mesures favorisant l'établissement des documents officiels aux populations socialement vulnérables ou géographiquement éloignées des services administratifs, les activités menées ont porté entre autres sur l'organisation des campagnes spéciales gratuites d'établissement d'actes de naissance et de cartes d'identité, en collaboration avec les Mairies, le MINAS et le MINAT, l'établissement d'acte de naissance aux enfants scolarisés sans acte de naissance avec l'appui des partenaires techniques et financiers, notamment l'UNICEF, l'UNHCR, le HCR et la Banque Mondiale. Depuis 2023, la Banque mondiale apporte un soutien significatif à l'établissement des actes de naissance pour les élèves en fin de cycle dans les écoles primaires, en collaboration avec le Gouvernement à travers le Programme d'Appui à la Réforme de l'Education au Cameroun (PAREC). Cette initiative vise à garantir l'accès à l'éducation pour tous les enfants, en particulier ceux en fin de cycle primaire. Entre 2023 et 2024, près de 60 000 élèves en classe de CM2 et Class 6 ont obtenu leurs actes de naissance, leur permettant de passer les examens officiels et de poursuivre leur scolarité.

489. S'agissant de la protection sociale des personnes handicapées, plusieurs activités ont été réalisées, notamment : (i) la prise en charge holistique de 823 personnes handicapées en institution ; (ii) l'établissement des cartes nationales d'invalidité à 4 590 nouvelles personnes handicapées ; (iii) la prise en charge de la scolarité et des frais de participation aux examens officiels de 11 551 enfants handicapés et ceux nés de parents handicapés ; (iii) l'achèvement de la construction et l'équipement du Centre de réhabilitation des personnes handicapées de Maroua ; (iv) la poursuite des travaux de modernisation du Centre de réhabilitation des personnes handicapées Cardinal Paul Emile Leger à Yaoundé ; (v) la prise en charge médicale de 7 625 personnes âgées vulnérables et nécessiteuses ; (vi) l'appui à la mise en place des Activités Génératrices de Revenus (AGR) à 2 513 personnes handicapées, 518 mères et filles (ou femmes) déplacées internes et 1 696 personnes vulnérables. Bien que le Cameroun ait adopté certains textes et mis en place quelques mécanismes en faveur des personnes handicapées, les défis en matière de mise en œuvre, de financement et d'accessibilité sont encore importants. Les pensions d'invalidité, restent rares et très limitées aux personnes ayant contribué à la sécurité sociale (CNPS). Par ailleurs, bien que des écoles spécialisées existent, notamment pour enfants sourds et aveugles, elles sont peu nombreuses, sous-équipées, et concentrées en milieu urbain.

490. En vue de l'insertion socioéconomique des jeunes, plusieurs programmes sont en cours de mise en œuvre, notamment : (i) le Plan Triennal Spécial Jeunes (PTS-Jeunes) ; (ii) le Programme d'appui à la jeunesse rurale et urbaine ; (iii) le Projet d'Accompagnement des Jeunes en Difficulté (PAJED) ; (iv) le Programme de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes (PPEJ). Par ailleurs, le Fonds de Garantie aux Jeunes Entrepreneurs (FOGAJEUNE) instruit par le Chef de l'Etat, sous forme de projet à travers la mutation des mécanismes du projet Fonds National d'insertion des Jeunes (FONIJ) a été opérationnalisé. La mise en œuvre de ces programmes a permis d'obtenir les principaux résultats suivants : (i) la création de 3 062 entreprises par les jeunes promoteurs, dont 2 975 par les bénéficiaires du PTS-Jeunes, 50 par les jeunes formés dans les Centres multifonctionnels de promotion des jeunes (CMPJ), 15 par les bénéficiaires du financement du Programme de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes (PPEJ) et 22 par les jeunes accompagnés dans le cadre du Youth Connekt Cameroon ; (ii) l'accompagnement à l'insertion sociale de 120 jeunes en difficultés des milieux rural et urbain et de 54 autres jeunes issus du milieu carcéral ; (iii) la construction de 20 CMPJ, ainsi que l'équipement de 28 autres.

7.4. Promotion du genre et de l'équité

491. La politique gouvernementale visant la réduction des inégalités entre les hommes/garçons et les femmes/filles, s'est poursuivie dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale du Genre (PNG) au sein des différentes administrations, ce qui a permis d'enregistrer les principales réalisations suivantes : (i) l'accompagnement de 2 023 personnes dont 1 146 femmes et 877 hommes dans le cadre du PAIRPPEV mis en œuvre au MINAS ; (ii) l'accompagnement de 18 333 personnes handicapées (8 460 filles/femmes et 9 873 garçons/hommes) par le MINAS pour leur réinsertion économique ; (iii) les actions du MINEPIA s'appuyant sur les projets et programmes tels que

le PCP ACEFA, le PEA-Jeunes, le PD-CVEP, et le PCP AFOP. L'ONVC et FAO en vue d'améliorer les capacités entrepreneuriales des femmes (l'accompagnement par le programme ACEFA en 2022 de 255 247 producteurs dont 88 175 femmes, soit 33,7 % ; la formation et le renforcement des capacités en techniques de production avicole de 104 personnes dont 62 sont les femmes, soit 59,6%, par la Caisse de Développement de l'Elevage du Nord-Ouest (CDNO) ; la distribution en 2022 par le Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des jeunes (PEA-JEUNE) des kits d'installation pour un montant de 387 213 FCFA à 165 bénéficiaires dont 95 hommes et 70 femmes (42,2%) ; la distribution par le FAO de 2 500 poules Goliath à 180 femmes et 06 incubateurs de capacités de 1 000 œufs distribués à 06 organisations de producteurs femmes.

492. Dans le domaine de l'éducation, de la formation et de l'information, les actions mises en œuvre par le MINAS, le MINPROFF, le MINEDUB, le MINESEC et les Partenaire Techniques et Financiers (PTF) ont permis d'enregistrer des résultats encourageants relativement à la scolarisation de la jeune fille, particulièrement dans les Zones d'Education Prioritaires (ZEP) et l'alphabétisation des femmes. En effet, le taux brut de scolarisation des filles dans les ZEP pour le secondaire est passé de 20,1% en 2020 à 23,7% en 2022. Le taux net de scolarisation des filles dans les ZEP pour le secondaire est quant à lui, passé de 17,6% en 2020 à 18,8% en 2022. De manière générale, les indices de parité garçons/filles dans le primaire et le secondaire sont passés respectivement de 0,81 en 2020 à 0,9 en 2022 et de 0,90 en 2021 à 0,93 en 2022. Sur le plan de la santé, le taux de mortalité maternelle, pour ce qui est des décès audités, est passé de 45,5% en 2020 à 43,6% en 2022.

493. En ce qui concerne les Violences Basées sur le Genre (VBG), plusieurs initiatives visant à les réduire ont été mises en place par le Gouvernement et ses PTF. Il s'agit notamment du renforcement des mécanismes de prévention, de réduction et de réponse aux VBG, ainsi que la validation par le MINPROFF et l'UNFPA, de la stratégie nationale VBG et du plan national de lutte contre les mutilations génitales féminines (MGF). Toutefois, on relève la montée des VBG, particulièrement dans les zones de crises sécuritaire. Selon les résultats d'une étude de l'UNFPA, 32% des femmes en union survivent avec au moins une des formes des VBG (physique, émotionnelle, sexuelle ou économique) perpétrée par leurs conjoints.

494. Par ailleurs, la circulaire sur la préparation du budget relative à une meilleure prise en compte du genre dans le budget de l'Etat constitue une opportunité pour veiller à la sensibilité au genre des différents programmes des administrations publiques. Dans ce cadre, en 2023, dix administrations sectorielles pilotes (MINEDUB, MINESEC, MINPROFF, MINSANTE, MINADER, MINEPIA, MINAS, MINDDEVEL, MINFI, MINEPAT) ont été accompagnées sur la prise en compte du genre dans les documents de préparation du budget (CSP, CDMT, PPA, RAP, DBGS).

495. Bien que les cadres de planification et d'opérationnalisation de la politique du genre soient bien définis, le suivi est confronté à une contrainte importante. En effet, les statistiques actualisées n'étant obtenues qu'à partir des grandes enquêtes dont la fréquence de collecte des données d'au plus une fois tous les 5 ans, les valeurs exactes des indicateurs de suivi de la PNG ne sont pas disponibles en 2022. Toutefois, une documentation existante au niveau des administrations, constituée principalement des Rapports Annuels de Performance (RAP) et des annuaires statistiques, permet de recenser les principales réalisations et quelques valeurs actualisées d'indicateurs de suivi de la PNG.

496. Concernant la contribution des femmes au développement économique, il est à noter que ces dernières années, la hausse des prix des produits de première nécessité et des vivres frais sur les marchés ont occasionné une baisse du volume du panier de la ménagère et une diminution du pouvoir d'achat des femmes. Les Petites et Moyennes Entreprises dirigées par les femmes connaissent un ralentissement de leurs activités (salon de coiffure, bar, restaurant, etc.) ; une part du capital financier soutenant ces activités ayant été réorienté pour subvenir aux besoins des ménages. Pour y remédier, le gouvernement Camerounais avec l'appui de ses PTF a mis sur pied des initiatives et projets visant à faciliter l'accès des femmes aux facteurs de production et à améliorer la rentabilité de leur travail. D'une part, les actions étaient spécifiques et en faveur des femmes, d'autre part, certaines administrations pilotes, en l'occurrence en charge de la production

(MINADER, MINEPIA), bénéficiant d'un accompagnement pour la mise en œuvre des orientations stratégiques visant l'amélioration des conditions économiques des femmes, ont assuré une représentativité plus équitable du genre parmi les bénéficiaires de leurs actions.

7.5. Communication pour le développement social

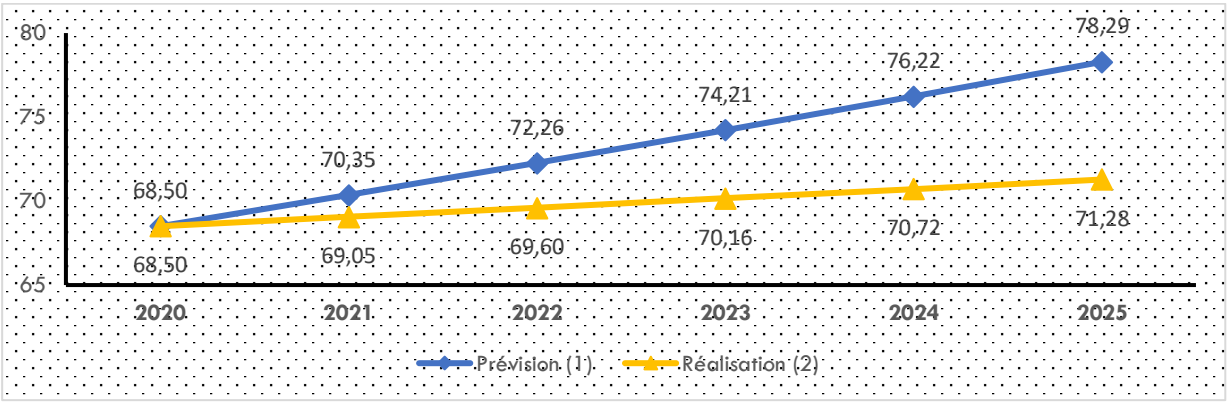
497. Dans la perspective d'améliorer la communication pour le développement social, plusieurs actions ont été réalisées. Il s'agit entre autres, de l'arrimage de la cartographie des programmes du Ministère de la Communication à la SND30, avec la création du Programme opérationnel 097 intitulé : Développement d'une communication multisectorielle axée sur la performance sociétale dont l'objectif est de renforcer les connaissances des populations en vue de leur permettre de solliciter et d'accéder aux services sociaux de base dans l'optique de la réduction de la pauvreté, du sous-emploi et pour l'amélioration de leurs conditions de vie. Parmi les actions préconisées dans ce cadre, l'on peut citer la multiplication des centres de ressources et de traitement de l'information au niveau national, régional et local ; la mise en place et l'opérationnalisation de 10 plateformes régionales des médias de proximité pour le développement dans les 10 Régions du Cameroun et comprenant les radios communautaires, les radios confessionnelles et toute autres structures de communication dans les communautés.

498. Par ailleurs, une étude d'analyse des capacités nationales en communication pour le développement a été menée et a ressorti les besoins en termes de formation pour les acteurs, du niveau central au niveau local en passant par le niveau régional. Avec l'appui des partenaires au développement, des modules de formation sont en cours d'élaboration et le plaidoyer est en cours avec les Universitaires pour l'adaptation des curricula de formation dans le but de faire de la Communication pour le Développement Social (Social Behavior Change) des filières de formation certifiantes et diplômantes professionnalisantes. S'agissant de la promotion de la protection sociale à travers la production et la diffusion des informations y relatives, il est annuellement organisé des Salons de l'Action Gouvernementale qui rapprochent les gouvernants des gouvernés pour recevoir des éclairages en direct sur des grandes questions de développement, notamment au plan socio-économique. De même, à côté du plan de communication qui a été élaboré pour la mise en œuvre de la SND30, il y a le plan d'action conçu pour adresser la problématique des discours de haine et de citoyenneté numérique à travers les médias par l'éducation des acteurs aux médias et à l'information. Enfin, la question de l'accès des déficients sensoriels aux contenus médiatiques est en cours de réflexion. Quelques actions pilotes sont à relever, notamment la traduction en langage de signes des discours du Président de la République à la télévision nationale.

7.6. Accès aux facilités sociales de base

499. Accès à l'eau potable : S'agissant de l'accès des populations à l'eau potable, la proportion des ménages ayant accès à l'eau potable est passée de 61% en 2014 à 75,5% en 2016 (ECAM 4) et se situe entre 81,9% et 83% en 2022 suivant que la mesure ait été faite respectivement en saison de pluie ou en saison sèche

Graphique 49 : Evolution du taux d'accès à l'eau potable



Source : ECAM4

500. L'analyse des disparités dans l'accès à l'eau montre qu'en 2016, les villes de Yaoundé et Douala avaient déjà atteint des taux d'accès respectifs de 98,6% et 99,1%. Cependant des situations critiques étaient notables dans les régions du Nord, de l'Extrême-Nord, de l'Est et de l'Ouest. En effet près de 50% des ménages n'avaient pas accès à l'eau dans la région du Nord. Cette statistique était de 37,1% à l'Extrême-Nord, et 33,6% à l'Est et à l'Ouest. Les conditions climatiques difficiles dans le septentrion sont à considérer au rang des facteurs explicatifs du faible taux d'accès à l'eau dans les zones les plus en retard.

501. Par ailleurs l'analyse empirique tend à mettre en évidence une relation positive entre le niveau d'accès à l'eau et le niveau de pauvreté. Les ménages appartenant au quintile le plus pauvre présentent également le plus faible niveau d'accès à une source d'eau améliorée. L'indicateur s'améliore au fur et à mesure que l'on progresse sur l'échelle des richesses.

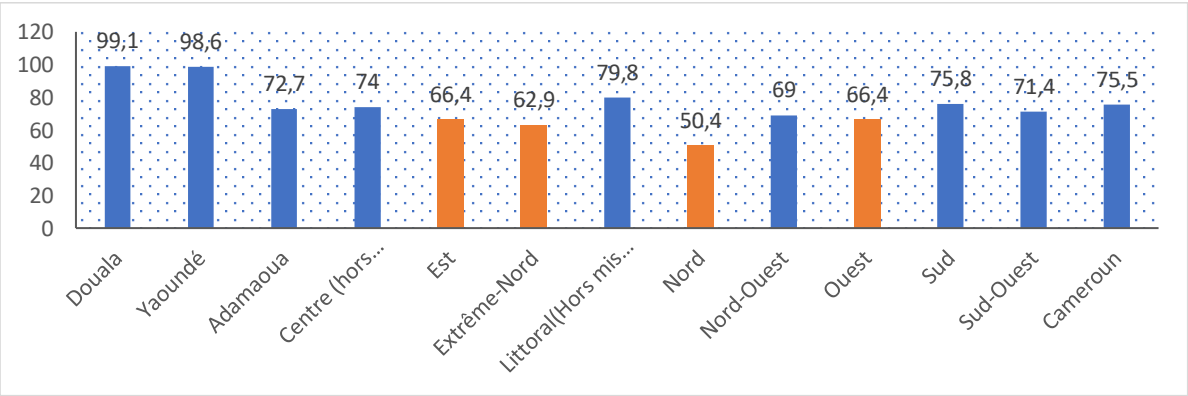
Tableau 30 : Pourcentage de ménages ayant accès à une source d'eau améliorée en 2022

	Pauvre	Non pauvre	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Total
Saison sèche	70,9	87,4	68,6	74,1	83,7	85,7	90,8	83
Saison de pluie	69	86,5	66,6	72,1	81,9	84,9	90,6	81,9

Source : ECAM4

502. Au rang des actions menées pour améliorer l'accès des populations à l'eau potable, figurent : **(i)** la mise œuvre du PLANUT qui a permis la construction de plus de 1 500 forages équipés de pompes à motricité humaine ou solaires dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Est et de l'Adamaoua ; **(ii)** la mise en service du Projet d'Alimentation en Eau Potable de Yaoundé et ses Périphéries (PAEPYS) ; **(iii)** la mise en place de mini-adductions d'eau potable (AEP) dans certains centres urbains ; (iv) les travaux d'extension et de réhabilitation du réseau de distribution à Yaoundé, Douala, Garoua et Bafoussam ; (v) la modernisation des stations de traitement d'eau, notamment la station d'Akomnyada à Yaoundé et de Logbessou-PK27à Douala. Sur la période 2020-2025, plus de 100 000 nouveaux branchements sociaux subventionnés par l'État et les bailleurs de fonds ont été réalisés, notamment à Yaoundé (Nkolbisson, Mballa II, Mendong), à Douala (Bonabéri, Ndogpassi, PK14), et dans les nouveaux centres urbanisés à Bafoussam, Garoua, Maroua et Ngaoundéré. CAMWATER a également mis en œuvre une politique de « branchement promotionnel », une offre à tarif réduit pour les ménages à faible revenu. Par ailleurs, il faut souligner les initiatives privées notamment pour la construction des forages privés équipés de pompe. Toutefois, malgré des efforts constants, une part significative de la population, en particulier en zones rurales, n'a pas encore un accès fiable à une eau de qualité. En milieu rural, moins de la moitié des ménages n'ont pas accès l'eau potable. Des disparités régionales sont également observées. Le problème d'accès à l'eau se pose ainsi avec plus d'acuité dans les régions de l'Extrême-Nord, de l'Est et de l'Adamaoua. Par ailleurs, malgré le taux d'accès élevé observé dans les grandes villes telles que Yaoundé et Douala, la question des interruptions de l'offre en eau continue de poser d'importants désagréments aux ménages.

Graphique 50 : Taux d'accès à une source d'eau améliorée en 2016



Source : INS, ECAM4

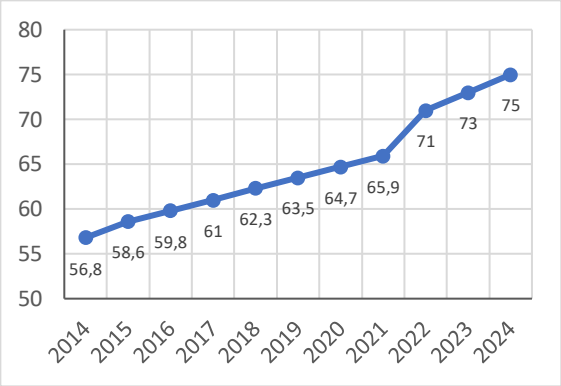
503. Accès à l'électricité : En ce qui concerne l'électricité, la proportion des ménages ayant accès à l'électricité a gagné 10 points depuis 2020, passant de 64,7 points en 2020 à 75% en 2024 (estimation ENEO). On note en 2022, une accélération de l'accès à l'électricité du fait de l'obtention par ENEO d'un financement de 100 milliards FCFA qui a permis la construction de 540 km de lignes neuves en 2021 et 195 000 nouveaux accordements en 2022. Par ailleurs une campagne administrative baptisée « une maison un compteur » a été mise en place afin de faciliter les branchements. Toutefois des disparités persistent entre le milieu urbain et le milieu rural d'une part et entre les régions d'autre part. En milieu urbain, 90,5% de ménages ont accès à l'électricité, contre 40% en milieu rural.

Tableau 31 : Taux d'accès à l'électricité selon le milieu

	2014	2021
Urbain	95,9	90,5
Rural	35,1	40

Source : MINEE

Graphique 51 : Evolution du taux d'accès à l'électricité



Source: Macro Trend, Sustainable Energy for All (SE4ALL), Rapports ENEO, interpolation en 2023

504. Bien que le nombre d'abonnés ait connu une augmentation grâce aux nouveaux branchements estimés à plus de 150 000 sur la période 2020-2024, les préoccupations sur le réseau de transport sont telles que malgré un relatif accroissement des capacités de production, l'énergie reste insuffisamment distribuée, la qualité du courant distribué est irrégulière et les coupures d'approvisionnement électrique sont quasi quotidiennes dans bon nombre de quartiers des plus grandes villes. Cette situation persiste dans les villes secondaires et en zones rurales. Globalement, l'accès à une énergie électrique de qualité demeure un défi important pour les ménages mais surtout pour les entreprises dont la qualité de production est souvent sensible à la qualité de l'énergie électrique produite. Aussi les agents économiques développement de plus en plus des sources alternatives, notamment les plaques solaires et groupes électrogènes. Toutefois, la cherté de ces sources d'énergie ne les rend pas accessibles à tous.

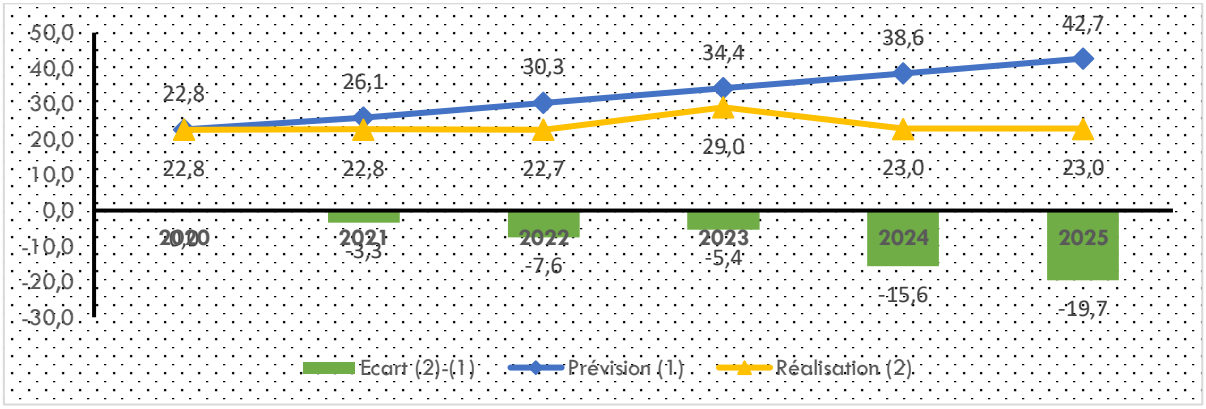
Tableau 32 : Taux d'accès à l'électricité par région en 2021

	Interconnecté	Réseau local	Hors réseau	Total
Yaoundé	95,8	0	0	95,8
Douala	96,5	0	0	96,5
Centre	56,1	1,7	6,5	64,3
Littoral	77,2	1,6	3,7	82,5
Ouest	84,1	0	3,1	87,2
Nord-Ouest	42,9	0	20,1	63
Sud-Ouest	87,6	0	5,7	93,3
Est	0	35,8	13,4	49,2
Adamaoua	29,2	10,1	4,4	43,7
Nord	22	4,3	1,2	27,5
Extrême-Nord	17,6	0	3,2	20,8
Cameroun	**59,1**	**3,6**	**4,8**	**67,5**

Source : Première enquête nationale sur l'accès à l'Energie (ENACE-1), a l'eau et a l'assainissement au Cameroun en 2021.

505. Accès au logement : S'agissant de l'habitat, le taux d'accès des ménages au logement décent s'est considérablement amélioré pour s'établir à 35,96% en 2022 à la faveur de la construction des logements sociaux dans le cadre de la mise en œuvre des différents programmes gouvernementaux et dans le cadre de la coopération multilatérale notamment : (i) la coopération sino-camerounaise qui a permis la construction de 1 520 logements dans les villes de Yaoundé (660), Douala (660), Limbé (50), Sangmélima (50), Bafoussam (50) et Bamenda (50) ; (ii) la coopération avec la firme italienne PIZARROTI qui est à pied d'œuvre pour la construction de 10 000 logements, avec une première phase de 175 logements témoins. Toutefois, l'accès au logement décent demeure une préoccupation croissante, plus principalement dans les zones urbaines où l'habitat est essentiellement précaire du fait de l'occupation anarchique de l'espace dans les sites à risque ou non viabilisés. En rapport avec la viabilisation et la mise à disposition de 10 000 ha de parcelles constructibles et l'incitation à l'installation des sociétés immobilières privées, des actions ont effectivement été réalisées même si elles méritent d'être intensifiées. En effet, la mise en œuvre du programme gouvernemental de construction des logements sociaux prévoit l'aménagement de 50 000 parcelles constructibles dans 22 localités réparties dans les dix capitales régionales, six villes universitaires et industrielles, ainsi que six chefs-lieux de département. La mise à disposition de ces parcelles s'effectue progressivement, en fonction de l'avancement des travaux de viabilisation.

Graphique 52 : Evolution de la proportion de la population ayant accès à un logement décent



Source : MINHDU

ETAT DE MISE EN ŒUVRE DU PILIER PROMOTION DE L'EMPLOI ET INSERTION SOCIO-ECONOMIQUE





CHAPITRE 8

EVALUATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EMPLOI



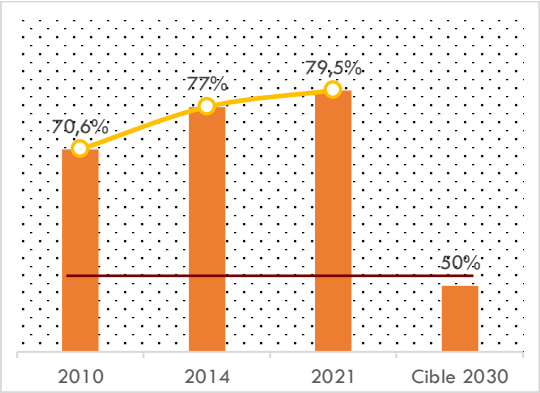


Chapitre 8 :
Evaluation de la Politique Nationale de l'Emploi

506. La promotion de l'emploi et de l'insertion économique dans le cadre de la SND30 vise entre autres objectifs : le plein emploi productif, l'emploi décent, le développement de l'entrepreneuriat. Les principales actions définies à cet égard par la SND30 se rapportent à : (i) la promotion de l'emploi dans les projets d'investissement public ; (ii) le développement de la productivité agricole, de l'emploi et des revenus en milieu rural ; (iii) la promotion de la migration de l'informel vers le formel ; (iv) la création et préservation de l'emploi décent dans les grandes entreprises ; (v) la mise en adéquation formation-emploi et la promotion de l'insertion professionnelle ainsi que (vi) la régulation du marché du travail.

8.1. Evaluation globale de la politique de l'emploi au Cameroun

507. Selon les résultats de la 3ème Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel (EESI3) au Cameroun réalisée par l'Institut National de la Statistique (INS) en 2021, la situation de l'emploi est caractérisée par un sous-emploi dont le taux se situe à 79,5%. La SND30 a fixé une cible de moins de 50% à l'horizon 2030. Cependant, la dynamique observée sur la période 2010-2021 ne milite pas en faveur d'une convergence vers cette cible. En effet, selon les enquêtes EESI2 et ECAM4, le taux de sous-emploi est passé de 70,6% en 2010 à 77,0% en 2014. Ainsi, en 11 ans, le taux de sous-emploi s'est accru d'environ 9 points, soit un accroissement annuel moyen de 0,8 point. Cet accroissement du sous-emploi a été réalisé dans un contexte marqué par une croissance économique annuelle moyenne de 4,5%. Cette tendance du sous-emploi observée entre 2010 et 2021 pourrait ne pas s'être infléchie sur la période de mise en œuvre de la SND30 au regard du taux de croissance moyen annuel enregistré à 3,4%.



Source : INS (EESI2, 2010 ; ECAM4, 2014 ; EESI3, 2021)

508. En 2021, suivant les résultats de EESI3, le taux d'emploi [10] au niveau national est de 50,8%. Cependant, il est marqué par un certain nombre de disparités, notamment suivant le sexe, le groupe d'âge et le milieu de résidence. En effet, ce taux est de 58,3% chez les hommes contre 43,7% chez les femmes. Selon la tranche d'âges, les personnes âgées entre 35 et 64 ans enregistrent le taux d'emploi le plus élevé (74,8%). L'analyse suivant le milieu de résidence, présente un taux d'emploi plus élevé en milieu rural (54,1%) qu'en milieu urbain (48,6%).

Tableau 33 : Taux d'emploi par sexe, groupe d'âge et caractéristiques des personnes en emploi de 14 ans ou plus, selon le milieu de résidence en 2021

	Urbain	Rural	Ensemble
Sexe			
Hommes (%)	57,2	59,9	58,3
Femmes (%)	40,1	48,8	43,7
Groupe d'âge			
14-34 ans	35,0	40,1	37,0
35-64 ans	74,6	75,1	74,8
65 ans ou plus	38,8	52,8	46,2
Ensemble	**48,6**	**54,1**	**50,8**

Source : INS (EESI3, 2021)

Graphique 53 : Evolution du taux de sous-emploi

[10] Le taux d'emploi est défini par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) comme le rapport entre la population ayant un emploi (travail effectué en échange d'une rémunération ou d'un profit) et la population en âge de travailler.

509. Relativement au pluri-emploi [11] chez les personnes de 14 ans et plus, le taux au niveau national est de 13,1%. Cependant, selon le milieu de résidence, 19,1% en emploi en milieu rural exercent au moins un emploi secondaire, soit un peu plus du double des personnes exerçant un emploi secondaire en milieu urbain (8,5%). Aussi, l'emploi dans le secteur informel est relativement important au niveau national. En effet, plus de 8 personnes sur 10, soit 86,6% exercent dans ce secteur en 2021.

510. En 2021, la structure des emplois selon les secteurs institutionnels révèle une prédominance du secteur informel non agricole qui concentre 52,0% des emplois, contre 34,7% pour l'informel agricole, 5,1% pour le privé formel et 8,2% pour le public. Selon le secteur d'activité, il est à noter une forte prépondérance du secteur tertiaire dans la répartition sectorielle des emplois, soit 49,3%, contre 35,2% pour le primaire et 17,5% pour le secondaire.

Tableau 34 : Quelques indicateurs du marché de l'emploi selon le milieu de résidence en 2021

	Urbain	Rural	Ensemble
Durée moyenne dans l'emploi (en années)	8,1	13,8	10,6
Taux de pluri-emploi	8,5	19,1	13,1
Part des emplois dans le secteur informel	80,3	94,9	86,6

Source : INS (EESI3, 2021)

Tableau 35 : Répartition (en %) des personnes âgées de 14 ans et plus en situation d'emploi selon le secteur institutionnel, le secteur d'activité et le milieu de résidence en 2021

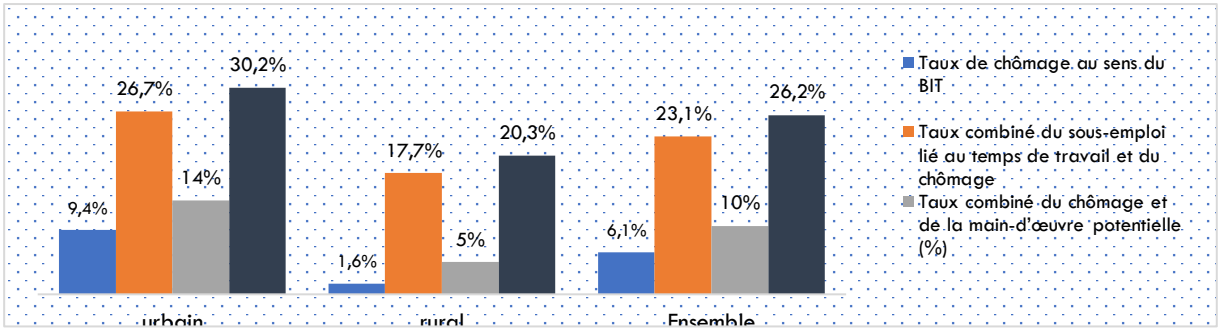
	Urbain	Rural	Ensemble
Secteurs institutionnels			
Public	11,8	3,6	8,2
Privé formel	7,9	1,4	5,1
Informel non agricole	67,5	31,7	52,0
Informel agricole	12,8	63,2	34,7
Total	***100***	***100***	***100***
Secteurs d'activités			
Primaire	13,2	64,0	35,2
Industrie	20,6	13,5	17,5
Commerce	19,9	7,6	14,6
Autres services	46,3	14,9	32,7
Total	***100***	***100***	***100***

Source : INS (EESI3, 2021)

511. La sous-utilisation de la main d'œuvre, bien que plus prononcée en milieu urbain, est également importante en milieu rural. En effet, le taux combiné de sous-emploi lié au temps de travail et au chômage se situe à 17,7% en milieu rural contre 26,7% en milieu urbain. S'agissant de taux combiné du chômage et de la main d'œuvre potentielle, il est de 5% en milieu rural et 14% en milieu urbain. Dans l'ensemble, ces taux représentent respectivement 23,1% et 10%.

[11] Le taux de pluri-emploi est défini comme le rapport du nombre de personnes exerçant un ou plusieurs emplois secondaires sur la population en emploi.

Graphique 54 : Indicateurs de mesure de la sous-utilisation de la main d'œuvre en milieu rural et urbain en 2021



Source : INS (EESI3, 2021)

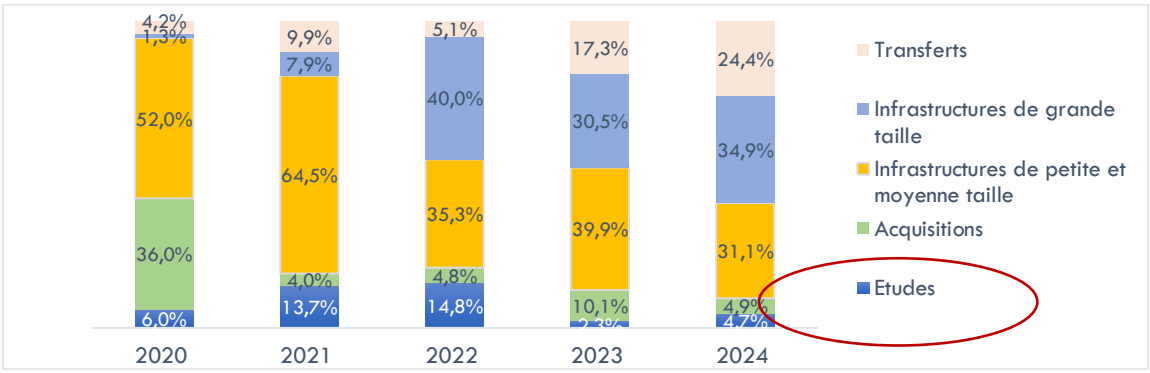
8.2. Promotion de l'emploi dans les projets d'investissement public

512. La promotion de l'emploi dans les projets d'investissement publics est envisagée dans la SND30 à travers le développement de l'approche à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO)[12]. Cette approche a été consacrée au plan juridique par le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics qui indique que les conditions d'exécution des marchés publics doivent intégrer les considérations sociales, économiques et environnementales, susceptibles de promouvoir la main d'œuvre locale, le travail décent et le cas échéant, atteindre les objectifs de développement durable. Ce texte relève en outre que les conditions d'exécution des projets indiquées dans les documents de consultation doivent privilégier chaque fois que cela est possible, l'utilisation de l'approche HIMO conformément à la réglementation en vigueur et selon les méthodes d'exécution à préciser dans les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (article 57, alinéas 1 et 2).

513. Les projets qui nécessitent d'importants besoins en main-d'œuvre sont généralement ceux qui se rapportent à l'exécution des infrastructures de petite et moyenne taille, à savoir : les constructions de bâtiments, de forages et mini adduction d'eau, de routes et pistes rurales, de mise en valeur des terres, etc. (ONEFOP, 2024).

514. Cependant, la part des ressources du BIP allouées à ce type de projets a connu une évolution irrégulière et globalement décroissante au cours de la période 2020-2024, suggérant une dynamique similaire pour les emplois potentiels y relatifs. En effet, en 2024, les projets d'infrastructure de petite et moyenne taille ont représenté 31,1% des allocations en termes de crédits de paiements, après 52% et 64,2% respectivement en 2020 et 2021 (ONEFOP, 2020, 2024).

Graphique 55 : Répartition des dotations en crédit de paiement des projets du BIP par catégorie



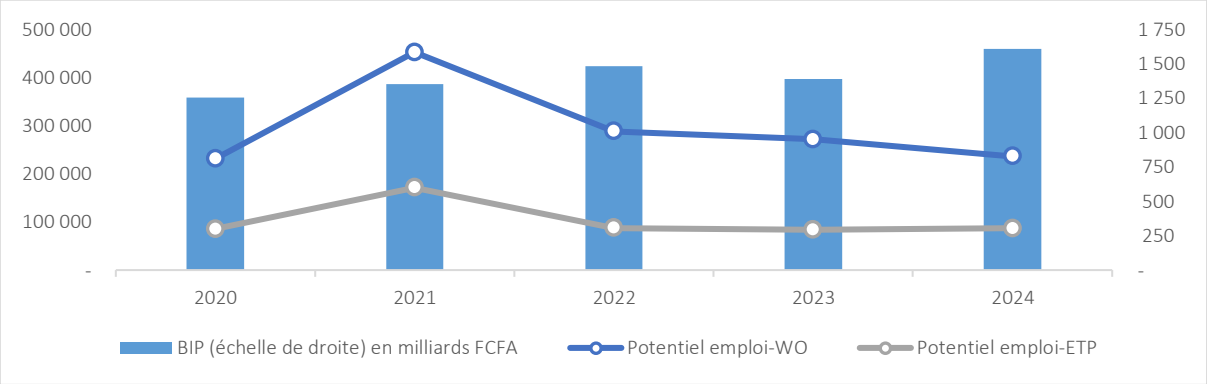
Source : ONEFOP, estimation du potentiel emploi attendu du Budget d'Investissement Public 2024 de l'Etat du Cameroun, 2020-2024

[12] Il s'agit d'une approche de mise en œuvre des projets (construction, réhabilitation ou entretien d'infrastructures) qui privilégie l'utilisation de la main d'œuvre locale et des matériaux locaux.

515. En outre, la mise en œuvre des projets d'investissement publics dans le cadre de la SND30 est marquée par de légères fluctuations du poids du BIP dans le budget total, qui est passé de 1 254 milliards FCFA en 2020 (28% du budget global) à 1 652 milliards FCFA en 2024 (22% du budget global)[13]. Cette dynamique est notamment liée aux chocs subis par l'économie camerounaise au cours de cette période et aux politiques publiques menées à cet effet (relance post-Covid, import-substitution, etc.).

516. Dans ce contexte, les opportunités d'emplois[14] générés par le BIP, ont évolué à la baisse entre 2021 et 2024, passant de 451 995 à 235 714 emplois au cours de la période, résultant notamment d'une réorientation des investissements vers des projets moins intensifs en main d'œuvre (infrastructures de grande taille) ou un effet de saturation en main d'œuvre dans certains domaines d'activités (travaux publics).

Graphique 56 : Evolution des emplois potentiels générés par le BIP du Cameroun



Source : Lois de finances 2019-2024 ; ONEFOP, 2024

Encadré 3 : Quelques initiatives en lien avec la promotion de l'approche HIMO dans la mise en œuvre des projets d'investissement publics

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale de promotion de l'approche HIMO, le Gouvernement, à travers le MINEPAT, a entrepris depuis 2013 en partenariat direct avec les CTD, la réalisation des projets démonstratifs en techniques HIMO. Dans un contexte de mise en œuvre de la SND30, plusieurs CTD ont bénéficié de financements en vue de la réalisation desdits ouvrages au sein de leur localité.

- En 2020, des conventions de partenariat ont été signées avec sept (07) CTD, à savoir : Akom 2, Bafoussam 2e, Kumba, Matomb, Mbé, Melong et Ngoura, pour un montant global d'environ 2 milliards FCFA dans le cadre de la réalisation d'ouvrages démonstratifs en HIMO, avec en perspective la création de 1700 emplois directs.
- Les conventions signées en 2022 ont porté sur les communes de : Banka, Belo, Garoua Boulaï, Gomedjap, Mayo-Darley, Nkonsamba Ier et Poli. Le montant total du financement objet desdites conventions est de 1,8 milliards FCFA pour un nombre d'emplois directs attendus estimé à 1 475.
- En 2025, des conventions ont été signées avec les Communes de Bandja, Belabo, Djohong, Gaschiga, Jakiri, Martap, Mbalmayo et Wabane. Ces huit municipalités ont bénéficié d'un financement de plus de 2,6 milliards dans la perspective de créer environ 1 700 emplois pour la réalisation des projets démonstratifs type HIMO.

Source : https://minepat.gov.cm

[13] Sources : (i) loi n°2018/022 du 11 décembre 2018 portant loi de finances de la république du Cameroun pour l'exercice 2019 ; (ii) ordonnance n°2024/001 du 20 juin 2024 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024

[14] Le potentiel d'emploi exprimé en opportunité d'emploi (Work Opportunities – WO) est une unité de mesure de l'emploi qui renvoie au nombre total de personnes qui sont impliquées dans l'exécution d'un projet indépendamment de leurs durées d'intervention ou encore du type de contrat qui les lie à l'adjudicataire du marché. Il s'agit d'une estimation prévisionnelle du nombre d'emplois que générerait un projet donné directement, indirectement ou de manière incidente durant ses différentes phases.

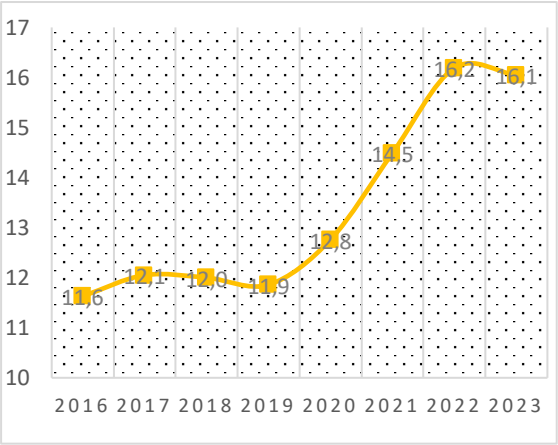
8.3. Productivité agricole, emploi et revenus en milieu rural

517. L'objectif poursuivi dans le cadre de la politique d'emploi en milieu rural est la création de nombreux emplois, plus décents et mieux rémunérés.

518. Le nombre moyen d'années d'études des personnes en emploi en milieu rural est de 7,1 ans, correspondant à un niveau d'études primaires, contre 8,9 ans en moyenne au niveau national. Les emplois salariés en milieu rural (25,9%) sont moins nombreux qu'en milieu urbain (48,3%). Par ailleurs, en milieu rural, 19,1% exercent au moins un emploi secondaire (contre 8,5% en milieu urbain). Aussi, la part des emplois dans le secteur informel en milieu rural établie à 94,9% en 2021 est largement au-dessus de la moyenne nationale qui est de 86,6%.

519. L'économie camerounaise a enregistré une hausse significative de sa productivité par tête depuis plusieurs années, portée par des dynamiques positives dans plusieurs secteurs. Ainsi, la productivité du travail est passée de 11,63 millions FCFA en 2016 à 16,05 millions FCFA en 2023, soit une hausse de 38% sur 7 ans (INS, 2024). Malgré la stagnation observée entre 2022 et 2023, cette évolution reflète une amélioration de l'efficacité du travail, possiblement due à l'adoption progressive de technologies de production plus performantes, une montée en compétences de la main-d'œuvre ou des gains d'échelle dans certains secteurs d'activités.

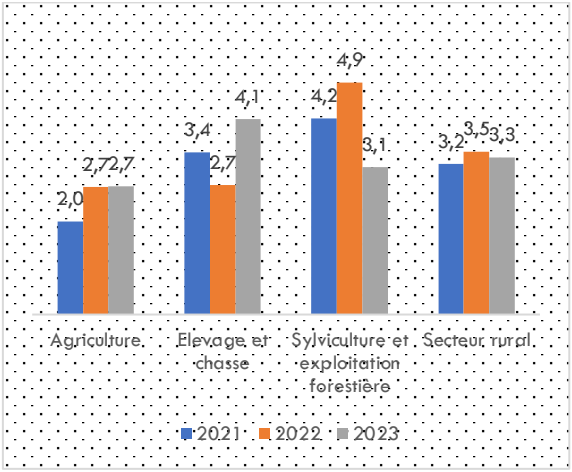
Graphique 57 : Productivité par tête (en millions FCFA) dans les entreprises modernes



Sources : INS, études économique et financière des entreprises en 2023 (basée sur les DSF des entreprises)

520. En 2023 en particulier, la productivité moyenne par tête dans les branches du secteur rural (agriculture, élevage-chasse, sylviculture et exploitation forestière) s'est située à 3,3 millions FCFA, soit cinq fois moins que la moyenne pour l'ensemble des branches (16,05 millions FCFA), ce qui reflète un retard structurel dans la transformation de l'économie rurale. Cela indique une forte hétérogénéité sectorielle, où ces secteurs dits traditionnels restent peu productifs comparés aux secteurs modernes (industrie, services), dénotant ainsi d'un dualisme économique marqué. Le sylviculture et l'exploitation forestière est la branche la plus productive du monde rural, malgré le recul observé en 2023. Sa productivité par tête est ainsi passée de 4,1 millions FCFA en 2021 à 4,9 millions FCFA en 2022 puis 3,1 millions FCFA en 2023 (INS, 2024). S'agissant de l'élevage et la chasse, sa productivité par tête est marquée par une forte volatilité interannuelle. Celle-ci est passée de 3,4 millions FCFA en 2021 à 2,7 millions FCFA en 2022 puis 4,1 millions FCFA en 2023. La branche agriculture quant à elle a une productivité par tête relativement stable ces dernières années, autour de 2 millions FCFA.

Graphique 58 : Productivité par tête (en millions FCFA) dans les entreprises modernes dans les branches du secteur rural



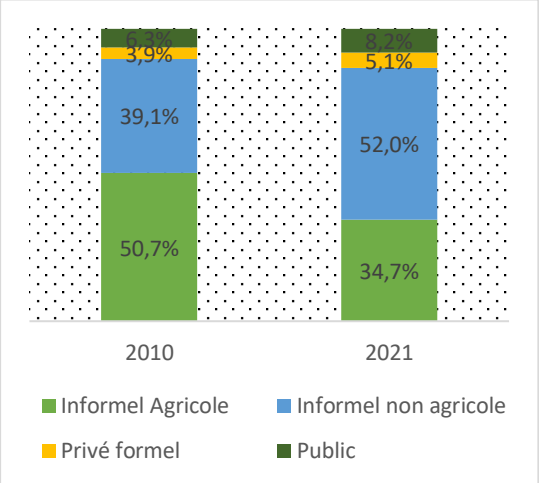
Source : INS, études économique et financière des entreprises en 2023

8.4. Promotion de la migration de l'informel vers le formel

521. La migration des emplois du secteur informel vers le secteur formel demeure un défi à relever au Cameroun. La structure de l'emploi pour les personnes âgées de 14 ans et plus reste en effet dominée par l'informalité, avec une concentration de 86,7% de l'ensemble des emplois en 2021 contre 89,8% en 2010 (INS, 2011, 2022), malgré la légère baisse de la proportion des emplois

informels observée entre 2010 et 2021. De manière générale, les changements dans la structure des emplois suivant le secteur institutionnel au cours de cette période mettent en évidence une baisse du poids de l'informel agricole dans les emplois de 50,7% à 34,7% ; un accroissement de la part de l'informel non agricole de 39,1% à 52% ; une légère progression du poids du privé formel dans l'emploi, de 3,9% à 5,1% ; et une progression également modérée de la part de l'emploi public, de 6,3% à 8,2%.

Graphique 59 : Structure des emplois des personnes de 14 ans et plus suivant le secteur institutionnel



Source : INS, EESI3 ; nos calculs à partir de la base de données EESI2.

522. La baisse de 16 points de pourcentage de la part de l'informel agricole dans les emplois s'est principalement traduite par un accroissement de 12,9 points de celle de l'informel non agricole. Cette dynamique suggère un déplacement des emplois du milieu rural (essentiellement agricole) vers les zones urbaines, en lien notamment avec l'urbanisation rapide que connaît le pays[15]. Cette urbanisation est par ailleurs associée à la prolifération d'activités informelles non structurées [16] (commerce de rue, moto-taxis, services domestiques, etc.) qui sont généralement exclues du système fiscal et de la protection sociale. Dès lors la dynamique de l'emploi dans le secteur informel s'est principalement traduite au cours de ces dernières années par une recomposition de l'informalité et non pas sa réduction significative.

523. La progression à la hausse de 1,2 point de pourcentage entre 2010 et 2021 de la part de l'emploi du secteur privé formel dans le total des emplois, pourrait résulter d'un certain nombre de mesures de soutien mises en œuvre, en l'occurrence : la mise en place d'un guichet unique pour la création d'entreprises, l'opérationnalisation des programmes d'auto-emploi en faveur des jeunes, la réduction de la fiscalité pour les microentreprises, etc. Toutefois, malgré ces efforts, l'emploi privé formel reste marginal au Cameroun.

Encadré 4 : Le Centre de Formalité et de Création d'Entreprise, un mécanisme qui promeut la formalisation des entreprises

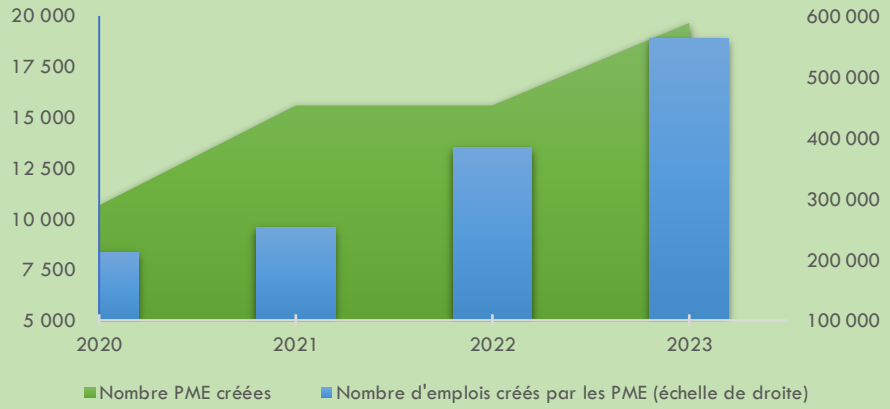
Depuis quelques années, le Gouvernement a mis sur pied un certain nombre de mécanismes visant à faciliter le processus de création d'entreprises. Le plus important d'entre eux est le Centre de Formalité et de Création d'Entreprise (CFCE) qui est un guichet unique visant à faciliter la création des entreprises au Cameroun. Il a été mis en place par Loi n°2016/014du 14 décembre 2016 fixant le capital social minimum et les modalités de recours aux services du notaire dans le cadre de la création d'une société à responsabilité limitée, et son décret d'application n°2017/0877/PM du 28 février 2017 fixant les modalités d'authentification des Statuts de la Société à Responsabilité limitée établis sous seing privé dans les Centres de Formalités de Création d'Entreprises au Cameroun.

Le CFCE se charge d'effectuer au profit des entrepreneurs, toutes les formalités liées à la création des leurs entreprises, sans qu'ils n'aient à passer chez un notaire. Toutefois, cette institution n'est compétente que pour la création d'entreprises dont le capital social est compris entre 100 000 FCFA et 999 999 FCFA.
Depuis le début de son opérationnalisation en 2018, le CFCE a contribué à la création d'un total de 89 177 PME. Sur la période 2020 - 2023, le nombre de PME créées à travers cette institution est passé de 10 682 à 19 651, traduisant l'engouement des opérateurs à bénéficier des facilités administratives offertes par le CFCE. Dans le même temps, selon les estimations du MINPMEESA (2024), le nombre d'emplois créés par les PME au Cameroun suit une tendance positive, passant de 211 155 en 2020 à 563 290 en 2023.

[15] Le taux d'urbanisation est en effet passé de 51,5% en 2010 à 58,1% en 2021, et se situerait en 59,3% en 2023 (source Banque Mondiale, WDI ; https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators

[16] En 2021, 67,5% des emplois relèvent de l'informel non agricole (source : INS, EESI3 phase 1, 2022).

Graphique 60 : Nombre de PME créées dans les CFCE et estimation du nombre d'emplois créés dans les PME



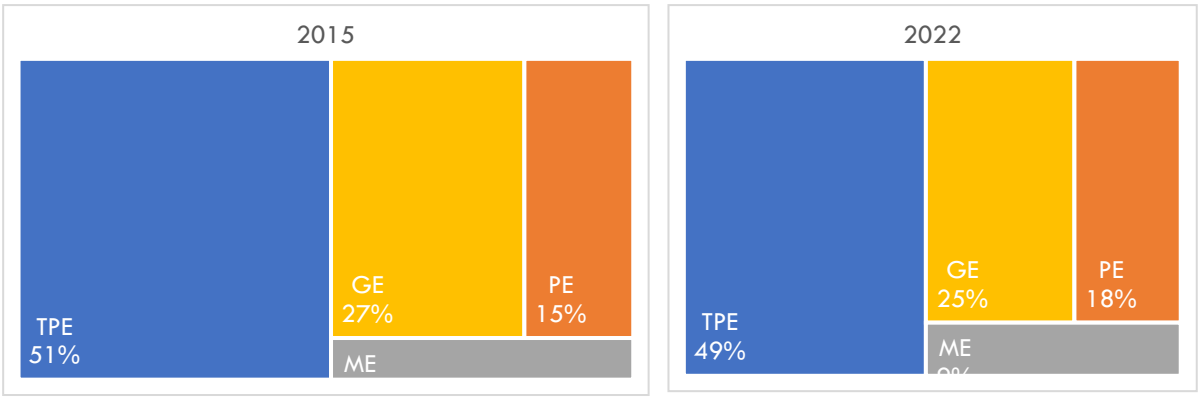
Source : MINPMEESA, Annuaire statistique 2023 sur les PMEESA, 2024.

524. Le poids de l'emploi public qui a progressé de 1,9 points de pourcentage, traduit des efforts d'absorption du chômage des diplômés par l'État, notamment dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Toutefois, bien que cette hausse ait un effet social immédiat, elle n'est pas soutenable à long terme et ne traduit pas une dynamique économique profonde. L'État ne peut en effet être le moteur de formalisation des emplois.

8.5. Création et préservation de l'emploi décent dans les grandes entreprises

525. Entre 2015 et 2022, le nombre d'emplois permanents est passé de 635 969 à 1 178 044, soit une hausse de 85% (INS, 2018, 2024). La part des grandes entreprises dans les emplois permanents a légèrement baissé sur cette période. Il se situe à 25% en 2022[17] contre 27% en 2015, suggérant une croissance moins rapide des emplois permanents dans les grandes entreprises par rapport à l'ensemble du marché de l'emploi. Dans les autres catégories d'entreprises, la part relative de l'emploi est passée de 51% à 41% pour les Très Petites Entreprises (TPE), de 15% à 18% pour les Petites Entreprises (PE) et de 6% à 9% pour les Moyennes Entreprises (ME). Il en découle que, malgré la diversification de l'emploi au-delà du segment que constituent les TPE, celui-ci reste dominant pour structurer la dynamique de l'emploi au Cameroun.

Graphique 61 : Evolution de la part de chaque catégorie d'entreprises dans les emplois permanents entre 2015 et 2022

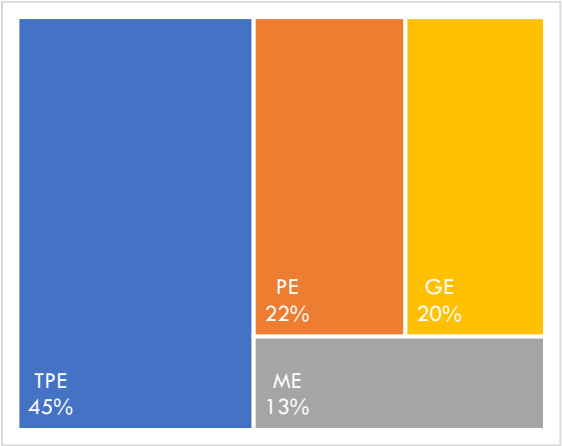


Source : INS, RGE2 ; INS, RGE3

[17] Ces données issues du RGE3, n'intègrent pas les emplois permanents dans les entreprises non enregistrées dans un fichier administratif.

526. Sur le plan de la création d'emplois, le nombre d'emplois créés[18] entre 2015 et 2022 dans les grandes entreprises se situe à 71 339 (soit 20% du total des emplois permanents créés durant la période). Toutefois, la performance la plus important en matière de création des emplois permanents est celle des TPE qui concentrent 45% des nouveaux emplois créés, contre 22% et 13% respectivement pour les PE et les ME.

Graphique 62 : Part de chaque catégorie d'entreprises dans la création d'emplois permanents entre 2015 et 2022



Source : INS, RGE2 ; INS, RGE3

527. Dans le cadre de la mise en œuvre de la SND30, la promotion de l'emploi au sein des grandes entreprises opérant sur le territoire national s'est traduite entre autres par la densification des partenariats en matière d'emploi et de développement des compétences avec les acteurs nationaux et internationaux. A cet effet, en 2022, neuf cadres de collaborations impliquant le MINEFOP et des institutions privées, notamment le Syndicat des Transporteurs et Auxiliaires du Cameroun, le Groupement des Entreprises Industrielles et Interprofessionnelles du Cameroun, ont été signés.

528. En outre, la sensibilisation des entreprises sur le respect des quotas de main-d'œuvre nationale selon les catégories professionnelles s'est poursuivie. Elle vise à promouvoir l'emploi des travailleurs nationaux dans les grands projets, le recrutement des riverains dans les zones d'implantation des grands projets et la lutte contre les organismes de placement de la main-d'œuvre clandestine.

8.6. Mise en adéquation formation-emploi et insertion professionnelle

529. Les orientations de la SND30 dans ce domaine portent principalement sur : (i) la mise à niveau et la diversification continuelle de l'offre de formation technique et professionnelle ; (ii) la densification de la carte des centres de métiers et autres institutions publiques de formation professionnelle dans les Régions ; (iii) la promotion de l'insertion professionnelle ; (iv) le renforcement de l'orientation professionnelle ; et (v) le développement de l'approche par compétence dans les établissements scolaires.

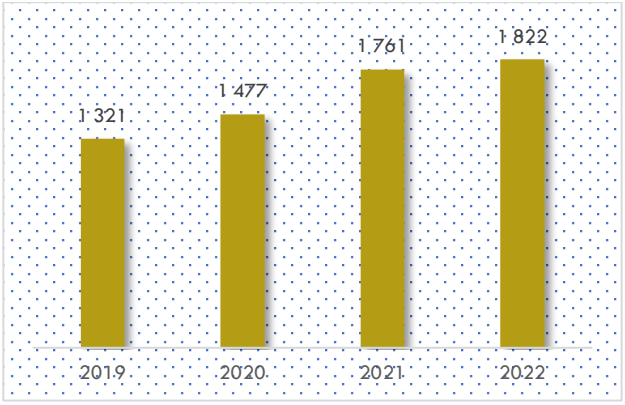
530. Dans le cadre de la diversification de l'offre de formation technique et professionnelle, le nombre de formations professionnalisantes développées dans l'enseignement secondaire ainsi que l'enseignement supérieur technique et professionnel est passé de 74 en 2020 à 250 en 2022 [19] . Dans l'enseignement secondaire en particulier, les nouvelles filières de formation technique concernent entre autres : la pêche, la boulangerie-pâtisserie, la charcuterie, la bureautique-sténotypie, la tannerie, maroquinerie, etc. S'agissant des nouvelles filières professionnalisantes mises en place elles concernent notamment les métiers du bois pour ce qui est des techniques industrielles, et les métiers liés au transport/logistique en ce qui concerne les sciences et technologies du tertiaire. La promotion de ces filières s'aligne aux domaines prioritaires de la SND30 parmi lesquels : l'agro-industrie, les Bâtiments et Travaux Publics (BTP), l'énergie et le numérique.

531. Dans le cadre de la densification de la carte des centres de métiers, entre 2019 et 2022, le nombre de Centres de Formation Professionnelle (CFP) publics et privés agréés est passé de 1 321 à 1 822, soit un accroissement de 37,9% (ONEFOP, 2022). Cette offre reste toutefois caractérisée par une prépondérance des structures de formation privées qui, en 2022 représentent 83,5% des CFP ; et une forte concentration dans les régions du Centre et du Littoral qui regroupent à elles seules 59% des CFP.

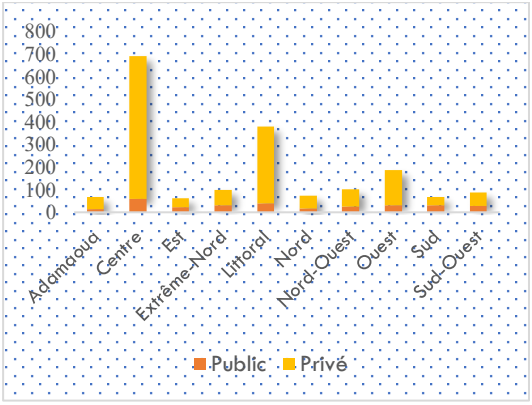
[18] Il s'agit de la variation absolue du nombre d'emplois permanents enregistrés entre 2015 et 2022.

[19] République du Cameroun, Annuaire Statistique 2021- 2022 du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle, 2023.

Graphique 63 : Evolution du nombre de CFP au Cameroun entre 2019 et 2022



Graphique 64 : Nombre de CFP par région et par ordre d'enseignement en 2022

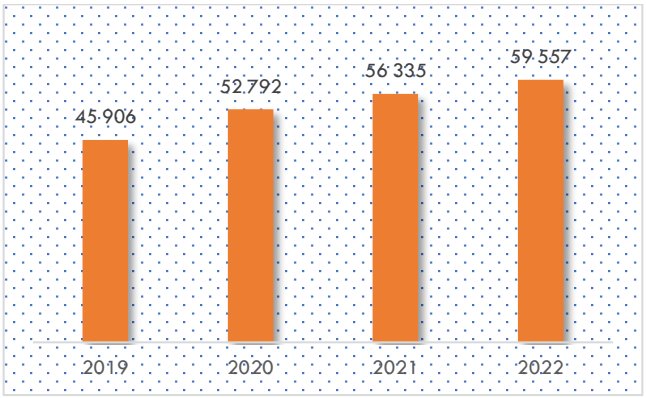


Source : ONEFOP, Annuaires statistique de la formation professionnelle, 2021 et 2022.

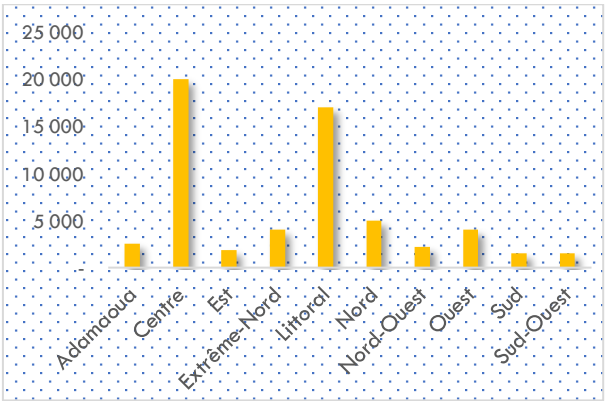
532. Sous l'angle des ressources humaines, il est également à noter une évolution à la hausse du nombre de formateurs au sein des CFP. Ce nombre est en effet passé de 12 370 en 2020 à 13 440 en 2022, soit un accroissement de 8,6% au cours de la période[20].

533. Face à cette offre, la demande de formation professionnelle a également connu une évolution accélérée. En effet, l'effectif des apprenants au sein des CFP est passé de 52 792 en 2020 à 59 557, soit un accroissement de 12,1% au cours de la période considérée. En 2022, le secteur privé concentre 80,5% des apprenants des CFP. En termes de répartition spatiale, les régions du Centre et du Littoral disposent des effectifs des apprenants les plus importants, soit 62% du total des apprenants en 2022 pour ces deux régions. L'effectif moyen des apprenants par CFP dans ces régions est respectivement de 29 pour le Centre et 45 pour le Littoral. Par contre, pour la région du Nord qui ne dispose que de 73 CFP pour un total des apprenants évalué à 4970, l'effectif moyen des apprenants par CFP est de 68. Au niveau national, ce nombre se situe à 33.

Graphique 65 : Evolution du nombre des apprenants dans les CFP entre 2019 et 2022



Graphique 66 : Répartition régionale du nombre d'apprenants dans les CFP en 2022



Source : ONEFOP, Annuaires statistique de la formation professionnelle, 2021 et 2022.

[20] ONEFOP, Annuaires statistique de la formation professionnelle, 2020 et 2021.

534. Au cours de ces dernières années, la proportion des apprenants des CFP inscrits dans les filières prioritaires de l'économie (numérique, BTP, agroalimentaire, etc.) par rapport au nombre total d'apprenants des CFP a connu une légère baisse. En effet, elle se situe à 3,0% en 2022 contre 6,8% et 3,2% respectivement en 2021 et en 2020.

535. Le développement de la formation professionnelle s'est poursuivi notamment à travers : (i) l'amélioration de la qualité de la formation ; (ii) l'amélioration de l'offre quantitative de formation.

536. En ce qui concerne l'amélioration de l'offre qualitative de formation professionnelle, elle s'est matérialisée, entre autres, avec : (i) la création en 2023 du Centre National de formation des formateurs et de Développement des Programmes de Yaoundé (CNFFDP) ; (ii) la création de sept (07) Centres d'Information et d'Orientation Professionnelle (CIOP) à Bafoussam, Bamenda, Douala, Ebolowa, Maroua, Ngaoundéré et Yaoundé. Hormis celui d'Ebolowa qui est en cours de construction, les six autres sont d'ores et déjà opérationnels ; (iii) l'octroi d'agréments à 381 Centres de Formation dans le cadre de l'assainissement des activités des structures privées de formation professionnelle ; (v) l'homologation de 76 référentiels de formation professionnelle.

537. S'agissant de l'amélioration de l'offre quantitative de formation professionnelle, elle s'est effectuée à travers : (i) la construction et l'équipement du centre de formation aux métiers (CFM) de Nanga-Eboko et la poursuite des travaux de construction des CFM de Bandjoun, Ndop, Ebebda et Maroua ; (iii) l'octroi de 230 bourses nationales et de plusieurs bourses étrangères pour faciliter l'accès du plus grand nombre de jeunes à la formation professionnelle.

8.7. Régulation du marché du travail

538. La politique de régulation du marché du travail définie dans la SND30 pour la période 2020-2030 vise principalement les objectifs suivants : (i) accroitre la transparence du marché de l'emploi, afin de faciliter la rencontre qualitative entre l'offre et la demande d'emploi, en densifiant notamment l'implantation des organismes privés de placement ; (ii) réformer le Fonds National pour l'Emploi (FNE), de manière à recentrer ses activités sur l'observation du marché de l'emploi, l'intermédiation entre l'offre et la demande d'emploi et l'orientation des formations professionnelles (définition des métiers et des curricula de formation associés).

539. Dans le cadre de la régulation de la main d'œuvre et de la transparence, il est à noter au cours de ces dernières années, les principales réalisations suivantes : (i) la signature de 2 085 contrats de travail, dont 1 008 pour les nationaux ; (ii) le contrôle de 76 entreprises dans le cadre de l'assainissement du cadre de travail ; (iii) la sensibilisation des organismes privés de placement de la main d'œuvre sur le respect de la règlementation en matière d'emploi ; (iv) la collecte des données pour l'élaboration du fichier de cadrage conceptuel de l'actualisation du fichier des métiers assortis des compétences ; (v) le renforcement des capacités des publics cibles sur les techniques de recherche d'emploi ; (vi) l'organisation des carrefours métiers dans les dix régions du Cameroun ; (vii) l'élaboration, édition et diffusion des supports d'information.

540. Toutefois, l'évolution du marché du travail est liée à celle de l'activité économique et au contexte qui prévaut en matière d'investissement. Cependant, tel que relevé par le Fonds Monétaire International dans le rapport sur le Diagnostic de la Gouvernance et de la Corruption (2023), les grandes entreprises formelles au Cameroun seraient grevées non seulement par un taux d'imposition global élevé, mais aussi par des limites inhabituellement strictes en matière de déductions fiscales[21]. L'écart entre les taux légaux de l'impôt sur les bénéfices pour les grandes entreprises et les moyennes entreprises (qui a été porté à 5,5 points de pourcentage dans la Loi de Finance de 2023) pourrait inciter les entreprises à restreindre leur croissance ou à sous-déclarer leurs ventes afin de rester en dessous du seuil des grands contribuables (FMI, 2023).

[21] Le taux général de l'impôt sur les sociétés est de 33 pour cent (y compris la surtaxe du conseil local), tandis que l'impôt minimum est de 2,2 pour cent du chiffre d'affaires. Aussi, 90% des gros contribuables ne paient que l'impôt minimum, lié probablement à une peut-être en sous-déclaration de leurs bénéfices (FMI, 2023).

ETAT DE MISE EN ŒUVRE DU PILIER GOUVERNANCE, DECENTRALISATION ET GESTION STRATEGIQUE DE L'ETAT



CHAPITRE 9

EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATÉGIE DU SECTEUR « GOUVERNANCE »



Chapitre 9 :
Evaluation de la mise en œuvre de la Stratégie du Secteur « Gouvernance »

541. La gouvernance est comprise comme un ensemble de mécanismes et processus par lesquels le pouvoir est exercé, les institutions publiques gérées, et les décisions publiques prises. Au cours de ces dernières années, le Cameroun a continuellement renforcé et diversifié son dispositif de gouvernance publique afin de s'adapter aux standards internationaux et aux exigences de sa stratégie de développement. À travers ces principaux documents de planification, le pays a affirmé l'importance de la bonne gouvernance dans un contexte mondial compétitif. Cette dynamique devrait se traduire par la mise en place de nombreuses initiatives à différents niveaux de l'État, visant une gouvernance plus ouverte, saine et inclusive.

542. Pour relever ces défis, le Cameroun dans sa marche vers l'émergence à l'horizon 2035 a défini mesures et actions prioritaires susceptibles d'apporter une valeur ajoutée à la politique de développement économique et social. Celles-ci s'articulent autour des composantes suivantes : (i) la décentralisation et le développement local ; (ii) le renforcement de l'Etat de droit et la sécurité des personnes et des biens ; (iii) l'amélioration du service public de l'Etat ; (iv) la gouvernance économique et financière ; (v) l'aménagement du territoire ; et (vi) la promotion du bilinguisme, du multiculturalisme et de la citoyenneté.

9.1. Evaluation globale de la gouvernance au Cameroun

543. L'évaluation de la gouvernance, d'une manière générale, se fait à travers plusieurs cadres et indicateurs, produits par des institutions nationales et internationales. Elle concerne entre autres : la qualité des institutions, la transparence, l'efficacité de l'Etat et la participation citoyenne.

544. Au niveau national, l'INS a publié en 2021, en partenariat avec le PNUD un Rapport sur la Gouvernance, Paix et Sécurité (GPS). Ce rapport présente l'expérience et la perception de la population adulte (18 ans et plus) quant au fonctionnement de la démocratie, des institutions publiques, l'implication des citoyens dans la prise de décisions les concernant, leur rapport avec les élus (sénateurs, députés et maires). Il relève également les principales menaces à la paix et la sécurité qui pèsent sur la population, avec un focus particulier sur les personnes ou catégories les plus exposées. Les résultats sont présentés selon quatre (04) thématiques, à savoir : (i) la démocratie et les droits de l'homme, (ii) la qualité des institutions et corruption ; (iii) les relations pouvoir-citoyens ; (iv) la paix et la sécurité.

545. ***En ce qui concerne la démocratie et les droits de l'homme,*** la grande majorité (88%) des personnes âgées de 18 ans et plus est attachée à la démocratie. Des neuf caractéristiques de la démocratie considérées dans l'étude, celles les plus évoquées comme essentielles par 90% des adultes sont : la liberté politique, la tenue d'élections libres et transparentes, la liberté de religion et la liberté d'association. Outre la démocratie, deux autres types de régime ont été proposés à l'appréciation de la population. Celle-ci se montre fondamentalement opposée à toute forme de régime autoritaire, qu'il soit dirigé par un « homme fort » ou par l'armée. Environ 29% des adultes enquêtés sont pour qu'un « homme fort » dirige le pays et 22% pour que l'armée ait le contrôle des décisions politiques. La population adulte juge sévèrement le fonctionnement de la démocratie. Ainsi, 58% de la population sont globalement insatisfaits de la manière dont les principes démocratiques sont mis en œuvre et 14% affirment même que la démocratie fonctionne très mal. Par ailleurs, environ un adulte sur sept (15%) considère que les droits de l'homme ne sont jamais respectés.

546. ***S'agissant de la qualité des institutions et de la corruption***, plus de la moitié des adultes enquêtées accordent leur confiance au système d'éducation publique (71,3%), au système de santé publique (70,2%), à la mairie (56,6%), au service d'eau (), à la Police, à l'armée (militaire), à l'administration en général, au service d'électricité (ENEO), à l'Assemblé Nationale, à la Gendarmerie, aux services du Trésor, à la Justice, aux services de péage/pesage, aux Impôts et à l'INS. Les populations résidentes en milieu urbain, autant que

celles des zones rurales, émettent presque toujours des opinions critiques vis-à-vis de la qualité d'accès aux services publics. Toutefois, ces critiques sont à nuancer quand l'on se restreint à la population d'étude ayant été en contact avec les institutions. En effet, l'accès tend à influer positivement sur le jugement émis par la population : des indices de confiance de 82% et de 78% sont obtenus respectivement chez ceux qui ont eu accès aux services d'eau et à la police. Ainsi, la méfiance ou l'opinion émise par certaines catégories de la population peut en partie résulter d'a priori ou d'éventuelles rumeurs. Dans l'ensemble, la corruption, qui est un fléau entravant le bon fonctionnement des institutions, est décriée par 88% de la population totale et par 93% de celle vivant en milieu urbain.

547. ***Quant aux relations pouvoir-citoyens,*** il ressort des résultats de l'étude que les élus (Sénateurs, Députés et des autorités municipales) écoutent et agissent très peu sur les problèmes des populations. Par contre, 62% déclarent le contraire pour les chefs traditionnels. Par ailleurs, 61,3% des personnes interrogées estiment que les autorités centrales ne fournissent pas les bonnes informations aux citoyens et 47,7% ont une opinion défavorable en ce qui concerne la réalisation des projets et la fourniture des services au niveau des communes. Néanmoins, l'insatisfaction de la population à l'égard de ses élus locaux s'explique en partie par l'inadaptation du pouvoir qu'ils détiennent. En effet, 48,4% des adultes estiment que l'étendue du pouvoir des autorités locales est insuffisante pour exercer les missions qui leur sont dévolues. S'agissant de la prise en compte des préoccupations et des demandes de la population par les hommes politiques tels que les ministres et chefs de partis politiques, 65,7% de la population déclarent qu'elles ne sont pas suffisamment prises en compte. S'agissant de la liberté d'expression, d'adhésion et de choix, l'opinion de la population est, dans son ensemble, plutôt favorable. En effet, 64,2% déclarent se sentir libre de dire ce qu'ils pensent ; 82,1% pensent qu'ils sont libres de choisir librement et sans pression ; et 84,3% se sentent libres d'adhérer au parti politique de leur choix.

548. Enfin pour la thématique paix et sécurité, les principales menaces ressenties par les adultes sont d'abord d'ordre économique, à savoir le chômage et la pauvreté. Respectivement 76,5% et 71,5% de la population se sentent beaucoup ou plutôt (assez) menacées par ces risques. Viennent ensuite, la faim (65,4%), la violence d'ordre criminel (60%). Bien d'autres menaces ont été relevées par plus de la moitié des adultes. Il s'agit du risque pour la santé, du terrorisme, de Boko-Haram, des mouvements sécessionnistes, les conflits armés ou guerre. Le sentiment d'insécurité en lien avec les conflits armés ou la guerre et la menace des mouvements sécessionnistes sont plus forts et dénoncés par les populations des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. A l'Extrême-Nord, les menaces de pauvreté et de chômage viennent bien avant la menace liée à Boko-Haram.

549. Au niveau international, l'évaluation de la gouvernance est faite par des institutions internationales notamment le Forum Economique Mondial (FEM), la Fondation Mo Ibrahim, la Banque Mondiale, l'ONG Transparency International. Celles-ci produisent des statistiques agrégées sur les aspects tel que la perception de la corruption et du climat des affaires.

550. Selon le classement du Forum Economique Mondial (FEM), le Cameroun occupe actuellement la 116ème place. Il a perdu trois places tout en améliorant légèrement son score global. Ses points forts sont son marché du travail et la stabilité du cadre macro-économique consécutive à la poursuite notamment à la politique de dématérialisation et d'allégement des procédures administratives et financières tandis que l'électrification et la création d'entreprises sont des domaines où il pourrait s'améliorer, selon le rapport.

551. Selon l'Indice Ibrahim de la Gouvernance en Afrique (IIAG[22]) utilisé par la Fondation Mo Ibrahim, le Cameroun se classe 39e sur 54 pays africains. Il a obtenu un score de 42,9 sur 100 l'IIAG. Ce score est inférieur à la moyenne générale de 49,3. Dans la catégorie Participation, Droits et Inclusion, le Cameroun a connu une baisse de 2,1 points, indiquant une régression dans l'implication citoyenne dans la gestion de leur citée et une régression de l'inclusion sociale. Ces résultats montrent que, malgré certains progrès dans les domaines tels que le développement humain, des

[22] *l'IIAG permet de mesurer et de suivre les performances en matière de gouvernance dans les pays africains à travers quatre composantes (sécurité et état de droit, participation et Droits humains, développement économique durable et développement humain).*

défis subsistent en matière de gouvernance, notamment en ce qui concerne la participation citoyenne et l'inclusion.

552. Selon l'Indice de Perception de la Corruption (IPC) de Transparency International, le Cameroun enregistre un score de **26 sur 100**, se classant **140e sur 180 pays** évalués. Ce résultat marque un recul d'un point par rapport à 2023, où le pays avait obtenu un score de 27. Malgré une légère amélioration de deux places dans le classement global par rapport à 2023, cette progression est jugée insuffisante par Transparency International Cameroun, qui souligne que le pays peine à se défaire de la corruption persistante dans la gestion des ressources publiques *(www.transparency.org)*.

553. D'après les rapports successifs de PEFA, l'évaluation de la gestion des finances publiques du Cameroun montre une évolution constante de sa note depuis 2017. L'évaluation réalisée en 2023 a montré des améliorations dans la notation de 17 indicateurs et de 38 composantes par rapport à l'évaluation précédente, notamment dans les piliers de la gestion des actifs et des passifs, ainsi que de la stratégie budgétaire et de l'élaboration du budget. Cependant, il y a eu une détérioration de la notation de 4 indicateurs et de 12 composantes, ce qui indique des baisses de performance dans certains domaines spécifiques, bien que cela n'ait pas entraîné de baisse de performance au niveau des piliers globaux. Globalement, des améliorations ont été constatées entre autres dans le processus de préparation budgétaire, les prévisions macroéconomiques et budgétaires, la stratégie budgétaire à moyen terme, les plans de performance ministériels, la collecte des recettes, la gestion de la dette, la consolidation des soldes de trésorerie, et la réduction des arriérés de dépenses

554. Cependant, des faiblesses persistent, notamment en ce qui concerne les transferts aux collectivités territoriales, la présentation tardive du budget au pouvoir législatif, la cohérence budgétaire avec les estimations précédentes et l'exécution du budget. De plus, la situation de concurrence entre la Chambre des Comptes et le CONSUPE en matière d'audit externe pose des problèmes de coordination et de suivi des recommandations.

555. Selon le rapport de la Banque Mondiale sur la « Demande de bonne Gouvernance » [23] évaluant la **qualité des institutions**, en 2023, le Cameroun a maintenu des scores relativement stables par rapport à 2022, reflétant une continuité dans les politiques et institutions du pays. Cependant, le Cameroun doit redoubler d'efforts pour renforcer les droits de propriété au moyen de réformes foncières et juridiques, l'efficacité et l'intégrité du système judiciaire, ainsi que la transparence et la redevabilité dans le secteur public. *(www.worldbank.org)*.

Tableau 36 : Scores CPIA du Cameroun en 2022 et 2023

Indicateurs	2022	2023
Gestion économique	3,7	3,7
Politiques structurelles	3,3	3,3
Politique de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,2	3,3
Gestion du secteur public et institutions	3,0	3,0
Note globale de la CPIA	**3,3**	**3,3**

Source : Banque Mondiale, CPIA Afrique

[23] *La Banque Mondiale publie chaque année un rapport qui s'articule sur les dimensions suivantes : la transparence (médias et accès à l'information), la redevabilité (lutte anti-corruption, environnement politique et libertés publiques), la participation (OSC, investissement civique, vote et processus électoral), l'environnement socio-culturel (genre et groupes minoritaires, identité, relations et attitudes) et les résultats du développement. L'évaluation de la Banque Mondiale attribue une note de 1 (faible) à 6 (élevé) dans chacun des quatre (04) domaines clés à savoir : gestion économique, politiques structurelles, politiques d'inclusion sociale et d'équité, et gestion du secteur public et institutions.*

556. Le Cabinet International Fitch Rating a annoncé en Mai 2025 le maintien de la note Souveraine B du Cameroun avec une perspective négative. L'agence évoque que malgré les efforts faits dans la gestion des finances publiques, des incertitudes politiques demeurent. **Cette note est stable par rapport à la notation de Standard & Poor's (S&P) du 22 mars 2024, qui avait relevé la Note Souveraine du Cameroun de CCC+/C à B-, assortie d'une perspective stable.** Cette amélioration intervient après une dégradation en août 2023, où la note était passée à SD (défaut partiel). Cette révision se justifie par une gestion améliorée des finances publiques, une meilleure discipline de paiement et la mise en œuvre de réformes soutenues par le Fonds Monétaire International (FMI) pour renforcer le cadre de gestion de la trésorerie. En revanche, Moody's a rétrogradé la note du Cameroun de B2 à CAA1 le 27 juillet 2023, en raison de retards de paiement de la dette extérieure, notamment un incident de défaut avec Deutsche Bank Espagne. Cette décision reflète des défis persistants en matière de gestion de la trésorerie et de liquidité. En effet, malgré les efforts réalisés dans le domaine de la gestion des finances publiques, le Cameroun présente des défis significatifs en matière de gestion budgétaire et de liquidité.

Tableau 37 : Notation de l'évaluation de la gouvernance selon quelques institutions internationales

Année	FICTH		S&P		Moody's	
	Note	Perspective	Note	Perspective	Note	Perspective
2020	B	Négative	B-	Stable	-	
2021	B	Stable	-		-	
2022	B	Stable	-		-	
2023	B	Stable (Mai)	SD	Défaut partiel	-	
	B	Négative (Nov)	CCC+	Stable	CAA1	Stable
2024	B	Négative	B-	Stable	CAA1	Stable
2025	B	Négative				

9.2. Décentralisation et développement local

557. L'objectif global visé dans la stratégie est de ***parachever le processus de décentralisation***. Les actions menées dans ce cadre ont porté principalement sur les aspects législatifs et réglementaires, le transfert des ressources et le développement des partenariats.

558. ***Sur le plan législatif, réglementaire et institutionnel,*** plusieurs textes ont été élaborés, adoptés et promulgués dans l'optique d'accélérer le processus de décentralisation déclenchée depuis 2004. Au niveau institutionnel, il faut rappeler la mise en place effective des Régions avec l'organisation des premières élections régionales le 06 décembre 2020 et l'installation des différents organes régionaux en 2021. Sur le plan législatif et réglementaire, l'on peut citer la loi n° 2024/020 du 23 décembre 2024 portant fiscalité locale ; le décret n°2021/742 du 28 décembre 2021 portant organisation-type de l'administration régionale ; les différents décrets fixant répartition de la Dotation Générale de la Décentralisation ; les divers arrêtés portant cahier des charges précisant les conditions et les modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux Communes ; les divers arrêtés portant cahier des charges précisant les conditions et les modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux Communes.

559. ***En matière de transfert de compétences,*** le tableau suivant présente la situation des textes d'application relatifs au transfert des compétences aux Régions par les administrations tel que prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées (CGCTD).

Tableau 38 : Situation de la disponibilité des textes d'application pour les administrations qui transfèrent les compétences aux Régions

Administrations	Nombre de Compétences transférées par l'Etat au sens de la Loi portant CGCTD	Nombre de compétences pour lesquelles les textes d'application sont disponibles	Nombre de compétences effectivement exercées
MINTOUL	3	3	**1**
MINESEC	7	7	**1**
MINEPDED	3	3	**1**
MINHDU	2	2	**1**
MINTP	1	1	**1**
MINSANTE	6	4	**1**
TOTAL	**22**	**20**	**6**

Source : MINDDEVEL

560. Sur les 20 décrets d'application élaborés, 6 ont été signés et dont les compétences y relatives sont effectivement exercées, 12 ont été transmis pour signature par les administrations sectorielles concernées et 2 n'ont pas encore fait l'objet de transmission.

561. En ce qui concerne les communes, 37 compétences sont effectivement exercées sur les 66 compétences pour lesquelles les textes d'application sont disponibles. Les compétences effectivement transférées concernent 20 administrations sectorielles.

Tableau 39 : Situation de la disponibilité des textes d'application pour les administrations qui transfèrent les compétences aux Communes

ADMINISTRATION	Nombre de Compétences transférées par l'Etat au sens de la Loi portant CGCTD	Nombre de compétences pour lesquelles les textes d'application sont disponibles	Nombre de compétences effectivement exercées
MINAC	9	3	**1**
MINEDUB	5	5	**5**
MINSEP	5	5	**5**
MINCOMMERCE	2	2	**2**
MINTOUL	3	2	**1**
MINMIDT	1	1	1
MINJEC	1	1	**1**
MINEPDED	5	4	**2**
MINADER	1	1	**1**
MINEPIA	2	2	**2**
MINEE	2	2	**1**
MINFOF	1	1	**0**
MINEFOP	3	3	**3**
MINTP	2	2	**2**
MINHDU	12	7	**2**
MINPMEESA	2	2	**2**
MINSANTE	4	2	**1**

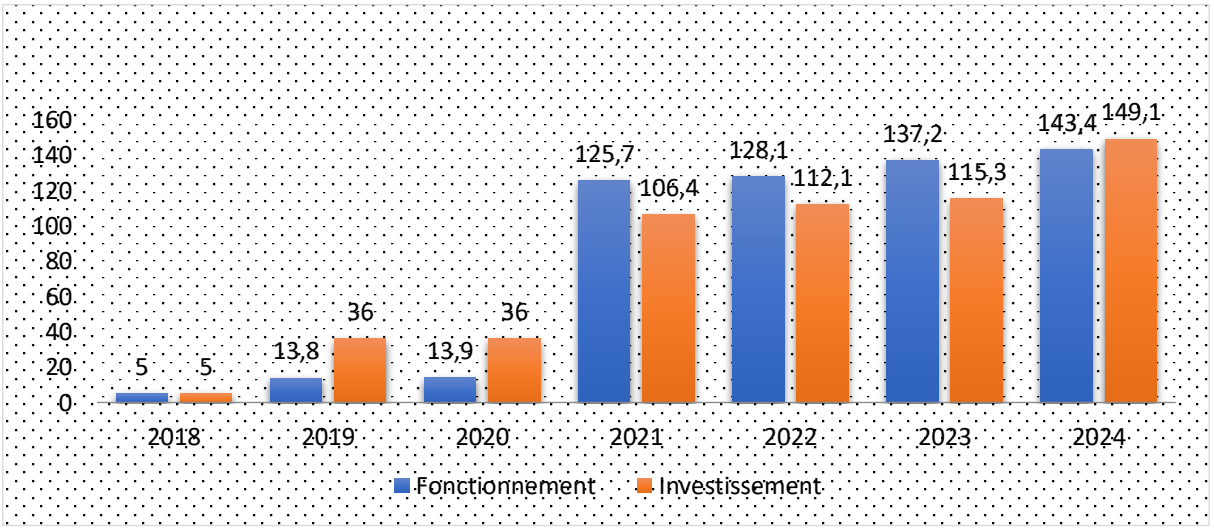
ADMINISTRATION	Nombre de Compétences transférées par l'Etat au sens de la Loi portant CGCTD	Nombre de compétences pour lesquelles les textes d'application sont disponibles	Nombre de compétences effectivement exercées
MINAS	3	3	**3**
MINPROFF	1	1	**1**
MINT	2	1	**1**
TOTAL	**66**	**50**	**37**

Source : MINDDEVEL

562. Il y a lieu de relever la nécessité d'actualiser les textes portant règles applicables aux communes et aux régions élaborés sur la base de la Loi n°2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation au regard de la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées.

563. En ce qui concerne la Dotation Générale de la Décentralisation et ses composantes, elle est en hausse depuis 2018. Sur la période 2020-2024, elle est passée de 49,9 milliards à 292,5 Milliards. Les ressources en fonctionnement sont passées de 13,9 milliards en 2020 à 143,4 milliards en 2024 tandis que les ressources d'investissement sont passées de 36 milliards en 2020 à 149,1 milliards en 2024.

Graphique 67 : Evolution des ressources de la Dotation Générale de la Décentralisation de 2020 à 2024



Source : MINDDEVEL

564. En matière de transferts en investissement aux Collectivités Territoriales Décentralisées, les ressources d'investissement transférées aux CTD enregistrent une augmentation de 24,9% en 2024 par rapport à 2023, et représentent 32,9% du montant total des ressources internes ordinaires affectées à l'investissement public. L'augmentation enregistrée des ressources transférées est notamment le reflet de l'exercice de certaines compétences par les Régions, conformément à la loi. Les Régions ont ainsi bénéficié en 2024 des ressources de cinq administrations, pour une première expérience. L'effectivité de l'exercice d'autres compétences, suite à la signature attendue des décrets y relatifs, devrait permettre d'observer une augmentation conséquente du volume des ressources transférées aux CTD sur le triennat 2026-2028.

Tableau 40 : Evolution des ressources d'investissement transférées aux CTD entre 2018 et 2024

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ressources Internes Ordinaires (RIO) du BIP (En milliards)	635,0	636,3	554,9	576,2	601,5	631,1	661,2
Variation relative du BIP sur RIO (En%)	3,5	0,2	-12,8	8,9	4,3	4,9	4,8
Ressources Transférées (RT) du BIP (En milliards)	59,6	91,4	97,6	102	112,3	114,9	143,5
Variation relative des RT du BIP (En%)	1,2	53,4	6,1	4,5	10,1	2,3	24,9
Poids des RT dans les RIO du BIP (En%)	9,4	14,4	17,6	17,7	18,7	18,2	32,9

Source : MINEPAT, DPEB 2025-2027

565. ***En matière de développement local,*** le Gouvernement a mis en place, avec l'appui de la Banque Mondiale, le Projet de Gouvernance Locale et Communauté Résiliente (PROLOG) qui vise à faire des CTD de véritables pôles de croissance et de développement économique et social inclusif. Ce projet bénéficiera directement à 180 municipalités réparties dans six (06) régions, à savoir : l'Adamaoua, l'Extrême-Nord, le Nord, le Nord-Ouest, le Sud-Ouest et l'Est. Le PROLOG entend améliorer l'inclusion socio-économique et la résilience des communautés fragiles. Cette amélioration passe par le renforcement de la gouvernance locale, l'engagement des populations bénéficiaires dans la prestation des services et la création des opportunités socio-économiques.

566. Au titre des principales réalisations du projet, l'on peut citer : (i) la signature d'un accord de partenariat entre le PROLOG et le Conseil Régional de l'Adamaoua pour la construction de trois ponts à Mayo Dankali, Anan et Lom pour un montant de 1,2 milliards FCFA ; (ii) la signature d'une convention entre le PROLOG et le Conseil Régional de l'Extrême-Nord pour la construction de cinq établissements d'enseignement secondaire « clé en main » pour un montant de 3 milliards FCFA ; (iii) la signature de deux conventions octroyant des subventions d'appui à l'investissement aux communes de Yagoua et de Guere, en vue de la réalisation de divers projets dans les secteurs de la santé, de l'eau et de l'énergie ; (iv) la mise en place d'un Guichet « Subvention basée sur la performance » (SBP) qui a permis de récompenser les CTD selon leurs indicateurs de gouvernance et de service public. En outre, afin de renforcer la gestion financière et assurer une meilleure traçabilité des fonds alloués aux CTD dans le cadre du projet, le PROLOG a signé un accord de partenariat avec CCA-Bank pour faciliter l'ouverture des comptes dédiés aux CTD.

567. ***En matière d'état civil,*** le Cameroun a entrepris ces dernières années d'importantes réformes pour moderniser son système d'état civil, dans le but de garantir à chaque citoyen une identité juridique et de faciliter l'accès aux services essentiels. Parmi les réformes entreprises l'on peut citer la mise en œuvre du Système Intégré de Gestion de l'État Civil (SIGEC) qui vise la digitalisation des documents de l'état civil, la commune de Yaoundé 1er a été pionnière en signant, en octobre 2024, le premier acte d'état civil numérisé. Cependant, face aux carences du système existant, et afin de moderniser le système de l'état civil à travers l'informatisation de l'enregistrement des faits d'état civil, l'établissement et la délivrance des actes d'état civil, la loi n°2024/016 portant organisation du système d'enregistrement des faits d'état civil a été prise. En outre, il convier également de relever la mise en œuvre du Programme d'Appui à la Modernisation de l'État Civil (PAMEC II), avec l'appui des partenaires au développement qui a permis de renforcer les capacités des communes, d'améliorer la collaboration entre les administrations et de piloter la numérisation des services d'état civil dans plusieurs municipalités. Les actions menées ont permis entre autres d'améliorer le taux de production des actes d'état civil, notamment la proportion de la population disposant d'un acte de naissance ; une digitalisation progressive, avec plusieurs centaines de milliers d'actes numérisés ; le renforcement des capacités des agents et de sensibilisation des citoyens.

568. Entre 2018 et 2023, le nombre de déclarations de naissances à l'état civil est passé de 482 126 déclarations à 871 057 déclarations soit une augmentation de 388 931 déclarations (77 776 déclarations en moyenne par an). Sur la

même période, le nombre d'actes de naissance établis est passé de 461 182 actes de naissance à 749 761 actes de naissance, soit une augmentation de 288 579 actes de naissance (en moyenne 57 716 actes de naissance par an).

569. Par ailleurs, suite à la signature de convention d'affectation entre la République du Cameroun et l'Agence française de Développement, le projet de Renforcement de l'Etat Civil dans l'Ouest et Restitution des Droits (RECORD) a vu le jour en 2023. Le RECORD vise à améliorer l'enregistrement des faits d'état civil et leur fiabilité par un renforcement du système d'état civil et aussi par une meilleure connaissance des droits civils par la population. Avec comme zone d'intervention la Région de l'Ouest, le projet dispose d'une enveloppe de 3 500 000 euros. Les travaux de cartographie des centres d'état civil de la zone d'intervention du programme ont déjà été réalisés.

570. ***En matière de ressources humaines***, d'après les résultats du recensement du personnel communal réalisé par l'Inspection Générale du MINDDEVEL, l'effectif des personnels communaux est passé de 18 268 employés en 2019 à 20 738 employés en 2022. Les personnels des Régions sont essentiellement constitués des Secrétaires Généraux et des receveurs régionaux, en plus du personnel d'appoint recruté directement par les présidents des Conseils Régionaux. En effet, la gestion des ressources humaines faite de façon subjective, assortie du contexte économique du Cameroun a conduit à l'accumulation des arriérés de salaires au fil des années. Pour adresser cette problématique, il a été procédé au paiement des arriérés des magistrats municipaux de la mandature 2013-2020. Cette opération qui se fait de manière progressive a permis d'apurer en trois vagues, les arriérés de sept cent sept (707) magistrats municipaux pour un montant total de deux milliards cinquante-huit millions huit cent cinquante mille (2 058 850 000) FCFA. Selon le MINFI, l'incidence financière de la prise en charge des personnels des CTD est évaluée en 2022 à environ 25 milliards par an, soit une masse salariale mensuelle estimée à 2,08 milliards. Comme principaux défis dans la gestion des ressources humaines des CTD entre 2020 et 2025, l'on relève entre autres une insuffisance des effectifs qualifiés, notamment dans les domaines techniques clés, et une capacité salariale insuffisante, des recrutements publics limités, freinant la capacité d'absorption des compétences transférées par l'Etat.

571. ***En ce qui concerne le partenariat au développement,*** dans le cadre du 11ème FED, des financements directs et indirects ont été accordés aux collectivités territoriales décentralisées en utilisant les mécanismes de financement spécifiques des investissements en vigueur, tels ceux du Programme National de Développement Participatif (PNDP), du Fonds spécial d'Equipement et d'Intervention inter Communale (FEICOM) ou encore, les dispositifs sectoriels spécifiques tels que le Fonds routier, le Fonds de l'énergie rurale, l'initiative REDD+ (Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation) ou les redevances forestières et minières.

572. En outre, il convient de souligner l'accompagnement du Gouvernement ayant permis à 48 CTD d'obtenir des bourses pour un montant de financements d'environ 42,4 Milliards de Francs CFA. De manière plus détaillée, il s'est agi notamment de l'accompagnement de cinq (05) CTD dans le cadre des négociations et de la finalisation des dossiers techniques ayant abouti à la signature des accords de jumelage entre les villes : de Campinas et Mbandjock ; João Pessoa et Bafoussam ; Londrina et Nitoukou ; Rio de Janeiro et Kribi. Ces jumelages concernent également la Mairie de Yaoundé 2 et la ville de Limeira. Les deux (02) principales villes, Douala et Yaoundé, ne sont pas en reste. Des négociations se poursuivent dans le cadre des jumelages avec les villes brésiliennes de São Paulo et Brasília. Un séminaire de renforcement de capacités a été organisé du 12 au 15 mars 2023 en faveur d'une trentaine de Collectivités Territoriales Décentralisées impliquées dans la mise en œuvre de projet de coopération entre le Cameroun et la Chine. Plus de quarante (40) Mairies ont également été sensibilisées à l'élaboration des politiques publiques locales prenant en compte l'apport de la diaspora dans le cadre du projet « MEET Administrations ».

9.3. Renforcement de l'Etat de droit, sécurité des personnes et des biens

573. Un certain nombre de réformes et interventions ont été identifiées dans la composante ***renforcement de l'Etat de droit et sécurité des personnes et des biens***, notamment : (i) l'amélioration du cadre institutionnel et juridique ; (ii) la consolidation du pouvoir judiciaire et l'accès de tous à une justice équitable ; (iii) la garantie de

l'équité du jeu politique ; (iv) la protection des droits humains et la cohésion sociale ; et (v) à l'intensification de la lutte contre l'insécurité, la criminalité et le terrorisme.

9.3.1. Cadre institutionnel et juridique

574. S'agissant du Cadre institutionnel et juridique en matière de gouvernance, les orientations retenues dans la SND30 concernent principalement l'amélioration de la fonction régulatrice du parlement ; le parachèvement de la mise en place des organes de régulations des institutions de l'Etat et l'amélioration de la représentativité des diverses composantes de la société dans les instances parlementaires et politico-institutionnelles.

575. Depuis 2020, l'architecture juridique s'est renforcée par l'adoption de plus de 50 lois. Plus spécifiquement, 05 textes ont été relus et 31 textes sont en cours d'élaboration dans le système judiciaire. De plus, le Ministère de la Justice a poursuivi son objectif de modernisation de la législation au cours de la période de référence, avec la poursuite des chantiers d'élaboration de nombreux textes et l'accompagnement des administrations dans l'élaboration de textes. En 2024, 124 projets de textes élaborés dont 86 au plan national, 18 au plan communautaire, 20 projets d'accords au plan de la coopération internationale, 11 projets de textes d'application ont été examinés.

576. Aussi, plusieurs avant-projets de textes ont été élaborés et certains ont abouti à la signature soit des lois, soit des décrets. En outre, un nouvel Acte Uniforme OHADA portant organisation des voies d'exécution et des saisies immobilières, a été signé le 17 octobre 2023.

577. Cependant, d'autres textes majeurs restent encore attendus notamment le code civil, le code de la Famille, le code de procédure civile et commerciale, le code foncier et domanial. La création d'une Cour des Comptes reste aussi attendue, conformément à l'Article 72 de la Directive N°01/1/11-UEAC-190-CM-22 du 19 décembre 2011 de la CEMAC.

9.3.2. Système judiciaire

578. En ce qui concerne le système judiciaire, les principales orientations sont relatives : à l'amélioration de l'accessibilité de la justice ; au renforcement de la protection des justiciables ; au renforcement de l'indépendance et la transparence de la justice ; à l'amélioration de la qualité de la justice ; à la lutte contre la surpopulation carcérale ; à l'accroissement de la confiance des justiciables envers la justice.

579. ***Accès à la justice.*** Bien que l'objectif soit celui de procéder à l'arrimage de la carte judiciaire et pénitentiaire à la carte administrative, le taux de couverture du territoire en Tribunaux de Première Instance (TPI) est demeuré à 20,83%, aucune nouvelle juridiction n'ayant été opérationnalisée au cours de la période sous revue. Ainsi l'on dénombre 75 TPI fonctionnels sur les 360 (à raison d'un TPI par arrondissement) prévus par la loi n°2006/015 du 29 décembre 2006 portant organisation judiciaire. Par ailleurs pour faciliter l'accès physique à la justice et réduire les délais de traitement des affaires, l'offre en infrastructures judicaires a continué d'être densifiée avec la poursuite des travaux de construction des Complexes Modernes des Services Judiciaires de Yaoundé et de Douala ; et (ii) les Palais de Justice d'Edéa, de Tombel et d'Ambam et la réception des Palais de justice de Mbalmayo, de Nanga Eboko et de Mbouda entre 2020 et 2024.

580. ***S'agissant du renforcement de la protection des justiciables et de l'amélioration de leur confiance envers la justice,*** les organes de Contrôle Interne, en l'occurrence l'Inspection Générale des Services Judiciaires, a poursuivi ses missions de contrôle sur pièces et sur place des juridictions d'une part, et au traitement des requêtes formulées par des justiciables contre des personnels judiciaires indélicats d'autre part. Ainsi, 242 requêtes contre des personnels judiciaires ont été enregistrées et traitées en 2024, contre 249 en 2023 et 218 en 2022. Les auxiliaires de justice n'ont pas été en reste. En 2022 et 2023, 252 requêtes contre des Huissiers de justice ont été reçues et traitées, 216 contre des Avocats et 113 contre des Notaires.

581. ***Renforcement des ressources humaines et amélioration de la qualité de la justice.*** Depuis 2020, des efforts sont faits en vue d'améliorer le service public de la justice et garantir l'indépendance et la transparence. Les effectifs sont progressivement accrus en fonction des marges offertes par la fonction publique ; les capacités des acteurs judiciaires sont régulièrement renforcées ; et les équipements spécialisés des tribunaux sont progressivement mis à niveau. Le renforcement de l'indépendance et de la transparence de la justice a été également l'objet de la réflexion lors des

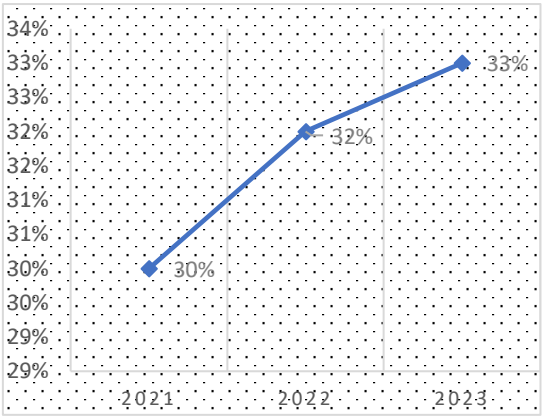
travaux de la Réunion annuelle des Chefs de Cours d'Appel et des Délégués Régionaux de l'Administration Pénitentiaire, tenue à Yaoundé les 18 et 19 octobre 2021. A l'issue des travaux, il a été réitéré la nécessité pour tous les membres du corps social, de respecter le principe constitutionnel de l'indépendance du pouvoir Judiciaire.

582. De façon spécifique, l'intégration des personnels des Greffes s'est poursuivie (158 en 2023) ; la formation continue des personnels judicaires et pénitentiaires s'est accrue (1 286 en 2023 contre 1 131 en 2022 et 802 en 2020) dans différents domaines, incluant la coopération judiciaire internationale, les droits de l'homme, le droit OHADA, la lutte contre le terrorisme, le contentieux administratif, l'arbitrage, la planification stratégique ; une trentaine de nouveaux Clercs de Notaires ont été admis à l'issue de l'examen de Premier Clerc de Notaire organisé en 2023 ; (iv) un total de 350 Greffiers-Adjoints et Secrétaires de Justice recrutés ont été formés avant leur déploiement en 2022, tandis que 420 personnels pénitentiaires (tous grades confondus) ont été recyclés à l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire. L'effectif global des personnels judiciaires (magistrats et non magistrats) est passé de 6 748 en 2021 à 6 907 en 2022.

583. Le renforcement des capacités des personnels s'est poursuivi, avec la formation de 398 personnels judiciaires et pénitentiaires en 2023 et 317 en 2024. Par ailleurs, le renforcement des effectifs des personnels judiciaires s'est poursuivi avec l'admission de 2016 Avocats stagiaires et 19 Avocats au Barreau du Cameroun, à la faveur de l'examen organisé en 2024 par le Ministère de la Justice et le Barreau.

584. En 2024, le pourcentage des affaires traitées sur les affaires enrôlées était de 69,77 % tandis que le taux d'exécution des décisions de justice est passé de 32 % en 2022 à 38,57% en 2024. Le délai moyen de traitement des affaires a été stabilisé à 21 mois.

Graphique 68 : Taux d'exécution des décisions de justice



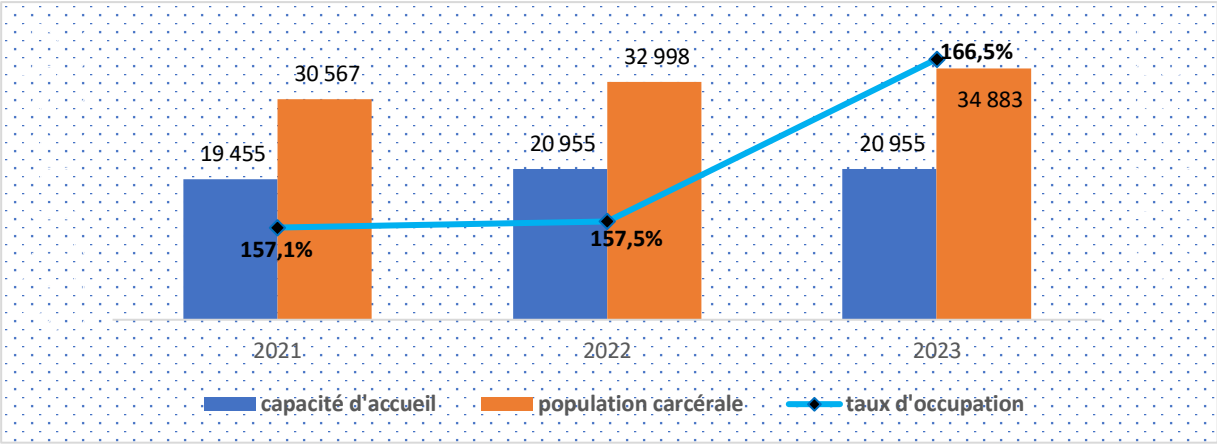
Source : MINJUSTICE

585. Implémentation de la politique pénitentiaire. Le Gouvernement a poursuivi ses efforts en vue de l'amélioration des conditions de détention, de la couverture sanitaire des détenus, ainsi que de leur préparation à la réinsertion sociale. Ainsi, plusieurs actions visant à résoudre le problème de la surpopulation carcérale ainsi que les conditions de détention ont été menées. Parmi celles-ci figurent la construction et la réhabilitation des infrastructures pénitentiaires notamment la construction de la prison Centrale de Douala Ngoma et de la prison de Bengbis ; la réhabilitation et l'équipement des prisons de Tchollire II, de Djoum, de Monatélé, de Bafia, de Yaoundé, de Mfou, de Ntui, de Buéa et de Ngoumou ; la construction de 02 infirmeries de prisons notamment à Bangangté et Nkongsamba et d'un forage aménagé à la Prison principale d'Ambam.

586. Par contre, la situation alimentaire des prisonniers s'est dégradée. En effet, le taux de la ration alimentaire des détenus était de 412 FCFA en 2024, soit une baisse de ce taux en raison du flux enregistré dans la population carcérale, laquelle était de 36 836 au 31 décembre 2024. Ce qui a pour conséquences la dégradation de la qualité de vie des personnes incarcérées, notamment leur état nutritionnel, avec pour corollaire l'augmentation significative des carences alimentaires au sein de la population carcérale.

587. En effet, le taux d'occupation global des Prisons est passé de 157,5 % en 2022 à 177,28% en 2024. Toutefois, l'offre en places dans les prisons, a été accrue de 1 500 places entre 2021 et 2022 avec l'opérationnalisation de la Prison Centrale de Douala Ngoma.

Graphique 69 : Evolution de la population carcérale



Source : MINJUSTICE

588. S'agissant la réinsertion sociale des détenus, le taux de détenus formés à la réinsertion sociale est passé de 6,53% en 2023 à 41,8% en 2024. En outre, 84 détenus ont été admis aux examens officiels en 2024 : 48 au CEP, 13 au FSLC, 06 au BEPC, 08 au GCE/OL, 02 au Probatoire, 01 au Baccalauréat et 06 au GCE/AL. L'on note également en 2024 la formation certifiante de 209 détenus en agriculture, élevage, couture, coiffure mixte, bureautique.

589. Cependant, la mise en œuvre de certaines actions concernant notamment le système judiciaire a été entravée par : (i) la persistance des problèmes sécuritaires dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest faisant peser sur les services judiciaires et pénitentiaires, un lourd tribut en dommages divers sur le capital humain et infrastructurel qu'il faut préserver et sauvegarder ; (ii) le droit d'accès à la justice connait un affaiblissement, du fait de l'insuffisante couverture du territoire en infrastructures judiciaires ou en juridictions fonctionnelles ; (iii) l'insuffisance des moyens budgétaires alloués à la construction des infrastructures ou encore à l'alimentation des détenus, ainsi qu'au renforcement des capacités des acteurs du système judiciaire ; (iv) la progression constante de la population carcérale sans augmentation corrélative des effectifs des personnels pénitentiaires, appelant en urgence des recrutements des personnels afin d'améliorer le ratio personnel d'encadrement/détenu.

590. Ainsi, plusieurs défis restent à relever, notamment : (i) le renforcement des infrastructures judiciaires et pénitentiaires à travers la création de nouveaux tribunaux et prisons, afin d'améliorer l'accès à la justice et assurer notamment le rapprochement des services judiciaires et pénitentiaires des justiciables ; (ii) l'accompagnement budgétaire soutenu du système judicaire à la taille du volume sans cesse croissant des interpellations judiciaires et pénitentiaires imposées par les défis sécuritaires du moment ; (iii) la pérennisation de l'effort d'arrimage de la carte judiciaire et pénitentiaire à la carte administrative, appelant ainsi une poursuite de ces efforts à travers des missions d'identification des sites de construction suivies des études architecturales en vue de la densification des infrastructures judiciaires et pénitentiaires.

591. S'agissant des défis liés à l'accès à la justice, il est évident que les lenteurs judiciaires ne peuvent être résorbées que de manière graduelle, dans l'optique de ramener le délai moyen de traitement des affaires à 06 mois à l'horizon 2030. A cet effet, un ensemble de facteurs doivent être conjugués pour y parvenir, notamment le maillage du territoire en juridictions de manière à arrimer complètement la carte judiciaire à la carte administrative, ce qui permettra de désengorger les rôles d'audiences et de traiter les affaires avec célérité. Cependant, la carte judiciaire affiche l'existence des Tribunaux de Première Instance dans 75 arrondissements alors que la Loi n°2006/015 du 29 décembre 2006 portant organisation judiciaire a prévu un Tribunal de Première Instance dans chaque arrondissement, attestant du gap à combler.

9.3.3. Système électoral

592. En ce qui concerne cette composante, le principal objectif est d'accroître la fiabilité du système électoral. Cela se décline par l'amélioration de l'assurance qualité du dispositif

des opérations électorales ; l'amélioration de l'équité du jeu électoral et le renforcement de la régulation judiciaire du système électoral.

593. Elections Cameroon (ELECAM), organisme en charge des élections au Cameroun, procède chaque année à l'actualisation du fichier électoral. A ce titre, ELECAM a annoncé 1 254 438 nouveaux inscrits en 2024 (dont 58,70% d'hommes et 41,30% de femmes). En 2023, c'est un total de 368 119 citoyens qui se sont fait enrôlés sur les listes électorales, soit 229 896 hommes et 138 223 femmes. En 2022 ce sont 338 376 nouveaux électeurs qui avaient été inscrits (dont 62% d'hommes et 38% de femmes). En 2020, ELECAM a organisé les élections régionales et s'apprête à organiser les élections présidentielles de 2025 avec un dispositif de plus en plus sécurisé et transparent. L'une des reformes entreprises dans ce domaine est celle relative à la refonte biométrique qui, selon l'opinion politique reste encore perfectible et dont l'implémentation devrait être intégrale.

Tableau 41 : Evolution du nombre d'inscrits dans le fichier électoral

Année	Nombre de nouveaux inscrits
2021	182 913
2022	338 376
2023	368 119
2024	1 254 438

Source : ELECAM

594. Malgré les efforts perceptibles, plusieurs contraintes continuent d'être relevées au rang desquelles les contestations multiformes des suffrages. A ces difficultés s'ajoutent la crise sécuritaire dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, les attaques perpétrées par Boko Haram qui perturbent la réalisation des opérations électorales.

9.3.4. Droits de l'Homme

595. Concernant la protection des droits de l'Homme, les objectifs fixés sont principalement : (i) assurer les garanties juridiques, administratives, politiques, économiques et sociales nécessaires à la jouissance effective des droits qui sont reconnus aux citoyens y compris ceux qui sont privés de liberté ; et (ii) former tous les citoyens aux droits de l'homme par le biais de plateformes numériques interactives sur les questions des droits de l'homme, des documents explicatifs ciblés relatifs aux droits humains pour certaines couches de la population, ainsi que la généralisation de l'éducation aux droits humains dans les programmes scolaires.

596. Les actions menées dans ce domaine ont porté entre autres sur (i) la mise en place d'une ligne verte (1523) pour recueillir auprès des populations, les allégations de violation des droits de l'homme ; (ii) la mise en place des clubs droits de l'homme (soit 101 clubs au 31 août 2023) dans les lycées, collèges et universités ; (iii) le renforcement des capacités des organisations de la société civile (330 OSC ont été formées) ; (iv) le renforcement des capacités des magistrats sur les thématiques diverses telles que le trafic des personnes, violences basées sur le genre en contexte de crise, protection des enfants en contact avec la loi, violences intrafamiliales, droit international des Droits de l'Homme et le droit international humanitaire etc.).

597. En plus de la Commission des Droits de l'Homme du Cameroun, le Ministère en charge de la Justice est également responsable des questions de Droits de l'Homme et à ce titre, il mène des actions de promotion et de protection des Droits de l'Homme. Pour assurer la formation des citoyens sur les questions des droits de l'Homme, un recueil de textes applicables en matière de droits des femmes a été élaboré et diffusé en 2024, ainsi qu'un recueil de textes applicables en matière de droits de l'Homme, y inclus les droits de la femme a été élaboré et diffusé en ligne par le Ministère de la Justice.

598. En outre, la promotion de l'employabilité a été garantie à travers entre autres la création du Centre National de Production et de Diffusion de la Documentation pour la Jeunesse et de l'Observatoire National de la Jeunesse (ONJ), respectivement par décret n°2022/3200/PM du 31 mai 2022 et arrêté n°007/CAB/PM du 18 février 2022. Dans le domaine de la sécurité sociale l'offre de couverture s'est étendue aux couches vulnérables et le Cameroun a ratifié la Convention multilatérale de sécurité sociale de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) adoptée à Dakar le 22 février 2006, suivant le décret n°2022/311 du 20 juillet 2022.

599. S'agissant des droits civils et politiques, elle s'est notamment traduite par l'endiguement de l'action des groupes terroristes dans les régions en

crise et la lutte contre la montée de l'insécurité, de l'incivisme dans les villes et autres localités du pays. La sécurité sur les espaces maritimes a fait l'objet d'une attention particulière avec l'adoption, le 27 décembre 2022 de la Loi n°2022/017 portant répression de la piraterie maritime, du terrorisme, et des atteintes contre la sécurité de la navigation maritime et des plateformes.

600. Relativement aux droits catégoriels, le décret n° 2022/5074/PM du 04 juillet 2022 fixant les modalités d'exercice du contrôle de la conformité sociale des projets a été signé. Les documents de politique pour la protection des droits de la femme ont été finalisés, particulièrement la Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le Genre (2022-2026), le nouveau Plan d'actions national pour l'élimination des mutilations génitales féminines au Cameroun (2022-2026). L'option de budgétisation sensible au genre a été raffermie dans l'optique d'allouer davantage de ressources et de manière transversale à la lutte contre les inégalités de genre. En outre, s'agissant des droits des personnes vivant avec un handicap, l'arrêté n°040/PM du 19 mai 2022 fixant les modalités d'octroi de la dispense d'âge aux personnes handicapées lors des concours administratifs et des recrutements dans la Fonction Publique de l'Etat a été signé.

601. Pour faciliter la circulation des personnes, le législateur a mis en place un système de visa en ligne à travers la loi n°2022/015 du 14 juillet 2022 modifiant et complétant la Loi n°97/012 du 10 janvier 1997 fixant les conditions d'entrée, de séjour et de sortie des étrangers au Cameroun.

602. En dépit de ces multiples progrès, la promotion et la protection des droits de l'Homme connaissent de nombreuses difficultés au rang desquelles : la persistance des actes de corruption et des atteintes à la fortune publique ; les lenteurs judiciaires et la surpopulation carcérale ; et la non-systématisation des sanctions des atteintes aux droits de l'homme ; la désinformation, surtout sur les réseaux sociaux, qui contribue à dérouter les citoyens sur leurs droits et devoirs.

603. En perspective, ces défis appellent à des actions plus fortes dont les axes majeurs pourraient être, entre autres : l'accélération de la mise en œuvre des plans de reconstruction des régions affectées par le terrorisme ; la poursuite de l'ancrage de la culture des Droits de l'Homme chez les agents publics et dans la communauté ; la systématisation de la répression des atteintes aux Droits de l'Homme ; le traitement plus diligent des procédures judiciaires et la gestion parcimonieuse des placements en détention ; la densification des initiatives de consolidation du vivre-ensemble et la répression systématique des discours de haine.

9.3.5. Maintien de l'ordre et sécurité

604. Dans le but de renforcer le dispositif d'ordre et de sécurité publics, les actions menées ont principalement porté sur le renforcement de l'architecture sécuritaire à l'intérieur du territoire, à travers notamment : (i) la lutte contre les menaces d'enlèvement avec demandes de rançons et vols de bétails, dans les Régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord ; (ii) le renforcement de la sécurité aux frontières, ainsi que dans les grandes agglomérations, notamment contre les menaces d'attaques terroristes ; (iii) la poursuite des opérations de sécurité routière sur les principaux axes nationaux et l'intensification des activités de recherche du renseignement et de lutte contre toutes formes de criminalité.

605. Dans un contexte marqué par des défis sécuritaires variés tels que le terrorisme, la criminalité transfrontalière, l'insécurité urbaine, les tensions sociopolitiques, etc., les principales actions menées ont porté entre autres sur : (i) le renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité à travers le recrutement de personnels dans la gendarmerie, la police et l'armée ; (ii) la lutte contre le terrorisme et l'insécurité dans les régions en crise notamment l'Extrême-Nord, le Nord-Ouest et le Sud-Ouest à travers le déploiement de l'armée et des forces spéciales dans les régions concernées, la collaboration enforcée avec la Force multinationale mixte (FMM), la création de comités de vigilance locaux pour alerter les forces de défense, la multiplication des patrouilles mixtes (armée, police, gendarmerie), l'ouverture de centres de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) à Bamenda, Buea et Mora ; (iii) la lutte contre la criminalité urbaine et transfrontalière.

606. Par ailleurs, on note la poursuite de l'installation du système de vidéosurveillance matérialisée par l'opérationnalisation de cinq (05) Command-Center dans les régions de l'Est, de l'Adamaoua, de l'Extrême-Nord, du Sud-Ouest et du Nord-Ouest ; la densification des unités opérationnelles pour la sécurisation des frontières

dans la Région de l'Est, de l'Adamaoua, du Nord, de l'Extrême-Nord, du Sud-Ouest et du Nord-Ouest à travers la mobilisation d'un effectif de 1 074 fonctionnaires de Police en renfort ; la mise en service des nouveaux centres de production de la nouvelle CNI hautement sécurisée ; la mise en service d'un nouveau système de production des passeports biométriques ; la poursuite du renforcement des capacités opérationnelles de l'armée de terre pour une meilleure sécurisation du territoire national ; la poursuite de la montée en puissance des nouvelles Brigades d'infanterie motorisée avec leurs Bataillons (BIM, BCS, BA) ; l'achat de nouveaux équipements spécifiques ; la poursuite de la construction des postes de commandement des unités opérationnelles ; la poursuite de l'opérationnalisation des systèmes radars (issus du projet DEFEX) pour améliorer la sécurisation de la façade maritime du pays.

607. Pour renforcer le dispositif de lutte contre la cybercriminalité, le pays a adhéré à la Convention de Budapest sur la cybercriminalité adoptée le 23 novembre 2001 suivant le décret n°2022/169 du 23 mai 2022.

9.4. Amélioration du service public de l'Etat

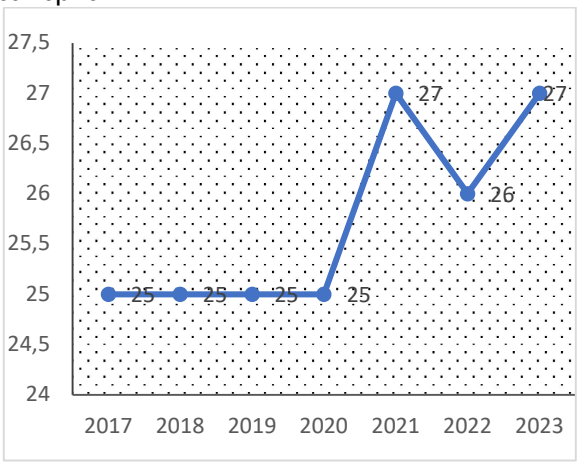
608. En ce qui concerne cet axe, le Gouvernement s'est engagé à poursuivre : (i) la modernisation de l'administration publique ; (ii) l'optimisation du fonctionnement de l'administration publique ; (iii) l'amélioration de la gestion des ressources humaines de l'Etat et ; (iv) le renforcement de la lutte contre la corruption, les détournements de fonds et les conflits d'intérêt.

609. Concernant, la modernisation de l'administration publique et l'amélioration de la gestion des ressources humaines de l'Etat, les principales actions menées ont porté notamment sur : (i) la mise à jour des données des personnels de l'Etat ; (ii) l'enrôlement des agents publics dans l'application Cartographie des Postes de Travail, activité menée concomitamment avec l'Opération d'Assainissement du Fichier des Personnels de l'Etat au sein de quarante (40) administrations, soit un effectif de 279 809 agents publics enrôlés pour un effectif estimé à 388 997 agents publics, soit un taux d'enrôlement de 71,93 % ; (iii) la mise en place d'un système d'évaluation de la performance des agents publics ; (iv) l'élaboration des fiches de poste dans toutes les administrations publiques ; (v) la poursuite de l'accompagnement à la mise en place de la fonction publique locale et de la décentralisation ; (vi) la mise en cohérence des textes organiques au budget programme et aux politiques publiques ; (vii) l'élaboration des cadres organiques des services publics ; (viii) la dématérialisation des procédures administratives ; (ix) le suivi de la mise en œuvre des projets de réforme dans les administrations ; (x) l'élaboration des manuels de procédures administratives (MPA) ; (xi) l'élaboration et l'actualisation des guides de l'usager sur les procédures administratives.

610. Par ailleurs, la plateforme AIGLES (Application Informatique de Gestion Logique des Effectifs et de la Solde) qui est un système numérique a été mise en place. Elle a été officiellement lancée le 1er janvier 2025 pour moderniser la gestion des ressources humaines de l'Etat, en remplaçant les anciens systèmes ANTILOPE et SIGIPES. Cette application représente une avancée significative dans la modernisation de la fonction publique camerounaise, en offrant une gestion plus transparente, efficace et accessible des ressources humaines de l'Etat.

611. En matière de perception de la corruption, le Cameroun enregistre depuis 2020 des scores faibles, indiquant une perception de corruption assez élevée. Ce score était de 25 points sur 100 en 2020, 27 points sur 100 en 2021 et 2023 ; 26 points sur 100 en 2022.

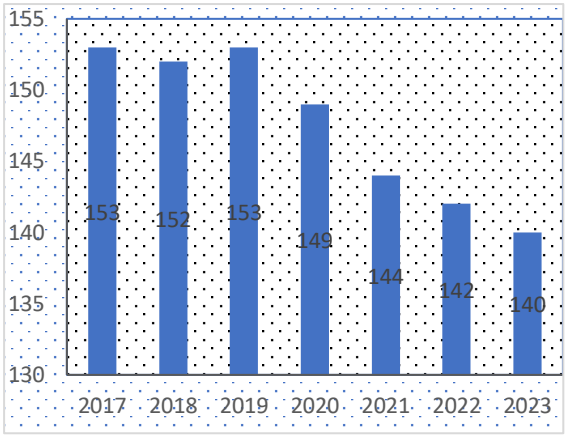
Graphique 70 : Indice de perception de la corruption



Source : Transparency International

612. Ce score correspond à la 140e place sur 180 pays évalués, ce qui place le Cameroun parmi les pays les moins bien notés en termes de transparence publique.

Graphique 71 : Rang sur 180 pays du Cameroun suivant l'indice de perception de la corruption



Source : Transparency International

613. En vue de la prévention de la corruption et des détournements des derniers publics, les actions menées ont porté sur : le développement et la diffusion des outils et procédures d'audit interne ; le renforcement des capacités des auditeurs internes, des ordonnateurs, des gestionnaires et gérants de crédits publics et des Entreprises publiques ; le renforcement du contrôle citoyen aux enjeux de la gouvernance financière ; l'appui conseil au Gouvernement sur les questions de gouvernance ; le développement des mécanismes d'alerte en matière de corruption et de détournements des fonds publics ; le renforcement de la coopération nationale et internationale ; le déploiement des équipes de mission de vérification.

614. Par ailleurs, dans ce même registre, et en lien d'une part avec la simplification et la modernisation de certaines procédures administratives, sources de corruption fonctionnelle et d'autre part avec la réduction de la manipulation des liquidités, notamment dans les administrations publiques, il est à noter la poursuite de la dématérialisation des procédures, en particulier au sein des structures du MINFI. Il s'agit notamment de la dématérialisation des procédures d'obtention du visa budgétaire, de la transmission des liasses de dépenses au comptable public ainsi que de l'archivage ; la dématérialisation des procédures douanières aux frontières terrestres, maritimes et aériennes, avec en l'occurrence la revue des modalités électroniques de paiement, de délivrance de la quittance, de comptabilisation et de réconciliation des droits et taxes de douane dans le cadre de la production du document unique de sortie et de la quittance dématérialisée.

615. De manière spécifique, en 2023, 100% d'acteurs de la gestion des finances publiques se sont appropriés les normes du contrôle interne et les mesures de prévention des atteintes à la fortune publique, 18 entités contrôlées et auditées, 35 sessions du CDBF tenues ; 25 rapports de mission ont été produits, 25 ordonnateurs, gestionnaires, gérants et surveillants de crédits, sanctionnés.

616. En matière de répression, les principales activités menées ont porté sur : les missions d'audit ; la supervision de missions de contrôle et de vérification ; la production de plusieurs rapports d'assurance qualité issue de l'exploitation des rapports d'audits réalisés par les cabinets privés pour le compte de l'Etat et de ses démembrements ; la production et la validation des rapports annuels sur la gestion du personnel et du patrimoine de l'Etat et des Entreprises publiques et parapubliques ; la collecte et l'analyse d'une vingtaine de dossiers permanents des Administrations Publiques et autres Entités de l'Etat. S'agissant des sanctions des gestionnaires indélicats, elles se sont traduites par la tenue des sessions du Conseil de Discipline Budgétaire et Financière (CDBF) au cours desquelles des sanctions ont été prononcées contre les gestionnaires, ordonnateurs, gérants et surveillants des crédits publics indélicats.

617. *S'agissant de l'action des juridictions autres que la Chambre des comptes,* des poursuites ont été initiées en 2024 contre les auteurs d'atteintes à la fortune publique. Devant le Tribunal Criminel Spécial, 173 personnes ont été poursuivies en 2024 dont 141 hommes, 30 femmes et 02 personnes morales. Parmi ces personnes, 65 ont été jugées, dont 39 condamnées (soit 32 hommes, 06 femmes et 01 personne morale) et 26 acquittées (22 hommes, 04 femmes). Le montant cumulé des condamnations pécuniaires prononcées en 2024 devant cette juridiction s'élevait à 4 844 624 912,25 FCFA dont 250 921 704,25 FCFA de dépens et 4 593 703 208 FCFA de dommages-intérêts. Le montant total des sommes versées au Trésor Public au titre de restitution du corps du délit dans les procédures suivies devant le Tribunal Criminel Spécial s'élevait à la somme de 9 557 130 332 (neuf milliards cinq cent cinquante-sept millions cent trente mille trois cent trente-deux) FCFA au 31 décembre 2024 contre 9 268 063 945 (neuf milliards deux cent soixante-huit millions soixante-trois mille neuf cent quarante-cinq) FCFA au 31 décembre 2023. Les Cours

d'Appel ont, quant à elles, recouvré la somme de 410 123 867 FCFA en 2024 contre 386 362 772 en 2023

618. Par ailleurs, la synergie d'actions entre les institutions de contrôle (CONSUPE, Chambre des Comptes, Inspections Générales des Ministères, ANIF, etc.) à travers notamment la mise en place de plates formes d'échange d'informations a été renforcée. L'implémentation du projet e-gouvernement s'est poursuivie, notamment en intensifiant le processus de digitalisation des services de l'administration publique. Dans ce cadre, le gouvernement envisage de construire (03) trois campus numériques et la formation du personnel de l'Etat à la gouvernance électronique.

9.5. Gouvernance économique et financière

619. Les orientations de la SND30 en vue de l'amélioration de la gouvernance économique et financière portent sur : (i) la modernisation de la gestion des finances publiques ; (ii) l'amélioration de la gestion de la dette ; (iii) la rationalisation de la gestion des établissements publics ; (iv) l'amélioration du climat des affaires ; (v) le renforcement de la coopération et du partenariat au développement ; (vi) la contribution de la diaspora au développement ; (vii) la régulation et la surveillance de l'espace économique national.

9.5.1. La modernisation de la gestion des finances publiques.

620. L'amélioration de la gestion des finances publiques s'est faite à travers l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Global des Réformes et de la Gestion des Finances Publiques (PGRGFP 2019-2023), il convient de rappeler que ce dernier était articulé autour de cinq (05) axes stratégiques d'intervention. Plus précisément, il était attendu que des améliorations soient apportées dans : les capacités de préparation du budget ; le civisme fiscal et la mobilisation des ressources budgétaires ; le contrôle et la maîtrise de l'exécution des budgets ; les audits et vérifications internes ainsi que dans les contrôles externes ; la mise en place des fonctions d'appui à la GFP. Les réformes ont eu des impacts globalement positifs sur la qualité de la gestion des finances publiques, avec une évolution notable de l'évaluation PEFA 2023 par rapport à celle de 2017. Mais on note encore une concentration des indicateurs PEFA autour de faibles performances : (3 « D » et 14 « D+ »), avec une stabilité des scores « A » (1 seul, en 2017 et en 2023), une amélioration des « B » (4 de plus), et une diminution des « C » et des « D » (2 de moins, pour chacun des scores). Toutefois, au niveau des composantes du PEFA, il y a un bon progrès constaté, avec une belle diminution des scores « D » (39 contre 58 antérieurement), un net progrès des scores « C » (31 contre 15) et des timides évolutions des scores « A » et « B ». Au niveau des composantes, l'évaluation a constaté des améliorations à la gestion des finances publiques notamment en termes de collecte des recettes. Cependant l'opérationnalisation du PGRGFP a continué de faire face à un certain nombre de problématiques pourtant identifiées lors de son adoption en 2018. Il s'agit, entre autres, de l'absence d'une hiérarchie des normes juridiques de manière générale et en particulier pour ce qui relève de la GFP, de l'insuffisante mise en place du cadre institutionnel des Réformes des Finances Publiques, de la faible appropriation des réformes envisagées par le PGRGFP, de l'existence de plusieurs plans de réformes au sein des Structures de Mise en Œuvre (SMO), du laborieux financement des activités de réformes ainsi que du non-respect des procédures de remontée d'information.

621. Avec l'élaboration du Plan Stratégique des Réformes et de la Gestion des Finances Publiques (PSRGFP) pour la période 2024-2027, il s'agira d'implémenter « une gouvernance financière efficace, responsable et redevable sur l'ensemble du territoire, s'appuyant sur un système d'information intégré performant ». Les réformes à mener adressent, de manière prioritaire, la correction des dysfonctionnements jugés critiques et mis en exergue par les rapports PEFA. Les acteurs de la chaine des finances publiques devront donc : (i) respecter le calendrier budgétaire ; optimiser la mobilisation des ressources budgétaires de l'Etat ; gérer les risques budgétaires ; respecter la proportion « locale » dans la commande publique ; améliorer leur redevabilité, systématiser les échéances de contrôle et d'audit externes ; tenir compte de la résilience climatique et de la sensibilité genre dans les finances publiques ; optimiser le fonctionnement des systèmes d'information.

622. S'agissant spécifiquement de l'amélioration de l'accès du citoyen à l'information pour le contrôle de la gestion des affaires publiques, on peut mentionner notamment : la mise en service du site web rfp.cm dans lequel sont publiées toutes les

activités en lien avec les réformes publiques, l'élaboration du « budget citoyen » qui est un résumé clair et simple de la proposition de budget du pouvoir exécutif et/ou du budget promulgué, compréhensible par des non-spécialistes du budget, traduit si nécessaire dans les langues locales les plus couramment parlées, est communiqué au public, dans un délai de deux semaines à compter de la soumission de la proposition du budget par le pouvoir exécutif au pouvoir législatif, dans le premier cas, et dans un délai d'un mois à compter de l'approbation du budget, dans le second. A titre illustratif, le budget citoyen 2025 a été publié sur le site de la DGB le 30/12/2024, soit dans un délai d'un mois à compter de l'approbation du budget.

623. En ce qui concerne les marchés publics, l'une des principales réformes est le lancement et l'expansion à toutes les administrations de la plateforme Cameroon Online E-Procurement System (COLEPS) dont l'objectif est de réduire les délais, d'améliorer la traçabilité et de limiter la corruption. En outre, plusieurs actions sont menées visant notamment la dématérialisation progressive des procédures de passation des marchés ; le renforcement institutionnel de l'ARMP ; la réduction des délais de passation et d'exécution des marchés notamment à travers la création d'unités opérationnelles au sein des ministères pour accélérer les étapes et un meilleur suivi des marchés attribués, avec évaluation trimestrielle des performances par la Cellule de Suivi de l'exécution physique et financière des marchés publics. Ainsi, les procédures exceptionnelles de gré à gré représentent moins de 10% ; le délai moyen de passation des marchés publics est estimé à 123 jours en 2024, soit 04 mois 03 jours pour ce qui est des procédures nationales.

624. Par ailleurs, les actions de promotion de la concurrence et de la transparence ont été intensifiées à travers la publication obligatoire des résultats d'attribution sur le site de l'ARMP ; l'incitation à la participation des PME locales, notamment à travers des quotas réservés, des seuils adaptés et la simplification des conditions d'accès (moins de garanties exigées pour les petits marchés). En effet, les récentes réformes concernant le code des marchés publics ont mis un point d'honneur sur la question de la préférence nationale (décret N°2018/366 portant code des marchés publics, Article 106). Ainsi, au-delà de la modalité de l'appel d'offre national qui permet de restreindre la prestation aux seules entreprises domiciliées au Cameroun, l'appel d'offres International est soumis à une marge de préférence nationale. Cette modalité a été reprécisée dans la circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 05 avril 2022. Ainsi, lors de la passation de marché dans le cadre d'une consultation Internationale, une marge de préférence est accordée à offres équivalentes et dans l'ordre de priorité aux soumissions présentées par : a) une personne physique de nationalité camerounaise, ou personne morale de droit camerounais ; b) une entreprise dont le capital est intégralement ou majoritairement détenu par des personnes de nationalité camerounaises ; c) une personne physique ou morale justifiant d'une activité économique sur le territoire camerounais, d) un groupement d'entreprises associant des entreprises camerounaises. La marge de préférence est de 10% pour les marchés des travaux et des services quantifiables, et elle est prise en compte pour les marchés de fournitures, si la fourniture d'intérêt a subi une transformation au niveau local ou régional d'au moins 15%.

625. En outre, les actions relatives à lutte contre la corruption et aux sanctions dans ce domaine ont été intensifiées à travers : la mise en place d'un mécanisme de suspension ou d'exclusion des entreprises coupables de fraude ou d'abandon de chantier ; la surveillance renforcée des marchés spéciaux, notamment ceux relatifs à la lutte contre le COVID-19 ainsi que ceux du Programme Présidentiel de Reconstruction et de Développement des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest et du Programme Présidentiel de Reconstruction et de Développement de la Région de l'Extrême-Nord ; l'organisation des contrôles conjoints (MINMAP, CONSUPE et CONAC).

626. S'agissant des dépenses d'investissement, la part de l'investissement public dans le budget de l'Etat, est resté en deçà du seuil de 40% visé par la SND30 au cours de la période 2020-2024, en raison des contraintes majeures et du contexte économique qui s'imposent à l'Etat. En 2024, la part de l'investissement public dans le budget de l'Etat est de 23,1% contre 28,4% en 2020. Ainsi, malgré la volonté de relever ce niveau dans les lois de finances initiales, cet effort a tendance à être dilué pour les raisons sus-évoquées et ceci est reflété dans les collectifs budgétaires. Cette situation n'est pas de nature à entretenir une croissance soutenue telle que projetée dans la

SND30. Le tableau ci-après présente l'évolution de la part du Budget d'Investissement Public (BIP) dans le budget de l'Etat sur la période 2020-2024.

Tableau 42 : Evolution de la part du BIP dans le budget de l'état

EXERCICE	2020*	2021*	2022*	2023	LFR 2023	2024	LFR 2024
BIP	1 254,31	1 352,0	1 419,0	1 386,8	1 359,3	1 652,1	1 604,1
Budget de l'Etat	4 409,0	5 235,2	5 977,7	6 274,8	6 642,5	6 654,5	6 945,5
Poids du BIP	28,4%	25,8%	23,7%	22,1%	20,5%	24,8%	23,1%

() : dotation de la loi de finances rectificative*

Source : MINEPAT

627. En ce qui concerne le taux d'exécution du BIP, on observe une régression de l'exécution globale du BIP, comparativement à la période allant de 2016 à 2020, où l'exécution avait enregistré de bonnes performances. Globalement, le taux d'exécution du BIP est passé de 94,98% en 2020 à 82,70% en 2024, soit une baisse de plus de 12 points. Le taux d'exécution du BIP sur ressources internes est passé de 94,34% en 2020 à 80,8% en 2024 et le taux d'exécution du BIP sur FINEX est passé de 95,79% à 70,7% sur la même période. Le taux d'exécution du BIP est ainsi plus faible pour les projets à FINEX que pour les projets financés par les ressources propres. La contreperformance ainsi observée sur la période pourrait entre autres s'expliquer par la mise en place des grands projets de deuxième génération dont les démarrages sont lents.

Tableau 43 : Evolution du taux d'exécution BIP entre 2018 et 2024 (base ordonnancement)

Catégorie	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ensemble du BIP	89,42%	95,99%	94,98%	80,49%	89,22%	69,92%	82,7%
BIP sur Ressources internes	76,50%	89,58%	94,34%	92,71%	77,56%	84,17%	80,8%
BIP sur FINEX	104,98%	102,03%	95,79%	69,68%	99,54%	56,23%	70,7%.

Source : Comité National suivi BIP

628. S'agissant du solde budgétaire global, en 2024, il est déficitaire de 478,7 milliards (1,5% du PIB) contre 181,4 milliards (0,6% du PIB) en 2023 et 1,1% du PIB en 2022. Par rapport à fin décembre 2023, le déficit s'est creusé de 297,3 milliards.

Tableau 44 : Soldes budgétaires en 2023 et 2024 (en milliards)

Nature du solde	Montant LFR 2024	Réalisation 2023	Réalisation 2024	Variation 2024/2023
Solde primaire	200,3	138,8	-81,3	-229,1
% du PIB	0,7	+0,5	-0,3	
Solde primaire non pétrolier	94,5	-738,3	-770,0	-31,7
% du PIB	0,3	-2,5	-2,4	
Solde global	-137,9	-181,4	-478,7	-297,3
% du PIB	-0,4	-0,6	-1,5	

Source : MINFI

629. En ce qui concerne les recettes fiscales, au 31 décembre 2024, les recettes fiscales collectées s'élèvent à 3 962,8 milliards de FCFÀ en hausse de 310,7 milliards (+8,5%) par rapport à l'année 2023. Cette hausse est portée par l'ensemble des régies financières. Elles sont constituées de 73,3% des impôts et taxes, et de 26,7% des recettes douanières. Rapportés à l'objectif de la loi de finances de l'exercice 2024 qui est de 3 998,7 milliards, elles affichent un taux de recouvrement de 99,1%.

630. Quant aux dépenses salariales, en raison de l'option d'apurement des arriérés de dépenses de personnels, et de l'ajustement des salaires pour tenir compte de l'effet des hausses du prix du pétrole de 2023 et 2024, celles-ci affichent une tendance croissante. Toutefois, les dépenses salariales oscillent autour de 20% du budget de l'Etat et demeurent de ce fait soutenables. Par ailleurs, une contre balance, non négligeable, apparait en raison de l'apurement du fichier solde. Plus de 10 000 agents fictifs ont ainsi été supprimés de la masse salariale permettant de réaliser des économies budgétaires. Il est important de relever qu'à fin 2024, les salaires ont été ordonnancés à hauteur de 1 375,9 milliards, soit un taux d'exécution de 97,1% par rapport à la prévision de la loi des finances rectificative. Comparativement à 2023, ils augmentent de 137,2 milliards (+ 11,1%), consécutivement aux mesures prises par le Gouvernement en réponse aux revendications des enseignants, à l'impact de l'ajustement salarial de février 2024, à la prise en charge des personnels de la police et de l'armée et dans une moindre mesure à l'augmentation des allocations familiales.

631. Le taux de pression fiscale, hors recettes pétrolières, quant à lui, est passé de 11,6% en 2020 à 12,7% en 2023. Malgré cette évolution, le Cameroun est encore loin de la moyenne de 17% observée dans les pays d'économie semblable.

632. La gestion des finances publiques s'est également améliorée notamment en ce qui concerne la transmission des comptes annuels des entreprises publiques, les analyses économiques des investissements et le suivi des actifs financiers et de la dette. Toutefois, des défis subsistent, notamment sur les délais de transmission des comptes des autorités locales décentralisées et l'amélioration de la transparence des ventes d'actifs.

9.5.2. L'amélioration de la gestion de la dette

633. Afin de maitriser le niveau d'endettement, le Gouvernement s'est engagé à améliorer la mobilisation des ressources propres et à renforcer la viabilité de la dette.

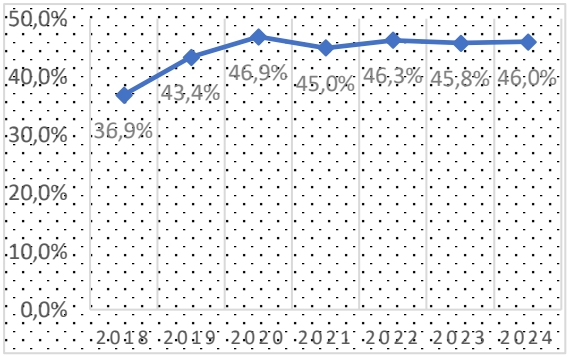
634. En ce qui concerne le renforcement de la politique de mobilisation des ressources propres et de consolidation budgétaire, l'une des principales actions menées est la mise en place de la plateforme numérique intitulée TRESORPAY, disponible à l'adresse https://tresorpublic.cm/fr et développée à l'effet de payer des services publics par voie électronique. Cette plateforme qui permet de maitriser et d'évaluer le recouvrement des recettes non fiscales a été solennellement présentée en 2023. Cette initiative s'inscrivait dans la réforme du Compte unique du Trésor, visant à digitaliser les paiements non fiscaux (amendes, certificats, taxes), sécuriser les flux et limiter l'usage d'espèces. Ladite plateforme se divise autour de deux grands ensembles à savoir l'un pour le grand public et l'autre pour les services en charge de l'administration de la plateforme. Depuis son lancement, les recettes de service de plusieurs départements ministériels (21) et entreprises publiques font l'objet de règlement par le biais de la plateforme TRESORPAY.

635. De plus, en vue de la mise en œuvre de la réforme de l'agent intégré qui vise à élargir l'assiette et à réduire la taille de l'informel, il convient de relever que le modèle de protocole d'accord servant de base à la contractualisation des partenaires fiscaux intégrés est disponible. Les protocoles d'accord ont été signés dans cinq (05) secteurs prioritaires identifiés.

636. Les autres actions menées qui visent le renforcement de la politique de mobilisation des ressources propres et de consolidation budgétaire ont entre autres porté sur : le renforcement du civisme fiscal ; le renforcement du contrôle fiscal ; la mise en conformité des modalités de la fiscalité locale avec les dispositions du Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques et du Code Général de la Décentralisation ; le déploiement du système CAMCIS ; l'optimisation des recettes douanières sur les produits à grand rendement fiscal.

637. La politique d'endettement proprement dite est restée prudente en privilégiant les engagements concessionnels afin de garantir la viabilité budgétaire et extérieure. Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette du secteur public est évalué à environ 14 653 milliards de FCFA, soit 46% du PIB. Cet encours a enregistré une hausse de plus de 3,5% en glissement annuel, suite à la prise en compte de la dette flottante de 672 milliards de FCFA et l'augmentation des décaissements sur prêts projets.

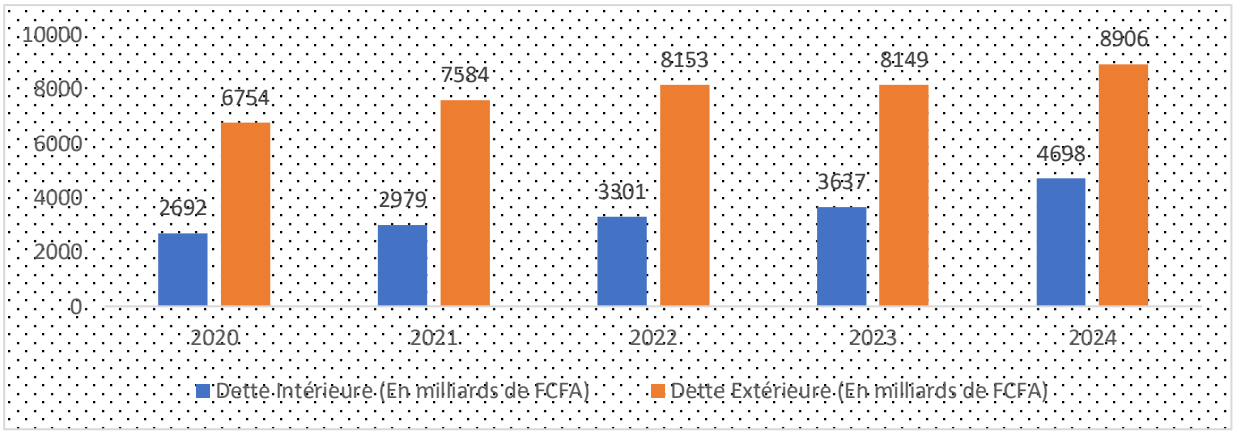
Graphique 72 : Evolution de la dette de 2018 à 2024 (en % du PIB)



Source : CAA

638. S'agissant de sa composition, la dette de l'Administration Centrale représente 92,8% dudit encours, tandis que celle des Entreprises et Établissements Publics d'une part et des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) d'autre part représente respectivement 7% et 0,2%. L'encours des Restes à Payer (RAP) du mois de décembre 2024, précédemment évalué à environ 679,8 milliards de FCFA, a été actualisé par la Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire à fin mars 2025 à 853,7 milliards de FCFA, dont 62,7% correspond aux RAP de plus de 3 mois et 37,3% aux RAP de moins de trois mois.

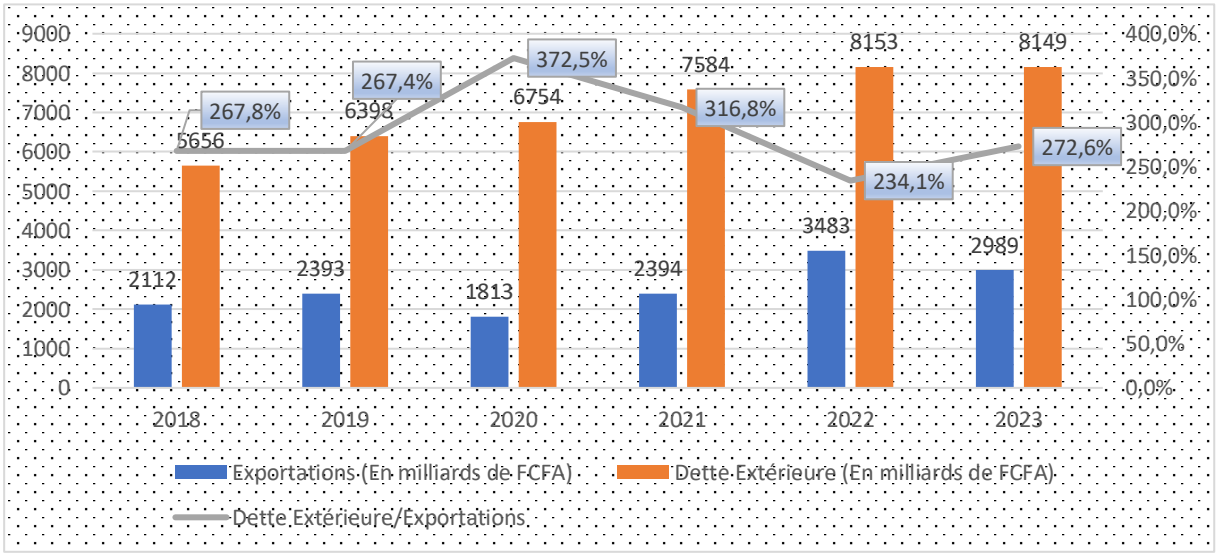
Graphique 73 : Evolution de la dette intérieure et la dette extérieure de 2020 à 2024



Source : CAA

639. Le ratio dette extérieur sur la valeur des exportations quant à lui permet de constater le gap important entre nos emprunts et notre capacité à générer des ressources en devises. En effet, depuis 2018, la valeur de la dette extérieure représente plus du double des recettes d'exportations.

Graphique 74 : Evolution du ratio dette extérieure et exportations



Source : CAA et INS

640. Concernant les Soldes Engagés non décaissés (SEND's), au 31 mars 2025, les SEND's s'élèvent à 4143,3 milliards de FCFA (hors appuis budgétaires de 285,2 milliards). Bien que ces fonds n'aient pas encore été décaissés, ils constituent une obligation future pesant sur les finances publiques. La persistance de ces soldes non liquidés traduit souvent des retards dans l'exécution des projets ou des difficultés administratives, nécessitant un suivi rigoureux pour éviter une accumulation excessive et ses conséquences sur la gestion budgétaire.

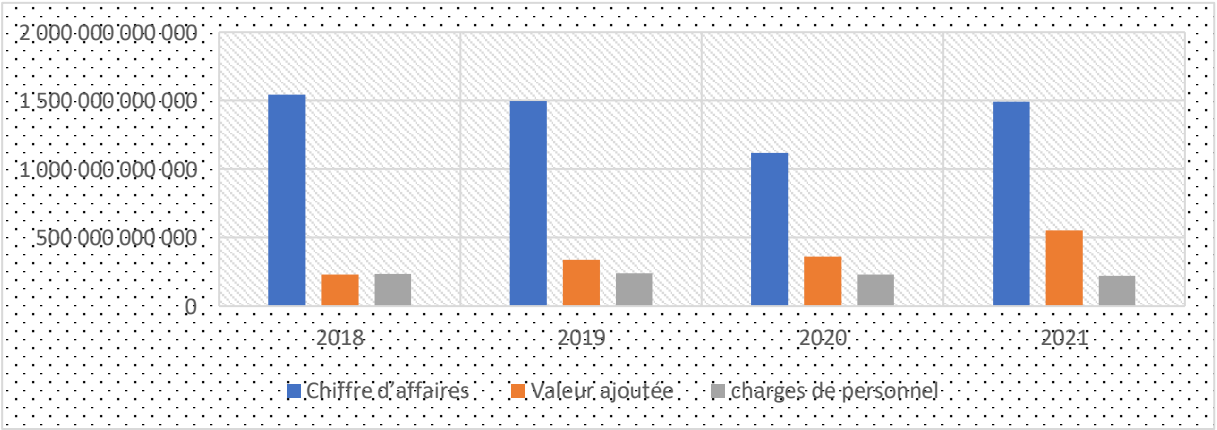
9.5.3. Rationalisation de la gestion des établissements et entreprises publics

641. En vue de réduire progressivement les subventions aux entreprises à faible niveau de performance, le MINFI a signé en 2022 la circulaire N°4918 MINFI du 05 juillet 2022 régissant les contrats de performance entre l'Etat et les établissements et entreprises publics (EPP). Ce texte vise à préciser les modalités et conditions d'élaboration, de conclusion et de mise en œuvre des Contrats de Performance entre l'Etat d'une part et les EPP d'autre part. Au sens de ladite circulaire, le Contrat de Performance s'entend comme un accord formel par lequel l'Etat et l'EPP conviennent des objectifs à atteindre par ces derniers sur une période donnée, des moyens nécessaires, ainsi que des modalités d'évaluation des résultats obtenus conformément au plan de développement/stratégique ou au plan d'entreprise et aux objectifs des politiques publiques.

642. Dans le but d'améliorer les performances des EEP, les rendant ainsi capables de fournir des dividendes conséquents, la Commission Technique de Réhabilitation des entreprises du secteur public et parapublic (CTR) procède depuis 2018 à des analyses diagnostiques desdites structures. Ces analyses portent entre autres sur leur santé économique, leur viabilité, leur gouvernance et les risques budgétaires qui leur sont liés. Les données et conclusions fournies par les rapports d'analyses ainsi produits sont des outils indispensables pour la prise de décisions du Gouvernement.

643. Du rapport de la CTR élaboré en octobre 2022, il ressort que les défis en termes de viabilité de la majeure partie des EPP sont énormes. Cela s'illustre par exemple à l'analyse comparée de la valeur ajoutée, du chiffre d'affaires et des charges des EEP, qui reflète leur performance économique et financière très mitigée. En effet, d'après le rapport de la Commission Technique de Réhabilitation des entreprises du secteur public et parapublic (CTR), la valeur ajoutée consolidée pour 2021, bien qu'ayant suivi la même tendance que le chiffre d'affaires consolidé avec un bond de 62,56% par rapport à 2020, reste faible avec des charges de personnel toujours élevées. Toutefois, par rapport aux exercices précédents, les charges de personnel absorbent de manière globale 39% de la valeur ajoutée, soit une amélioration par rapport à 2020 où la valeur ajoutée était absorbée à plus de 60% par les charges du personnel. Il reste encore des cas où la valeur ajoutée est totalement absorbée par les charges de personnel. Ceci pourrait expliquer l'accroissement de l'endettement à court terme de ces entités qui a augmenté en 2021.

Graphique 75 : Evolution globale du Chiffre d'affaires, de la valeur ajoutée et des charges du personnel des Entreprises et Etablissements publics (2018-2021)



Source : CTR

644. En outre, l'endettement global reste important et s'est accru entre 2020 et 2021 de 19,26% pour les dettes à court terme. Celle-ci représente plus de 151 % du chiffre d'affaires combiné, contre 160% en 2020, ce qui témoigne d'un accroissement assez conséquent dudit chiffre d'affaires. La dette à long terme globale quant à elle, représente 93,36% du chiffre d'affaires contre 152% en 2020. Au total, la dette globale représente 244,74% du chiffre d'affaires en 2021 contre 312,57% en 2020.

645. Par ailleurs, selon la CAA, la dette directe des entités publiques, en complément de la dette rétrocédée par l'État, est estimée à 1 011,2 milliards de FCFA, soit 3,1% du PIB au 31 mars 2025. Elle est constituée à 48,5% de dette extérieure, à 32,2% de dette intérieure incluant les dettes fournisseurs de la SONARA et à 19,2% de dette flottante.

9.5.4. Amélioration du climat des affaires

646. Les engagements du Gouvernement pour l'amélioration du climat des affaires concernaient entre autres : (i) l'allègement de la charge fiscale des contribuables ; (ii) le renforcement de la sécurité juridique ; et (iii) la simplification des procédures.

647. S'agissant de l'allègement de la charge fiscale des contribuables, les actions menées ont porté entre autres sur : (i) la poursuite de la politique de décrue des taux d'imposition avec la réduction de 28% à 25% du taux de l'Impôt sur les Sociétés pour les PME ; (ii) l'extension de l'abattement de 50% du taux d'acompte de l'impôt sur le revenu aux entreprises de production des produits pharmaceutiques et des engrais ; (iii) le relèvement du taux de déductibilité des avaries et casses exposées par les entreprises du secteur brassicole de 0,5% à 1% du volume global de la production, afin de prendre en compte la réalité des pertes. Par ailleurs, des mesures fiscales en faveur des PME ont été prises dans le cadre de la loi de finances 2024, à savoir : la promotion de l'import-substitution ; les exonérations des droits de douane pour certains équipements importés à portée stratégique ; la fiscalisation du secteur informel ; et les nouveautés apportées à la déduction de l'impôt, la réduction des tarifs des redevances domaniales en faveur des entreprises agricoles.

648. En ce qui concerne le renforcement de la sécurité juridique, elle s'est faite notamment à travers : (i) l'encadrement légal de la procédure de dialogue de conformité afin d'éviter de transformer cet instrument de promotion du civisme fiscal en de véritables contrôles fiscaux ; (ii) la consécration de la procédure d'accord préalable en matière de prix de transfert afin de permettre aux entreprises de se prémunir contre des redressements ultérieurs ; (iii) la consécration d'un dispositif visant à améliorer la qualité des émissions dans le cadre des contrôles fiscaux à travers l'ouverture d'une voie de recours au Directeur Général des Impôts lorsque le montant des redressements envisagés est de nature à entrainer un préjudice manifeste au contribuable ; (iv) l'encadrement juridique des avances de fonds perçues par certains opérateurs économiques dans le cadre du financement anticipé des exportations ultérieures ; (v) l'encadrement juridique des règlements financiers faits à partir du Cameroun pour les marchandises non destinées au territoire national (commerce triangulaire).

649. Pour ce qui est de la simplification des procédures, les actions suivantes ont été menées : (i) la rationalisation du régime du sursis de paiement ; (ii) la prorogation du délai d'instruction des réclamations contentieuses, de 30 à 45 jours au niveau du Directeur Général des Impôts, compte tenu de la complexité sans cesse croissante des problématiques soulevées lors des contrôles fiscaux ; (iii) l'automatisation de la procédure de remise gracieuse des pénalités et intérêts de retard en droite ligne des réformes de digitalisation des procédures ; (iv) la clarification des modalités de prorogation des délais de clôture d'un contrôle *a posteriori* lorsque le non-respect des délais est consécutif aux manœuvres dilatoires du contrôlé.

650. De nouvelles mesures incitatives spécifiques notamment à caractère fiscal ont été prises à l'effet de renforcer la compétitivité de nos entreprises et favoriser le développement de certaines filières prioritaires de production locale. Ainsi, on note : le renforcement du dispositif de droit commun de promotion du secteur agricole (agriculture, élevage et pêche) ; la promotion de la transformation de la matière première locale.

651. En ce qui concerne la facilitation à l'accès au financement des entreprises et la consolidation de la relance post-Covid-19, le Gouvernement a reconduit le Fonds de garantie de 200 milliards de FCFA pour des emprunts intérieurs auprès des

établissements de crédit (Banques et EMF). 85% de cette dotation, soit un portefeuille de 170 milliards de FCFA, est réservé au secteur bancaire, et 15%, soit 30 milliards de FCFA est destiné aux EMF. Les établissements de crédits partenaires du Gouvernement dans ce dispositif sont constitués de 14 banques et 28 établissements de microfinance.

652. En ce qui concerne l'éclosion des Partenariats Publics Privés (PPP), la loi N°2023/008 du 25 juillet 2023 fixant le Régime Général des Contrats de Partenariat a été promulguée par le Président de la République. Cette loi opère un changement de paradigme en parlant non plus simplement du contrat de partenariat, mais du Contrat de Partenariat Public Privé, afin d'appréhender sa dimension la plus large.

653. En outre, le 22 mars 2024, Standard & Poor's (S&P) a relevé la note souveraine du Cameroun de CCC+/C à B-, assortie d'une perspective stable. En revanche, Moody's a rétrogradé la note du Cameroun de B2 à CAA1, le 27 juillet 2023, en raison de retards de paiement de la dette extérieure, notamment un incident de défaut avec Deutsche Bank Espagne. Malgré ces efforts, l'évolution de certains indicateurs clés du climat des affaires montre que beaucoup d'efforts sont encore à faire pour rendre le Cameroun attractif et propice à l'épanouissement du secteur privé.

654. L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) au Cameroun s'articule de plus en plus autour de la lutte contre les flux financiers illicites, notamment le blanchiment d'argent, bien que cette lutte ne soit pas encore son objectif principal. Les initiatives techniques, comme l'interconnexion des systèmes douaniers et ITIE (mai 2025), facilitent le suivi des flux extractifs. En définitive, l'ITIE au Cameroun renforce progressivement ses mécanismes de transparence pour identifier les bénéficiaires et tracer les flux financiers, contribuant ainsi à la prévention du blanchiment, mais son impact est encore limité face aux défis réglementaires et institutionnels.

9.5.5. Renforcement de la coopération et du partenariat au développement

655. Dans le domaine de la coopération et du partenariat au développement, les années 2021 et 2022 ont été marquées par la poursuite des initiatives majeures dans l'efficacité de l'aide et des relations de coopération au développement. En effet, en septembre 2021, le MINEPAT et l'ONU-Cameroun ont signé le Plan-cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable au Cameroun 2022-2026. Ce plan-cadre de coopération a été préparé conjointement par le système des Nations Unies et le Gouvernement du Cameroun et s'inspire de la Vision 2035 et de la SND30. Ayant au cœur l'Agenda 2063 de l'Union africaine et les ODD, il vise à faire du Cameroun une terre d'opportunités, d'engagement citoyen, et de bien-être des populations. Pour ce faire, le plan-cadre de coopération permet aux 22 agences des Nations Unies au Cameroun de mettre en œuvre des interventions programmatiques dans le cadre de ses quatre priorités stratégiques, alignées à la SND30, à savoir : (i) une croissance inclusive et durable ; (ii) un développement humain et social de qualité, inclusif et équitable ; (iii) un appui institutionnel et une participation citoyenne ; (iv) une durabilité environnementale et une gestion efficace des risques climatiques et des catastrophes.

656. Dans la même lancée, le Gouvernement du Cameroun et l'UNFPA ont conclu en 2021 le 8ème Programme de Coopération pour la période 2022-2026. Ce programme fort ambitieux est adossé au Plan Cadre de Coopération Cameroun-Nations-Unies (2022-2026) pour la réalisation des Objectifs de Développement Durable (2015-2030).

657. De manière générale, environ 150 protocoles d'accord de financement avec les différents partenaires au développement du Cameroun ont été enregistrés. Ceci correspond à un volume d'engagements évalué à 5 485,2 milliards de FCFA, intégrant aussi bien les appuis budgétaires sectoriels et globaux ainsi que les dons.

Tableau 45 : Contribution des bailleurs au financement en termes d'engagement (conventions signées) de 2020 à 2024

	Type d'organisme de financement	Nombre de conventions signées par type de financement			Montant total des conventions en XAF
		Don	Prêt	Total	
Agence Française de Développement (AFD)	Bilatéral	5	15	20	489 729 256 202
African Export Import Bank	Commercial	0	5	5	228 939 114 500
AMBABELGIQUE - Ambassade du Royaume de Belgique	Bilatéral	0	2	2	68 242 401 438
Banque Africaine de Développement	Multilatéral	1	9	10	694 148 825 852
BADEA - Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique	Multilatéral	0	2	2	16 735 000 000
Banque Islamique de Développement	Multilatéral	0	7	7	191 254 350 800
BDEAC - Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale	Multilatéral	1	1	2	15 500 000 000
BEI - Banque Européenne d'Investissement	Bilatéral, Multilatéral	0	3	3	159 616 629 624
BMCE - Bank International Plc	Bilatéral	0	1	1	20 993 859 776
BPI France	Bilatéral	0	1	1	32 797 850 000
CHINA CITIC BANK	Commercial	0	1	1	32 797 999 770
CITI GROUP	Commercial	0	1	1	-
Commerzbank AG	Bilatéral	0	1	1	29 123 088 000
CUSO	Bilatéral	1	0	1	1 683 483 584
Deutsche Bank	Bilatéral, Commercial	0	2	2	64 340 000 000
Deutsche Banque Espagne	Bilatéral	0	1	1	-
EximBank Chine	Bilatéral	0	6	6	70 166 792 437
Exinbank Inde	Commercial	0	4	4	99 972 612 500
EXPORT FINANCE NORWAY	Commercial	0	1	1	49 025 758 362
FAD - Fonds Africain de Développement	Bilatéral, Multilatérale	0	6	6	42 435 417 616
FADD - Fonds d'Abu Dhabi pour le Développement	Bilatéral	0	1	1	1 700 000 000
FIDA - Fonds International de Développement Agricole	Multilatéral	1	3	4	55 783 873 465
FKDEA - Fonds Koweitien pour le Développement Economique Arabe	Bilatéral	0	3	3	16 213 597 188
FMI - Fonds Monétaire International	Multilatéral	0	4	4	587 009 276 566
FSD - Fonds Saoudien de Développement	Bilatéral	0	3	3	56 524 687 628
ICO - Instituto de Credito Oficial Espana	Bilatéral	0	1	1	556 852 535
IDA - Association Internationale de Développement	Multilatéral	1	23	24	1 598 736 738 110
INTERNATIONAL DEVELOPMENT ASSOCIATION	Multilatéral	0	4	4	473 865 504 000
ITFC - International Islamic Trade Finance Corporation	Commercial, Multilatéral	0	2	2	72 766 129 033
Japon ambassade	Bilatéral	1	0	1	1 197 500 000
JICA - Agence Japonaise de Coopération Internationale	Bilatéral	1	3	4	2 643 173 134

KFW - Coopération financière allemande	Bilatéral	0	7	7	7 983 203 423
KOICA - Agence coréenne de coopération internationale	Bilatéral	1	3	4	5 538 026 616
PNUD - Programme des Nations Unies pour le Développement	Multilatéral	3	0	3	35 953 400 000
STANDARD CHARTERED BANK	Commercial	0	7	7	261 212 911 825
Total		16	133	149	5 485 187 313 984

Source : MINEPAT, base de données DAD-Cameroun

9.5.6. Contribution de la diaspora au développement

658. Le Gouvernement compte davantage s'appuyer sur la diaspora camerounaise pour participer au financement des projets de développement national. A cet effet, un cadre incitatif devrait être mis en place pour encourager les citoyens camerounais établis à l'étranger à investir dans les domaines porteurs. La diaspora devra également contribuer à l'amélioration de l'image de marque du Cameroun, tout comme les canaux diplomatiques classiques qui devront veiller à renforcer l'attractivité du pays et à valoriser le « made in Cameroon » pour attirer le maximum d'investissements directs étrangers. Selon les données du MINREX, environ 6 000 000 (six millions) de Camerounais vivent à l'étranger avec la plus forte communauté camerounaise au Nigéria.

659. Dans le cadre de la promotion de l'image du Cameroun et du renforcement de son activité en vue de l'attraction des IDE, plusieurs actions ont été réalisées par le MINREX, parmi lesquelles : la signature, en mars 2023, de l'Accord de Partenariat entre l'EPAB et le Centre Agricole Vidal du Brésil, en vue de l'expansion de la production du manioc ; le plaidoyer diplomatique concluant ayant abouti en janvier 2023, à la désignation du Cameroun, par le Département américain de l'Agriculture (USDA), comme l'un des sept pays prioritaires pour la période 2024-2028 dans le cadre du Programme « McGovern-Dole International Food for Education and Child Nutrition », avec une enveloppe globale de financements évaluée à 224 millions USD. Par ailleurs, le Cameroun a marqué sa présence lors de plusieurs évènements internationaux en vue non seulement de promouvoir son image de marque mais également de mobiliser des financements.

Figure : Quelques rencontres internationales ayant permis la promotion de l'image de marque du Cameroun et la mobilisation des financements

Exposition Universelle

- Tenue aux Émirats Arabes Unis, d'Octobre 2021 à mars 2022, elle a permis de promouvoir les produits « *Made in Cameroon* »

Tokyo International Conference on African Development » (TICAD)

- Organisée en août 2022 à Tunis, elle a donné lieu à la mise à disposition par le Japon d'une enveloppe de 30 milliards USD pour le financement des projets de développement en Afrique

Conclave Inde/Afrique sur le partenariat et la croissance

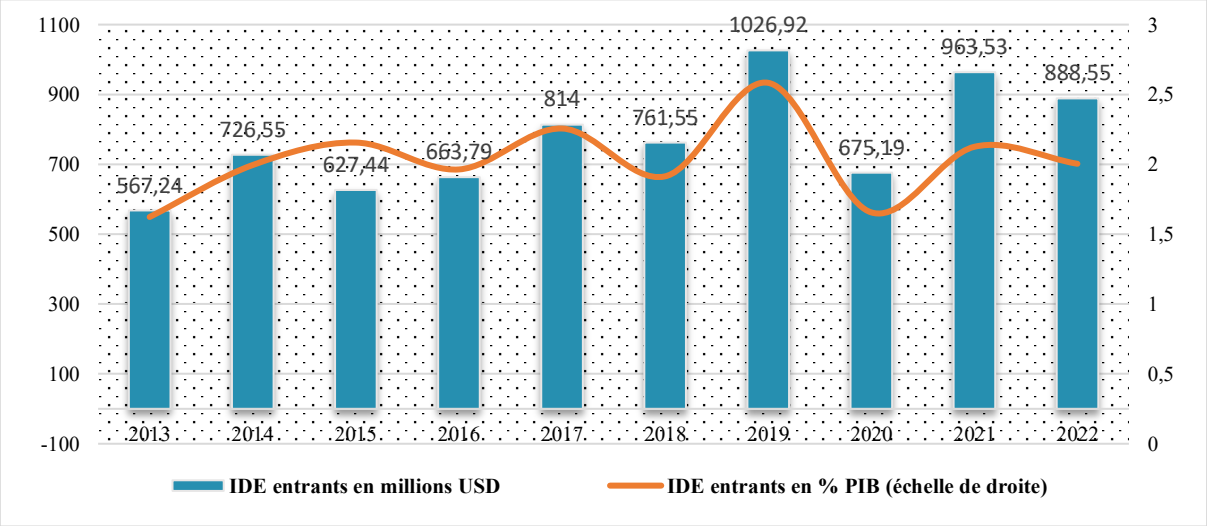
- Il s'est tenu en juillet 2022 à New Dehli, et dans ce cadre, une enveloppe de 20 milliards USD à été mise à la disposition des pays africains par l'Inde pour le financement des projets de développement sur le continent.

4ème édition du Sommet du Conseil d'Entreprises Européennes en Afrique et au Moyen Orient

- Il a servi de cadre à la mise sur pied d'un partenariat entre les secteurs public et privé des parties prenantes visant à améliorer les services publics traditionnels et réduire les inégalités sociales au Cameroun.

660. Globalement, en termes d'attractivité des Investissements Directs Etrangers (IDE), le flux des IDE captés par le Cameroun n'a pas encore pu atteindre le niveau d'avant Covid-19. En effet, les entrées nettes d'IDE estimées en 2022 à 888,5 millions USD, sont en baisse de 13,5% par rapport à l'année 2019 où elles étaient établies à 1 026 millions USD. En pourcentage du PIB, le flux des IDE entrants qui est estimé à 2,0% en 2022 contre 2,5% en 2019 reste globalement stable depuis une dizaine d'années autour d'une moyenne de 2,02% [24]. Toutefois, le contexte international marqué par la persistance de la guerre Russo-Ukrainienne déclenchée au courant de l'année 2022 et qui aurait induit de nombreuses incertitudes auprès des investisseurs serait un déterminant majeur de la faible performance observée cette année.

Graphique 76 : Evolution des IDE nets entrant en % du PIB au Cameroun



Source : Banque Mondiale, International Trade Center.

9.5.7. La régulation et la surveillance de l'espace économique national

661. En 2022, l'assainissement de l'espace économique national s'est intensifié avec la dynamisation des activités de contrôles menées par les autorités qui ont donné lieu à 39 924 contrôles, ayant abouti à la détection de 391 435 infractions, dont 66,26% relatives au prix et à la concurrence, 21,04% liées à la métrologie et 12,7% relevant de la qualité et du service après-vente. En 2023, les opérations de surveillance du marché intérieur ont donné lieu à 52 410 contrôles, qui ont abouti à 17 163 infractions, dont 14 275 relatives au prix et à la concurrence, 1 760 liées à la métrologie et 1 128 relevant de la qualité et du service après-vente.

662. Par ailleurs, les activités suivantes ont été également menées : la promotion du commerce licite ; la protection de l'espace économique national, à travers l'intensification des mesures de lutte contre la fraude commerciale, les trafics illicites et le crime organisé, à la faveur du maillage national de l'opération « HALCOMI » (halte commerce illicite) ; la mise en œuvre de l'application « COSMOS » relative au contrôle du statut douanier des véhicules et conteneurs en circulation importés.

9.6. Intégration régionale et facilitation des échanges

663. Le Gouvernement entend impulser significativement l'accélération d'une véritable intégration au niveau sous régionale et régional. Il entend notamment promouvoir : (i) l'accélération du processus d'intégration régionale et sous régionale ; (ii) la finalisation du processus de rationalisation des communautés économiques CEMAC et CEEAC ; et (iii) la conquête des marchés à fort potentiel.

664. En ce qui concerne l'accélération du processus d'intégration régionale et sous régionale, les projets suivants devaient être réalisés.

[24] Source : Banque Mondiale, WDI.

Projet	Niveau de réalisation
Projet de construction de la route transnationale Cameroun-Guinée Équatoriale par Kribi-Campo	Construction du pont Frontalier sur le fleuve Ntem entre Rio Campo en République de Guinée Equatoriale et Campo en République de Cameroun sur le Corridor Libreville-Bata-Yaoundé, le processus de financement est bouclé
Projet d'interconnexion électrique Tchad-Cameroun (lignes HT de 1024 km)	Interconnexion Tchad-Cameroun (Volet Cameroun) ligne Wouro soua- Garoua-Yagoua-Maroua-Kousseri (0%) ; Les propositions d'attribution des partenaires ont été soumises à la non objection des bailleurs
Projet d'interconnexion Cameroun-CEMAC par fibre optique	
Projet de construction du corridor Brazzaville-Ouesso-Bangui-Ndjamena (1310 km)	Le Bitumage de la route Sangmelima-Ouesso (N9) : section de la route Djoum - Mintom : lot 1 : Mintom - Lélé et lot 2 : Lélé - Ntam – Mbalam, un montant de 1,62 milliards de FCFA sur ressources externes a été décaissé en mai 2024 pour la réalisation cette ouvrage
Projet de construction du port sec de Beloko en RCA	
Projet de construction du port sec de Dolisie au Congo	
Projet de construction de la voie express Lolabe-Campo au Cameroun	Le projet de construction de la Voie expresse Lolabé-Campo (39 km ; 0,190 milliard), les études techniques sont en cours de réalisation
Projet de construction de la route Kogo-Akurenam (Gabon - Guinée Équatoriale)	
Projet de construction de la route Ndende-Doussala (Gabon-Congo)	
Projet de construction de la route Mbairoko – Bendja - Bekoninga frontière RCA (Tchad – RCA pour 109 km)	
Projet d'aménagement hydroélectrique de Chollet et des lignes électriques (600 MW, Cameroun – Congo)	
Projet de construction de l'Université inter-États Cameroun-Congo à Sangmélima	Cette université est opérationnelle

665. ***Développement des talents et compétences financières,*** le développement des talents et compétences financières constitue un levier essentiel pour la transformation structurelle de l'économie camerounaise. En 2024, les autorités ont renforcé les initiatives visant à former, qualifier et accompagner les acteurs du secteur financier, des entreprises et des institutions publiques, afin d'améliorer la gestion des ressources, la gouvernance et la compétitivité.

666. Plusieurs programmes de formation professionnelle ont été déployés, ciblant notamment les jeunes, les femmes et les entrepreneurs. Ces formations couvrent des domaines clés tels que la gestion financière, le management, la comptabilité, la fiscalité, le marketing digital et la gestion des risques. En 2024, plus de 25 000 personnes ont bénéficié de ces programmes, dont 40% de femmes, contribuant à réduire les inégalités et à promouvoir une croissance inclusive.

667. Les institutions de formation technique et professionnelle ont vu leur capacité renforcée avec l'ouverture de nouveaux centres et l'actualisation des curricula pour mieux répondre aux besoins du marché. Cinq nouveaux Centres d'Appui à la Technologie et à l'Innovation (CATI) ont été installés, portant leur nombre à 17, offrant des formations spécialisées en finance, gestion de projets, technologies numériques et innovation.

668. En parallèle, le secteur bancaire et financier a également intensifié ses efforts pour renforcer les compétences de ses personnels, avec des programmes de formation continue et de certification professionnelle. En 2024, plus de 3 000 agents ont suivi des formations en conformité réglementaire, gestion des risques, digitalisation

des services et relation client, renforçant ainsi la qualité et la sécurité des services financiers.

669. Enfin, la promotion de la culture financière auprès du grand public a été intensifiée, avec des campagnes de sensibilisation, des ateliers et des outils pédagogiques destinés à améliorer la compréhension des produits financiers, l'épargne et la gestion budgétaire. En 2024, ces actions ont touché plus de 300 000 personnes dans les 10 régions du pays, contribuant à l'inclusion financière et à la stabilité économique.

9.7. Aménagement du territoire

670. Quant à la maîtrise et la mise en valeur des potentialités du territoire et de ses frontières, il s'agit de la prise de toutes les mesures qui garantissent l'équité spatiale et les équilibres régionaux et locaux de développement, tout en tenant compte d'une part, de la nécessité de gérer efficacement les migrations et d'autre part, de créer des conditions propices au développement des activités économiques.

671. Plus spécifiquement, il était question de : (i) créer et mettre en réseau les pôles de développement urbains et ruraux ; (ii) développer les réseaux de communication et de desserte ; (iii) poursuivre et finaliser l'élaboration des Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire ; (iv) désenclaver les zones mal desservies pour leur assurer une meilleure intégration dans le réseau urbain régional ; (v) promouvoir le développement des villes secondaires de l'armature urbaine régionale pour les faire émerger en tant que pôles d'équilibre régionaux ; (vi) faire des zones frontalières des véritables pôles de développement économique ; (vii) mettre en place un système de prévention et de protection contre les risques environnementaux qui menacent la plupart des centres urbains (inondation, érosion, glissement de terrains, etc.); et (viii) veiller au respect des normes d'aménagement du territoire.

672. La politique nationale de l'aménagement du territoire est mise en œuvre à travers la Loi N°2011/008 du 06 mai 2011 sur l'aménagement et le développement durable du territoire au Cameroun. Les outils stratégiques d'aménagement du territoire prônés par ladite Loi se mettent en œuvre progressivement sur le plan national, régional et local. Au niveau national, le Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire est disponible ainsi que le Plan Indicatif d'Affectation des Terres du Plan de Zonage du Territoire National. Au niveau régional, 07 Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable sont disponibles. Il s'agit des Schémas Régionaux de l'Adamaoua, du Centre, de l'Est, de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Ouest et du Sud. Au niveau local, le guide l'élaboration des Plans Locaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire a été produit. Aussi, le PLADDT de la Commune de Ngong est disponible. Plusieurs autres PLADDT sont en cours de finalisation. Les travaux se poursuivent également pour la mise en disposition des textes d'application de la Loi de 2011 et la mise en place effective du Conseil National sur l'Aménagement du Territoire.

673. En ce qui concerne « les études d'aménagement », les études techniques en vue de l'aménagement d'une voie de contournement en amont du barrage hydroélectrique de Lagdo avec construction d'un pont sur la Bénoué et de la réfection de la crête du barrage sont quasiment achevées ; les études techniques en vue de la construction d'une digue, de l'assainissement de la ville de Bogo et de la protection des berges du Mayo Doumou, dans le Département du Diamaré, Région de l'Extrême-Nord ont démarré.

674. En outre, la mise en œuvre des projets d'aménagement et de valorisation des investissements dans la vallée de la Benoué (VIVA-Bénoué) et du Logone (VIVA-Logone), s'est poursuivie en vue de fournir les services d'irrigation et de drainage durable pour améliorer la production agricole dans les localités concernées.

675. En ce qui concerne la réalisation des infrastructures d'aménagement du territoire, les travaux de construction de l'adduction d'eau potable de Waza (Phase 2) sont suffisamment avancés. Il en est en de même des études techniques en vue de la construction de la route Gazawa-Hina-Bourha-Boukoula. Le pont frontalier entre Yagoua (Cameroun) et Bongor (Tchad) a été achevé et inauguré le 28 avril 2025.

676. Par ailleurs, les travaux d'infrastructures de mise en œuvre du PLANUT relevant de l'aménagement du territoire ont connu des avancées significatives dans les domaines de : (i) l'aménagement des périmètres hydroagricoles dans les Régions de l'Adamaoua et de l'Extrême-Nord, (ii) la construction des retenues d'eau dans les Régions du Nord et de l'Extrême-Nord ainsi que

(iii) la mise en place des agropoles de productions de viande bovine de Meiganga et de Banyo dans la Région de l'Adamaoua.

677. Cependant, un certain nombre de défis subsistent en matière d'équilibres spatiaux et d'organisation de l'espace régional et local tels que : (i) une urbanisation rapide et mal maîtrisée due à une occupation anarchique de l'espace posant des problèmes de fourniture en équipements et services sociaux de base ; (ii) un accès difficile aux zones de production et d'activités pour assurer un réel développement ; (iii) une dégradation grandissante et constante des ressources naturelles du fait de leur exploitation irrationnelle ; et (iv) un manque d'installations d'assainissement et des réseaux de drainage des eaux dégradant le cadre de vie des populations.

9.8. Promotion du bilinguisme, du multiculturalisme et de la citoyenneté

678. L'objectif global poursuivi par les autorités est celui d'intensifier les mesures visant : (i) la promotion du bilinguisme ; (ii) la promotion du multiculturalisme et le développement d'une identité culturelle synthétique ; (iii) la réappropriation de la citoyenneté et du patriotisme ; et (iv) le raffermissement du lien social et de l'autorité de l'Etat.

679. S'agissant de la promotion, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale des langues officielles, de nombreuses actions ont été menées au cours de la période 2020 – 2024. Il s'agit entre autres de : (i) l'organisation de la 18e édition de la semaine nationale du bilinguisme, placée sous le thème : « Bilinguisme, une fenêtre sur les cultures et les technologies, un outil de développement du capital humain pour l'émergence du Cameroun » ; (ii) la réalisation des missions d'évaluation de la mise en application effective de la politique de promotion des langues officielles dans les 38 départements ministériels du pays ; (iii) les missions de terrain pour évaluer la pratique du bilinguisme dans les administrations publiques telles que l'université d'Etat d'Ebolowa ; (iv) le renforcement des capacités des membres de la CNPBM sur la SND30 et le budget programme ; (v) l'élaboration des rapports d'activités de la CNPBM sur la promotion du bilinguisme et du multiculturalisme et leur transmission à la Présidence de la République ; (vi) la réalisation d'une mission de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la politique nationale de promotion des langues officielles dans : quinze (15) hôpitaux publics ; sept (07) universités d'État ; et dix (10) institutions de formation des forces de défense et de sécurité. Cette mission visait à s'assurer de la mise en œuvre effective de certaines dispositions de la loi n° 2019/019 du 24 décembre 2019 portant promotion des langues officielles au Cameroun. La réalisation d'une mission de même nature auprès de certaines représentations diplomatiques camerounaises; (vii) la mission de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la politique nationale de promotion des langues officielles dans les aéroports internationaux de Yaoundé, Douala et Garoua, et dans les ports autonomes de Douala, Kribi et Limbe couplé à la sensibilisation contre le discours de haine et la xénophobie ; (viii) la relecture de l'avant-projet de la loi sur le multiculturalisme au Cameroun qui a été transmis à la Présidence de la République ; (ix) participation au Salon de l'Action Gouvernementale (SAGO) ; (x) participation aux activités organisées dans la cadre de la semaine du Commonwealth ; (xi) participation aux activités de la semaine de la jeunesse et de l'unité ; (xii) organisation des concertations et des colloques sur la promotion du bilinguisme et du multiculturalisme.

680. Concernant la protection et la promotion du multiculturalisme et du vivre ensemble, les actions suivantes ont été menées : (i) le renforcement de la lutte contre le discours de haine et la xénophobie à travers la surveillance et la détection du discours de haine dans les médias nationaux et les réseaux sociaux le renouvellement de la plateforme de collaboration avec quatorze (14) organisations de la société civile représentatives de toutes les Régions pour approfondir la campagne de communication sur le discours de haine et la xénophobie ; (ii) l'évaluation de l'état de lieux du brassage culturel et du vivre ensemble dans les hôpitaux publics, les universités d'État et les institutions de formation des forces de défense et de sécurité dans toutes les dix (10) Régions, (iii) l'organisation d'un colloque sur les conflits intercommunautaires et la promotion du vivre ensemble au Cameroun ; le suivi du partenariat sur la lutte contre le discours de haine et la xénophobie avec certaines Organisations de la Société Civile (OSC) en activité dans les dix régions.



CHAPITRE 10

PILOTAGE, FINANCEMENT ET SUIVI-ÉVALUATION DE LA SND30



Chapitre 10 :
Pilotage, financement et suivi-évaluation de la SND30

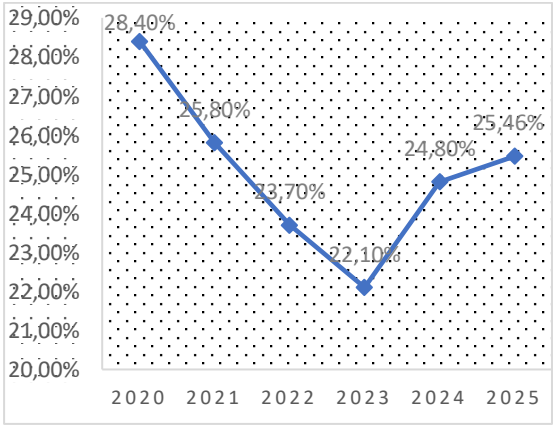
10.1. Financement de la stratégie

681. Pour assurer le financement de la stratégie, la SND30 a prévu recourir à différents leviers, notamment : les ressources budgétaires propres à travers une politique fiscale adéquate ; les ressources du marché financier ; les ressources de la coopération bilatérale et multilatérale ; les ressources propres du secteur privé ; le Partenariat Public-Privé (PPP) ; la mobilisation de l'épargne nationale ; et les transferts de fonds de la diaspora.

682. S'agissant des ressources propres, le Gouvernement s'est engagé dans la SND30 de maintenir la part des investissements dans son budget exécuté à au moins 30% et de renforcer la mobilisation de l'épargne nationale par les emprunts obligataires ; l'amélioration de l'inclusion financière à travers une mise en œuvre effective d'une stratégie nationale de la finance inclusive. En ce qui concerne les financements privés, le secteur privé national et étranger, devra investir plus de 60% des ressources nécessaires à la réalisation de la transformation structurelle visée par la SND30.

683. Ressources propres. Entre 2020 et 2025, la part du BIP dans le budget de l'Etat a connu une baisse entre 2020 et 2023 en passant de 28,40% à 22,10% et une hausse entre 2023 et 2025, en passant de 22,10% à 25,46%.

Graphique 77 : Evolution de la part (en %) du BIP dans le budget de l'Etat entre 2020 et 2025



Source : MINEPAT

684. En considérant le profil d'allocation sectorielle du budget prévu dans la SND30 et les allocations de la Loi de Finances, on constate que les allocations sectorielles budgétaires ne respectent pas encore les profils prévus dans la SND30. En 2023 par exemple, le budget alloué au secteur social représente 17,71% contre 22,08% prévu dans la SND30, celui du secteur production représente 18,48% contre 22,80% et celui du secteur Gouvernance et Souveraineté représente 13,57% contre 16,40%.

685. Le profil d'allocation sectorielle prévu dans la SND30 n'est respecté pour aucun secteur global et aucun secteur spécifique. En revanche, on constate que les parts du budget allouées aux chapitres communs et aux services de la dette sont largement au-dessus des profils de la SND30 en 2023. Mais pour l'exercice budgétaire 2024, la part des chapitres communs est en-dessous et celle du service de la dette demeure largement au-dessus, elles représentent respectivement 16,88% contre 17,10% et 31,23% contre 19,90%, avec une part du budget allouée au service de la dette croissante initialement de 30,81% en 2023 pour signifier plus d'efforts consentis de l'Etat à honorer ses engagements financiers, mais pas au détriment de la part allouée aux ministères qui augmente et passe ainsi de 49,76% en 2023 à 51,90% en 2024. Cette part croissante allouée aux ministères s'est faite en réduisant celle allouée aux chapitres communs de 19,43% en 2023 à 16,88% en 2024.

Tableau 46 : Comparaison du profil d'allocation du budget prévu dans la SND30 aux allocations de la Loi de Finances entre 2021 et 2024

	2021		2022		2023		2024	
	LF	SND30	LF	SND30	LF	SND30	LF	SND30
Secteur Social	**19,06**	**21,90**	**17,96**	**21,80**	**17,71**	**22,80**	**18,58**	**23,7**
Education	13,10	14,80	12,78	14,70	12,45	15,40	13,58	16,30
Santé	3,77	4,60	3,39	4,70	3,44	4,90	3,57	5,00
Développement Social et Emploi	0,82	1,00	0,84	1,00	0,91	1,00	0,99	1,00
Cultures, Sports et Loisirs	1,37	1,60	0,95	1,50	0,91	1,60	0,43	1,50
Secteur Production	**20,75**	**21,60**	**19,63**	**22,80**	**18,48**	**22,80**	**19,08**	**23,00**
Rural	2,88	3,40	2,48	3,80	2,90	4,00	2,66	4,30
Industries et services	0,69	1,50	0,53	1,60	0,48	1,80	0,52	1,90
Infrastructures productives	17,18	16,60	16,62	17,30	15,10	17,00	15,90	16,90
Secteur Gouvernance et Souveraineté	**14,91**	**16,40**	**13,86**	**16,50**	**13,57**	**16,40**	**14,23**	**16,30**
Administration générale et finance	4,18	4,50	3,78	4,70	3,67	4,70	1,80	4,70
Défense et sécurité	6,36	7,20	5,90	7,20	5,86	7,10	6,16	7,00
Souveraineté et Gouvernance	4,37	4,70	4,18	4,70	4,04	4,70	6,28	4,60
Total Ministères	**54,72**	**59,90**	**51,45**	**61,10**	**49,76**	**62,10**	**51,90**	**63,00**
Chapitres Communs	18,68	18,60	22,14	18,10	19,43	17,60	16,88	17,10
Dépenses hors dettes	73,40	78,50	73,59	79,20	69,19	79,70	68,77	80,10
Services de la dette	26,60	21,50	26,41	20,80	30,81	20,30	31,23	19,90
Total Budget	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

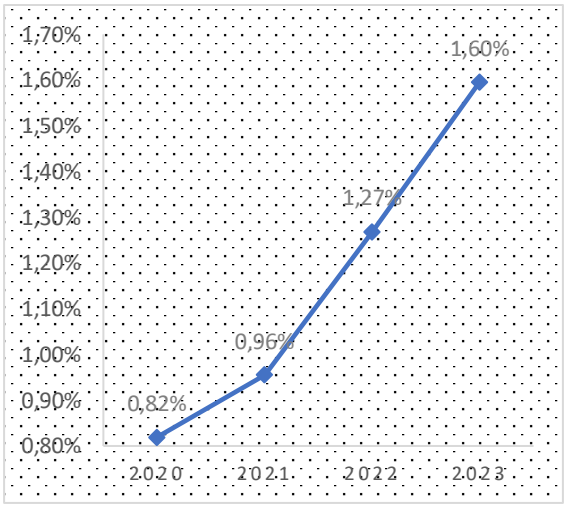
Source : MINFI, Lois de finances

686. Transferts de fonds de la diaspora. En ce qui concerne les transferts des fonds de la diaspora, la dynamique observée révèle une évolution positive et soutenue sur la période 2020-2023. En 2020, les transferts des fonds de la diaspora représentaient 0,82% du PIB, traduisant déjà une contribution significative au financement de l'économie nationale dans un contexte de crise sanitaire mondiale. En 2021, une légère progression a été observée, portant la part des transferts à 0,96% du PIB. Cette amélioration reflète la reprise progressive de l'activité économique dans les pays d'accueil des migrants et le maintien de leur rôle de soutien aux ménages au Cameroun.

687. La tendance haussière des transferts de fonds de la diaspora s'est confirmée en 2022, avec un accroissement notable à 1,27% du PIB. Cette progression illustre le rôle contre-cyclique des envois de fonds, qui ont permis d'amortir certains chocs économiques internes et de soutenir la consommation des ménages. En 2023, les transferts de fonds atteignent 1,60% du PIB, soit une progression cumulative de 0,78 point de pourcentage par rapport à 2020. Cette dynamique traduit non seulement la résilience et la solidarité de la diaspora, mais également l'amélioration des mécanismes de transfert, notamment grâce à la digitalisation et à la diversification des canaux de transferts financiers.

688. De manière globale, la contribution croissante des envois de fonds au PIB confirme le rôle stratégique de la diaspora dans la mobilisation de ressources extérieures. Toutefois, cette évolution appelle à la mise en place de politiques publiques visant à canaliser une part plus importante de ces ressources vers le financement de l'investissement productif, en appui aux objectifs de transformation structurelle, de création d'emplois décents et de développement du capital humain tels que définis dans la SND30.

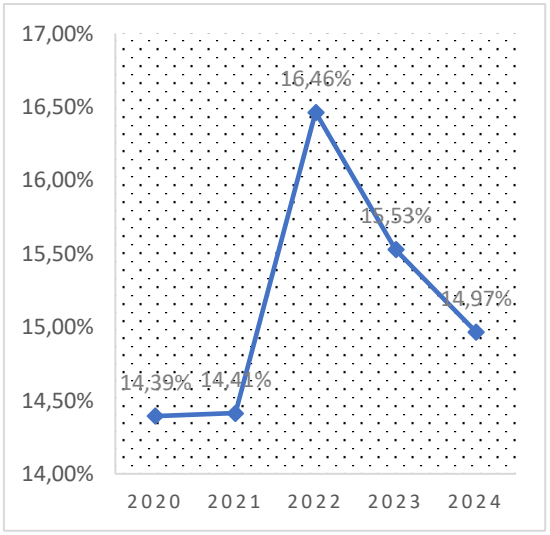
Graphique 78 : Evolution des transferts de fonds (% du PIB) reçus de la diaspora entre 2020 et 2023



Source : WDI

689. Mobilisation de l'épargne nationale. Le taux d'épargne domestique brute est resté instable et relativement faible, oscillant autour de 15% du PIB entre 2020 et 2024. Son évolution en pourcentage du PIB au cours de la période met en évidence une trajectoire contrastée évoluant en dents de scie. En 2020, le taux se situait à 14,39%, traduisant un niveau relativement modeste de mobilisation des ressources internes, dans un contexte marqué par les effets économiques et sociaux de la pandémie de la COVID-19. En 2021, le taux est demeuré pratiquement stable à 14,41%, confirmant la persistance des contraintes structurelles qui limitent la capacité d'épargne des ménages et des entreprises. Cette situation souligne les difficultés rencontrées dans la relance de l'épargne nationale à la suite du ralentissement économique. L'année 2022 a enregistré une progression notable, avec un taux porté à 16,46% du PIB. Cette amélioration traduit les premiers effets de la reprise économique, le dynamisme de certains secteurs productifs et une meilleure résilience des acteurs économiques, permettant ainsi une consolidation temporaire de l'épargne domestique. Cependant, cette tendance positive n'a pas été durable. Dès 2023, le taux a reculé à 15,53%, avant de s'établir à 14,97% en 2024, soit un retour à un niveau proche de celui de 2020. Cette baisse résulte notamment de la pression inflationniste et d'une réaffectation des revenus vers la consommation immédiate au détriment de l'épargne.

Graphique 79 : Evolution du taux d'épargne domestique brute (% du PIB) entre 2020 et 2024



Source : WDI

690. L'évolution contrastée du taux d'épargne interpelle le Gouvernement sur la nécessité de renforcer les politiques publiques en faveur de l'inclusion financière, d'élargir l'accès à des produits d'épargne adaptés, et de stimuler la productivité nationale afin d'accroître la capacité du pays à mobiliser durablement ses ressources internes pour le financement de la croissance et du développement, conformément aux orientations de la SND30.

10.2. Dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la stratégie

691. Pour une mise en œuvre efficace de la stratégie, la SND30 préconise l'adoption d'une loi cadre de planification qui devrait définir une meilleure articulation entre les différents instruments de planification d'une part et la réalisation, au cours des trois premières années de sa mise en œuvre, de l'ensemble des études de faisabilité des plans, programmes, projets phares ainsi que les réformes pré-identifiées.

692. S'agissant du pilotage et du suivi-évaluation, la SND30 a prévu la mise en place d'un Conseil National de Planification qui devrait chapeauter tout le dispositif de pilotage et de suivi-évaluation et d'un Comité National de suivi évaluation de la mise en œuvre de la stratégie qui assisterait le Conseil dans la coordination technique des activités de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie.

693. Sur le plan statistique, la SND30 a prévu la mise en place d'un Système d'Informations

Statistique et Géographique (SISG) articulé entre les niveaux national, régional et communal. Il est également prévu l'actualisation de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) et la mise en place d'un programme statistique sur la base des besoins nécessaires au suivi-évaluation des différentes stratégies.

694. Dans la perspective de la modernisation de l'économie nationale et conformément aux orientations de la SND30, un avant-projet de loi de programmation stratégique a été élaboré. Il consacre la SND30 comme le cadre de référence de l'action de développement et de modernisation de l'économie jusqu'en 2030, dans la perspective de la réalisation de l'ambition d'émergence du pays et définit les différents instruments qui devraient concourir à son opérationnalisation. En attendant son adoption par les instances compétentes, le dispositif de suivi-évaluation en place, consacre une planification unifiée, avec des stratégies sectorielles adossées à la SND30, suivies et pilotées de manière intégrée. Ce dispositif permet de bâtir des consensus et des engagements sectoriels participatifs.

695. En ce qui concerne les plans, programmes et projets phares, une note de cadrage opérationnel et de démarche d'implémentation des plans et réformes a été élaborée. Elle fournit en réalité une démarche programmatique par vague pour assurer une absorption efficace et efficiente des travaux conduisant à une bonne implémentation de la SND30. En effet toutes les initiatives, projets et réformes de la SND30 ne peuvent se déployer en même temps, d'où cette nécessité de programmation à la suite des travaux de planification, toute chose qui a d'ailleurs alimenté l'avant-projet de loi portant orientation programmatique de la SND30. Toutefois, il convient de souligner que certains plans, programmes, projets phares et réformes sont déjà en cours de mise en œuvre ou de formulation. Le point détaillé sur leur opérationnalisation est présenté au Chapitre 1.

696. S'agissant des instances de pilotage et de suivi-évaluation, sur les deux instances prévues par la SND30, un a été effectivement mis en place. Il s'agit du Comité National de Suivi-Evaluation de la mise en œuvre de la SND30, en abrégé CNSE/SND30, mis en place par décret N°2021/1541/PM du 23 mars 2021par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Cheville ouvrière du Conseil National de Planification qui devait également être mis en place, le CSNE/SND30 a pour principale mission d'assurer le suivi et l'encadrement technique et opérationnel de l'ensemble des travaux relatifs à la mise en œuvre de la SND30.

697. Le CNSE/SND30 est un cadre unifié de suivi-évaluation des stratégies nationale et sectorielles, contrairement aux dispositifs antérieurs. La mise en place du CNSE/SND30 met ainsi un terme au foisonnement et à l'éparpillement des organes de suivi-évaluation qui ne favorisaient pas une remontée de l'information coordonnée pour une prise de décision efficace.

698. Le CNSE/SND30 est présidé par le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire et composé des Secrétaires Généraux de tous les départements ministériels, des représentants de certains établissements et institutions, des Collectivités Territoriales Décentralisées, du secteur privé et de la société civile. Les partenaires au développement pouvant être invités à prendre part aux travaux du Comité en qualité d'observateurs.

699. Pour l'accomplissement de ses missions, le Comité dispose :

- **des Sous-Commissions Sectorielles** chargées d'assurer la supervision, l'orientation, la coordination, l'harmonisation et l'encadrement des travaux relatifs à la mise en œuvre de la stratégie du secteur concerné ;
- **d'une Unité Technique de Coordination** chargée entre autres de l'opérationnalisation de la SND30, de l'élaboration des rapports de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SND30, et de la coordination de la réalisation des études prospectives et stratégiques ;
- **de sept (07) Secrétariats Techniques Sectoriels** chargés d'implémenter et de suivre la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 au niveau sectoriel. Chaque Secrétariat Technique Sectoriel est composé des représentants des administrations du secteur concerné ainsi que de l'Institut National de la Statistique.

700. S'agissant de leur fonctionnement, les différentes instances tiennent régulièrement des sessions. Par ailleurs, conformément aux dispositions du décret portant création du CNSE/SND30, les différentes sous-commissions

sectorielles ont été organisées par décision du MINEPAT, président du CNSE/SND30. En outre, les coordonnateurs des différentes sous-commissions sectorielles ainsi que les secrétaires techniques sectoriels ont été désignés. Par ailleurs, en plus des sessions des sous-commissions sectorielles, les revues sectorielles de mise en œuvre de la SND30 sont organisées annuellement. Les rapports sectoriels, régionaux et consolidés sur l'état de mise en œuvre de la SND30 sont régulièrement élaborés.

701. Sur le plan statistique, on note la promulgation de la loi N°2020/10 du 20 juillet 2020 régissant l'activité statistique au Cameroun et du décret N°2021/690 du 02 décembre 2021 fixant les modalités d'application de ladite loi. Cette loi fixe les principes de base pour la production des statistiques officielles, les règles déontologiques, le cadre institutionnel relatif à la production statistique et les modalités de coordination de l'activité statistique. Elle met en exergue une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS), comme cadre de référence de la programmation des opérations statistiques et de production des statistiques officielles. Dans la logique de son alignement à la SND30, la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS), a été actualisée et couvre la période 2021-2030.

702. Toutefois, malgré l'existence du cadre législatif et institutionnel, certaines difficultés rencontrées dans l'évaluation de la mise en œuvre des stratégies persistent notamment la disponibilité des indicateurs en particulier les indicateurs d'effets et d'impacts. En effet, les enquêtes permettant de produire ce type d'indicateurs se font à des intervalles de temps parfois irréguliers pour pouvoir mesurer les évolutions en temps opportun. A titre d'illustration, le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) a été réalisé en 2005 et le quatrième RGPH est toujours en cours de préparation ; la dernière enquête Camerounaise auprès des Ménages (ECAM5) a été réalisée en 2021, 7 ans après ECAM4 (2014) et les résultats n'ont été publiés qu'en 2024 ; la dernière Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel (EESI3) qui permet de produire les indicateurs sur l'emploi et le chômage a été réalisée en 2021, 10 ans après EESI2 (2010) ; l'Enquête Démographique et de Santé (EDS5) a été réalisée en 2018, 7 ans après ECAM4 réalisée en 2011. En outre, les résultats des enquêtes réalisées sont publiés tardivement parfois après plusieurs années. Par ailleurs, les administrations n'ont pas pris, pour la plupart, les dispositions nécessaires pour produire des estimations sur ces indicateurs, entre deux enquêtes. Elles ne réalisent pratiquement jamais des enquêtes sur la satisfaction des usagers des services publics.

10.3. Communication

703. En ce qui concerne la communication, la SND30 a prévu l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication en vue d'une meilleure vulgarisation et appropriation par les différents acteurs. Par ailleurs, il est également prévu la poursuite et l'intensification du dialogue sur les résultats atteints, les difficultés rencontrées et les éventuelles solutions.

704. Il faut souligner que la SND30 a fait de la communication un défi majeur à relever. Dans cette logique, un plan de communication a été élaboré. Ledit plan identifie les différents acteurs communicants, les cibles et les différentes actions et activités à mener en fonction des cibles. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan, plusieurs activités ont été réalisées. Parmi ces activités, l'on peut noter : (i) la présentation de la SND30 au niveau national ; (ii) la présentation de la SND30 au Parlement ; (iii) l'organisation d'une campagne régionale de présentation de la SND30 ; (iv) la vulgarisation de la SND30 lors des divers salons, conférences et autres fora.

705. La présentation de la SND30 au niveau national : après son adoption, le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire a présidé le 16 novembre 2020, sous le patronage du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, la cérémonie de présentation de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30). Ont pris part à cette cérémonie des membres du Gouvernement, des membres du corps diplomatique, des représentants des départements ministériels, des universitaires, des partenaires au développement, des représentants du secteur privé, de la société civile, des Collectivités Territoriales Décentralisées et les médias.

706. La **présentation de la SND30 au Parlement** : la SND30 a également fait l'objet d'une présentation au cours d'une séance plénière spéciale à l'Assemblée Nationale le 21 juin 2021.

707. L'organisation d'une campagne régionale de vulgarisation de la SND30 : des ateliers régionaux de présentation de la SND30 ont été organisés dans les dix (10) Régions à l'endroit de toutes les forces vives. En outre, lors de cette campagne, la SND30 a été présentée au monde universitaire (enseignants et étudiants) dans toutes les Universités d'Etat.

708. La présentation de la SND30 au niveau sectoriel et au sein des administrations : depuis son adoption, la SND30 continue à faire l'objet de présentation et de vulgarisation au niveau sectoriel et au sein des administrations publiques. Outre les ateliers sectoriels organisés par le MINEPAT, certaines administrations initient elles même des ateliers ou séminaires d'appropriation des orientations et reformes de la SND30.

709. La vulgarisation de la SND30 lors des divers salons, conférences et autres fora: la communication sur la SND30 a été accentuée à travers l'organisation du Salon d'Action Gouvernementale (SAGO) dont les thèmes ont été axés sur la SND30 (SAGO, Editions 2021 et 2022). Par ailleurs, la SND30 a également fait l'objet de présentation dans d'autres rencontres tant au niveau national (à l'instar de Promote) qu'international.

710. En outre, des outils de communication visant à faciliter l'appropriation des orientations de la SND30 ont été conçus. L'on peut citer en autres le livret « SND30 en 30 points » qui fait l'objet d'une large distribution au sein des administrations et lors des différentes rencontres.

711. En ce qui concerne le dialogue sur les résultats atteints, les difficultés rencontrées et les éventuelles solutions, les réflexions y relatives se font dans les cadres des revues sectorielles et des sessions du CNSE/SND30. En outre, les différents rapports sur l'état de mise en œuvre de la SND30 sont largement diffusés et mis à la disposition du public.

CHAPITRE 11

EVALUATION DES PROGRÈS, PRINCIPALES CONTRAINTES ET RECOMMANDATIONS



Chapitre 11 :
Evaluation des progrès, principales contraintes et recommandations

11.1. Evaluation des progrès vers les objectifs de la SND30

712. L'évaluation des progrès effectuée dans ce chapitre est réalisée dans la double perspective rétrospective et prospective. Au niveau rétrospectif, il s'agit de comparer la trajectoire prévue par la SND30 et celle qui a été effectivement suivie par l'économie camerounaise. Au niveau prospectif, la trajectoire anticipée par la SND30 est comparée à celle que l'économie pourrait raisonnablement suivre si les tendances récentes se maintenaient. Les indicateurs concernés portent sur : (i) le PIB en valeur réelle et nominale, (ii) les recettes internes, (iii) l'investissement nominale, et (iv) le crédit. Des analyses similaires sont ensuite faites pour la situation de l'indice de développement humain et pour certains indicateurs de Gouvernance.

11.1.1. En matière de croissance

713. La stratégie Nationale de Développement (SND30) a prévu que la transformation structurelle de l'économie camerounaise s'accompagnerait d'un taux de croissance annuel moyen de 8,1%. La dynamique annuelle étant caractérisée par un relèvement progressif de la croissance économique de 4% en 2020 à 10% en 2030. Cependant sur les cinq années 2020 à 2025, le taux de croissance est resté inférieur à 4%. Le taux de 3,7% qui avait été anticipé en 2024 a été connu une réalisation de 3,2% selon les données 2023 de l'INS. Les estimations du FMI sont de 3,9% en 2024. Les comptes trimestriels de l'INS font quant à eux état des niveaux de croissance de 3,3% au premier trimestre, 3,7% au second trimestre et 3% au troisième. L'estimation de l'année 2024 basée sur les trois trimestres de l'année serait donc de 3,3% soit en dessous du taux de 3,9% prévu par le FMI. La croissance annuelle moyenne sur la période 2021-2024 est de 3,3% tandis que le taux de croissance sur la période est 3,7%

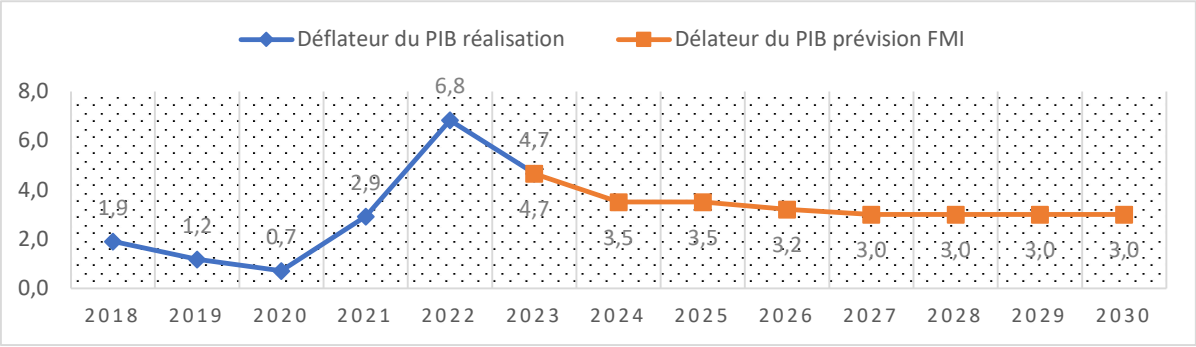
Tableau 47 : Perspectives de croissance à l'horizon 2030

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Prévision moyenne	3,5	0,3	3,6	3,7	3,2	3,3	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5
Prévision optimiste	3,5	0,3	3,6	3,7	3,2	3,3	3,7	3,7	3,7	3,7	3,7	3,7

Source : INS, Comptes nationaux 2023 ; INS, Comptes trimestriels 2024 et nos calculs

714. La comparaison entre les perspectives de croissance SND30 et celles que l'on peut raisonnablement anticiper à politique inchangée en considérant un taux de croissance de 3,7% montre que des écart de plus en plus importants se font jour avec le temps. Le différentiel de croissance est de 5,1 points en 2026 et 6,3 points en 2030.

Graphique 80 : Perspective d'évolution du taux de croissance du déflateur du PIB

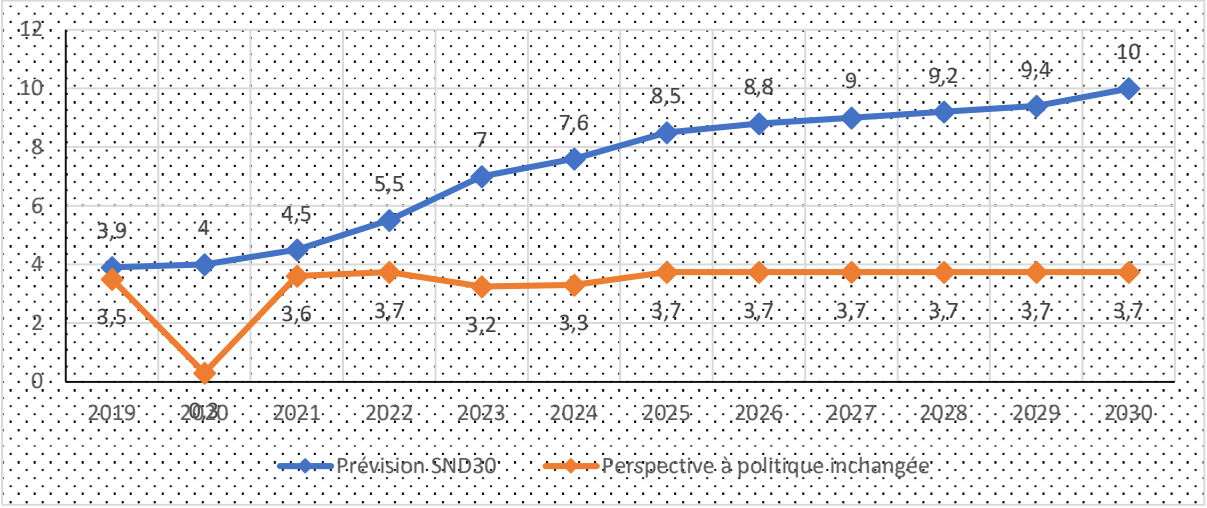


Source : INS, Comptes nationaux 2023 et nos calculs

715. Selon les perspectives du FMI, le déflateur du PIB devrait progressivement converger vers une valeur de 3%, de manière à contenir les poussées inflationnistes ayant atteint le sommet de 7% du fait du conflit

Russo-Ukrainien. Cette prévision de déflateur sera utilisée pour valoriser aussi bien le PIB SND30 que celui à politique inchangée.

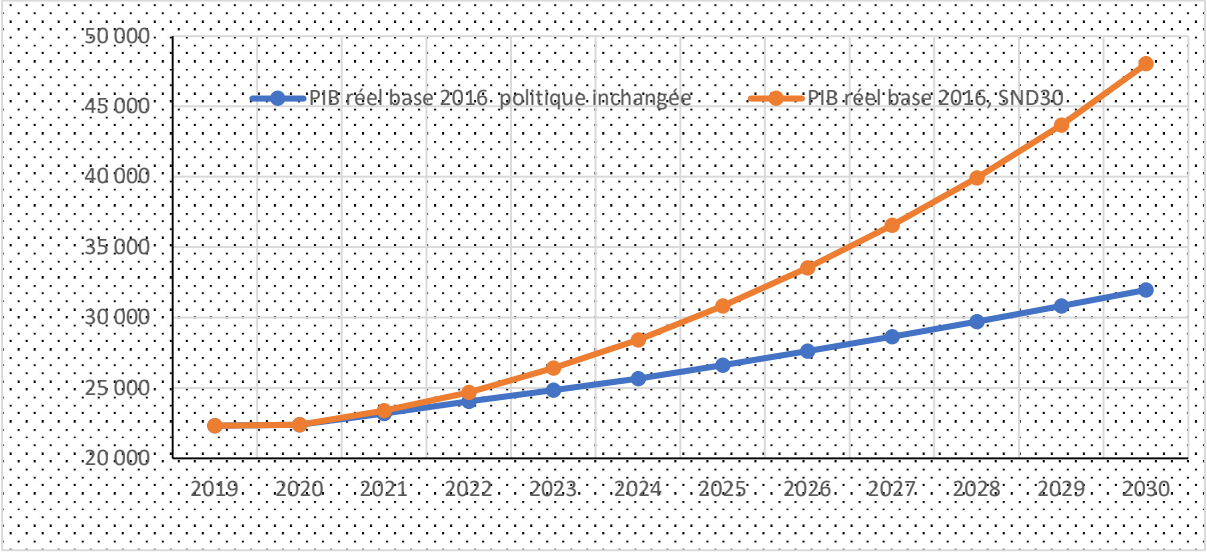
Graphique 81 : Profils de croissance en % de la SND30 et à politique inchangée



Source : INS, Comptes nationaux 2023 ; MINEPAT, SND30

716. Les performances en dessous des attentes de la SND30 se traduisent par des écarts de plus en plus croissants entre les réalisations et les prévisions. En 2024, le PIB réel base 2016 est de 25600 milliards tandis que la valeur attendue de la SND30 était 28400 milliards. En 2030, le PIB réel pourrait atteindre près 32 0000 milliards tandis que les attentes de la SND30 étaient de 48 000 milliards.

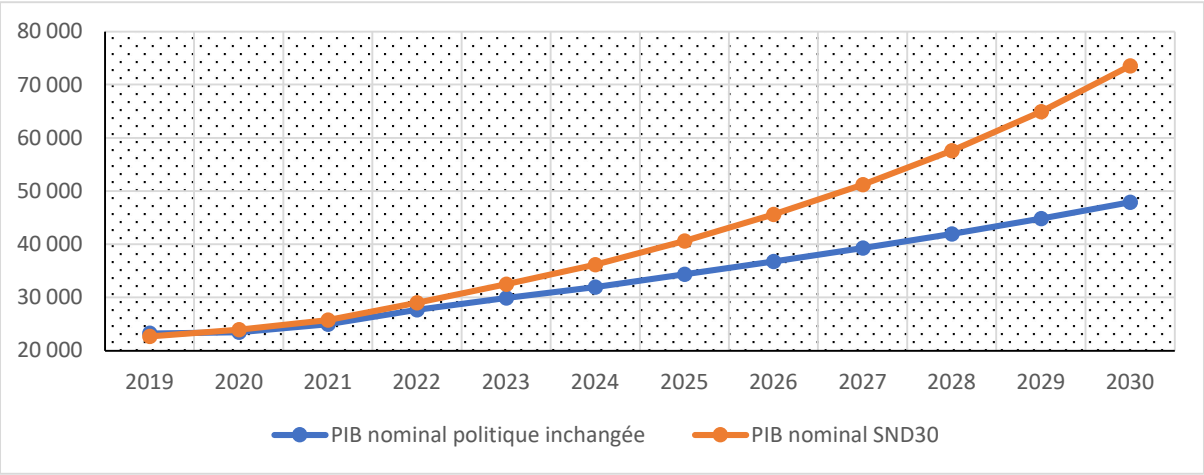
Graphique 82 : PIB réel base 2016, scénario SND30 et à politique inchangée



Source : INS, Comptes nationaux 2023 ; MINEPAT, SND30

717. Le PIB nominal quant à lui était de près de 32 000 milliards en 2024 tandis que sa valeur attendue était de 36 000 milliards. Les tendances montrent qu'en 2030, le PIB nominal pourrait atteindre près de 48 000 à politique inchangée tandis que la valeur attendue par la SND30 serait de 73 000 milliards.

Graphique 83 : PIB nominal, scénario vision de la SND30 et trajectoire à politique inchangée



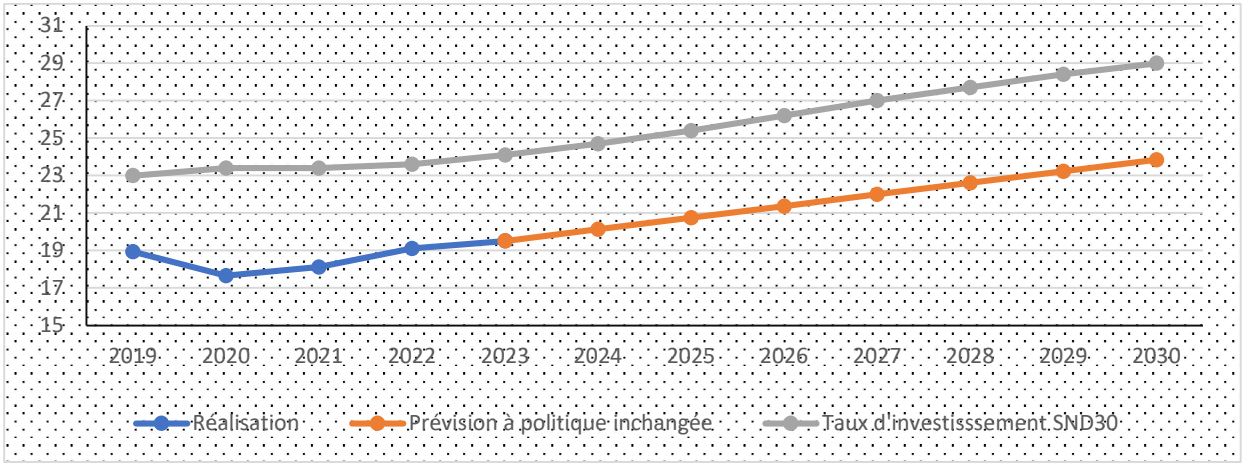
Source : INS, Comptes nationaux 2023 ; INS, Comptes trimestriels 2025 ; MINEPAT, SND30 ; nos calculs

11.1.2. En matière d'investissement

718. La SND30 prévoie un relèvement substantiel du taux d'investissement de 23,4% en 2021 à 29% en 2030. La dynamique du taux d'investissement est essentiellement portée par le secteur privé dont le taux devrait passer de 20% à 26% sur la période. Quant au taux d'investissement public, il est appelé à graviter autour d'une moyenne 3,1% sur la période de mise en œuvre. Par ailleurs son profil présente une tendance baissière sur la période 2026-2030, traduisant une volonté de croissance essentiellement impulsée par le secteur privé.

719. En réalisation, le taux d'investissement est resté en dessous du niveau anticipé par la SND30. En 2021, il a été de 18% contre 23,4% attendu par la SND30. En 2020, il s'est établit à 20% contre 24,7% attendu. En 2030, le taux réalisé pourrait être de 23,8% contre 29% attendu. Le niveau des investissements en dessous des attentes, couplé à un rythme de croissance plus faible se traduit par un écart important entre les investissements attendus et les investissements réalisés.

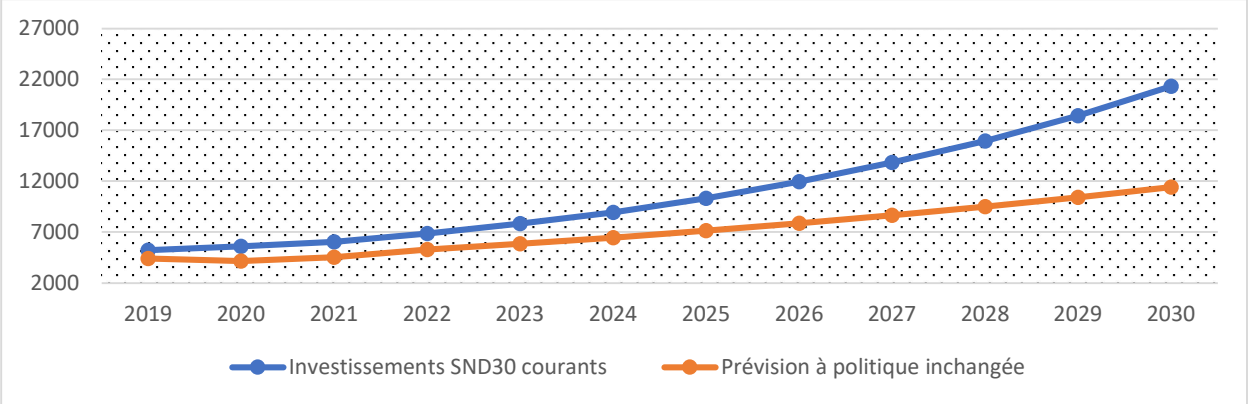
Graphique 84 : Taux d'investissement SND30 et à politique inchangée



Sources : INS, Comptes Nationaux 2023 ; INS, Comptes Trimestriels 2024 ; MINEPAT, SND30 et nos calculs

720. Sur la période 2021-2030, le différentiel d'investissement est de 44 432 milliards, ce qui représente 50,4 % des besoins de financement de la SND30 qui s'élève 88 000 milliards. Ce constat invite à un meilleur affinement de la stratégie d'attrait des investissements de la SND30.

Graphique 85 : Investissement en valeur courante, SND30 et politique inchangée



Source : INS, Comptes nationaux 2023 et nos calculs

11.2. Recommandations

721. Les activités de suivi de la SND30 pour l'année 2024 ont permis de mettre en exergue quelques faits majeurs ; En ce qui concerne le développement de l'industrie manufacturière, il a été noté que la part de la valeur ajoutée manufacturière ne connait pas d'évolutions significatives ; Au niveau du secteur rural, la productivité ne connaît pas de changement significatif ; En ce qui concerne le développement des infrastructures, certains projets du DSCE n'ont pas connu d'avancées significatives à l'instar : de la construction de l'usine d'engrais chimique ; la construction de nouvelles alumineries, le chemin de fer ;

722. Aussi il convient : (i) d'accélérer la mise en route des projets tels que l'autoroute Douala-Yaoundé ; la construction du chemin de fer ; (ii) d'adresser les faiblesses liées à la pose de la fibre optique ; (iii) d'accélérer la mise en place de l'usine d'engrais chimique dans le cadre du P2I afin d'accroître la productive agricole ; (iv) suivre avec une attention particulière les projets miniers dont les premières productions sont attendues en 2027 ; (v) redoubler de vigilance afin de mieux saisir les investissements directs étrangers et de rattraper le déficit en investissement en rapport aux prévisions ; (vi) au regard des bonnes performances du secteur bancaire rechercher les mécanismes permettant d'accroître l'offre de crédit, (vii) mettre en place une stratégie claire de rattrapage technologique ;

723. Cette section reprend en grands traits quelques points d'attention qui sont apparus dans le cadre des revues sectorielles, ou lors des multiples séances de travail qui ont conduit à la préparation de ce rapport ; Il ne s'agit pas ici d'une nouvelle planification, mais d'éléments contextuels qu'il convient de mettre en exergue ; Cette section est complétée à l'échelle ministérielle par une matrice de points d'attention obéissant à la même logique ;

724. D'une manière générale, le rapport actuel met en évidence la résilience de l'économie camerounaise face aux différents chocs et crises multiformes successives, internes et exogènes, et dont leurs conséquences dans la durée entrainent un risque majeur de dérapage de la trajectoire d'émergence du pays à l'horizon 2035 ; Cependant le Cameroun doit en même temps faire face aux contraintes liées à la nécessité d'une discipline budgétaire forte, soutenu par le programme économique et financier au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et du Mécanisme Elargi de Crédit (MEDC) ;

725. Dans un tel contexte, la dynamique de transformation qu'impose l'ambition d'émergence en 2035 et donc la SND30, doivent être menées dans une exigence d'efficience et d'optimisation encore plus forte ; La coordination des efforts à différents niveaux est indispensable pour éviter les dispersions d'énergie et le risque de saupoudrage des ressources ; Les éléments d'attention ci-dessous devraient servir de focus dans cette logique d'optimisation dans les 7 secteurs de la SND30 :

A. SECTEUR RURAL

i. **La mise en œuvre du Plan Import-Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH) ;** En lien avec les orientations fondamentales de la SND30, le Chef de l'Etat, a instruit l'élaboration du

PIISAH ; Il reprend nombre des projets déjà en cours dans le cadre du PLANUT et des programmes encours dans les administrations concernées, et les consolide avec de nouvelles initiatives dans la perspective d'une prise en main opérationnelle mais globale d'une production locale suffisante des denrées alimentaires agricoles et halieutiques qui grèvent la balance commerciale du pays ; Chaque administration et singulièrement celles du secteur rural doit y prendre toutes ses responsabilités en lien également avec les ressources budgétaires qui lui sont affectées et des conventions signées avec le MINEPAT dans ce cadre ;

ii. La Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR), est principalement articulée autour de l'exigence de l'accroissement des productivités notamment dans les filières prioritaires identifiées dans la SND30 ; Elle fait également à travers le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) le lien avec la Déclaration de Malabo ; Les nombreux projets déjà en cours dans ce sens doivent être suivis de manière à s'assurer que les résultats attendus soient effectivement livrés et les projets clôturés dans les délais et les standards ; De même, les réformes lancées dans le domaine notamment de l'accès aux intrants agricoles, et aux subventions diverses devraient être poursuivies et conduites à terme ;

iii. La nouvelle Contribution Déterminée Nationale du Cameroun (CDN), dans le cadre des agendas internationaux sur les changements climatiques doit être finalisée, appropriée, mise en œuvre et suivie de manière spécifique ; Elle implique la participation des différentes administrations qui doivent veiller à y jouer pleinement leur rôle au travers les principaux domaines identifiés (agriculture, foresterie, énergie, déchet) ;

iv. Concernant les Objectifs de Développement Durable, ceux-ci sont repris dans la SND30 et traités dans les Stratégies sectorielles concernées ; Cependant, pour les Administrations du secteur rural et sans préjudice de l'importance des autres interpellations, l'attention est spécialement attirée sur l'ODD2 (faim Zéro et nutrition) en relation avec les autres administrations compétentes ; La mobilisation des partenaires techniques et financiers autour de cette question spécifique pourrait-être renforcée pour améliorer la mitigation des risques pour le Cameroun ;

B. SECTEUR DES INFRASTRUCTURES

i. La question du niveau de services des infrastructures existantes a emmené la formulation de la considération clé n°6 dans la SND30 et reprise dans la Stratégie de Développement du Secteur des Infrastructures ; Cette question renvoie à **la maintenance desdites infrastructures, en lien avec leur exploitation** ; L'exigence de densification à laquelle renvoie l'émergence, présuppose que la fonctionnalité optimale des acquis est établie ; Cette question appelle une attention particulière et contextuelle dans le secteur ;

ii. **La question du coût économique et financier des infrastructures** ; Ce point fait écho aux considérations clés n°2 et n°4 de la SND30, et remet sur la table la nécessité permanente de s'assurer de l'efficience des coûts économiques et financiers des investissements faits dans le secteur notamment avec les ressources budgétaires ; Les coûts peuvent en effet être financiers (ex : coûts unitaires) et économiques (les importations) ; Les Ministères concernés pourraient travailler à la structure des coûts dans leurs différents champs de manière à mieux participer au développement de l'économie nationale ; Les infrastructures induisent une forte commande publique qui pourrait parfaitement influencer le développement de l'offre de production intérieure ;

iii. Les infrastructures en accompagnement du PIISAH, il existe de manière assez spécifique des besoins d'accompagnement en infrastructures (terres, voies de désenclavement, électricité, eau, etc ;) qui devraient faire l'objet d'une attention particulière de la part des administrations du secteur des infrastructures ;

iv. Dans la logique de l'industrialisation, le P2I-SND30 comme instrument de programmation stratégique de la SND30 devrait aussi faire l'objet d'une attention particulière du point de vue des besoins en infrastructures d'accompagnement ; Il s'agit notamment de projets de chemins de fer, de routes et des aménagements industriels ;

v. D'une manière générale, les infrastructures doivent être en accompagnement des dynamiques économiques et sociales telles que manifestées dans les différents secteurs, elles doivent veiller à répondre aux attentes spécifiques des autres secteurs ; **Compte tenu des risques de retards identifiés sur le sentier de l'émergence, le pays devrait s'assurer à garantir la réalisation d'un socle minimal de projets d'infrastructures réalisés dans une approche portefeuille, pour capitaliser des synergies et générer une forte perception de valeur** ;

C. SECTEUR DES INDUSTRIES ET SERVICES

i. La SND30 a positionné l'industrialisation comme point focal des priorités stratégiques et de ce point de vue, le P2I-SND30 a été élaboré comme un instrument de programmation stratégique et industriel à moyen terme faisant en même temps echo au Plan Directeur d'Industrialisation (PDI) ; **Les administrations du secteur « Industries et Services » devraient s'assurer de la mise en œuvre du P2I-SND30 dans leurs champs de compétence spécifiques entendu qu'en dehors des projets d'investissement, il comprend également de projets de réformes** ;

ii. La question de la **mise en place d'un cadre légal et réglementaire sur l'infrastructure qualité** bien qu'incluse dans le P2I-SND30, mérite une mise en exergue particulière ; Parce qu'elle est indispensable à une dynamique d'industrialisation d'ensemble, des travaux ont déjà été menés dans ce sens avec la formulation d'un avant-projet de loi ;

iii. Il en est de même pour la question de **la mise en place d'une autorité de la concurrence pour renforcer l'environnement de marché et réduire les pratiques anti-concurrentielles** qui agissent comme un poison pour le développement des entreprises ; Cette réforme convenablement conduite pourrait à elle seule impacter significativement les taux d'utilisation des capacités installées dans l'économie nationale ; Les travaux techniques ont été entamés pour la formulation d'un avant-projet de loi en vue de la modification de la loi 98/013 du 14 juillet 1998 relative à la concurrence ;

iv. **L'opérationnalisation de l'Agence de Promotion des Zones Economiques,** pourrait permettre de créer des périmètres de concentration des facilités publiques et générer une massification des investissements privés, toute chose qui pourrait générer des effets de chaines et changer le profil de croissance du pays ;

v. **Le projet de réhabilitation de la SONARA** revêt une importance capitale pour l'économie camerounaise, parce que son succès permettrait à lui seul, de réduire de manière significative la facture des importations et donc des devises, mais aussi de permettre au pays d'être moins vulnérable aux chocs sur les cours du pétrole ;

vi. **Veiller au déploiement efficace et cohérent de la nouvelle ordonnance sur les incitations à l'investissement** en vue de consolider et d'accélérer la dynamique des projets industriels en cours ;

D. SECTEUR DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION

i. La mise à jour de la stratégie du secteur de l'Éducation et de la Formation constitue une étape structurante dans la transformation du capital humain ; L'enjeu majeur réside désormais dans son appropriation effective par l'ensemble des administrations concernées et son usage systématique comme cadre de référence des exercices de planification, de programmation et de budgétisation ; Cette appropriation doit permettre d'assurer la cohérence des interventions autour des priorités d'universalisation, de qualité des apprentissages, de professionnalisation, de régulation du système et d'implication du secteur privé, dans un contexte marqué par des contraintes budgétaires accrues ;

ii. L'analyse à mi-parcours met en évidence la nécessité de consolider l'universalisation du cursus fondamental tout en corrigeant les disparités territoriales persistantes ; La redéfinition des Zones d'Éducation Prioritaire, l'opérationnalisation d'une carte scolaire géoréférencée et la mise en œuvre de plans de rattrapage ciblés, notamment dans les régions en crise, constituent des leviers

déterminants ; Dans cette dynamique, la généralisation progressive de l'alimentation scolaire structurée, adossée à la production locale, apparaît comme un instrument clé d'amélioration de la rétention scolaire, des apprentissages et de l'équité, en particulier pour les enfants issus des ménages vulnérables ;

iii. Les performances observées sur l'Indice de Capital Humain et les résultats des évaluations internationales appellent un recentrage stratégique sur la qualité des apprentissages ; À cet effet, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan stratégique national de développement des acquis fondamentaux en lecture, mathématiques et sciences, assorti d'évaluations standardisées périodiques et de dispositifs de remédiation, constituent une priorité sectorielle majeure ; L'objectif est de renforcer l'efficience du système éducatif, en améliorant de manière tangible les compétences acquises par les apprenants au terme du cycle fondamental ;

iv. L'amélioration durable de la qualité de l'éducation demeure étroitement liée à un traitement structurel de la question enseignante, désormais considérée comme un risque sectoriel stratégique ; La réforme intégrée de la fonction enseignante, incluant la modernisation du statut, la gestion prévisionnelle des ressources humaines et des incitations territoriales adaptées, est indispensable à la stabilisation du système ; Par ailleurs, l'arrimage de l'offre de formation aux priorités d'industrialisation et d'emploi, à travers les pôles Formation–Industrie, l'alternance, la certification et l'entrepreneuriat, ainsi que l'opérationnalisation d'un plan intégré d'autonomisation économique des jeunes et des femmes, constituent des leviers essentiels pour renforcer l'insertion socio-économique ;

v. Enfin, la transformation du secteur de l'Éducation et de la Formation repose sur une modernisation approfondie de sa gouvernance, notamment à travers le numérique. La généralisation des plateformes d'apprentissage et des environnements numériques de travail, le renforcement des systèmes d'information éducatifs, l'usage de l'identifiant unique et la mobilisation de la recherche et de l'innovation comme outils d'aide à la décision doivent permettre d'améliorer la résilience, la transparence et la performance du système. Ces évolutions doivent s'accompagner de l'actualisation du cadre juridique, de la modernisation des infrastructures et de la mise en place de mécanismes innovants de financement afin d'assurer la soutenabilité des réformes engagées dans le cadre de la SND30.

E. SECTEUR DE LA SANTE

i. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'agenda de transformation de santé, il est nécessaire de **poursuivre les efforts en cours en matière de densification de l'offre de soins à travers la création de nouvelles formations sanitaires, le développement des infrastructures et la mise à niveau des équipements.**

ii. De même, il est nécessaire de poursuivre les travaux entamés dans le cadre de la mise en place de la Couverture Santé Universelle afin de soutenir la demande de santé et d'accroitre l'accès aux soins pour le plus grand nombre. **Dans ce cadre, il s'agira, dans la deuxième phase de la CSU, d'élargir le panier de soins à l'ensemble les services essentiels et de la population, et de mettre en place l'agence nationale de la CSU pour opérationnaliser la fonction assurantielle.**

iii. Au titre des évaluations de la Banque Mondiale sur le Capital Humain, la question de la Nutrition a été retenue comme l'une des principales composantes qui affecte négativement l'ICH, en dépit de quelques évolutions positives. **A ce sujet, la question de la nutrition et singulièrement sur les 1000 premiers jours, mérite un traitement plus approprié et surtout mieux coordonné en relation avec le risque de dispersion des efforts faits par les multiples intervenants,** comme indiqué dans le dernier rapport Public-Expenditures-Tracking-Survey (PETS) réalisé par le Gouvernement en collaboration avec l'UNICEF.

iv. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'orientation fondamentale d'import/substitution dans la santé, il est important de développer l'industrie pharmaceutique locale. **Pour cela, il faut mettre en place des mesures incitatives aux unités locales de production existantes en vue de l'accroissement de la production locale des médicaments et dispositifs médicaux.** Implanter

une industrie nationale permettrait également de garantir la mise à disposition du minimum de médicaments et dispositifs médicaux nécessaires à la CSU.

v. **Veiller au renforcement de la préparation et la réponse aux évènements de santé publique.**

F. PROTECTION SOCIALE

i. **Veiller l'application effective du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG), fixé à 43 969 FCFA**, en tant qu'instrument central de protection du pouvoir d'achat des travailleurs, dans un contexte international marqué par la volatilité des prix des produits énergétiques. À cet effet, les administrations publiques compétentes sont appelées à renforcer les mécanismes de suivi et de contrôle, en lien avec la responsabilité partagée des employeurs et des partenaires sociaux ;

ii. **Accélérer l'opérationnalisation du Registre Social Unifié (RESUC)** comme socle de ciblage et de coordination des interventions sociales, et en assurer l'adossement effectif aux programmes gouvernementaux de transferts sociaux directs et indirects. À moyen terme, il est recommandé de capitaliser les acquis et l'expérience des dispositifs existants, en vue de leur pérennisation au sein d'un cadre intégré de protection sociale, visant une amélioration de l'efficience et de l'impact des dépenses sociales.

iii. Poursuivre et structurer la prise en charge des déplacés internes et des réfugiés affectés par les crises socio-sécuritaires, dans une logique de solidarité nationale renforcée. **Les réflexions engagées en vue de la mise en place d'un Fonds national de solidarité doivent être approfondies et conduites de manière participative, afin de doter le pays d'un mécanisme durable de réponse aux situations de vulnérabilité et de chocs sociaux.**

G. GOUVERNANCE

i. **Poursuivre le processus de décentralisation à travers le transfert de compétence et des moyens, en même temps l'accompagnement technique et financier des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) et encourager la coopération décentralisée pour le financement des CTD.**

ii. **Veiller à la rationalisation et à la coordination dans la mise en œuvre des programmes de Reconstruction et de Développement des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest et de l'Extrême Nord tout en renforçant la communication des interventions y relatives.**

iii. **Renforcer la coordination des structures et mécanismes concourant à la production des données susceptibles de rassurer les partenaires au développement et les investisseurs pour améliorer la notation souveraine du pays**

iv. **Renforcer le cadre réglementaire de la planification stratégique en précisant les modalités d'élaboration et de validation des principaux instruments**

v. **Accélérer la mise en œuvre du processus « gouvernement ouvert » en cohérence avec le cadre institutionnel et réglementaire existant pour renforcer la visibilité des actions du gouvernement tant auprès des citoyens, des investisseurs et des partenaires internationaux**

vi. **Renforcer les mesures visant à accroitre la participation de la diaspora aux efforts de mise en œuvre de la SND30**

vii. **Parachever la mise en œuvre de la réforme du système statistique national en droite ligne avec les orientations de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique 2030 (SNDS 2030)**

viii. **Opérationnaliser le processus de révision générale des politiques publiques.**

ANNEXES

Annexe 1 : Matrice des recommandations/Points d'attention

ADMINISTRATIONS	RECOMMANDATIONS/POINTS D'ATTENTION
SECTEUR RURAL	
MINADER	▪ Mettre en œuvre de manière satisfaisante les activités du Programme Intégré d'Import Substitution Agropastorale et Halieutique (PIISAH) relevant du MINADER notamment l'implémentation du projet « Plaine Centrale » en faveur des spéculations prioritaires (Riz, Maïs, Blé/Farines locales, Mil/Sorgho/Soja, Palmier à Huile) ; ▪ Mettre en œuvre de manière satisfaisante le projet PATIPAPLACE ; ▪ Veiller à l'approfondissement des acquis du Contrat de Réforme sectorielle avec l'Union Européenne (loi sur les interprofessions, réformes sur les subventions, etc ;) ; ▪ Accélérer la mise en œuvre du Plan d'action pour la convergence.
MINEPIA	▪ Mettre en œuvre de manière satisfaisante les activités du Programme Intégré d'Import Substitution Agropastorale et Halieutique (PIISAH) relevant du MINEPIA ; Elles concernent notamment la modernisation des infrastructures de débarquement et de conservation dans les bassins de production halieutiques et la mise en place des infrastructures de soutien en faveur de l'activité agropastorale pour la filière Bovine-laitière ; ▪ Veiller à l'approfondissement des acquis du Contrat de Réforme sectorielle avec l'Union Européenne (loi sur les interprofessions, réformes sur les subventions, etc.).
MINFOF	▪ Poursuivre les efforts de promotion de la transformation locale de bois en lien avec la décision sous-régionale sur l'interdiction de l'exportation du bois en grumes dont l'entrée en vigueur est désormais fixée pour le 1er janvier 2028 ; Il s'agira notamment d'étendre progressivement la liste des essences d'exportation interdite sous forme de grume ;
MINEPDED	▪ Finaliser la nouvelle Contribution Déterminée Nationale (3 ;0) et Renforcer le suivi et la communication autour du PNC et de la CDN dans la cadre notamment de la participation du Cameroun aux COP (et notamment à la COP30) en vue d'une plus grande mobilisation des financements proposés dans le cadre de l'Agenda international sur les Changements Climatiques ; ▪ Sensibiliser les autres administrations sur la mobilisation des financements verts.
SECTEUR INFRASTRUCTURES	
MINTP	▪ Poursuivre les efforts de densification du réseau routier revêtu, tout en veillant particulièrement à un niveau satisfaisant de mobilité le long des grands corridors routiers ; ▪ Veiller au désenclavement des bassins de production, notamment ceux priorisés dans le cadre du Plan Intégré d'Import Substitution Agropastorale et Halieutique (PIISAH).
MINT	▪ Suivre et veiller à la mise en œuvre satisfaisante du projet de construction de chemin de fer Mbalam-Kribi ; ▪ Poursuivre la mise en œuvre du projet d'aménagement de la Zone Industrialo-Portuaire de Kribi (ZIPK) ; ▪ Suivre et veiller à la réalisation du projet de construction du terminal minéralier au port de Kribi ; ▪ Mettre en œuvre le plan de restructuration du Chantier Naval et Industriel du Cameroun (CNIC) ; ▪ Maturer la deuxième la phase du projet du Yard pétrolier de Limbé, en collaboration avec le Ministère des Finances et le MINEPAT (projet du P2I-SND30) ; ▪ Assurer le suivi de la mise en œuvre du contrat de performance du PAD ;

ADMINISTRATIONS	RECOMMANDATIONS/POINTS D'ATTENTION
	▪ Suivre la mise en œuvre du projet d'aménagement de l'aérogare de Douala.
MINDCAF	▪ Soutenir et accélérer la mise en œuvre effective de la constitution des réserves foncières et de la sécurisation des terres en faveur du développement agro-industriel dans le cadre du projet « Plaine Centrale » intégrés dans le PIISAH ; ▪ Finaliser la réforme foncière et domaniale ; ▪ Accélérer la mise en place d'un système digitalisé pour la gestion du patrimoine de l'Etat ; ▪ Accélérer la mise en œuvre du projet de digitalisation des recettes et procédures cadastrales, foncières et domaniales ; ▪ Accélérer les aménagements en vue de la construction des villes secondaires, notamment celle de MASSOUMBOU, en liaison avec le MINHDU.
MINHDU	▪ Veiller de manière permanente, en collaboration avec les CTD concernées, à un niveau de services satisfaisant des voiries et infrastructures d'assainissements existantes et particulièrement dans les grandes métropoles ; ▪ Accompagner les CTD à la gestion satisfaisante et pérenne des déchets solides ; ▪ Accompagner les CTD à la mise en œuvre en œuvre des documents de planification urbaine pour faire face au problème de développement anarchique des villes.
MINPOSTEL	▪ Poursuivre le Projet d'Accélération de la Transformation Numérique du Cameroun (PATNUC) et ouvrer en collaboration avec les autres administrations concernées au développement d'un écosystème industriel du numérique en lien avec le Plan Directeur d'Industrialisation et le P2I-SND30 (montage des ordinateurs portables et téléphones mobiles) ; ▪ Poursuivre le déploiement backbone du réseau de fibre optique phase 4 ; ▪ Mettre à jour la Data Center de la CAMPOST ; ▪ Poursuivre la réhabilitation du réseau postal au Cameroun ; ▪ Engager les travaux préparatoires en vue du lancement du réseau 5G.
MINEE	▪ Accélérer la réalisation satisfaisante des projets de centrales hydroélectriques, thermiques à gaz et solaires en préparation en veillant à une cadence compatible avec la cible de 5000 MW en 2030 ; ▪ Travailler à la question de l'équilibre du secteur de l'électricité à la minimisation des pertes dans le réseau et l'optimisation de l'utilisation des capacités installées ; ▪ Veiller au Développement satisfaisant du projet de réhabilitation de la SONARA ; ▪ Veiller à l'achèvement des travaux et à la mise en service du Projet d'Alimentation en Eau Potable de la ville de Yaoundé et ses environs à partir du fleuve Sanaga (PAEPYS) d'une part, et à la réalisation satisfaisante du Mega-Projet d'adduction d'Eau Potable de Douala et ses environs à partir du fleuve Wouri d'autre part ; ▪ Poursuivre le développement des projets d'approvisionnement en eau potable dans les villes secondaires.
SECTEUR INDUSTRIES ET SERVICES	
MINMIDT	▪ Poursuivre et accélérer la mise en œuvre du projet de fer de Mbalam et de Nabeba ensemble avec le chemin de fer associé et le terminal minéralier au port de Kribi en collaboration avec le Ministère des Transports et les partenaires du projet ;

ADMINISTRATIONS	RECOMMANDATIONS/POINTS D'ATTENTION
	▪ Poursuivre la dynamique de réalisation des autres projets miniers notamment : fer de Kribi-lolabé, fer de Bipindi Grand Zambi et le complexe sidérurgique associé ; ▪ Finaliser les études et diligenter le démarrage du projet de développement d'une usine d'engrais chimique en collaboration avec les autres Ministères concernés et la SNH, dans le cadre du P2I et du PIISAH ; ▪ Conduire de manière satisfaisante le projet de développement du Technopole agroindustriel de Ouassa-Babouté.
MINPMEESA	▪ Poursuivre l'accompagnement des Petites et Moyennes Entreprises et Coopératives à leur arrimage aux normes de production au titre des activités du Plan Intégré d'Import Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH).
MINTOUL	▪ Poursuivre l'extension en infrastructures des stations nautiques de Lagdo et Maga dans les régions du Nord et de l'Extrême-Nord ; ▪ Poursuivre les efforts de transferts des ressources aux CTD pour l'aménagement des sites touristiques dans le cadre de la politique touristique nationale conformément à la loi du 18 avril 2016.
MINCOMMERCE	▪ Poursuivre et capitaliser les efforts entamés dans le cadre de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAF) concernant notamment la sensibilisation au mécanisme de notification en ligne des barrières non tarifaires ; ▪ Poursuivre les efforts de lutte contre les pratiques commerciales illicites ; ▪ Poursuivre les efforts au titre de l'Initiative pour le Cacao Durable (ICD) lancée par l'Union Européenne en préparation de l'application du Règlement pour les produits zéro déforestation (RDUE) et promouvoir en parallèle la diversification des débouchés.
SECTEUR EDUCATION ET FORMATION	
MINEDUB	▪ Assurer l'appropriation et la mise en œuvre effective de la stratégie sectorielle pour le préscolaire et le primaire ; ▪ Mettre en œuvre les engagements du PACTE GPE en cohérence avec l'Agenda mondial de transformation de l'éducation ; ▪ Généraliser une alimentation scolaire structurée et territorialisée (home-grown feeding) ; ▪ Rendre obligatoire l'usage de la carte scolaire géoréférencée pour toute planification ; ▪ Déployer un plan spécial des enseignants du fondamental ciblé sur les ZEP actualisées ; ▪ Généraliser les écoles publiques inclusives adaptées aux enfants vulnérables ▪ Promouvoir des approches opérationnelles de bilinguisme et de valorisation des langues nationales. ▪ Capitaliser les acquis du SIGE et poursuivre sa déconcentration fonctionnelle
MINESEC	▪ Généraliser les Environnements Numériques de Travail (ENT) ; ▪ Assurer l'appropriation et la mise en œuvre effective de la stratégie sectorielle pour le secondaire ; ▪ Déployer un réseau national de lycées métiers alignés sur les bassins économiques ; ▪ Lancer un programme national de rattrapage des capacités d'accueil spécialisées ; ▪ Mettre en œuvre un redéploiement ciblé des enseignants avec incitations ;

ADMINISTRATIONS	RECOMMANDATIONS/POINTS D'ATTENTION
	▪ Réformer l'orientation scolaire via une plateforme nationale connectée aux opportunités de formation professionnelles et académiques ainsi qu'au marché du travail.
MINESUP	▪ Déployer un programme national d'infrastructures universitaires inclusives ; ▪ Généraliser la professionnalisation des filières, l'alternance et la VAE ; ▪ Institutionnaliser les statuts d'étudiant-entrepreneur et d'enseignant-entrepreneur ▪ Renforcer les incubateurs et fablabs universitaires ; ▪ Mettre en place des fonds compétitifs de recherche appliquée orientée industrialisation.
MINEFOP	▪ Déployer un réseau national de centres sectoriels de formation ; ▪ Finaliser et opérationnaliser le Cadre National des Certifications et la VAE ; ▪ Mettre en place un dispositif national de suivi-insertion des formés ; ▪ Instaurer des incitations fiscales pour l'apprentissage en entreprise ; ▪ Lancer un programme national de formation des formateurs à l'horizon 2030 ; ▪ Mettre en place un dispositif intégré de formation continue et d'alternance ; ▪ Mettre en œuvre le programme JEN comme levier structurant d'insertion.
MINRESI	▪ Augmenter progressivement l'investissement en R&D vers 1 % du PIB ; ▪ Généraliser les technopoles éducatives et dispositifs de transfert technologique ; ▪ Financer des appels à projets ciblés Éducation–Formation–Industrialisation ; ▪ Créer des pôles nationaux d'excellence scientifique.
MINJEC	▪ Valider et diffuser de la PNJ ; ▪ Intégrer systématiquement l'éducation civique dans les curricula ; ▪ Transformer les CMPJ en hubs d'insertion socio-économique et d'innovation locale ; ▪ Massifier les dispositifs FOGAJEUNE, Carte Jeune et volontariat productif.
SECTEUR SANTE	
MINSANTE	▪ Poursuivre le plaidoyer pour l'adoption de la loi cadre qui institue la CSU dans le but de rendre obligatoire les contributions et l'obligation de collecter les recettes budgétaires existantes pré-identifiées pour le financement de la CSU ; ▪ Poursuivre le plaidoyer pour l'adoption des différents textes d'application : création de l'organe de gestion, harmonisation de la tarification des actes médicaux et paramédicaux, la réforme hospitalière à travers les instruments juridiques qui s'y rapportent ; ▪ Construire et équiper toutes les FOSA nouvellement créées ; ▪ Relever les plateaux techniques des FOSA érigées aux catégories supérieures ; ▪ Poursuivre les efforts de viabilisation de l'ensemble des districts de santé et renforcer la participation communautaire à l'offre des soins et services de santé ; ▪ Élaborer les Plans de Développement des Districts de Santé (PDDS) ; ▪ Assurer la maintenance et le renouvellement des équipements des FOSA, toute catégorie confondue ; ▪ Poursuivre les efforts de relèvement des plateaux techniques des FOSA de première catégorie dans le but de réduire les causes d'évacuations sanitaires à l'étranger ;

ADMINISTRATIONS	RECOMMANDATIONS/POINTS D'ATTENTION
	▪ Mettre en place un programme national de nutrition dans le cadre de la promotion de la santé en réponse à l'émergence des MCNT et aux problèmes de malnutrition ; ▪ Renforcer les capacités des tradipraticiens dans le montage de leur dossier de demande d'homologation des médicaments traditionnels améliorés ; ▪ Finaliser le cadre réglementaire de la médecine traditionnelle (décret d'application de la loi de 2024) ; ▪ Poursuivre la lutte contre la vente illicite de médicaments, les substances psychoactives et les produits cosmétiques dangereux. ▪ Mettre sur pied une industrie pharmaceutique nationale (étatique) pour accompagner la CSU : poursuivre les études technico-financières de faisabilité ; ▪ Travailler de manière corrélée avec le MINMIDT sur la question du médicament qui présente un retard conséquent par rapport aux objectifs de la SND30 ; ▪ Exonérer à l'entrée les intrants de production pharmaceutique ; ▪ Contingenter les importations de production de médicaments fabriqués localement ; ▪ Mettre en œuvre un plan d'action national multisectoriel de sécurité sanitaire ; ▪ Accélérer la mise en place de l'Institut National de Santé Publique.
SECTEUR AUTRES SERVICES SOCIAUX ET PROTECTION SOCIALE	
MINAS	▪ Consolider le Registre Social Unifié (RESUC) comme outil central de ciblage, de pilotage et de coordination des politiques sociales ; ▪ Mettre en place un Fonds national de solidarité adossé au RESUC ; ▪ Pérenniser et coordonner les mécanismes de transferts sociaux entre administrations.
MINPROFF	▪ Renforcer la couverture nationale et la fonctionnalité effective des Centres de Promotion de la Femme et de la Famille ; ▪ Généraliser la budgétisation sensible au genre dans les politiques et programmes publics.
MINTSS	▪ Étendre la couverture de la sécurité sociale aux catégories professionnelles non couvertes ; ▪ Promouvoir le travail décent à travers la revalorisation du SMIG. ▪ Renforcer la dynamisation de l'inspection du travail et l'application de la législation
MINSEP	▪ Poursuivre les efforts en matière de développement du mouvement sportif et à l'exploitation adéquate des infrastructures acquises pour en maximiser les impacts économiques ; ▪ Élaborer et adopter un plan stratégique de Développement du Sport ; ▪ Promouvoir le sport de masse et le sport de haut niveau ; ▪ Mettre en œuvre un plan d'exploitation multifonctionnelle et rentable des infrastructures sportives.
MINAC	▪ Mettre en œuvre des plans de développement intégré des filières culturelles et moderniser le cadre réglementaire ; ▪ Améliorer les équipements et infrastructures artistiques et culturelles ; ▪ Soutenir le développement des industries culturelles et créatives (ICC).
MINCOM	▪ Mettre en place une instance nationale de coordination de la communication gouvernementale autour du développement ; ▪ Structurer la communication autour de l'import-substitution et de la production locale.
SECTEUR GOUVERNANCE	

ADMINISTRATIONS	RECOMMANDATIONS/POINTS D'ATTENTION
MINEPAT	▪ Veiller à l'implémentation du Programme Intégré d'Import Substitution Agropastorale et Halieutique (PIISAH) ; ▪ Veiller à l'implémentation du Programme Présidentiel de Reconstruction et Développement des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest et du Programme de Reconstruction et Développement de la Région de l'Extrême-Nord tout en renforçant la communication ; ▪ Veiller à l'opérationnalisation du P2I-SND30 en liaison avec la SNI; ▪ Veiller à l'organisation du Colloque National d'Aménagement du Territoire ; ▪ Veiller à la mise en œuvre des opérations de collecte mutualisées du quatrième RGPH et du module de base du RGAE en collaboration avec les autres administrations concernées.
MINFI	▪ Œuvrer de manière volontariste à une évolution positive et progressive de la notation financière du Cameroun vers le grade investissement tout en contrôlant le risque afférent ; ▪ Veiller en collaboration avec les Ministères concernés de la question de prise en charge des enseignants ; ▪ Finaliser l'ensemble des textes d'application de 2018 portant Code de transparence et de bonne Gouvernance. ▪ Poursuite de la mise œuvre du Plan Global de Réforme des Finances Publiques.
MINJUSTICE	▪ Parachever la construction et le déploiement du Schéma directeur d'informatisation des services judiciaires et pénitentiaires. ▪ Œuvrer à l'amélioration des conditions de détention et de l'administration de la justice par l'augmentation des capacités infrastructurelles et d'équipement en lien avec les autres administrations concernées. ▪ Augmenter les capacités des services judicaires dans le but d'améliorer l'administration de la justice
MINAT	▪ Poursuivre les efforts dans le cadre de la réforme juridique et institutionnelle de la protection civile
MINDDEVEL	▪ Veiller à la mise en œuvre satisfaisante du Projet pour la Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG) ; ▪ Poursuivre les efforts entamés dans le cadre du programme de délivrance et du processus de digitalisation des actes de naissances.
MINMAP	▪ Promouvoir la préférence nationale dans les processus de la commande publique comme incitation à la production locale, par des dispositions spécifiques complémentaires et ciblées. ▪ Procéder à une révision du Code de marchés publics en vue d'améliorer l'exécution optimale des projets d'investissements publics tant au niveau central que décentralisé
MINFOPRA	▪ Veiller en collaboration avec les Ministères concernés de la question de prise en charge et de la gestion des carrières des enseignants ▪ Poursuivre les efforts entamés en matière de traitement des dossiers de carrière en capitalisant notamment les Initiatives à Résultat Rapide (IRR).
MINREX	▪ Poursuivre les efforts entamés de mobilisation de la diaspora autour des objectifs de développement du pays à travers l'organisation de foras et rencontres d'échanges dans le but d'encourager les Camerounais Résidents à l'étranger à Investir au Cameroun (ex : le FIDIC animé par le Club Dias Invest) ; ▪ Poursuivre les efforts d'élargissement de la carte diplomatique dans certaines zones (africaines, asiatiques, américaines, océanie) dans le but d'accroitre les échanges économiques.
CONSUPE	▪ Poursuivre les actions de lutte contre la corruption et les atteintes à la fortune publique et intensifier notamment les actions préventives de sensibilisation et de formation.

ADMINISTRATIONS	RECOMMANDATIONS/POINTS D'ATTENTION
	▪ Intensifier l'évaluation de la performance des programmes et projets financés par le budget de l'Etat
MINDEF	▪ Mettre sur pied une usine de confection des vêtements professionnels comme premier projet du Plan de Développement des Capacités Militaro-Industrielles lancé en collaboration avec le MINEPAT ;
DGSN	▪ Poursuivre les efforts en matière de sécurisation de nationalité camerounaise tout en veillant à la fluidité dans la production des titres (dont notamment les CNI).

Annexe 2 : Evaluation de quelques indicateurs macroéconomiques

Indicateurs	Type de données	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux de croissance du PIB en %	Prévision (1)	4,0	4,5	5,5	7,0	7,6	8,5
	Réalisation (2)	0,3	3,3	3,7	3,2	3,5	3,8
	Ecart (2)-(1)	**-3,7**	**-1,2**	**-1,8**	**-3,8**	**-4,1**	**-4,7**
Revenu national en $ (atllas)	Prévision (1)	1 540,0	1 835,6	2 131,2	2 426,8	2 722,4	3 018,0
	Réalisation (2)	1 540,0	1 610,0	1 660,0	1 690,0	1 680,0	1 716,9
	Ecart (1)-(2)	**0,0**	**-225,6**	**-471,2**	**-736,8**	**-1 042,4**	**-1 301,1**
Solde global en % PIB	Prévision (1)	-2,1	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5
	Réalisation (2)	-3,2	-3,4	0,0	-0,2	-0,6	-1,4
	Ecart (2)-(1)	**-1,1**	**-1,9**	**1,5**	**1,3**	**0,9**	**0,1**
Solde courant BDP en % PIB	Prévision (1)	-3,4	-3,2	-3,1	-2,9	-2,8	-2,6
	Réalisation (2)	-3,8	-4,3	-4,0	-5,2	-2,9	-2,8
	Ecart (2)-(1)	**-0,4**	**-1,1**	**-0,9**	**-2,3**	**-0,1**	**-0,2**
M2 en % PIB	Prévision (1)	25,7	26,1	26,5	26,8	27,2	23,5
	Réalisation (2)	25,7	28,7	28,9	27,7	28,1	27,7
	Ecart (2)-(1)	**0,0**	**2,6**	**2,4**	**0,8**	**0,9**	**4,2**
Crédit à l'économie en % PIB	Prévision (1)	17,6	18,7	19,8	21,0	22,1	23,2
	Réalisation (2)	17,6	16,2	16,2	16,8	17,4	17,5
	Ecart (2)-(1)	**0,0**	**-2,5**	**-3,6**	**-4,2**	**-4,7**	**-5,7**

Annexe 3 : Evaluation de quelques indicateurs du pilier « Transformation structurelle de l'économie »

Secteur	Indicateurs	Type de données	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rural	Taux de croissance du secteur primaire	Prévision (1)	3,6	5,6	7,2	7,2	7,3	7,6
		Réalisation (2)	1,4	2,9	3,4	2,2	3,5	3,6
		Ecart (2)-(1)	**-2,2**	**-2,7**	**-3,8**	**-5**	**-3,8**	**-4**
	VA réelle/Emploi rural	Prévision (1)	---	---	---	---	---	---
		Réalisation en FCFA (2)	397 538,6	393 747,4	388 089,4	389 130,3	386 367,3	383 623,9
		Ecart (1)-(2)						
	Part du secteur primaire des exportations en %	Prévision (1)	---	---	---	---	---	---
		Réalisation (2)	22,7	20,6	16,5	18,0	18,0	18,0
		Ecart (1)-(2)						
	Volume d'exportations de grumes	Prévision (1)	777 652	666 559	555 466	444 373	333 279	222 186
		Réalisation (2)	777 652	958 323	746 140	596 540	546 082	499 892
		Ecart (1)-(2)	**0**	**-291 764**	**-190 674**	**-152 167**	**-212 802**	**-277 705**
Industries et services	Part de la valeur ajoutée manufacturière en % PIB	Prévision (1)	17,7	18,1	18,6	19,0	19,5	19,9
		Réalisation (2)	13,2	13,3	13,4	13,5	13,6	13,7
		Ecart (2)-(1)	**-4,5**	**-4,8**	**-5,2**	**-5,5**	**-5,9**	**-6,2**
	Part des produits manufacturés dans les exportations	Prévision (1)	23	24,4	25,8	27,2	28,6	30
		Réalisation (2)	23,0	23,3	20,2	22,4	22,4	22,4
		Ecart (2)-(1)	**0,0**	**-1,1**	**-5,6**	**-4,8**	**-6,2**	**-7,6**
Infrastructures	Proportion du réseau bitumé	Prévision (1)	6,0	7,2	8,4	9,6	10,8	12,0
		Réalisation (2)	6,0	7,0	8,0	8,4	8,7	9,5
		Ecart (2)-(1)	**0,0**	**-0,2**	**-0,4**	**-1,2**	**-2,1**	**-2,5**
	Taux d'accès à l'électricité	Prévision (1)	64,7	75,0	80,0	85,0	90,0	95,0
		Réalisation (2)	64,7	65,9	71,0	73,0	75,0	77,8
		Ecart (2)-(1)	**0,0**	**-9,1**	**-9,0**	**-12,0**	**-15,0**	**-17,2**
	Capacité de production énergétique installée	Prévision (1)	1516,0	2020,0	2390,0	2760,0	3130,0	3500,0
		Réalisation (2)	1516,0	1516,0	1529,0	1650,0	2100,0	2280,6
		Ecart (2)-(1)	**0,0**	**-504,0**	**-861,0**	**-1110,0**	**-1030,0**	**-1219,4**

Annexe 4 : Evaluation de quelques indicateurs du pilier « développement du Capital Humain et du Bien-être »

Secteurs	Indicateurs	Type de données	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Education et Formation	Indice de Développement Humain	Prévision (1)	0,58	0,60	0,61	0,62	0,63	0,64
		Réalisation (2)	0,59	0,58	0,59	0,59	---	---
		Ecart (2)-(1)	**0,00**	**-0,01**	**-0,02**	**-0,03**	**---**	**---**
	Taux d'achèvement du primaire	Prévision (1)	71,5	73,5	75,1	77,5	79,9	83,8
		Réalisation (2)	71,5	73,5	75,1	75,7	80,7	83,2
		Ecart (1)-(2)	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**-1,8**	**0,8**	**-0,6**
	Taux de scolarisation au primaire	Prévision (1)						
		Réalisation (2)	114,7	116,2	119,2	122,2	123,3	123,4
		Ecart (2)-(1)						
	Taux de scolarisation au secondaire	Prévision (1)	---	47,5	55,2	64,0	74,3	86,3
		Réalisation (2)	---	47,5	47,9	47,5	47,4	47,4
		Ecart (2)-(1)		0,0	-7,3	-16,6	-27,0	-38,9
	Taux d'achèvement au secondaire 1er cycle	Prévision (1)	---	43,2	47,2	51,3	55,4	59,4
		Réalisation (2)	---	43,18	43,96	45,59	44,4	44,4
		Ecart (2)-(1)		0,0	-3,3	-5,7	-11,0	-15,0
	Proportion d'élèves dans les filières scientifiques dans le secondaire	Prévision (1)	23,0	28,4	33,8	39,2	44,6	50,0
		Réalisation (2)	---	---	---	39,4	28,3	---
		Ecart (2)-(1)	**---**	**---**	**---**	**0,2**	**-16,3**	**---**
Santé	Taux de mortalité maternelle	Prévision (1)	348,1	327,3	306,5	285,7	264,9	244,1
		Réalisation (2)	348,1	322,4	298,5	276,5	256,0	237,1
		Ecart (1)-(2)	**0,0**	**-4,9**	**-8,0**	**-9,3**	**-8,9**	**-7,0**
	Taux de mortalité infanto juvénile	Prévision (1)	68,0	63,7	57,3	51,6	46,4	41,8
		Réalisation (2)	68,0	62,0	56,0	50,0	44,0	38,0
		Ecart (1)-(2)	**0,0**	**-1,7**	**-1,3**	**-1,6**	**-2,4**	**-3,8**
	Taux de mortalité néonatale	Prévision (1)	7,1	7,6	8,1	8,6	9,1	9,6
		Réalisation (2)	7,1	7,0	7,0	6,9	6,9	6,8
		Ecart (1)-(2)	**0,0**	**0,6**	**1,1**	**1,7**	**2,2**	**2,8**
		Prévision (1)	22,5	21,2	19,9	18,5	17,2	15,9

Secteurs	Indicateurs	Type de données	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Taux de prévalence du paludisme	Réalisation (2)	22,5	21,8	21,1	20,5	19,8	19,2
		Ecart (2)-(1)	**0,0**	**-0,6**	**-1,3**	**-1,9**	**-2,6**	**-3,3**
	Taux de prévalence du VIH/SIDA	Prévision (1)	3,1	3,0	2,9	2,8	2,7	2,6
		Réalisation (2)	3,10	2,77	2,43	2,10	2,40	2,40
		Ecart (1)-(2)	**0,00**	**0,24**	**0,48**	**0,72**	**0,33**	**0,24**
	Prévalence du retard de croissance	Prévision (1)	27,9	26,0	24,1	22,3	20,4	18,6
		Réalisation (2)	27,9	27,3	26,7	26,1	25,6	25,0
		Ecart (1)-(2)	**0,0**	**-1,3**	**-2,6**	**-3,9**	**-5,1**	**-6,4**
	Nombre de médecins pour 10 000 hbts	Prévision (1)	1,0	1,2	1,4	1,6	1,8	2,0
		Réalisation (2)	0,97	1,24	1,35	1,46	1,57	1,68
		Ecart (1)-(2)	**-0,03**	**0,04**	**-0,05**	**-0,14**	**-0,23**	**-0,32**
	Part de la santé dans le budget global	Prévision (1)	3,9	4,7	5,4	6,1	6,9	7,6
		Réalisation (2)	3,9	4,7	5,3	5,5	5,5	5,5
		Ecart (2)-(1)	**0,0**	**0,0**	**-0,1**	**-0,6**	**-1,3**	**-2,1**
Protection sociale	Pourcentage de la population utilisant au moins les services d'eau potable de base	Prévision (1)	68,5	70,4	72,3	74,2	76,2	78,3
		Réalisation (2)	68,5	69,1	69,6	70,2	70,7	71,3
		Ecart (2)-(1)	**0,0**	**-1,3**	**-2,7**	**-4,1**	**-5,5**	**-7,0**
	Taux de couverture sociale	Prévision (1)	22,8	26,1	30,3	34,4	38,6	42,7
		Réalisation (2)	22,8	22,8	22,7	29,0	23,0	23,0
		Ecart (2)-(1)	**0,0**	**-3,3**	**-7,6**	**-5,4**	**-15,6**	**-19,7**
	Proportion de la population vivant dans un habitat décent	Prévision (1)	35,1	36,4	37,8	39,2	40,6	42,0
		Réalisation (2)	35,1	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0
		Ecart (2)-(1)	**0,0**	**-1,4**	**-2,8**	**-4,2**	**-5,6**	**-7,0**

Annexe 5 : Evaluation de quelques indicateurs du plieur « Promotion de l'Emploi et Insertion Socioéconomique »

Indicateurs	Type de données	2021	2022	2023	2024	2025
Taux de sous-emploi global	Prévision (1)	61,4	60,2	58,9	57,7	56,4
	Réalisation (2)	61,4	60,56	59,73	58,89	58,05
	Ecart (1)-(2)	**0,00**	**-0,40**	**-0,81**	**-1,21**	**-1,61**
Taux de sous-emploi visible	Prévision (1)	18,7	18,3	16,2	14,4	12,8
	Réalisation (2)	18,7	19,3	19,9	20,4	21,0
	Ecart (1)-(2)	**0,0**	**-1,0**	**-3,6**	**-6,0**	**-8,2**
Taux de sous-emploi invisible	Prévision (1)	47,0	46,1	45,1	44,2	43,2
	Réalisation (2)	47	45,5	44,0	42,4	40,9
	Ecart (1)-(2)	**0,0**	**0,6**	**1,1**	**1,7**	**2,3**
Taux de chômage élargi global	Prévision (1)	8,7	8,5	8,3	8,2	8,0
	Réalisation (2)	8,7	9,0	9,2	9,5	9,8
	Ecart (1)-(2)	**0,0**	**-0,4**	**-0,9**	**-1,3**	**-1,8**
Taux de chômage niveau élargi, niveau primaire	Prévision (1)	5,1	5,0	4,9	4,8	4,7
	Réalisation (2)	5,1	5,2	5,4	5,5	5,7
	Ecart (1)-(2)	**0,00**	**-0,25**	**-0,50**	**-0,75**	**-0,99**
Taux de chômage élargi, niveau secondaire	Prévision (1)	9	8,8	8,6	8,5	8,3
	Réalisation (2)	9	9,1	9,3	9,4	9,5
	Ecart (1)-(2)	**0,0**	**-0,3**	**-0,6**	**-1,0**	**-1,3**
Taux de chômage élargi, niveau supérieur	Prévision (1)	19,9	19,5	19,1	18,7	18,3
	Réalisation (2)	19,9	20,3	20,8	21,2	21,6
	Ecart (1)-(2)	**0,0**	**-0,8**	**-1,7**	**-2,5**	**-3,4**

Annexe 6 : Evaluation de quelques indicateurs du pilier « Décentralisation, Gouvernance et Gestion Stratégique de l'Etat »

Indicateurs	Type de données	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Part du budget transféré aux CTD (ressources propres)	Prévision (1)	---	9,69	10,28	10,87	11,46	12,05
	Réalisation (2)	---	9,69	8,06	21,31	23,28	23,3
	Ecart (2)-(1)	**---**	**0,00**	**-2,22**	**10,44**	**11,82**	
Part du budget transféré aux CTD (Budget total)	Prévision (1)	---	6,3	7,3	8,3	9,2	10,2
	Réalisation (2)	---	6,3	5,9	15,3	16,2	17,0
	Ecart (1)-(2)	**---**	**0,0**	**-1,4**	**7,1**	**6,9**	**6,8**
Taux d'occupation des prisons	Prévision (1)	149,0	145,7	142,5	139,2	135,9	132,7
	Réalisation (2)	149,0	153,3	157,5	166,5	177,3	184,4
	Ecart (1)-(2)	**0,0**	**-7,5**	**-15,0**	**-27,3**	**-41,4**	**-51,7**
Taux d'exécution des décisions de justice	Prévision (1)	30	34,7	39,3	44,0	48,7	53,3
	Réalisation (2)	30	30,0	32,0	33,0	38,6	40,8
	Ecart (1)-(2)	**0,0**	**-4,7**	**-7,3**	**-11,0**	**-10,1**	**-12,6**
Part du BIP dans le budget total	Prévision (1)	23,7	25,3	26,9	28,5	30,1	31,8
	Réalisation (2)	23,7	22,3	23,3	17,9	19,7	19,7
	Ecart (1)-(2)		**-3,0**	**-3,6**	**-10,6**	**-10,4**	**-12,0**
Pourcentage de la population qui pensent que la corruption est importante ou très importante	Prévision (1)	---	88,6	83,7	78,8	73,8	68,9
	Réalisation (2)	---	88,6	88,6	88,6	88,6	88,6
	Ecart (1)-(2)		**0,0**	**-4,9**	**-9,8**	**-14,8**	**-19,7**